


*Sir Windham Dal*


TAYLOR INSTITUTION
DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA

# LES VIES DES HOMMES ILLUSTRES DE LA FRANCE,

Depuis le commencement de la Monarchie juſqu'à preſent.

*Par M. D'AUVIGNY.*

TOME CINQUIEME.



A AMSTERDAM,

*Et ſe vend*

A PARIS, chez LE GRAS, Grande Salle du Palais, à l'L Couronnée.

M. DCC. XXXIX.




*Sir Windham Dalling. Bar.^t*


TAYLOR INSTITUTION
DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA

# LES VIES
## DES
# HOMMES ILLUSTRES
## DE LA
# FRANCE,

Depuis le commencement de la Monarchie jusqu'à present.

*Par M. D'AUVIGNY.*

TOME CINQUIEME.

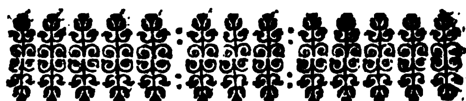


A AMSTERDAM,

*Et se vend*

A PARIS, chez LE GRAS, Grande Salle du Palais, à l'L Couronnée.

M. DCC. XXXIX.



# LES HOMMES ILLUSTRES

Contenus dans le Tome cinquiéme.

LES



# LES HOMMES CELEBRES DE LA FRANCE.

## LE CARDINAL MAZARIN, *PREMIER MINISTRE sous Loüis XIV.*



IL y a eu plusieurs sentimens sur la naissance de Jules Mazarin. Sans entrer dans le détail des raisons alléguées pour & contre ce Ministre à ce sujet, & sans prononcer moi-même, je dirai seulement que Pietro Mazarini son pere, transplanté de la petite Ville de Mazare en Sicile, dans l'I-

talie, avant qu'on eut aucun lieu de prévoir la fortune de Jules Mazarin son fils, se trouvoit néanmoins allié, aux Maisons des Ursins, des Mancini, des Buffalini, des Martinozzi, dans un Pays où les mésalliances ne sont point en usage. Pietro avoit épousé en premiere nôces, *Hortensia de Buffalini*; & après la mort de cette Dame, il se remaria avec *Porcia Ursini*. Il eut de Hortensia, *Jules*, qui s'éleva à la pourpre par son mérite, *Michel* qui l'obtint par le crédit de son frere, *Marguerite*, femme du Comte Jerôme Martinozzi de Fapo. *Hieronima*, mariée à Lorenço Mancini * Baron Romain, issu d'une très-ancienne race de Chevaliers Romains.

Jules nâquit le seize Juillet mil six cens deux; il étudia avec succès, & servit ensuite dans la Valteline, sous le Marquis de Bagni, qui y commandoit les troupes du Pape. Son génie pour la négociation, se découvrit dès ce tems-là; il réussit auprès du

* Pierre, *Omni Sancti*, dit Mancini de Lucii, qualifié *Nobilis Vir*, dans son Epitaphe, vivoit en en 1376. Voyez *les Grands* Officiers de la Couronne,

Duc de Feria, Gouverneur du Milanès, vers lequel on l'avoit envoyé, pour l'engager à retirer ses troupes. Mazarin se fit encore plus avantageusement connoître, en traitant avec le Maréchal d'Estrées, Général des troupes Françoises dans la Valteline. Le Cardinal de Bagny l'ayant amené en France avec lui, le présenta à Loüis XIII. & au Cardinal de Richelieu son premier Ministre, qui dans la conjoncture présente fut bien aise de l'attacher aux intérêts de la Couronne. 1628.

Le Duc de Rhetel & le Duc de Guastalle se disputoient la possession de l'Etat de Mantouë. Le premier avoit plus de droit; mais l'autre avoit plus d'adresse. Celui-ci entreprit de surprendre Mantouë du vivant même de Vincent II. Duc de Mantouë; mais la conspiration ayant été découverte, Vincent déclara le Duc de Rhetel son successeur, & lui fit prêter le serment de fidélité par tous les Officiers de l'Etat. Cependant D. Gonçalés de Cordouë, Gouverneur du Milanès à la place du Duc de Feria, appuyoit le Duc de Guastalle, & pressoit la Cour d'Espagne d'envoyer des troupes pour le soutenir. Mais les diffe-

rens avis traînoient la chose en longueur, & le Duc de Guastalle craignoit d'être abandonné, lorsque la Cour de Madrid, ayant appris la mort du Duc Vincent, envoya précipitemment des troupes, pour s'emparer de Cazal, & soutenir le compétiteur du Duc de Rhetel, devenu Duc de Nevers par la mort de son pere, & de Mantouë par le décès de Vincent II.

Ce Prince se hâta de quitter la France, pour venir prendre possession de ses Etats, où il fut reçû avec autant de soumission & de joye, que le put permettre l'état des peuples, qui se voyoient ménacés d'une guerre prochaine. Cependant les choses paroissoient encore susceptibles d'accommodement; mais elles étoient extrêmement difficiles à ménager. Mazarin en fut chargé; & comme il avoit à traiter avec presque tous les Souverains qui partagent l'Italie, il couroit incessamment d'un Pays à un autre, n'agissant en effet que pour la France, mais faisant entendre à chacun des Princes intéressés qu'il ne travailloit qu'en leur faveur.

**Mazarin travaille à la paix d'Italie.**

Ses intrigues parfaitement bien con-

duites n'empêcherent pourtant pas la guerre. Le Duc de Savoye, qui avoit d'anciennes prétentions sur le Montferrat, se ligua avec l'Espagne & l'Empire, contre le Duc de Mantouë, qui vit tout à coup ses petits Etats inondés par les troupes des trois puissances confédérées. La moins redoutable des trois, suffisoit pour accabler un Prince, Maître tout au plus de quatre à cinq Places de défense, sans Soldats & sans argent. Il ramassa cependant ce qu'il put de milice, & l'enferma dans Trin & dans Cazal, qui se trouva peu après investi par Gonçalès de Cordouë, à la tête d'une armée d'Espagnols.

Le Duc de Mantouë voyant la meilleure de ses Villes prête à tomber sous les efforts de ce Général, envoya promptement demander du secours en France. Les Ducs de Longueville & de Mayenne leverent par ordre du Roi dix mille hommes, que le Marquis d'Uxelles conduisit en Italie. Loüis XIII. vainqueur de la Rochelle prit lui-même la route de ce Pays, à la tête d'une armée de vingt-deux mille hommes. Il battit quelques troupes du Duc de Savoye, & força enfin les

Puiſſances alliées de donner la paix au Souverain de Mantouë. Mais à peine le Traité fut-il ſigné, & les François éloignés des Frontieres de Savoye, qu'on recommença la guerre dans le Montferrat & le Mantoüan. La jalouſie du Comte-Duc d'Olivarès, premier Miniſtre d'Eſpagne, fit envoyer le Général Spinola à la tête d'un grand nombre de Soldats de ſa Nation. Spinola, dont en effet le Comte d'Olivarès redoutoit le mérite, s'éloignoit de Madrid à regret; & Mazarin qui eut ordre de ſonder ſes diſpoſitions, les trouva tout à fait conformes à celles de la France, qui déſiroit la paix avec ardeur, à cauſe de l'occupation que les Huguenots lui donnoient. Mazarin repréſenta à Spinola, que ſi la guerre continuoit, il alloit être obligé d'obéïr au Comte de Collalte, qui s'avançoit à la tête de l'armée Impériale, & qu'il verroit ruiner à ſes yeux, & par ſes propres armes, une partie conſidérable de l'Italie.

Spinola, qui ſe voyoit ſubalterne à regret, entra dans les ſentimens de Mazarin. Il convint que cette guerre ne pouvoit tourner qu'à l'avantage du Roi Catholique, de l'Empereur, ou

du Duc de Savoye, & qu'elle pouvoit mettre toute l'Europe en combustion. Les Vénitiens marquoient déja de l'inquiétude sur l'arrivée de tant de troupes étrangeres en Italie; & le Roi de France étoit dans l'intention de soutenir le Duc de Mantouë de toutes ses forces. Spinola consentit donc d'envoyer Mazarin au Duc, pour lui proposer de recevoir seulement 2000 hommes en quartier dans ses Etats; avec promesse, qu'aucun d'eux n'entreroit dans ses Places de guerre. Le Duc de Mantouë fier des secours que le Cardinal de Richelieu lui avoit accordés, & de ceux qu'il lui promettoit pour l'avenir, refusa de donner entrée à aucunes troupes ennemies, & écouta encore avec beaucoup de mépris les autres propositions, qui lui furent faites, par Mazarin de la part de Spinola.

Mazarin obtient une suspension d'armes.

Celui-ci, qui comptoit accorder des graces, s'offensa beaucoup du peu de cas qu'on faisoit de ses avances; & plein de ressentiment, il mit brusquement le siége devant Cazal, pendant que Collalte entroit dans le Mantoüan. Le Souverain d'un Pays si vivement attaqué paroissoit perdu sans ressour-

ce, lorſque l'adreſſe de Mazarin lui procura une ſuſpenſion d'armes de la part des Eſpagnols. Il ſe rendit en même tems dans le Camp des François, pour les engager auſſi à une Tréve, qu'ils voulurent d'autant moins accepter, que le Cardinal de Richelieu lui-même étoit déja à Lion ſuivi d'une armée de vingt-deux mille hommes de bonnes troupes, dans la réſolution de traverſer la Savoye à force ouverte, pour ſe joindre à eux. Le Duc de Savoye, à qui le Cardinal de Richelieu envoya demander le paſſage des troupes Françoiſes dans ſes Etats, trembla à cette propoſition; & jugea bien que s'il refuſoit ce qu'on lui demandoit, on ne laiſſeroit pas de paſſer outre; & que s'il l'accordoit, les François ne manqueroient pas de ſe venger de l'infraction qu'il avoit faite au dernier Traité.

Entrévuë de Richelieu & de Mazarin.

Dans une ſituation auſſi critique, il eut recours à Mazarin, qui vint de ſa part à Lion, trouver le Cardinal de Richelieu, où cette Eminence attendoit la réponſe du Duc. Ces deux grands politiques, qui avoient déja eſſayé leur génie, s'admirerent de nouveau; & le Miniſtre de France,

aussi bon connoisseur en hommes que grand homme lui-même, rendit hautement justice à la capacité de Mazarin. En faveur de l'estime qu'il avoit conçuë pour lui, le Prélat, qui d'ailleurs n'étoit pas guerrier, lorsqu'il s'agissoit de l'être en personne, consentit à une suspension d'armes, que le Négociateur Italien lui demanda avec instance. Je donne ce nom à Mazarin, ne pouvant mieux caractériser un homme, qui sans avoir aucun titre marqué, s'employoit presque pour tous les Princes de l'Europe. Cependant les affaires du Mantoüan se broüilloient de plus en plus. Le Duc de Savoye, qui se picquoit d'être fin & rusé, cherchoit à tromper le Cardinal de Richelieu, & à allumer la guerre entre la France & l'Espagne, afin que ces deux Puissances occupées le laissassent aux mains avec le Duc de Mantouë, dont la défaite lui eût alors été aisée. Le Ministre François, dont les vûës plus grandes que celles du Duc de Savoye pénétroient bien au-delà de tout ce que celui-ci pouvoit imaginer de plus subtil, le laissoit manœuvrer, & feignoit même de ne pas s'appercevoir de ses détours. Celui-ci

1629.

plus hardi, à mésure qu'il avançoit d'avantage, crut avoir absolument fasciné les yeux du Cardinal. Il demanda secretement, mais avec vivacité, un corps de Cavalerie, pour enlever un des Quartiers de l'armée de France. Richelieu qui en fut averti, y mit ordre, & tombant tout à coup sur Pignerol, il attaque cette Place & la prend en peu de jours.

Prise de Pignerol.

La réduction d'une Place si importante qui ouvroit le passage des Alpes, changea tout à coup la disposition d'esprit du Duc de Savoye, & la situation de l'armée de France, qui reçut du Dauphiné des munitions & des vivres en abondance. Alors le Duc, honteux d'avoir été la dupe de ses finesses, & allarmé de la perte d'une de ses meilleures Places, pensa à traiter avec sincérité, chose qui lui arrivoit rarement. Les Espagnols & les Allemands eurent leur part de la crainte du Duc. Il ne s'agissoit plus alors de disputer le passage des Alpes, mais de recouvrer une Ville, qui donnoit aux François une entrée libre dans l'Italie.

Tous à la fois demanderent la paix avec instance; & Mazarin, sans avoir

encore de caractere (on lui donnoit néanmoins le titre de Ministre du Pape) se rendit à Lion avec le Nonce Pancirole, & le Cardinal Antoine Barberin, neveu d'Urbain VIII. & ils y conférerent ensemble avec le Cardinal de Richelieu. Ce Ministre fier de sa nouvelle conquête, & des grands avantages qu'elle pouvoit procurer à son Maître, écouta d'abord avec assez d'indifference ce que les trois Députés de Rome étoient chargés de lui dire; & flatté d'avoir rendu son Maître l'arbitre de la paix & de la guerre, il remit les conférences à l'arrivée de ce Prince, pour faire durer plus long-tems son triomphe. Loüis XIII. étant arrivé peu de tems après à Grenoble dans le Dauphiné, y donna audience publique au Légat Antoine, au Nonce Pancirole, & à Mazarin. Celui-ci porta la parole, & supplia le Roi de la part du Saint Pere, d'accorder la paix à l'Europe. Il lui représenta, suivant le stile ordinaire, les inconvéniens de la discorde, & lui peignit les douceurs du repos & de la paix. Le Roi écouta l'Orateur avec bonté; & quoiqu'il fût fort inférieur aux deux autres Envoyés Romains, ce Prince

Mazarin vient à Lion.

ne laissa pas de le distinguer honorablement.

La réponse du Roi fut, qu'il avoit assez fait connoître sa puissance, & la force de ses armes, & qu'il souhaitoit la paix avec plus de sincérité qu'aucun de ses ennemis, quoique vaincus; mais que se défiant de leur bonne foi avec raison, il n'arrêteroit le cours de ses succès, qu'après la conclusion & la ratification du Traité.

Pour notifier cette résolution, & en faire connoître l'efficacité, le Roi monta tout de suite à cheval & s'avança vers Chambéri, dans l'intention de subjuguer toute la Savoye. Le Duc si vivement ménacé sentit redoubler ses inquiétudes & ses allarmes. Il s'en prit à Spinola; & ayant mandé à la Cour d'Espagne que ce Général entretenoit des intelligences avec les François, on lui ôta les premiers pouvoirs qu'il avoit reçus, de conclure à son gré les Traités qui seroient proposés de part & d'autre.

Embarras de Spinola & de Mazarin.

Un ordre arrivé si à contre tems changea absolument la disposition des affaires. Spinola s'étoit engagé avec Mazarin à signer un Traité, qui avoit été dressé de concert avec le Duc de

Savoye & le Général de l'armée Allemande, qui assiégoit alors Mantouë. Mazarin, sur la parole de Spinola, avoit présenté ce Traité à la Cour de France; & il ne s'agissoit alors de rien moins, que de rompre avec plus d'éclat que jamais. La honte de cette rupture retomboit entiérement sur le Général Espagnol, qui se voyoit forcé d'avoüer la défiance qu'on avoit conçuë de lui à la Cour de Madrid, & le déchet absolu de ce grand crédit, qui avoit donné de la jalousie au Comte d'Olivarès même.

Prise de Mantouë.

Durant ce tems-là, le Comte de Collalte pressoit Mantoüe. * Cette Ville réduite aux abois se vit enfin contrainte de se rendre aux Allemands, qui y firent un butin immense. On dit que le seul Palais des Ducs, un des plus beaux de l'Europe, contenoit cinq cens Chambres, toutes richement meublées. Cette conquête donna beaucoup de fierté aux Allemands, & un grand chagrin à Spinola, qui depuis long-tems assiégeoit inutilement Cazal. Pour sa consolation, Emanuel Duc de Savoye, auteur de ses disgraces, mourut & emporta avec

* Hist. de Loüis XIII. Vie de Mazarin.

lui le regret d'avoir mis l'Italie en feu, & d'avoir allumé cet incendie dans le tems qu'on pouvoit l'éteindre avec plus de facilité. Il fut bien regreté de ses Sujets : ses ennemis se réjoüirent de sa mort, moins pour la crainte qu'il leur inspiroit par ses armes, qu'à cause de la malignité de son esprit, qui s'opposoit à tout ce qui pouvoit ramener la tranquillité & la paix.

Mazarin crût cette circonstance propre à la procurer enfin à l'Italie. Il avoit déja tâché de conclure une tréve de concert avec Spinola ; mais ce Général, par la révocation inatenduë de ses pouvoirs, s'étoit trouvé hors d'état de remplir ses promesses, & s'étoit rendu suspect aux Impériaux & même aux François. Mazarin, qui connoissoit dans ceux-ci plus de droiture & de générosité, jugea qu'il y rencontreroit aussi plus de confiance, & il vint leur faire de nouvelles proposions. Il s'agissoit d'accorder une tréve générale, à condition que pour sauver l'honneur des armes Espagnoles, & la réputation de Spinola, on lui remettroit la Ville & le Château de Cazal; que Thoiras, qui avoit défendu l'une & l'autre avec tant de valeur & de suc-

Réduction de Cazal.

cès, se retireroit dans la Citadelle, qu'il seroit aussi obligé de rendre à l'Espagnol, en cas qu'il ne fût pas secouru dans un certain nombre de jours. Ce dernier article étoit singulier, en ce qu'un ennemi rebuté, & tout prêt à lever le Siége, fixoit le jour de la reddition de la Citadelle, n'étant encore maître d'aucune des fortifications de la Ville.

Mais les circonstances présentes, & l'envie qu'on avoit d'être débarrassé de la guerre d'Italie, firent qu'on passa au Général Espagnol l'absurdité d'une demande si extraordinaire. D'ailleurs le Cardinal de Richelieu qui l'aimoit, & avec qui il avoit en effet des correspondances, qu'on avoit tant blâmées à la Cour de Madrid, lui accorda cette satisfaction, qui le mettoit en état de dire à son Maître, qu'il avoit pris une Place, comme le Comte de Collalte. Ces choses ne furent cependant point effectuées. Spinola mourut du chagrin que lui avoit causé la Cour d'Espagne; & il ne fut plus question alors, pour les Espagnols & les François, que d'abandonner la Ville, le Château & la

Mort du Marquis de Spinola.

Citadelle de Cazal, & de les laisser dégarnies de troupes. Les derniers consentirent à cette retraite, quoiqu'ils fussent encore les maîtres du terrain; mais ils exigerent en même tems que les Espagnols abandonnassent tout ce qu'ils possédoient dans le Montferrat. Le Marquis de Sainte Croix, qui les commandoit à la place de Spinola, rejetta cette proposition avec hauteur, & montra à Mazarin ses troupes & ses retranchemens, pour lui faire voir qu'il étoit fort en état de soutenir la guerre avec avantage.

1630.

Le Marquis de Sainte Croix veut combattre les François.

Le Marquis de Sainte Croix pensoit tout differemment, que le Général Spinola. Il vouloit la continuation de la guerre avec autant d'ardeur, que l'autre en désiroit la fin. Il se voyoit à la tête d'une armée, composée de troupes aguerries, & qui sembloit ne respirer que le combat. Le front de ses retranchemens étoit garni d'une nombreuse Artillerie, & de tout ce qui peut servir à une vigoureuse défense. Plusieurs Places du Montferrat se voyoient soumises à ses armes; & il se promettoit, comme une chose aussi aisée que glorieuse, de battre les François, & d'ajouter de nouveaux succès

aux premieres conquêtes. Mazarin, chargé de tout le poid de la négociation, comprit en effet qu'on ne pouvoit attaquer Sainte Croix, sans de grandes précautions, & sans trouver de grandes difficultés. Il se hâta donc de venir rendre compte au Maréchal Schomberg, qui commandoit l'armée de France, de la disposition des Espagnols, & lui conseilla en même tems de céder quelque chose à leur supériorité, & à la force des deffenses qui les couvroient. Le Maréchal de Schomberg, qui connoissoit le génie de ses ennemis, s'inquiéta peu de leur grand nombre, & moins encore de leurs bravades. Il sçavoit que le Marquis de Sainte Croix étoit un homme propre à sacrifier une Nation entiere à la moindre espérance d'acquérir un peu de gloire. Qu'il se croyoit toujours le plus fort, jusqu'à ce qu'on l'eut absolument terrassé; & que loin d'avoir la sagesse & la haute capacité du Marquis Spinola, il ne se laissoit conduire que par son ardeur pour le désordre & le carnage, sans s'inquiéter des inconvéniens d'une défaite, sans ménager le sang de ses Soldats, dont pour ainsi dire, il étoit plûtôt le bourreau que

Mazarin veut empêcher la bataille.

le Général, & qu'il conduisoit plûtôt à la boucherie qu'au combat.

1630. De tels hommes, cruels ennemis de l'humanité, trouvent toujours les autres indignés contre eux, & ce qui auroit été indifferent de la part d'un Commandant ordinaire, irritoit tout le monde dans la bouche du Marquis de Sainte Croix. Ainsi, lorsque Mazarin eut appris au Maréchal de Schomberg, que son fier adversaire ne demandoit qu'à se battre, il fit prendre les armes à ses Soldats, & après les avoir animés, en leur redisant une partie des fanfaronades Espagnoles, il marcha tout de suite aux ennemis. Les premiers coups étoient déja tirés, & l'escarmouche s'échauffant, l'armée entiere n'étoit plus qu'à cinq à six cens pas des Espagnols. Mazarin revenu auprès du Marquis de Sainte Croix s'efforçoit de le toucher, en lui peignant la grandeur du péril auquel il s'exposoit, s'il attendoit que les François attaquassent enfin ses retranchemens, dont ils étoient déja si près. Il lui représentoit qu'un ennemi qui attend les coups, se voit accablé d'ordinaire, & que sa défaite entraîneroit non-seulement la perte de cette armée

ſur laquelle il comptoit tant, mais encore celle du Milanès, qui reſteroit à la diſcrétion du Vainqueur.

Les coups que le Général Eſpagnol entendoit tirer durant ce diſcours de Mazarin, le perſuaderent du moins autant que ſes raiſons. Il changea tout d'un coup d'avis; & le même homme, qui ne reſpiroit que le combat lorſqu'on lui offroit la paix, la demanda lorſqu'on lui préſenta la bataille. Cependant l'armée Françoiſe animée par la préſence de ſon Général, & par l'avantage de ſes eſcarmoucheurs ſur ceux des ennemis, s'avançoit fierement ſur leurs pas, & témoignoit une réſolution qui promettoit aux Eſpagnols le même ſort, qu'ils avoient eu à la défenſe du Pas de Suze. Mais voici que tout à coup l'on apperçut Mazarin, qui ſortoit à toute bride de leurs retranchemens, ayant le chapeau à la main; & criant de toute ſa force, *alte, alte, paix, paix.* Le Soldat échauffé par la vûë des ennemis, dont il étoit déja à portée de reconnoître la mauvaiſe contenance, ſe hâte au contraire de franchir l'eſpace qui les ſépare, & répond d'un ton furieux, aux cris de Mazarin, *point de paix, ni de Ma-*

*zarin* *, mots funeftes, que les François prononcerent d'abord dans un Pays Etranger, & qu'ils répeterent depuis tant de fois dans le fein de leur Patrie. Mazarin ne fe rébuta point de leur opiniâtreté ; & l'on doit rendre juftice à l'intrépidité, qui le fit paffer d'un air calme & raffis à travers les boulets de canon & les balles qu'on fe tiroit des deux partis, pour joindre le Général François. Celui-ci moins animé que fes Soldats apprit avec plaifir, que le Marquis de Sainte Croix fe confeffoit vaincu, avant d'en être venu aux mains. Il crie *alte* à fon tour, & le Soldat obéïffant à la voix de fon Chef, s'arrête, non fans murmurer contre le Mazarin, qui venoit de leur enlever une victoire certaine.

Mazarin conclut la paix d'Italie.

Les Efpagnols fatisfaits d'avoir entendu le bruit des canons & des moufquets, & d'avoir vû tuer quelques uns de leurs efcarmoucheurs, fe foumirent à tout ce qu'on voulut exiger d'eux, & confentirent à évacuer toutes les Places qu'ils occupoient dans le Montferrat. On en vint enfuite à un Traité de paix, qui fut encore l'ou-
1631. vrage de Mazarin, qui eut l'adref-

* Hift. de Loüis XIII.

ſe quelque tems après d'obtenir de Victor Amedée, alors Duc de Savoye, la ceſſion de Pignerol en faveur du Roi de France, qui acheta cette Place importante, la ſomme de cinq cens mille écus.

Tout l'avantage d'une paix ſi utile au repos de l'Europe, & ſi glorieuſe à Mazarin, tomboit ſeulement ſur la France. Le Duc de Savoye n'étoit plus le Maître chez lui ; & l'Empire avec l'Eſpagne, après avoir mis ſur pied de grandes armées, les avoit vû rentrer dans leurs Frontieres, ſans rapporter aucun autre fruit, que les dépoüilles de quelques Places, dont elles avoient été obligées d'abandonner les murailles à leurs propres Souverains, & aux François. Ceux-ci au contraire, avec l'honneur d'avoir ſecouru un Allié utile à ſes intérêts, ſe voyoient poſſeſſeurs d'une Ville, qui leur laiſſoit la liberté d'entrer en Italie, & d'accabler le Duc de Savoye, toutes les fois qu'ils le jugeroient à propos. Les autres Nations ſe plaignirent alors de la partialité de Mazarin ; & le Cardinal de Richelieu, pour le conſoler de ces reproches, écrivit en ſa faveur à la Cour de Rome, & char-

gea expreſſément l'Ambaſſadeur qui y réſidoit, de demander au Pape pour Mazarin la Nonciature de France auſſi-tôt que le Nonce, qui étoit alors en Place, ſeroit rappellé. Sans doute que ſur ces entrefaites Mazarin avoit embraſſé l'état Eccléſiaſtique. Le Cardinal de Richelieu, en écrivant ainſi au Saint Pere, n'ignoroit pas combien Sa Sainteté étoit indiſpoſée contre le ſujet qu'il lui recommandoit. Le Comte-Duc d'Olivarès avoit travaillé de tout ſon pouvoir à le mettre mal dans l'eſprit du Pontife. Ce Seigneur, le ſeul homme du monde qui pût entrer en comparaiſon avec le Cardinal de Richelieu, haïſſoit extrêmement le Politique Italien, qui s'étoit ouvertement déclaré en faveur du Miniſtre François, & l'avoit fait triompher de tous les efforts de l'Eſpagnol. Les deux Miniſtres étoient les ſeuls moteurs de cette guerre; & les deux Monarques les plus puiſſans de l'Europe ne faiſoient que leur prêter leur nom. Ainſi tant de négociations, tant de ruſes, tant de combats, tant de Villes priſes & ſaccagées, étoient, pour ainſi dire, les jeux de deux hommes, qui ſe diſputoient la prééminence du génie

La Nonciature de France demandée pour Mazarin.

politique, & qui abusoient à l'envi de la confiance de leur Maître, & de la lâcheté des Courtisans.

Il devient Chanoine de S. Jean de Latran.

Pendant que le Comte-Duc d'Olivarès s'opposoit à la fortune du Pacificateur de Mantouë, le Cardinal Duc de Richelieu le soutenoit de tout son pouvoir. Il fit en sorte, que le Pape ayant fait frapper des Médailles au sujet de cette guerre, ordonna au Graveur d'y placer Mazarin sortant des retranchemens Espagnols, & galoppant vers l'armée Françoise, dont il arrêtoit la furie. Le souvenir d'une action aussi extraordinaire, méritoit en effet d'être transmis à la postérité. Le Pape le fit aussi dans le même tems Chanoine de l'Eglise de Saint Jean de Latran, ce que l'Auteur Aubri regarde comme une haute dignité, en ce qu'elle est plus honorable que celle de Chanoine de S. Pierre du Vatican, & qu'elle donne le pouvoir de montrer les Réliques au peuple. Mais un simple Canonicat, quel qu'il fût, suffisoit-il pour remplir les grandes vûës de Mazarin ? Sentant bien qu'ayant la Cour d'Espagne contraire, il ne pouvoit désormais rien obtenir, que par la supério-

rité de la France, il s'y attacha plus que jamais; & reçût chez lui le Maréchal de Thoiras, ce brave défenseur de Cazal, qui arriva à Rome sur ces entrefaites. Le témoignage avantageux que ce Seigneur lui rendit à son retour à la Cour de France, joint à l'intérêt particulier que le Cardinal de Richelieu avoit à l'obliger, lui valut la Vice-Légation d'Avignon, & quelque tems après la Nonciature extraordinaire de France. Il fit son entrée publique à Paris, dans le mois de Novembre 1634. On le reçut bien, & le Cardinal de Richelieu, qui avoit pour lui une estime singuliere, lui fit rendre tous les honneurs imaginables.

Mazarin Vice-Légat d'Avignon.

Dans le même tems, les Espagnols s'emparerent de la Ville de Tréves, & firent prisonnier l'Electeur, Archevêque de cette Ville, qui étoit sous la protection de la France; ce qui fut l'occasion d'une nouvelle rupture entre les deux Couronnes. Le Nonce Mazarin s'entremit aussi-tôt dans cette affaire, qui regardoit plus particuliérement le Saint Siége, en ce qu'elle compromettoit un Prélat. Il écrivit à Rome, d'où il reçut le pouvoir d'offrir la médiation du Saint Pe-

Prise de Tréves par les Espagnols.

re,

ſe, & ſes ſoins pour étouffer cette querelle naiſſante, qui alloit remettre aux mains les deux plus grands Monarques de la Chrétienneté. Les Eſpagnols, ſe récriérent auſſi-tôt, qu'ils ne vouloient point que Mazarin s'ingérât dans cette affaire. Ils ſe reſſouvenoient de la façon dont il en avoit agi avec eux dans le Traité de Cazal; & ils s'attendoient bien qu'un Italien François de cœur, étant éloigné de la France, le ſeroit bien davantage réſidant en France même.

Dans cette occurrence, où il s'agiſſoit de mécontenter la Cour de Rome, ou de ſe ſoumettre à la déciſion d'un homme dévoüé au Cardinal de Richelieu, les Eſpagnols demanderent que Marie de Médicis, femme de Henri IV. & mere de Loüis XIII. fût chargée de l'accommodement. Cette Princeſſe infortunée avoit été forcée de ſortir non-ſeulement de la Cour de ſon fils, mais encore de ſes Etats, & de ſe réfugier chez les Eſpagnols. *

Par ce moyen les Eſpagnols évitoient d'avoir affaire avec le Nonce 1634.
Mazarin, & renoüoient une ſorte de commerce entre la Reine Mere &

* Voyez l'Hiſt. du Card. de Richelieu.

Loüis XIII, commerce, qui pouvoit réünir leurs esprits, & devenir funeste au Cardinal de Richelieu. Il s'agissoit de faire agréer au Roi la médiation de la Reine sa Mere; ce qui paroissoit d'autant plus difficile, que le Cardinal de Richelieu fermoit à son Maître tous les chemins, par lesquels cette Princesse pouvoit communiquer avec son fils. Elle fut donc obligée, malgré sa répugnance & celle des Espagnols, de s'adresser au Nonce Mazarin, qu'elle chargea d'une dépêche pour le Roi, avec ordre de la lui remettre en main propre. Elle contenoit, que se souvenant toujours d'avoir été femme du plus grand Roi que la France eût eu, & étant la Mere du Souverain qui gouvernoit ce grand Royaume, elle n'avoit pû s'empêcher de prendre part aux maux qui le ménaçoient, & de tout tenter pour les prévenir; qu'elle espéroit que les Ministres, malgré leur prévention contre elle, seconderoient sa bonne intention, & ne s'opposeroient pas à ce qu'elle vouloit tenter, en faveur d'un peuple qu'elle avoit autrefois gouverné, & qu'elle aimoit toujours.

Mazarin parle en faveur de la Reine mere.

Les sentimens de tendresse, que la

Reine déployoit dans sa dépêche, ne firent aucun impression sur l'esprit du Roi. Mazarin s'acquitta de sa commission, & présenta la Lettre de la Reine mere au Roi; mais ce ne fut qu'après en avoir communiqué avec Richelieu, qui dicta cette réponse pour son Maître. « Je ne veux point » répondre à la Reine ma Mere, ni à » ses offres de médiation. Les termes » dont je me servirois, ne pourroient » que la chagriner & lui faire tort dans » le monde. »

Le Nonce rendit compte à Marie de Médicis des sentimens du Roi son fils, dont il fut moins fâché que qui que ce fût, en ce qu'ils contentoient le Cardinal de Richelieu son protecteur, chez qui il étoit logé alors, & qu'ils faisoient retomber sur lui la négociation de ce nouveau démêlé, les Espagnols n'ayant plus de moyen de l'en exclure. Mais ils redoublerent leurs plaintes contre lui, & montrerent avec tant d'évidence à la Cour de Rome, que le Nonce Mazarin sacrifioit tout autre intérêt à celui de la France, qu'on le rappella aussi-tôt de sa Nonciature, pour le renvoyer à sa Vice-Légation d'Avignon. Ce coup,

1634.

Nouvelles plaintes contre Mazarin.

qui fut l'ouvrage des Espagnols, leur causa autant de joye, qu'il donna de chagrin au Cardinal de Richelieu. Mazarin, en quittant la France, donna une nouvelle preuve de son attachement à cette Couronne, en lui envoyant une grande provision de poudre à canon, dont elle se trouvoit avoir un besoin pressant. Le Cardinal de Richelieu * qui le guidoit, & dont il suivoit aveuglément les conseils, le trouvant tout à fait inutile pour lui dans sa retraite d'Avignon, lui conseilla de quitter une Ville, où également éloigné des Cours de Rome & de France, il s'en verroit aussi également oublié. Il lui dit qu'il devoit résider auprès du Saint Pere, y servir les François, s'ingérer le plus qu'il lui seroit possible dans les affaires étrangeres, & tenter de parvenir par ce moyen au Cardinalat, qu'il pouvoit aisément se promettre, malgré l'indisposition du Pape, ayant été Nonce, & joüissant de la protection de la France.

1634. Mazarin revient à Rome. Mazarin abandonna donc sa Vice-Légation d'Avignon, & se rendit à Rome, où suivant les instructions qu'il

* Vie de Richelieu.

reçut du Cardinal de Richelieu, il ſongea à procurer la Protection de France au Cardinal Antoine Barberin, neveu du Pape. Le Pontife y conſentit d'abord; mais les Eſpagnols, qui reconnurent le génie de Mazarin dans ce projet, employerent toutes leurs reſſources, pour donner d'autres idées à Urbain VIII. En effet, malgré le conſeil de cinq Cardinaux qu'il avoit aſſemblés, & malgré la convention qu'il avoit faite avec eux de donner le Cardinal Antoine à la France, il changea tout à coup d'avis, & ayant accordé une audience extraordinaire au Duc de Créqui, Ambaſſadeur de la Couronne, il lui déclara qu'elle eût à chercher un autre Protecteur. Le Duc de Créqui, malgré toute ſa fermeté, fut ſi ſurpris de ce changement du Pape, qu'il ne lui oppoſa que de foibles raiſons, & ſortit de cette audience fort déconcerté. Mazarin au contraire ſe plaignit avec aigreur de cette condeſcendance du Pape aux volontés des Eſpagnols, & il oſa lui reprocher de trahir les intérêts de la France, pour favoriſer ceux de ſes ennemis.

De-là ſe forma cette haine qu'on eut

toujours depuis à Rome, pour tout ce qui touchoit Mazarin;& la chose fut poussée si loin, qu'Innocent X. successeur d'Urbain VIII. ne pouvoit entendre prononcer le nom de Mazarin qu'avec horreur. Le Cardinal de Retz n'y trouva depuis une si éclatante protection, qu'en faveur de ce qu'il avoit entrepris contre cet ennemi de la Cour de Rome. Le Cardinal de Richelieu, quoiqu'accoutumé aux menées des Espagnols, & à les trouver en tout opposés à ses desseins, fut dans la derniere surprise, en apprenant qu'on avoit accordé & ôté ensuite au Cardinal Antoine la Protection de France. Il écrivit sur le champ à Rome; & usant de cette hauteur, qui lui étoit ordinaire, il ordonna à ses émissaires en cetteCour,d'insister plus que jamais sur le rétablissement du Cardinal Antoine, protestant que le Roi n'en accepteroit jamais d'autre * quel qu'il fut; & pour prouver que le Monarque François s'obstinoit en effet pour le Cardinal Antoine, il lui envoya de sa part une Croix de diamans, & une Boëte remplie de pierreries.

La grande maxime du Cardinal de

* Hist. de Loüis XIII.

Richelieu, étoit d'augmenter ses demandes, à mesure qu'on lui opposoit des refus; ce qui lui réussissoit presque toujours. Il ne se contenta pas de vouloir toujours le Cardinal Antoine, pour Protecteur des affaires de France; il demanda en même tems la promotion de Mazarin au Cardinalat, protestant qu'à moins qu'elle ne fût assurée, on ne recevroit plus en France de Nonce ordinaire. Le Prélat, qui occupoit alors cette Place, s'emporta vivement contre le Cardinal de Richelieu; & ayant vû l'ordre du Roi, qui défendoit à tous les Evêques de France d'avoir aucun commerce avec lui, il éclata jusqu'à dire, qu'il se soutiendroit contre le Roi même avec le secours du Clergé, qui resteroit toujours dans les intérêts de la Cour de Rome.

Le Cardinal de Richelieu méprisa les ménaces de l'Ultramontain. Il lui 1639.
répondit sur le même ton, & lui fit craindre l'établissement d'un Patriarche en France. Un pareil coup étoit un coup de foudre pour le Vatican. Si quelqu'un fut jamais en état d'exécuter un pareil projet, ce fut le Cardinal de Richelieu. Le Nonce se mo-

dera ; & Mazarin ayant ajouté un nouveau dégré à sa gloire, par la pacification des troubles arrivés en Savoye, entre les Princes de cette Maison, & la Duchesse leur belle sœur, le Pape consentit enfin à s'accommoder avec la France, & il accorda le Chapeau à Mazarin. Les oppositions qu'il y eut à ce sujet, témoignent que ce Prélat n'étoit point aimé à la Cour de Rome ; mais il s'y vit détesté sous les Pontificats qui succéderent à celui de sa promotion.

Son dessein aussi étoit de s'attacher entiérement à la France ; & il avoit déja pris en Savoye le titre d'Ambassadeur extraordinaire du Roi très-Chrétien. Le Pape, qui vouloit par quelques démarches regagner le cœur du
1641. Cardinal de Richelieu, envoya promptement en France le Sieur Thomaso Vallemani, son Camerier d'honneur, & qui devoit être d'autant plus agréable au premier Ministre, qu'il avoit été Gentilhomme du Cardinal Antoine. Ce Camerier, chargé de la Barette du Cardinal Mazarin, la remit entre les mains du Roi le 25 Février 1642. La cérémonie de donner ce Bonnet se fit le lendemain dans la grande Egli-

Mazarin est fait Cardinal.

ſe de Valence en Dauphiné, où Mazarin parut revêtu de la pourpre Romaine.

Peu de tems après on decouvrit la conſpiration du jeune Cinq-Mars Marquis d'Effiat, Grand Ecuyer de France. Il eut la tête coupée avec ſon ami de Thou. On ſuivit à l'égard de ce Magiſtrat la loi ſevere de Loüis XI. qui décerne la peine de mort contre ceux qui auront été inſtruits d'une conjuration, & qui ne l'auront pas revélée. Le Duc de Boüillon étoit à la tête de cette affaire; on l'enferma à Lion dans le Château de Pierre-Enciſe, d'où il ne ſortit qu'en cédant au Roi ſa Principauté de Sédan, refuge ordinaire des mécontens de France. Ce fut le Cardinal de Mazarin qui ſigna ce traité ſi funeſte à la Maiſon de Boüillon, Richelieu lui en ayant donné la commiſſion. Ce Miniſtre depuis la mort de Cinq-Mars, paroiſſoit toujours inquiet & chagrin. Il avoit reconnu par les dépoſitions du Coupable, que le Roi lui avoit ſouvent accordé la préférence dans ſon amitié, & qu'il ne l'avoit ſacrifié qu'à la crainte de ſe voir ſoupçonné de l'avoir applaudi & encouragé dans ſon entre-

Conſpiration de Cinq-Mars.

1642.

priſe, qui regardoit perſonnellement le Miniſtre, & dont on diſoit que Sa Majeſté étoit le Chef.

Treville Commandant des Mouſquetaires lui donna alors de l'ombrage. Cet Officier faiſoit peu ſa Cour au Cardinal-Duc, & paroiſſoit au contraire extrêmement attaché au Roi. Le Miniſtre lui en fit un crime. Il demanda ſon éloignement; & ce qui eſt bien plus étrange, le Roi le lui accorda; mais ce fut avec tant de peine & de chagrin, qu'il commanda en même tems à Chavigny créature du Cardinal, de s'éloigner auſſi de la Cour. Cependant Mazarin, tout entier à Richelieu, s'entremit de l'accommodement. Il alla & revint ſouvent du Miniſtre au Maître, & du Maître au Miniſtre, juſqu'à ce que cette méſintelligence parut aſſoupie, & que Chavigny eut permiſſion de reſter à la Cour. Le Cardinal de Richelieu mourut peu de tems après.

Mazarin entre dans le Conſeil.

Le Cardinal Mazarin y perdit un protecteur zelé; mais il y gagna une place au Conſeil, que le Roi lui accorda immédiatement après la mort de ſon premier Miniſtre. Ce qui lui donna lieu de travailler avec efficacité en faveur d'Honoré de Grimaldi II.

du nom *, Prince de Monaco, qui ayant chassé les Espagnols de sa Place, traitoit alors avec les François. On lui accorda avec le Duché de Valentinois, plusieurs autres belles terres dans le Royaume. Il fut reçû Pair de France au Parlement de Paris ; & depuis ce tems-là, les Princes de cette illustre Maison sont restés inviolablement attachés aux intérêts de la Couronne. Loüis XIII. ne survéçut pas long-tems à cet événement, qui ajoutoit encore à la gloire de la France. A son retour du voyage de Roussillon, il se sentit attaqué d'un mal qui le conduisit promptement au tombeau. Il mourut à Saint Germain en Laye le 14 Mai 1643.

Peu de jours avant sa mort, il avoit fait baptiser le Dauphin, qui lui succéda sous le nom de Loüis XIV. Le Cardinal Mazarin avoit eu l'honneur d'être Parain de ce jeune Prince, ce qui donna un grand relief à son crédit, & diminua la haine qu'Anne d'Autriche femme de Loüis XIII. avoit

Mazarin Parain du Dauphin.

* Voyez le détail fidéle & circonstancié de cet événement dans les Mémoires de Madame de Barnevelt. Ce morceau, quant aux faits, est purement Historique.

1643. conçuë contre lui. Le Roi en la déclarant Régente, sçut tellement limiter ses pouvoirs, qu'elle ne devoit occuper que la premiere place dans le Conseil, l'autorité réelle restant entre les mains du Cardinal Mazarin & de Chavigny, seuls guides que suivoit alors le Roi. Le premier fut l'auteur du Réglement, que la Reine ne pût rien décider qu'à la pluralité des voix, & qu'on ne lui laisseroit le choix d'aucun de ceux qui devoient composer le Conseil. Le Roi les avoit nommés lui-même. Les deux premiers étoient le Duc d'Orléans & le Prince de Condé. Après eux venoient le Cardinal Mazarin, Chavigny & des Noyers.

La Reine déclarée Régente.

Un Acte, qui bornoit de cette sorte le pouvoir de la Régente, fut lû en sa présence, dans la Chambre du Roi mourant; elle y étoit accompagnée des Princes du Sang, des Grands Seigneurs du Royaume, & des principaux membres du Parlement. Cette lecture sembla ne lui faire aucune impression; elle ne paroissoit occupée que de sa douleur. Cependant elle conçut un violent dépit contre les auteurs de cette disposition. Mais avant de le témoigner, elle s'occupa du soin de la

rendre vaine, en la faisant casser par le Parlement. Le Roi étant mort, le consentement du Duc d'Orléans & celui du Prince de Condé étoient comme nécessaires, pour pouvoir annuller les dernieres volontés du feu Roi. On leur promit à chacun des Gouvernemens : ils se laisserent gagner ; & la Reine s'étant renduë au Parlement, ce Tribunal cassa au nom de Loüis XIV la Déclaration qui restreignoit les pouvoirs d'Anne d'Autriche, & il lui confirma le titre de Régente du Royaume, avec une autorité absoluë & sans bornes.

C'étoit l'Evêque de Beauvais, qui gouvernoit alors l'esprit de la Reine mere, & qui lui avoit donné le conseil avantageux, qui la rendoit Maîtresse de l'Etat. Ce Prélat s'étoit même opposé à la vivacité de ceux qui vouloient demander à la Régente l'éloignement du Cardinal Mazarin, contre lequel on la sçavoit prévenuë. L'Evêque de Beauvais, qui ne croyoit pas trouver un compétiteur, dans un homme que la Reine avoit toujours regardé comme son ennemi, éprouva alors que les caprices & l'intérêt des Princes décident seuls de leurs senti-

Intrigues de Mazarin. mens. Le Cardinal Mazarin qui se connoissoit nécessaire, & qui étoit instruit de la prévention de la Reine, feignit de vouloir se retirer en Italie ; il demanda son congé: mais la Régente le lui refusa, sçachant bien que personne ne pouvoit comme lui la mettre au fait des affaires, dont elle n'avoit alors aucune idée. Elle le retint d'abord par nécessité, & le conserva ensuite par inclination.

1643. L'Evêque de Beauvais, surpris au dernier point, courut chez la Reine, pour lui demander l'explication d'une conduite si contraire à sa premiere façon de penser. Elle s'excusa sur la nécessité où elle se trouvoit de conserver au moins durant quelque tems le plus habile des anciens Ministres, pour la mettre dans le chemin des affaires: elle lui dit qu'en retenant Mazarin, elle n'avoit pas prétendu se charger de ses amis; qu'elle les abandonnoit au contraire, n'étant pas non plus dans l'intention de sacrifier personne à Mazarin. L'Evêque de Beauvais, qui n'avoit fait ces remontrances à la Régente, qu'à l'instigation de sa cabale, se contenta de la réponse qu'on jugea à propos de lui donner, & qu'il fut re-

porter à sa troupe. Son incapacité, qui avoit été dérobée dans la multitude des petites affaires, se montra alors à découvert, lorsqu'il voulut se charger des grandes. Il se vit bientôt méprisé de tout le monde, & généralement abandonné.

Il est fait premier Ministre.

Tous les regards se tournerent alors vers le Cardinal Mazarin, que la Régente fit son principal Ministre. Il se conduisit d'abord avec cette habilité, dont il donna depuis tant de marques éclatantes, ménageant tout le monde en apparence, & ne se confiant à personne. Ceux qui avoient été ses rivaux, semblerent devenir ses amis. Il promit beaucoup, donna davantage, & ne refusa rien à personne. Enfin il sembloit que Mazarin n'avoit la distribution des graces, que pour les jetter à la tête de quiconque en désiroit. La Cour & la Ville rétentissoient de ses éloges. Un premier Ministre si bienfaisant & si doux sembloit un prodige aux François, accoutumés à la rigueur du Cardinal de Richelieu. Mazarin se servit de ce premier entousiasme pour dresser ses batteries.

La Maison de Condé & celle de Vendôme, étoient depuis long-tems

ennemies déclarées ; chacune avoit ses amis & ses créatures, & elles divisoient la Cour. L'autorité Royale tombant sur l'une de ces Maisons, l'accabloit & faisoit triompher l'autre. Il s'agissoit de décider à laquelle des deux le Cardinal devoit donner la préférence : il l'accorda à la Maison de Condé. Henri de Condé avoit un fils, qui promettoit un Héros. C'étoit le fameux Duc d'Enguyen. Le Duc de Vendôme avoit aussi un fils ; mais on n'attendoit point de lui ce qu'on espéroit de l'autre. Celui-là, toujours aux autres & jamais à lui-même, n'agissoit que par des impressions étrangeres. Il n'étoit que ce qu'on vouloit qu'il fût. Peut-être même n'auroit-on jamais vû son nom que dans la Liste des Ducs & Pairs, si les circonstances ne l'avoient forcé d'être quelque chose. Il étoit cependant brave ; & l'on reconnut en lui combien cette bonne qualité est peu de chose, lorsqu'elle est seule.

Il se déclare pour le Duc de Vendôme.

Aussi-tôt que le Cardinal Mazarin se fut déclaré pour la Maison de Condé, celle de Vendôme sembla s'anéantir ; la plûpart de ses créatures se tournerent du côté de la faveur ; & si le Prince de Condé n'avoit été trop

avide, elle étoit abandonnée sans ressource ; mais il rebuta le Cardinal Mazarin, à force de lui demander de nouvelles graces. Une pareille conduite inspira au Cardinal de la bienveillance pour la Maison de Vendôme, à qui son abaissement avoit donné un air modeste, qui gagne toujours les cœurs. D'ailleurs la Reine conservoit toujours de l'estime, ou du moins de l'amitié pour le Duc de Beaufort, qui étoit, selon elle, le plus honnête-homme du Royaume. S'il n'avoit montré trop de fierté de la faveur de la Reine, & trop d'éloignement pour le Cardinal, la Maison de Condé tomboit à son tour. Il ne sçut point se ménager ; & ayant enfin perdu toute retenuë, on fut contraint de l'enfermer au Château de Vincennes.

Pendant ce tems-là, le jeune Duc d'Enguyen gagnoit des batailles *: nouveaux motifs de demandes pour son pere, & nouvelle raison d'éloigner de lui l'inclination du Cardinal. Le bruit des Victoires du jeune Héros étoit flatteur pour lui, en ce qu'il 1644.
assuroit son Ministere ; mais il n'auroit voulu avoir affaire qu'à lui. Pour un

* Hist. de Loüis XIV.

ſeul ſervice, il ſe voyoit tous les jours dans le cas d'obliger deux hommes. Enſorte qu'il auroit en quelque ſorte regardé comme un eſpéce d'avantage, que le Duc d'Enguyen eut quelquefois été battu. Cependant l'Eminence continua d'avoir de grands égards pour ce Vainqueur ; & la Ducheſſe d'Enguyen étant accouchée d'un fils, le Cardinal Mazarin déja Parain du Roi, le fut encore de ce jeune Prince ; mais cet honneur qu'il reçut, ne diminua point le dégoût intérieur qu'il commençoit à prendre pour cette Maiſon, avec laquelle il venoit pourtant de former une alliance ſpirituelle.

Siége de Thionville. 1645.

La priſe de Thionville ſuivit de près cet événement. Tant de ſuccès ſi voiſins les uns des autres aſſuroient à Anne d'Autriche une Régence auſſi glorieuſe que tranquille, s'il ne s'étoit formé dans le ſein de l'Etat même des ennemis bien plus à craindre que ceux du dehors, & qui devinrent d'autant plus redoutables, que leur ſoulevement paroiſſoit appuyé de raiſons ſpécieuſes. Ce même Mazarin, que l'on avoit regardé dans le commencement de ſon Miniſtere, comme l'an-

ge tutelaire de la France, devint bientôt l'objet de la haine publique; on désira son éloignement avec autant d'ardeur. Ses amis devinrent tout à coup ses adversaires. Les têtes les plus sages imiterent en cela le vulgaire; & ne point haïr le Mazarin *, fut reconnu publiquement comme un crime.

1646.

Violences d'Emeri.

Emeri Sur-Intendant des Finances fut la principale cause de cette haine envenimée, que l'on conçut contre le Cardinal. Jamais homme ne posseda mieux l'art de tirer le sang du peuple, sous des prétextes vraisemblables & variés; mais à force de les voir repéter, on se mutina contre cette foule d'impôts, dont cependant la mauvaise œconomie du premier Ministre, étoit bien plus comptable que lui. En effet le Cardinal Mazarin, pour se faire des créatures, avoit répandu des sommes immenses. La Reine de son côté, par le même motif, s'étoit aussi épuisée. On faisoit la guerre avec vigueur depuis long-tems; & la prise de la Rochelle avoit ruiné la France, autant par les grands frais que le Siége de cette Ville avoit causez, que par le commerce de cette même Ville,

* Mémoires du Card. de Retz.

florissant avant cette entreprise, qu'on avoit entierement abbatu.

1647. L'Edit du Tarif fit éclatter le mécontentement général, qui jusqu'alors avoit été secret. Le Parlement de Paris, si complaisant pour tous les autres Edits qui avoient précedé celui-ci, refusa de l'enregistrer. Ce fut en vain qu'on le manda par Députés au Palais Royal. Le premier Président, quoiqu'ami de la Cour, persista à soutenir que la vérification de l'Edit du Tarif appartenoit à sa Compagnie, & non à la Cour des Aydes, à qui le Conseil vouloit le renvoyer. On remit la conclusion de cette affaire, pour donner le tems à Emeri, toujours fertile en expédiens, d'en trouver un, qui en conciliant les esprits, conservât l'impôt contesté. Pendant ce tems-là, le peuple, à qui dès émissaires secrets rendoient compte de tout ce qui se passoit, se rendit en tumulte au Palais, où il maltraita de paroles le Président de Thoré, fils du Sur-Intendant.

Le Parlement s'oppose à l'enregistrement des Edits.

Le Parlement prit fait & cause pour le Président, & décréta ceux qui l'avoient insulté. La Régente, par le conseil du Cardinal Mazarin, en-

Soulevement du peuple.

voya auſſi-tôt les deux Régimens des Gardes Suiſſes & Françoiſes. Ils ſe rendirent dans la ruë de Saint Denis, comme une des plus conſidérables de la Ville, autant par ſon étenduë, que par le grand nombre de Bourgeois riches qui y demeuroient alors. Ceux-ci, loin de s'effrayer, s'irriterent au contraire, monterent dans les clochers voiſins, & ſonnerent l'allarme. Le Prevôt des Marchands averti ſe rendit au Palais Royal, où il repréſenta avec tant de force le danger où l'on étoit, de voir tout Paris en armes fondre ſur les deux Régimens aux Gardes, que la Reine leur envoya ordre de ſe retirer. On fut même obligé d'alléguer un prétexte, pour calmer le peuple & ſauver en même tems l'honneur de l'autorité Royale.

Une émeute auſſi conſidérable & auſſi imprévûë fit connoître à la Cour qu'elle auroit à l'avenir de grandes méſures à prendre, lorſqu'elle voudroit créer de nouveaux impôts. Le Roi alla lui-même au Parlement dans le tems qu'on s'y attendoit le moins, portant avec lui cinq ou ſix nouveaux Edits burſaux. On ſuppoſa que la Majeſté Royale ne laiſſeroit aucune liberté aux

Plaintes du Parlement.

esprits, & que tout se passeroit avec respect & soumission : le contraire arriva. Le premier Président montra en cette occasion plus de fermeté encore, qu'il n'en n'avoit témoigné peu auparavant au Palais Royal ; il se plaignit de cette façon insolite, d'amener le Roi au
1648. Palais pour surprendre les esprits, & ravir la liberté des suffrages, qui ne devoient jamais recevoir aucune contrainte. Un des Edits, que l'on avoit voulu faire recevoir dans ce Lit de Justice, donnoit douze Collegues aux Maîtres des Requêtes. Ils s'opposerent à cette nouvelle création, & cette opposition augmenta le trouble. Les Cours supérieures s'obstinerent même au point de se demander une union mutuelle, pour la réformation de l'Etat ; & cette union fut formée dans la même journée.

Union des Cours supérieures.

La Régente fut outrée de cette démarche hardie des Cours, & demanda sur le champ qu'on lui apportât la feüille de l'Arrêt d'union. On lui représenta les difficultés qu'il y auroit à l'obtenir. Rien ne la put faire changer de résolution ; & elle repéta plusieurs fois au Greffier en chef, *je la veux avoir*, cette feüille, *n'y manqués pas.*

Celui-ci, pour s'excuser, dit qu'elle n'étoit pas en son pouvoir, & que le Greffier Commis en étoit chargé. Alors la Régente commanda à Plessis Guénegaut & à Carnavalet Lieutenant des Gardes du Corps, de prendre cet homme avec eux & de le conduire au Palais, pour le forcer à leur donner la feüille. Le peuple, qui eut avis de cette violence, s'attroupa; & ceux qui s'étoient chargés de la remettre, se virent obligés de prendre la fuite.

Intrigues du Coadjuteur.

Durant ces mouvemens, qui furent la source des plus grands troubles, le Cardinal Mazarin paroissoit moins que jamais, & l'on auroit aisément crû qu'il n'y avoit que très-peu de part, si le Coadjuteur de Paris, depuis connu sous le nom de Cardinal de Retz, n'avoit pris à tâche de le suivre dans ses détours, & de le faire connoître au peuple, qui sans cela auroit été aisément porté à croire, que ces demarches si hardies provenoient seulement de la Reine, extrêmement vive & entreprenante. Mais, comme je le viens de dire, par les intrigues du Coadjuteur, & de quelques autres ennemis du Cardinal, on le chargea de tout ce qui parut odieux dans ces scenes extraor-

dinaires ; & on lui voulut du mal ; non-ſeulement pour les choſes fâcheuſes qui venoient de ſe paſſer, mais encore pour celles que l'on prévoyoit devoir en être les ſuites.

1648. Cependant l'Arrêt d'union fut caſſé par le Conſeil d'enhaut ; on manda au Palais Royal les Députés du Parlement, pour lui défendre de récidiver en pareil cas. Le premier Préſident demanda au contraire, que l'Arrêt du Conſeil d'enhaut fut ſupprimé, ce qui lui fut accordé contre toute ſorte d'eſpérance. Ce qui témoigne que dans les occaſions les plus critiques un courage reſpectueux peut fléchir l'autorité.

Fermeté du premier Préſident.

La Nation entiere étoit attentive à qui l'emporteroit du Miniſtere, ou du Parlement ; car il eſt vrai que le Cardinal Mazarin ſeul étoit l'occaſion & la cauſe de tant de mouvemens & de troubles ; & que l'obſtination de la Reine à le conſerver aux dépens du bonheur de ſes peuples, partoit plus du deſſein d'humilier le Parlement, que de l'affection qu'elle eût pour ce Miniſtre, auquel elle ne s'attacha ſi fort, que parce que tout ſe déclaroit contre lui. A peine eut-on appris que l'Arrêt

l'Arrêt d'union étoit enfin toleré par la Cour, qu'on témoigna le dernier mépris pour le Cardinal Mazarin. Le commun du monde l'accusa d'une foiblesse, qui leur paroissoit excessive dans une circonstance si importante, & les gens éclairés le blâmerent, non de cette même foiblesse, qu'ils reconnurent être nécessaire, à cause de la disposition dangéreuse des esprits, mais d'avoir laissé croître ces dispositions, & de n'avoir rien présenté d'assez solide aux premieres attaques du Parlement, qui emporta encore sur lui l'éloignement du Sur-Intendant Emeri qu'il fut obligé d'exiler.

Cette Cour crut alors avoir trouvé le tems le plus favorable pour recouvrer son ancienne autorité, à laquelle le Cardinal de Richelieu avoit donné de si fortes atteintes; & suivant l'Arrêt d'union, les Députés des quatre Compagnies, sans nul égard à un nouvel Arrêt du Conseil d'Etat, se trouverent dans la Salle de S. Loüis, pendant que le Corps du Parlement s'assembloit en particulier pour délibérer sur ce même Arrêt du Conseil, qui défendoit toute délibération. On convint, après bien de la peine, & par

égard aux prieres de M. le Duc d'Orléans, que l'on remettroit à quelques jours de-là les délibérations définitives, tant sur la Déclaration du Roi, que sur les propositions de la Chambre de S. Loüis. Mais ce terme étant arrivé, le Parlement qui n'étoit rien moins qu'adouci, décida que toutes les levées d'argent, ordonnées par Déclarations non vérifiées, n'auroient aucun lieu. Rien ne fut capable dans la suite de changer cet Arrêt, qui attacha de plus en plus le cœur des peuples au Parlement, & les éloigna du Cardinal Mazarin.

1648. Bataille de Lens gagnée par les François.

Il crut pouvoir se relever avec avantage, à l'occasion de la bataille de Lens, que le jeune Prince Loüis de Condé venoit de gagner sur les Espagnols. Mais contre toute espérance, cette victoire lui donna encore de nouveaux ennemis. Le Ministre reçut avec froideur M. de Châtillon, que le Vainqueur lui envoyoit, pour lui apprendre le gain de la bataille. Loin de le féliciter & d'admirer la conduite du Prince de Condé, qui en cette occasion avoit agi avec autant de prudence que de bonheur & de courage, il se plaignit de ce qu'on avoit laissé

échapper une partie de la Cavalerie Espagnole. Ce reproche, qui tenoit la place d'un remerciment, indigna Châtillon, qui en rendit compte à M. le Prince, & lui fit concevoir un vif ressentiment contre un Ministre, qui ne voyoit dans les actions que ce qu'il pouvoit y avoir de défectueux, pour n'être pas obligé de reconnoître ce qui s'y trouvoit de glorieux & de favorable.

La joye excessive que la Reine témoigna au sujet de la victoire de Lens, fit mieux remarquer encore la froideur du Cardinal. Cette Princesse se réjoüissoit d'être enfin en état d'exécuter un projet qu'elle avoit conçu depuis long-tems; & son Ministre au contraire ne pouvoit s'empêcher d'être inquiet sur les suites qu'il prévoyoit devoir en résulter. Ce projet étoit de faire arrêter Broussel, vieux Conseiller de la Grand'Chambre, & Blancmenil, Président aux Enquêtes, qui furent en effet l'un & l'autre conduits en prison. Cette entreprise fut exécutée aussi-tôt que l'on vit le Roi rentré au Palais Royal, d'où il étoit sorti pour aller entendre à Notre-Da-

Emprisonnement de Broussel & de Blancmesnil.

me le *Te Deum*, chanté à l'occasion de la bataille de Lens.

Nouveau soulevement des Parisiens.

A peine eut-on appris la détention des deux Magistrats, que le peuple parut attendri jusqu'aux larmes, comme par un pressentiment secret des malheurs qui alloient arriver ; on n'entendit plus ensuite que des cris de fureur & d'emportement. Les boutiques furent fermées, chacun rentra dans sa maison ; mais ce ne fut que pour en sortir les armes à la main. La Reine étoit avec le Roi au Palais Royal ; & tous les Courtisans s'y étoient jettés avec ce qui s'étoit trouvé d'Officiers à Paris, pour défendre leurs Majestés. Cette Princesse, doüée d'un courage bien au-dessus de son sexe, commanda aussi-tôt au Maréchal de la Meilleraïe de sortir à la tête des Gardes, & de se porter avec eux où le danger sembleroit le plus apparent. Il se rendit sur le Pont-Neuf, où il ne trouva d'abord que des enfans, qui sans témoigner aucune crainte de voir tant de gens armés, les chargerent à coups de pierres, qu'ils accompagnoient d'injures & d'imprécations.

Pendant ce tems-là, le Cardinal Mazarin étoit au Palais Royal, inquiet

& troublé au point, que la fermeté de la Reine contribuoit même à l'allarmer davantage. C'étoit en vain qu'on venoit lui faire de tous côtés les rapports les plus favorables, & qu'on s'attachoit à lui déguiser le mal. Il en comprenoit toute l'étenduë, & son imagination l'augmentoit encore. Ce Ministre parut surtout hors de lui-même, lorsque l'on vint interrompre le raport que le Maréchal de la Meilleraïe faisoit à la Reine, pour lui dire que les Bourgeois ménaçoient de forcer les Gardes du Palais Royal. Le Chancelier qui survint, acheva de lui tourner la tête, en ajoutant à ce que l'on venoit de dire, que Paris étoit sur le point d'être abîmé. Le Lieutenant Civil vint encore agraver les circonstances; en sorte que la Reine n'étant plus environnée que de Courtisans consternés, eut peur elle-même, & consentit que l'on promît au peuple la liberté de Broussel. Le Maréchal de la Meilleraïe, s'imaginant que cette promesse alloit absolument calmer le peuple, promit des merveilles au Cardinal, & sortit avec le Coadjuteur pour annoncer cette heureuse nouvelle.

Frayeur de la Reine & du Cardinal.

Peut-être auroit-il réussi à appaiser la sédition, si se contentant d'être à cheval accompagné de quelques personnes, il ne se fût mis mal à propos à la tête des Chevaux-légers l'épée à la main. Ce fut en vain qu'il cria *Vive le Roi, liberté à Broussel.* La vûë de son épée nuë anima la populace. On cria aux armes; un crocheteur tira son sabre vis-à-vis les *Quinze-vingt.* Le Maréchal de la Meilleraïe le tua d'un coup de pistolet. La vûë de cet homme expirant augmenta la fureur du peuple. Ils se jetterent en foule & sans ordre sur le Maréchal & sur sa troupe, qu'ils firent reculer jusqu'à la ruë de l'*Arbre-Sec.* Le Coadjuteur de Paris suivoit le Maréchal, & tentoit (dit-il lui-même dans ses Mémoires) par des Bénédictions qu'il répandoit à droite & à gauche, de calmer l'emportement du peuple, qui s'échauffoit de plus en plus. Une troupe de Bourgeois sortant tout à coup d'une ruë voisine de celle où l'on combattoit, fit une décharge terrible sur le Maréchal. Ils renverserent plusieurs de ceux qui l'accompagnoient; & le Coadjuteur lui même se vit porté à terre d'un coup de pierre. Sa chute loin de le décon-

Les Bourgeois tirent sur le Marechal de la Meilleraïe.

rager, ne servit qu'à faire mieux connoître l'intrépidité qui lui étoit naturelle, & qui le porta depuis à des excès plus convenables à un Chef de Conspirateurs, qu'à un Archevêque de Paris. Il se jetta au milieu des combattans, & leur parla avec force. Son habit (car il étoit en rochet & en camail) sa dignité, le péril qu'il avoit couru, celui auquel il s'exposoit, une éloquence qui lui étoit naturelle, le rendirent respectable à cette multitude furieuse. Les plus mutins s'arrêterent pour l'écouter; & le Maréchal qui ne se sentoit pas le plus fort, profitant de cet intervalle, tourna bride, & se retira au Palais Royal.

Le Coadjuteur appaise le peuple.

Le Cardinal Mazarin y étoit toujours auprès de la Reine *; on leur apportoit à chaque instant des nouvelles de ce qui se passoit; & enfin le Coadjuteur vint leur annoncer lui-même, que la tumulte étoit presque appaisé. La Régente qui le soupçonnoit d'en être l'auteur, & qui ne dissimuloit qu'avec peine ce qu'elle pensoit là-dessus, le remercia d'un ton d'ironie. Le Cardinal se croyant tout

* Hist. de Loüis XIV. Mem. du Card. de Retz. Vie de Mazarin.

à fait hors de péril, ajouta, par des mots hors de place, à ce que la Reine avoit dit. Les Courtisans qui les environnoient, ajusterent aussi-tôt leur contenance à ce qu'ils pénétrerent de leurs idées. Le Coadjuteur se vit dans l'instant l'objet d'une sorte de mépris, qui le picqua d'autant plus, qu'il le méritoit moins; & comme il lui étoit aussi aisé de se venger, que d'en concevoir le désir, il se promit sur le champ de réaliser d'une maniere funeste les idées qu'on avoit de lui, & de réduire le Cardinal dans une situation à avoir besoin qu'il lui rendît le même service dont on le récompensoit si mal.

Cette résolution étant prise subitement, & sans que personne se fut apperçû des mouvemens de son ame, le Coadjuteur feignit de ne pas s'appercevoir lui-même des véritables sentimens de la Reine, & de prendre tout ce qu'elle jugeoit à propos de lui dire en bonne part. Il se contrefit si bien, que le Cardinal le crut sa duppe; & se repentit en quelque sorte d'avoir conçû tant de crainte d'un tel homme. Il se persuada si fort que le Coadjuteur ne pouvoit au plus que manifester

ſes mauvais deſſeins, ſans être en état de rien faire de dangéreux, qu'il en parla le ſoir même avec toute l'indécence poſſible. Ses diſcours furent éxactement rapportés au Coadjuteur, & augmenterent encore le venin qui s'étoit déja formé dans ſon cœur. Il ſe détermina à tout hazarder, & dès cette nuit même, il prit ſes meſures pour faire ſoulever tout Paris avant le jour. Les Colonels des principaux Quartiers de la Ville, qui étoient à ſa dévotion, ſe rendirent chez lui dans le moment même pour recevoir ſes ordres. Ils avoient en lui une confiance aveugle. Ce Prélat leur dit que la Reine & le Cardinal vouloient ſe venger le lendemain du tumulte qui venoit d'arriver; qu'on ſe propoſoit d'arrêter pour cela un grand nombre de particuliers, dont la liberté importoit beaucoup au bien public, n'étant coupables que pour s'en être rendu les défenſeurs; & que peut-être le Miniſtere irrité, ne ſe contenteroit pas ſeulement d'empriſonner, mais qu'il avoit de grandes diſpoſitions à enſanglanter la Scene. Le Coadjuteur n'eut pas plûtôt tenu ce langage aux Colonels des Quartiers, que ceux-ci lui promirent de donner

Dépit du Coadjuteur

un si facheux reveil à la Régente & au Cardinal Mazarin, que bien loin d'être en état d'accabler personne, ils auroient assez d'inquiétude pour leur propre sureté.

En effet, étant sortis dans cet esprit de l'Archevêché, ces Colonels se rendirent chacun dans leur Quartier : ils envoyerent, & furent eux-mêmes chez les Bourgeois, qui se tinrent tous prêts à sortir armés de leurs maisons, au premier signal qu'on leur en donneroit. Pendant que tout Paris se disposoit ainsi secrettement à renouveller les désordres de la Ligue, tout sembloit tranquille au-dehors ; on ne s'appercevoit ni d'allées, ni de venuës ; on n'entendoit aucun bruit dans les maisons, ce qui est d'ordinaire l'avant-coureur des grands désordres. Enfin la Ville paroissoit plongée dans un si profond repos, que tous ceux qui avoient feint de mépriser le fracas de la journée précédente, s'applaudissoient déja de l'effet de leurs prédictions, & railloient les autres sur la frayeur qu'ils avoient témoignée.

Le Cardinal informé par plusieurs personnes, que tout étoit dans le plus grand calme, voulut profiter des inf-

tans, & donna ordre aux Gens-d'armes, aux Gardes Françoiſes & aux Gardes Suiſſes, de ſe tenir prêts à ſe ſaiſir de certains poſtes, qui furent déſignés. Une partie d'entr'eux furent commandés pour arrêter les proſcrits; & l'on ordonna au Chancelier de ſe rendre à une certaine heure au Palais, pour y intimer, durant que tout ſeroit dans la conſternation, les ordres dont il avoit plû à la Reine de le charger. Les Soldats des Gardes & le Chancelier avec une ſuite nombreuſe ſe mirent en chemin en même tems. Rien ne paroiſſoit encore : tout ſembloit au contraire humilié & ſaiſi d'effroi. Les troupes ne rencontrant point d'obſtacles, alloient s'emparer des principaux poſtes. Le Chef de la Magiſtrature s'avançoit avec ſécurité vers le Palais. Le Cardinal croyoit déja ſon triomphe certain & ſa vengence aſſurée. Lorſque tout à coup les Bourgeois, qui n'attendoient que l'ordre, ſortirent en foule de leurs maiſons; & ces mêmes ruës où l'on ne voyoit perſonne, furent en un inſtant remplies d'hommes armés. Les uns arrêterent, par une barricade poſée à la Barriere des Sergens, les Gardes du Palais Royal;

Le peuple reprend les armes.

les autres fondirent sur les Suisses à la porte de Nesle, en tuerent vingt ou trente, s'emparerent d'un de leurs drapeaux, & les pousserent jusqu'à ce qu'ils les eussent entiérement défaits. Après cet exploit, qui laissoit aux Bourgeois toutes les ruës libres, ils tomberent sur la troupe qui accompagnoit le Chancelier, la mirent en fuite, & le suivirent lui-même jusque dans l'Hôtel d'O, qui étoit vers le Pont Saint Michel, où il se sauva. Le bruit des coups qui furent tirés, & plus encore celui des cris du Vainqueur, augmenterent le nombre des combattans. Les Bourgeois des Quartiers les plus éloignés se rendirent en foule où le bruit les appelloit. On dressa barricades sur barricades, le haut desquelles fut orné des Drapeaux que l'on avoit conservés depuis le tems de la Ligue. Le Coadjuteur, dont ce bruit flattoit agréablement la vengence, sortit de l'Archevêché *, pour joüir du spectacle de tant d'hommes armés pour sa querelle, & qui croyoient ne soutenir que la leur propre. On poussa en le voyant mille cris de joye, qui étoient toujours sui-

* Mémoires du Card. de Retz.

vis d'imprécations contre le Mazarin.

Le Coadjuteur convaincu que le désordre ne pouvoit être à un plus haut point, & que les esprits, échauffés par le péril dont on avoit dit que la Ville étoit menacée, animés d'ailleurs par les avantages remportés le matin, ne pouvoient plus se refroidir, se retira à l'Archevêché, pour y attendre tranquillement les avances que la Cour ne manqueroit pas de lui faire. Le Cardinal, qui avoit compté sur des succès bien differens, étoit plongé dans le désespoir. Il ne pouvoit reprocher qu'à lui-même l'état facheux où il se trouvoit réduit. Du fond du Palais Royal où il se tenoit auprès de la Reine, il entendoit les cris repétés, *point de Mazarin*. Les Capitans de la veille étoient devenus les plus timides; & le Ministre, au milieu d'un monde d'ennemis, ménacé de toutes parts, ne trouvoit plus aucun appui solide. Embarras du Cardinal.

Dans une perpléxité si grande, il se vit contraint d'avoir recours à ce même Coadjuteur qu'il avoit outragé la veille, & qui lui sembloit alors aussi à redouter, qu'il lui avoit paru méprisable. Il n'y avoit pas moyen de parler à ce Prélat en son nom. La Reine

y envoya donc elle-même son Argentier, pour le conjurer de sa part d'appaiser la sédition, dont Sa Majesté convenoit alors qu'on avoit tout à craindre. Le Coadjuteur avoit dessein d'entretenir le désordre, & non de le calmer. Il répondit qu'il ne pouvoit rien en cette occasion ; que ses efforts de la veille, si mal interprétés au Palais Royal, lui avoient ôté tout le crédit qu'il pouvoit avoir eu sur l'esprit du peuple. Durant qu'il parloit ainsi, l'Argentier entendoit repéter sans cesse, *vive le Coadjuteur*, à la suite de *Vive le Roi* ; & il ne cessoit de repéter lui-même, qu'il pouvoit tout en cette occasion, que l'amour des Parisiens pour sa personne se manifestoit assez par tant de cris réïtérés. Le Prélat en resta toujours sur la négative ; protesta qu'il étoit pénétré de respect, de soumission & d'obéïssance ; & laissa aller l'Argentier de la Reine sans lui rien dire de plus.

Le Parlement, comme je l'ai déja dit, applaudissoit en secret à des troubles, qui pouvoient lui rendre sa premiere splendeur ; car d'ordinaire, nous tirons toujours avantage de l'utilité dont nous pouvons être aux autres ;

& il eſt rare que l'on n'accorde pas plus à ceux dont on craint de grands maux, qu'à ceux même qui nous peuvent faire du bien.

Portrait du Premier Préſident Molé.

Le Premier Préſident, Molé de Champlatreux, étoit celui de tous les Magiſtrats, qui concilioit avec le zele pour la conſervation des privileges attachés à ſa dignité plus d'amour & de fidélité pour ſon Roi. Il condamnoit avec toute la France les excès où s'étoit porté le Cardinal de Richelieu, qui peu de tems après que la bonté de Henri IV. eut délivré les François de quelques-unes de leurs chaînes, leur en avoit forgé de nouvelles & de plus péſantes. Il blâmoit encore davantage le Cardinal Mazarin, imitateur de la façon de gouverner de l'autre Eminence ; & qui dans des circonſtances differentes, peut-être avec plus de fineſſe & d'eſprit, mais avec moins de capacité & de génie, employoit les même moyens, & prenoit les mêmes routes, pour en venir aux mêmes fins. Ce n'eſt pas que les François fuſſent naturellement diſpoſés à ſe ſoumettre à toutes ces nouveautés ; quoique dans le fond, ce peuple ſi renommé pour affronter avec cou-

rage la mort dans les combats, se mette encore moins en peine de sa liberté, que de sa vie. Paresseux & ami de tous les plaisirs qui suivent l'oisiveté & le repos, il est trop content, pourvû qu'on le laisse vivre paisiblement esclave. Ainsi, toutes ces entreprises, que des hommes ambitieux ont formées autrefois dans ce Royaume à l'insçu des Rois, qui presque toujours ont été les peres du peuple, toutes ces entreprises, dis-je, ont réussi; à la vérité, quelquefois traversées dans les commencemens, mais toujours tolerées dans le milieu, & approuvées à la fin.

Le grand Magistrat, dont je viens de parler, connoissoit mieux que qui que ce fût le génie des François. Il étoit persuadé que ce tumulte du peuple n'auroit qu'un tems très-borné, & qu'une Compagnie aussi auguste que le Parlement ne pouvoit que se compromettre en saisissant cette occurrence, pour entreprendre de recouvrer ses anciens droits; qu'on sçauroit bien les lui ravir ensuite, avec d'autant plus de désagrément pour elle, que ce second dépoüillement seroit regardé comme une juste punition;

& que le premier au contraire avoit été regardé comme une oppreſſion.

Inébranlable dans ces principes, le Prémier Préſident parut avec ſa tranquillité ordinaire. Ce fut avec peine qu'il ſe vit contraint d'étre toujours à la tête de ces eſprits turbulens, qui dans le tems qu'ils ſe regardoient comme les ſoutiens du Royaume & les premiers perſonnes de l'Etat, n'étoient cependant, à le bien prendre, que les inſtrumens dont le Coadjuteur de Paris & quelques autres ſe ſervoient à leur gré, pour ſatisfaire leur ambition & leur reſſentiment.

Remontrances du Parlement.

Le même bruit, qui avoit engagé la Reine d'envoyer ſon Argentier chez le Coadjuteur, continuoit avec plus de force. Les mécontens aſſemblés en grand nombre, & excités par des émiſſaires de ce Prélat, ſe rendirent au Palais, & firent retentir les Cours du nom de Brouſſel. La détention de ce Conſeiller avoit parû au Premier Préſident même ſans ſujet appârent & contre les regles ordinaires; auſſi ſe prêta-t'il volontiers à l'ardeur que ſa Compagnie témoigna pour la liberté des priſonniers. Il fut décidé que la Cour iroit faire de très-humbles re-

montrances à la Reine à ce sujet. Le Premier Président partit à la tête du Parlement, & prit le chemin du Palais Royal, à travers toutes les barricades, qui leur furent ouvertes d'abord qu'ils se présenterent. Les peuples les combloient de bénédictions, & les exhortoient à representer vivement à la Reine les malheurs ausquels la Capitale du Royaume étoit exposée. Le prémier Président *, fit en effet à la Reine un discours pathétique, où il n'oublia rien de tout ce qu'il croyoit de plus propre à la toucher. Il lui rendit avec fermeté un compte fidéle des facheuses dispositions du peuple, qu'il voyoit prêt à tout porter aux dernieres extrêmités. Il lui peignit les affreuses suites qui pourroient résulter de ce soulevement général, si l'on n'y mettoit ordre. Il ajouta qu'il falloit quelquefois céder au tems & à la nécessité, surtout lorsque les plaintes de tout un peuple étoient appuyées sur des motifs aussi touchans que l'étoient ceux qui l'animoient.

La Régente ne convenant pas que le peuple eût aucun lieu de se plaindre avec justice, le Premier Président se

* Hist. de Loüis XIV.

crut obligé pour la détromper, d'entrer dans le détail de la conduite qu'on avoit tenuë à l'égard de tous les Etats du Royaume, depuis qu'elle étoit chargée de l'administration de l'Etat. Il lui rappella combien de fois on avoit abusé de la parole Royale, parole sacrée de tous les tems & dans tous les Pays du monde, devenuë en France, l'écuëil & la ruine de tous ceux qui y avoient ajouté foi. Ce Magistrat rappella aussi les détours & les détestables supercheries des premiers Ministres, qui de concert avec les plus mal-intentionnés du Conseil, avoient toujours dérangé les mésures qui pouvoient remettre l'ordre dans l'Etat.

La Reine picquée d'un reproche qui retomboit directement sur le Cardinal Mazarin, qui lui étoit plus cher que jamais, s'emporta contre le premier Président. « Je sçai, lui dit-elle, » qu'il y a bien du bruit & du tumul- » te dans Paris ; mais vous, vos fem- » mes & vos enfans, m'en répon- » drez; & le Roi sçaura s'en venger à » sa Majorité. Le Premier Président, sensible à une repartie qui témoignoit tant d'aigreur, n'insista pas davantage, & sortit du Palais Royal, sans en

rien remporter qu'une réponse affligeante. Le Président de Mêmes, effrayé du bruit qu'il entendit dans la ruë, fut d'avis de remonter dans l'appartement de la Reine, pour faire une nouvelle tentative sur son esprit. Son avis fut suivi : mais elle fut aussi inutile que la précédente ; & la Régente ne voulant plus rien entendre, se retira dans sa Gallerie.

Le peuple menaçe le Parlement.

Le Cardinal qui vouloit la paix avec d'autant plus d'ardeur, que les troubles ne ménaçoient que lui, proposa de rendre les prisonniers, mais à condition que le Parlement ne tiendroit plus d'Assemblées. Le Parlement n'accepta pas cette proposition ; elle offrit seulement de délibérer à ce sujet dans l'après dînée du même jour, & elle se retira pour le faire. Mais au sortir du Palais Royal, il entendirent de tous côtês des murmures & des plaintes. On leur demanda Broussel, & n'ayant rien à répondre, les mécontens commencerent à ménacer. L'intrépidité du Premier Président calma cette premiere fougue ; mais étant arrivés à la barriere des Sergens, le bruit augmenta à la Croix-du-Trahoir ; on refusa de leur ouvrir la barricade, & ils se

virent accablés d'injures & d'imprécations. Le Parlement les souffrit avec beaucoup de patience, conservant toujours un extérieur tranquille & imposant. Un garçon Rotisseur, plus animé que les autres, ou par de plus grands motifs, ou seulement par brutalité, s'avança brusquement à la tête d'une troupe d'hommes aussi déterminés que lui, & appuyant la pointe de sa hallebarde sur le ventre du Premier Président: *Retourne*, lui dit-il, *& ramene nous Broussel* *, *si tu ne veux être massacré toi même.* Il lui demanda au lieu de Broussel, le Mazarin, ou le Chancelier en ôtage.

Fermetè du Pr. Président.

A la vûë du Premier Président maltraité de cette sorte, tous les Membres de sa Compagnie furent saisis de frayeur. La plûpart des Présidens à Mortier, & presque tous les Conseillers l'abandonnerent & s'enfuirent. Lui seul plus exposé parut aussi froid & aussi tranquille, que s'il avoit été assis à sa place dans la Grand'Chambre. Loin d'être ému de la hallebarde du garçon Rotisseur, il menaça de le faire pendre, s'il continuoit à lui manquer de respect; & se retournant en

* Mém. du Card. de Retz.

Le Cardinal Mazarin durant le cours de la sédition, n'avoit pas manqué de faire de serieuses refléxions sur ce qui pouvoit l'avoir fait naître. Toutes ses idées à ce sujet se reposerent sur le Coadjuteur de Paris, qu'il avoit mortellement offensé, ou qu'il avoit laissé offenser en sa présence, ce qui revenoit au même : car la coutume des hommes est de se ressentir autant de l'insulte qu'on n'a pas empêchée, le pouvant faire, que de celle qu'on leur a faite. Le Ministre auroit bien voulu rendre la pareille à son Adversaire; mais la situation des choses, loin de lui laisser le moindre jour à se venger de l'offense, le forçoit à ménager extrêmement l'offenseur. Italien de sentimens, comme de naissance, il prit aisément tel extérieur qu'il lui plut. Ayant donc engagé la Reine à faire venir le Coadjuteur, par ses conseils elle le combla de politesse, se reprocha comme une faute, dont elle se répentoit beaucoup, de n'avoir pas suivi ses avis, de s'être défiée de sa sincérité, & de ne lui avoir pas tenu un assez grand compte du service qu'il avoit rendu la veille du jour des barricades, en empechant le peuple de les poser.

Chagrin de Mazarin contre le Coadjut.

poser. Le Cardinal, à qui la Reine envoya ensuite le Coadjuteur, enchérit encore sur la confiance que cette Princesse lui avoit témoignée. Il lui protesta, que personne en France ne possedoit son estime comme lui; & que désormais la Reine & lui n'agiroient plus que par ses conseils. Toutes ces caresses, dont le Coadjuteur démêloit sans peine le motif & le principe, n'exciterent en lui d'autre désir, que celui de prendre plus de précautions pour se garantir des embûches secretes, que ne manqueroient pas de lui dresser des gens, qui sçavoient si bien se contrefaire. Il se contrefit comme eux; & tout auroit parû tranquille au-dedans, comme au-dehors, si le Parlement, même durant le tems des vacations, n'avoit continué ses Assemblées; & si la Reine impatiente de voir cette infraction à ses ordres, ne s'étoit résoluë tout à coup d'enlever le Roi de Paris, & de le conduire à Ruel.

Tout le monde fut consterné de cette prompte sortie. Les Parisiens se recrierent, surtout lorsqu'on leur eut dit qu'Erlac s'avançoit, par ordre de la Cour, à la tête de quatre mille Alle-

Le Coadjuteur ranime le peuple.

mands. La terreur s'empara de tous les esprits. On ne se ressouvint plus de ce courage, qui avoit rempli Paris de barricades, que pour le détester. On n'envisageoit que des supplices. Dans cette conjoncture, le Coadjuteur vint au secours du peuple consterné. Il leur représenta, que bienloin d'avoir rien à appréhender de la Cour, elle avoit au contraire tout à craindre d'eux; qu'ils étoient forts, & qu'elle étoit foible; que ces troupes, dont on les ménaçoit, étoient en si petit nombre, qu'elles sembloient venir plûtôt pour être vaincuës, que pour combattre; que d'ailleurs les armées n'étoient pas toutes dans les intérêts de la Cour; qu'il en viendroit aussi au secours de Paris, quoique cette Ville puissante, fut très en état de se soutenir par ses propres forces.

Les Parisiens reprennent les armes.

De tels discours, joints à la fermeté de plusieurs des membres du Parlement, rendirent au peuple sa premiere vigueur; & augmenterent encore sa fierté. Ils ne penserent qu'au triomphe dont ils avoient joüi, lorsque la Cour intimidée, avoit été contrainte de leur rendre Broussel. Ils se promirent à l'avenir des avantages plus con-

ſidérables ; & l'eſprit de ſédition les ſaiſiſſant une ſeconde fois, ils reprirent les armes, fermerent les portes de la Ville, y poſerent des Gardes, & ne parlerent de rien moins que d'aller au nombre de cent mille, chercher le Roi à Saint Germain, pour le ramener à Paris.

Les portes de Saint Honoré & de la Conférence, furent ſurtout gardées avec beaucoup de ſoin ; c'étoit le Coadjuteur lui-même qui en avoit donné l'ordre, & qui conduiſoit toute la manœuvre. La Reine en étoit perſuadée, ainſi que le Cardinal ; & l'Argentier de cette Princeſſe lui fut envoyé, pour lui ordonner de ſa part de ſe rendre ſur le champ à Saint Germain. Le Prélat qui avoit mis ordre à tout, fit mine d'obéir ; & malgré les prieres d'un grand nombre d'amis qui l'environnoient, il ordonna qu'on mit les chevaux au carroſſe. L'équipage étant prêt, il y monta ; mais étant arrivé au Marché-neuf, des Bourgeois qui avoient le mot, firent ſemblant de ſe mettre en colere, battirent ſon Poſtillon, maltraiterent ſon Cocher, l'obligerent de deſcendre ; & les femmes du même Marché, ayant pris un étau de

Boucher, elles le placerent dessus, & le ramenerent ainsi à l'Archevêché. Cette violence, quoique simulée, fut suffisante pour lui servir d'excuse auprès de la Reine, à qui il envoya dire qu'il étoit au désespoir, de n'avoir pû exécuter ses ordres.

Consternation de la Cour.

Cependant la Cour de Saint Germain avoit des ennemis dans son sein même. Un grand nombre de Seigneurs des plus qualifiés, étoient bien aise du désordre qui arrivoit, comme étant favorable à leur fortune. Le Prince de Conti même, frere du grand Condé, s'évada de Saint Ger-
1649. main, & vint à Paris offrir ses services au Parlement. Le Duc d'Elbœuf, Chef des Princes Lorrains de France, considérable seulement par sa haute naissance, y étoit arrivé avant lui; mais il fut obligé de lui céder le titre de Généralissime des armées du Parlement.

La désertion de tant de Seigneurs considérables allarma la Cour; & le Cardinal qui se voyoit la cause de tant de mouvemens dangéreux, craignoit avec plus de raison que jamais, d'en devenir dans peu la victime. Depuis quelque tems, il s'étoit vû en proye

à tout ce que la malice & la puissance de ses ennemis avoit pû inventer & opérer de plus formidable. Son ame s'étoit, pour ainsi dire, endurcie aux traverses; & le désespoir que lui causerent ces derniers périls, lui rendit la hardiesse, que les premiers lui avoient ôtée. Il devint même téméraire; & ne voulant plus user de détours, ni employer de ces ménagemens, qui lui avoient jusque-là si mal réussi, il conseilla à la Reine d'agir avec la derniere rigueur, de pousser le Parlement, de l'exiler à Montargis, de transférer en differens lieux les autres Cours supérieures, & d'assiéger cette Capitale rébelle, qui l'avoit forcée de lui enlever son Roi.

On veut transporter le Parlement à Montargis.

La Lettre qui transferoit le Parlement à Montargis, lui fut en effet apportée, & les troupes du Prince de Condé environnerent Paris. Ses habitans n'en furent nullement ébranlés; & le Parlement au lieu d'obéïr, ordonna des remontrances; les autres Cours agirent de même. Cependant on fit publiquement des levées de Soldats, au nom du Parlement; & on acheva de mettre Paris en état de défense. Alors la guerre civile commença

effectivement ; on vit Prince contre Prince, armées contre armées, Cours supérieures, contre leurs semblables. Alors regnerent le désordre, le trouble & la confusion, qui ne manquent jamais d'arriver, lorsque l'union du peuple & du Souverain ne subsiste plus.

Quoique le Cardinal Mazarin fût la
1649. principale cause de ces differens mouvemens ; je n'en rapporterai point le détail, si bien circonstancié dans cette foule d'Ecrits, qui ont parû dans le tems de son Administration, depuis sa mort, & surtout depuis celle de Loüis XIV. Je m'attacherai seulement à narrer les faits, où il fut encore plus particulierement impliqué.

Paris se soumet.

Après des succès & des pertes dans l'un & l'autre parti, ils s'accorderent enfin. L'autorité Royale reprit le dessus. Le peuple se soumit ; les Cours supérieures en apparence satisfaites ; se tûrent pour un tems ; & ce même Cardinal, un mois auparavant l'objet de l'exécration publique, fut ramené en triomphe à Paris par le Prince de Condé, qui s'acquita avec toute la générosité possible, de la promesse qu'il lui en avoit faite quelque tems aupa-

ravant, quoiqu'alors il eut tout lieu de se plaindre de ce Ministre. Car dans le tems que le Prince, exacte observateur de la parole qu'il lui avoit donnée, le ramenoit dans la Capitale, où il ne seroit jamais rentré sans lui; le Ministre ingrat, complottoit la perte de son libérateur, dont la puissance qui le servoit alors, pouvoit un jour lui nuire; semblable à ces rades, de difficile accès, qui quelquefois sont regardées comme des refuges; & d'autres fois sont évitées comme des écuëils. 1649.

La grande raison de l'inimitié qui nâquit si subitement entre le Prince de Condé & le Cardinal Mazarin, fut le peu de disposition, où celui-ci se trouva d'accorder au premier, les récompenses que méritoient ses services importans. Le Prince de Condé demandoit sans cesse l'Amirauté vaquan depuis long-tems, & dont on l'avoit leurré autant de fois, que sa protection avoit été nécessaire au premier Ministre. Mazarin avoit alors d'autres vûës; & son dessein étant de marier sa niéce Mancini à un des fils du Duc de Vendôme, il destinoit cette Charge importante à son neveu futur.

Il se broüille avec le Prince de Condé.

Cette destination déplaisoit d'autant plus au Prince, qu'outre le refus de la Charge, qu'il regardoit comme une injustice, il ne vouloit en aucune façon l'alliance de la Maison de Vendôme, ennemie de la sienne, avec un
1649. Ministre puissant, capable de la faire triompher. Dèslors, paroissant tout occupé de cette affaire, & ne ménageant plus en rien le Cardinal, il se retira dans son Gouvernement de Bourgogne, après avoir refusé de commander l'armée de Flandre, destinée à faire le Siége de Cambrai. Ce Siége réussit en effet aussi mal, que ce grand Capitaine l'avoit prévû.

Le Prince de Condé se retire de la Cour.

Eloigné de la Cour, & en ayant une lui-même qui se faisoit à son exemple un mérite de la mépriser & de fuir la premiere, le Prince de Condé se répandoit en invectives & en plaintes ameres contre le premier Ministre. Les Frondeurs qui étoient les plus redoutables ennemis de cette Eminence, s'imaginerent que cette circonstance s'offroit heureusement pour s'attacher M. le Prince; & ils se haterent de lui faire des propositions fort avantageuses, qu'il rejetta avec hauteur. Le manége du Cardinal l'avoit mis dans

cette situation d'esprit à l'égard des Frondeurs.

Le Coadjuteur de Paris continuant de manuœuvrer sous divers noms, avoit envoyé sur le Pont-Neuf le Sieur Joli, homme à lui, & considérable pour le tems présent, par le titre de Sindic des rentiers de l'Hôtel de Ville. Dès gens apostés avoient tiré sur lui un coup de pistolet, & il se plaignoit d'avoir été blessé au bras; ce qui occasionna un grand tumulte jusque dans les Salles du Palais. On se plaignit même de cet attentat à la Grand'Chambre alors Assemblée, & toutes les choses se disposerent à une nouvelle révolte.

Assassinat de Joli.

Le Cardinal Mazarin redoutoit extrêmement de nouveaux troubles. N'ayant plus son protecteur, il crut ne pouvoir mieux faire dans une semblable conjoncture, que de l'empêcher au moins de s'unir avec ses ennemis, puisqu'il ne devoit plus espérer de le voir au nombre de ses amis. Suivant de près la façon de cabaler du Coadjuteur, qui pouvoit passer pour un modéle en ce genre, le Ministre eut soin d'entretenir auprès du Prince de Condé, des gens chargés de lui re-

Intrigue de Mazarin & du Coad.

péter sans cesse, de quel importance il lui étoit de ne jamais s'attacher aux Frondeurs, qui vouloient la ruine de l'Etat, la dégradation des Princes; & avoient pour lui personnellement la haine la plus envenimée. A ces discours, l'adroit Italien joignit des actions. On tira sur un des carrosses du Prince, où il n'y avoit que des Domestiques, dont un fut tué, & un autre blessé; & après un coup de cette nature, M. le Prince ne douta plus que les Frondeurs n'en voulussent à sa vie; & quelques avances que ceux-ci pussent faire dans la suite, il refusa toujours d'avoir commerce avec eux.

Embarras de ce Prince.

Cette conduite du Cardinal le sauvoit, non-seulement de l'inconvenient de voir le Prince de Condé à la tête des Frondeurs; mais il privoit encore ce Prince du secours qu'il auroit pû tirer d'eux contre lui. En sorte que le premier Prince du Sang, le plus grand homme sans contredit du Roïaume, se voyoit à la fois abandonné de celui-même qu'il avoit sauvé d'une ruine certaine, éloigné de ceux qui pouvoient le venger, & plus dénué de crédit & de secours, que le dernier des Conseillers du Parlement.

Le Cardinal Mazarin laissa agir tout le feu du Prince de Condé, qui perdant de vûë le premier objet de sa haine, se jetta à corps perdu sur les Frondeurs. Ceux-ci innocens en toutes façons de l'attentat commis contre ses Domestiques sur le Pont-Neuf, rendirent injures pour injures, ménaces, pour ménaces; & ils lui firent biêntôt voir, qu'un grand Prince, un grand Général, n'est qu'un homme, qui succombe nécessairement sous l'effort de plusieurs. Les Frondeurs furent donc indignés de ce qu'il avoit si mal reçu leurs avances; & le Coadjuteur leur Chef, se rapprocha de la Reine, & cessa, pour un tems, de s'éloigner du Cardinal. Il avoit été outré de la façon dont M. le Prince s'étoit exprimé au Parlement, au sujet de la tentative prétenduë, pour l'assassiner sur le Pont-Neuf; & dont il l'avoit presque hautement désigné, pour en être l'auteur. Le Coadjuteur s'étoit adroitement justifié contre une pareille accusation, qui avoit en soi tout ce qu'il y a de plus capable de rendre un homme odieux. Mais il s'étoit bien promis de se venger de celui qui l'avoit mis

Il se déclare contre les frondeurs.

1649.

dans le cas de se justifier d'un crime si horrible.

Projets du Coadjut.

Ses vûës s'étendoient plus loin encore, qu'à la satisfaction de son ressentiment contre le Prince de Condé. En terrassant ce Prince, le Prélat ambitieux sentoit bien, qu'il lui seroit alors aisé d'abîmer le Cardinal Mazarin, dont il étoit l'unique appui. Ainsi paroissant acquiescer aux volontés, & se dévoüer aux intérêts de l'Eminence, il s'en assuroit d'autant mieux la ruïne. Malgré toute la finesse de sa politique, le premier Ministre n'avoit aucunement prévû le danger d'un pareil retour. Tout rempli de la crainte de voir démêler l'artifice qu'il employoit contre le Prince de Condé, il se vit hors d'état de développer le complot, que le Coadjuteur tramoit contre lui-même.

Ce Prélat étoit aidé dans ses entreprises par la Duchesse de Chevreuse, cette ancienne Favorite de la Régente ; mais que les disgraces souffertes, au sujet de cette Princesse ; bien loin de la lui rendre plus chere, avoient au contraire mise plus mal dans son esprit. Cette Duchesse plus entreprenante encore depuis le déchet de sa

faveur, s'étoit mise à la tête des Frondeurs ; & picquée du plus vif ressentiment contre le Prince de Condé, qui s'étoit opposé au mariage de sa fille ; elle offrit ses services au Cardinal Mazarin. Le Ministre se voyant sollicité par tout ce qu'il y avoit de plus puissant en France, décida enfin avec la Reine, de l'emprisonnement des Princes de Condé, de Conti & du Duc de Longueville leur beau-frere. Pour les faire arrêter avec moins d'éclat, & plus de sureté, on les manda au Palais Royal, sous le prétexte d'un Conseil que la Reine devoit tenir. Le Duc d'Orléans ayant consenti à la détention des Princes, ne voulut pourtant pas être présent à cette action hardie, & feignit une légere indisposition. 1650.

Les trois Princes ne se défiant de rien, se rendirent sur les cinq heures du soir à la Gallerie, où l'on devoit tenir Conseil ; mais ils n'y furent pas plûtôt entrés, que Guitaut, Comminges & Cressi, Officiers des Gardes de la Reine, leur déclarerent l'Ordre qu'ils avoient de s'assurer de leurs personnes. Surpris d'un événement aussi triste, que peu attendu, ils envoyerent aussi-tôt à la Reine & au Cardi- Les Princes sont arrêtés.

nal ; mais ils n'en reçurent aucune réponse, & furent sur le champ conduits au Château de Vincennes, escortés d'un petit nombre de Gardes seulement ; ce qui donnoit beau jeu, à ceux qui auroient été inclinés à les secourir ; mais la chose avoit été faite avec tant de secret & de vivacité, que personne ne fut averti assez à tems, pour avoir celui d'assembler leurs amis & de courir à leur secours.

Joye des Parisiens à ce sujet.

On avoit eu peur du peuple à ce sujet ; mais bien loin de s'intéresser au malheur des Princes, Paris ne fut pas plûtôt instruit de leur captivité, que toutes les ruës se virent éclairées de feux de joye ; on prétend néanmoins qu'ils ne furent point allumés, pour insulter à l'infortune des Princes ; mais pour se réjoüir de ce que le Duc de Beaufort n'étoit pas prisonnier lui-même, comme on l'avoit crû d'abord.

La Reine ne manqua pas le lendemain, d'instruire le Parlement des raisons qu'elle avoit euës, pour s'assurer des Princes. Le coup étoit d'une hardiesse extrême, dans un tems où le Gouvernement paroissoit plûs disposé à mollir, qu'à risquer une entreprise

de cette nature. De la surprise, on passa à l'applaudissement. Les prisonniers furent hautement blâmés ; l'autorité Royale redevint vénérable aux peuples ; & toutes les choses qui avoient parû jusqu'alors comme en suspens, semblerent vouloir rentrer dans leurs cours naturel. Le Cardinal aussi redouté, qu'il avoit été regardé comme peu formidable, ne fut point ébloüi par ce calme apparent, qui séduisit d'abord la multitude. Il prévit bien, que cette foule d'amis puissans, que la naissance & la fortune attachoient aux Princes captifs, ne souffriroit point cet outrage avec patience ; & qu'elle tenteroit tout pour les délivrer de leurs fers. 1650.

En effet, la Duchesse de Longueville, doublement intéressée, & pour son mari & pour ses freres, le Vicomte de Turenne, les Ducs de Boüillon & de la Rochefoucault, &c. se retirerent aussi-tôt. La premiere en Normandie, les autres en Guyenne & dans la Flandre, où ils leverent des troupes, & commencerent la guerre civile. L'Espagnol invité par les mécontens, ne manqua pas de venir au secours. On vit alors, comme du tems de la

On prend les armes en faveur des Princes.

Ligue, les Enseignes Espagnols marcher avec les Drapeaux François, attaquer la France, & s'emparer de nos Places.

Arrêt de la Cour contre les Rebelles.

La Cour fulmina aussi-tôt des Arrêts contre les mécontens; où les Maréchaux de Turenne, de Brezé, le Duc de Boüillon, le Prince de Marsillac, &c. furent déclarés Rebelles & criminels de leze-Majesté au premier Chef: Déclaration qui leur causa bien moins d'inquiétude, que les levées de troupes, qu'on vouloit envoyer contre eux.

Le Parlement n'ose se déclarer.

Pendant qu'on s'apprêtoit à en venir aux mains, la Princesse Doüairiere de Condé, sollicitoit la protection du Parlement, pour les Princes ses fils. Elle se présenta au Palais un jour d'Assemblée, & attendit les Conseillers à la porte de la Chambre, pour leur parler à chacun en particulier. Elle chargea l'un d'eux d'une Requête, qu'il présenta de sa part à la Compagnie. Touché de la situation d'une si grande Princesse, le Parlement fit ce qu'il pût pour obtenir la supression de l'ordre, qui l'exiloit en Berri, où elle se feroit trouvée hors de portée de solliciter la liberté de ses fils; mais quoique la Cour pût faire, Madame la

Princesse se vit obligée de quitter Paris ; & Messieurs les Princes privés de son secours, ne durent leur liberté qu'à une nouvelle intrigue du Coadjuteur, qui la leur avoit fait perdre. 1650.

On demande la liberté des Princes.

Par le moyen de l'ascendant que ce Prélat avoit sur l'esprit de quelques Présidens, & d'un petit nombre de Conseillers, il gouvernoit tout le Parlement, & décidoit à son gré de tous ses mouvemens. C'étoit assez pour lui, que le Prince de Condé prisonnier, fût devenu par là l'ennemi capital du premier Ministre ; en laissant ravir la liberté au Prince, il avoit privé ce Ministre d'un puissant soutien ; & en la lui faisant recouvrer, ce Prélat rendoit au Cardinal un formidable ennemi. Il travailla donc, avec son adresse & son secret ordinaire, à ce grand ouvrage. Tous les Ordres de l'Etat, le Clergé, la Noblesse & le Parlement, représentant le Corps entier de la Nation, se remuerent par ses soins, & tous demanderent, par des instances réïtérées, la liberté des Princes.

Nouvelles plaintes contre Mazarin.

Durant ce tems-là, chaque particulier, poussé du même esprit, attribuoit le malheur des Princes, & ceux de la

Patrie au Cardinal de Mazarin. On se formoit de son éloignement l'idée la plus flatteuse ; & on croyoit unanimement, que sa sortie du Royaume opéreroit à coup sûr la réunion des esprits, depuis si long-tems divisés, & rendroit à l'Etat cette tranquillité, dont il n'avoit pû joüir, depuis le commencement de son administration.

Une si facheuse prévention contre le Cardinal duroit depuis trop long-tems, pour ne pas être aisément augmentée, par tout ce que ses ennemis jugeroient à propos de débiter. Dans ce dessein, ils eurent soin de faire sonner haut, surtout le don de la Charge d'Amiral de France, qu'il avoit accordé au Duc de Vendôme, après l'avoir refusée aux services du Prince de Condé. Le premier ayant fait enregistrer au Parlement les provisions de cette Charge, pendant la prison du Prince, on y fit une nouvelle attention, & on y prit un plus grand intérêt.

Le Maréchal de Turenne & les principaux de ceux qui formoient le parti des Princes, saisirent la circonstance, & acheverent de déterminer le peuple à la compassion pour eux. La Guyenne surtout, témoignoit un grand

zéle pour les prisonniers. Le Cardinal crût qu'il étoit nécessaire d'y conduire le Roi en personne, ou pour la contenir, ou pour la soumettre. Leurs Majestés à sa persuasion, entreprirent donc ce voyage durant la plus grande chaleur de l'Eté. Les mécontens ne manquerent pas de le faire remarquer au peuple; & on répandit par leur ordre un grand nombre de billets dans Paris, qui contenoient ces mots: Le Cour va en Guyenne.

« Peuple de Paris ouvre enfin les » yeux, & reconnois que le Cardinal » Mazarin n'a d'autre pensée, que de » se venger de toi. C'est pour y par- » venir, que dans l'incommodité de » la saison, il a exposé la très-chere & » très-sacrée personne du Roi, & de » Monsieur d'Anjou son frere, aux » fatigues d'un voyage; afin que par » une longue absence de la Cour, la » Capitale du Royaume déserte, ses » Bourgeois ruinés, ce prodigieux » nombre d'Artisans réduits à la faim, » & cent mille familles au désespoir, » soyent autant de victimes à sa ven- » gence. »

Ces Libelles, accompagnés d'un grand nombre d'autres beaucoup plus étendus, tendoient à rappeller le Roi

dans sa Capitale, afin que ce Prince n'entreprit rien contre la Guyenne; & que les mécontens eussent tout le tems de s'y fortifier. Mais ils ne réussirent pas; leurs Majestés parcoururent cette Province, reprirent les Places que tenoient déja les séditieux, & se firent recevoir dans Bordeaux, Capitale de la Province; d'autant plus attachée à Messieurs les Princes, qu'ils en avoient toujours hautement protégé le peuple & le Parlement, contre le Duc d'Espernon leur Gouverneur.

1650.

Cette Province se soumet.

Tout fut néanmoins employé à ce dessein; il n'y eut pas jusqu'à Marigny même, auteur de Vaudeville, attaché au Coadjuteur, qui ne fut mis en œuvre. Il redoubla ses Chansons. On les croyoit utiles, en ce qu'elles servoient à entretenir le peuple dans cet esprit d'aliénation, où les ennemis du Cardinal le vouloient tenir à son égard. Cette circonstance toute seule, n'auroit servi qu'à faire enfermer l'auteur de ces hardis couplets; mais jointe à d'autres, qui la soutenoient, & qui le garantissoient lui-même, il seroit difficile de croire, jusqu'où alloit l'effet de ces Libelles chantans.

Non-seulement le Roi entra dans

Bordeaux, comme je le viens de dire; mais il ramena encore à leur devoir le Duc d'Enguien, la Princesse de Condé, avec les Ducs de Boüillon & de la Rochefoucault, qui tous se soumirent, au moins en apparence, & vinrent rendre leurs respects au Roi & à la Reine mere. Le Cardinal traita bien en particulier le Duc de Boüillon, à qui il donna un grand repas. Le Ministre cherchoit à se débarrasser de cette foule de niéces, qui l'étoient venuës chercher en France; & son dessein étoit, dit-on alors, d'en marier une au fils aîné du Duc de Boüillon.

Entrée du Roi à Bordeaux.

1650.

C'étoit-là le seul bût du Ministre. Celui des Ducs étoit de travailler à la liberté des Princes, où s'ils ne la pouvoient obtenir, de rendre le Cardinal suspect au Duc d'Orléans. Ce Prince, soupçonneux, comme il l'étoit, ne pouvoit manquer d'être inquiet sur ce grand nombre de conférences, que le Ministre accordoit aux deux Ducs de Boüillon, & de la Rochefoucaut. Cependant ils ne cessoient de représenter au Cardinal, qu'il lui seroit extrêmement glorieux de faire connoître à toute l'Europe, que le destin de Messieurs les Princes avoit toujours été entre ses

Conférences du Duc de Boüillon avec le Cardinal.

mains ; qu'il les avoit rendu captifs, aussi-tôt qu'il l'avoit crû nécessaire au bien de l'Etat ; & que sa générosité les avoit rendus libres, dès le moment qu'il avoit crû le pouvoir, sans risquer le repos du Royaume ; que son avantage particulier se trouveroit dans cette conduite, en ce qu'elle pourroit lui rendre, sinon l'amitié des Princes, au moins les apparences de cette amitié ; & en ce qu'elle procureroit surement la paix à tout le Royaume.

Ils ajouterent, que la tranquillité ramenée dans la Guyenne, par la promptitude avec laquelle le Roi s'y étoit montré, étoit un garand de la nécessité, où le Monarque se trouveroit de les parcourir toutes, sans être certain de réussir partout ; qu'on auroit même à craindre de voir ces mêmes Provinces, contenuës par la présence du Souverain, se soulever aussi-tôt qu'il les auroit quittées ; que de-là se perpétueroient les troubles & les désordres, si contraires aux intérêts du Ministre, à sa réputation, & même à sa sureté.

Quelques solides que fussent ces réfléxions, elles ne persuaderent pas le Cardinal Mazarin. Il trouvoit trop de plaisir à humilier la fierté du Prince de

Condé, pour s'en priver si-tôt. Le bien du Royaume, n'avoit point été le motif de la détention de cet illustre prisonnier. La vengence & l'ingratitude de l'ambitieux Ministre y avoient travaillés toutes seules, & l'entretenoient dans le désir de perpétuer une captivité, qui ne satisfaisant que lui, faisoit gémir tout le reste de la France. Ainsi bien loin que les remontrances équitables, & les sollicitations pressantes des Ducs de Boüillon & de la Rochefoucault, opérassent rien de favorable pour les Princes, elles ne servirent qu'à les faire transferer de Marcoussi au Havre, où ils devoient être plus en sureté contre les tentatives de ce grand nombre d'amis, dont on les voyoit appuyés.

Cependant le Cardinal se ressouvenant de tout ce que lui avoient dit les deux Ducs, sur la disposition de la France, & ne trouvant que trop de vérité dans leurs discours, par l'expérience qu'il en faisoit à chaque instant, avoüoit, quoiqu'avec peine, que l'accommodement avec Messieurs les Princes étoit la voye la plus sure, pour ramener la tranquillité; mais qu'il avoit tout à craindre personnellement 1650.

de leur retour; qu'ils ne verroient en lui, que le raviſſeur de leur liberté, & n'y reconnoîtroient jamais celui, qui la leur auroit renduë.

Ces vacillations dans l'eſprit du Cardinal, augmentoient la hardieſſe de ſes ennemis. L'Abbé de la Riviere, dont il s'étoit ouvertement mocqué, rappelloit ſans ceſſe au Duc d'Orléans, les liaiſons qu'il avoit euës avec M. le Prince, & le peu de conſidération que le premier Miniſtre avoit pour lui; que la France, après avoit reproché à cette Eminence la longue détention d'un Premier Prince du Sang, la lui reprocheroit enfin à lui-même, qui, comme Lieutenant Général de l'Etat, devoit y avoir le principal pouvoir, & réparer les fautes que commettoit le Miniſtre.

Le Coadjuteur vint appuyer l'Abbé de la Riviere; on leurra le Duc d'Orléans du mariage du Duc d'Anguyen, fils aîné de M. le Prince, avec Mademoiſelle d'Alençon, l'aînée de ſes filles du ſecond lit; cette Princeſſe étoit pauvre, Mademoiſelle de Montpenſier ayant emporté tout le bien de cette riche Maiſon; & Son Alteſſe Royale qui l'aimoit tendrement, étoit bien

bien aiſe de l'établir dans une Maiſon auſſi opulente, que l'étoit alors celle de Condé. Outre un avantage ſi évident pour ſa famille, on montroit au Duc d'Orléans le Cardinal Mazarin, tout prêt de s'accommoder avec Meſſieurs les Princes, ſans ſa participation; ce qui ne pourroit dans la ſuite, que lui cauſer beaucoup de déſagrément. Il n'en fallut pas davantage, pour déterminer Son Alteſſe Royale. Il ne regarda plus le Cardinal, que comme un homme auſſi nuiſible à ſa fortune particuliere, qu'à celle de la France en général; & à propos d'un diſcours hardi que le premier Miniſtre tint dans le Conſeil, il déclara à la Régente qu'il n'y reviendroit jamais, tant que le Cardinal y auroit entrée. Cette Déclaration fut un coup de foudre pour l'Eminence, qui ne s'y attendoit pas, quoiqu'il eut eu dans ce même Conſeil une conteſtation aſſez aigre avec Son Alteſſe Royale; mais il ne croyoit pas que la vengence en ſeroit portée, juſqu'au point de le ruiner ſans reſſource.

Le ſujet de la querelle entre le Miniſtre & l'oncle du Roi, étoit que le premier avoit avancé, qu'on trouve-

Monsieur vient au Parlement.

roit dans le Parlement de Paris, comme dans celui d'Angleterre, des *Fairfax & des Cromwels*. Ce discours, qu'on eut soin de rendre public, donna autant d'horreur pour le Cardinal lui-même, que pour Cromwel qu'il avoit cité. On applaudit au zele du Duc d'Orléans; & il se sentit si fort animé par tant d'éloges, que pour en mériter davantage encore, ce Prince se rendit au Parlement, où l'on délibéroit sur la liberté de Messieurs les Princes. La Reine ayant appris cette démarche du Duc d'Orléans, envoya le Grand Maître des Cérémonies, pour faire sçavoir à la Cour assemblée, que leurs Majestés désiroient qu'elle envoyât des Députés au Palais Royal à neuf heures du matin. Ils partirent sur le champ; & Son Altesse Royale, qui vouloit sçavoir quel seroit le fruit de cette députation, dîna dans la Chambre.

Le Parlement parle en leur faveur.

La Reine n'avoit mandé les Députés du Parlement *, que pour informer cette Compagnie du démêlé survenu entre elle & le Duc d'Orléans, ou plûtôt avec le Cardinal Mazarin. Elle accusa le Coadjuteur d'être la cause

* Hist. de Loüis XIV.

de cette division, si dangéreuse pour l'Etat; elle assura en même tems, qu'ayant promis la liberté des Princes, elle l'accorderoit infailliblement. M. le Premier Président repliqua, que M. le Duc d'Orléans attendoit avec impatience au Palais la nouvelle de cette liberté. La Reine en réïtéra la promesse; & donna sa parole, qu'elle n'avoit aucun dessein d'emmener le Roi hors Paris, comme on en avoit fait courir le bruit.

Tel fut le rapport des Députés du Parlement à la Compagnie, confirmé sur le champ par le Comte de Brienne Secretaire d'Etat, qui vint exprès pour assurer le Duc d'Orléans, en présence de la Cour assemblée, de l'extrême envie qu'avoit la Reine de faire cesser toute division dans la famille Royale, & de le satisfaire en tout; lui offrant même, pour parvenir à cet accommodement, de l'aller trouver en tel lieu qu'il lui indiqueroit, si des raisons secrettes l'empêchoient de se rendre lui-même au Palais Royal.

Le Duc d'Orléans répondit, qu'il se feroit toujours un devoir d'obéir aux ordres du Roi, & de se trouver partout où il plairoit à la Reine; mais

qu'il ne pouvoit aller dans les lieux où ſeroit le Cardinal Mazarin. Sur cette réponſe, & après que le Comte de Brienne ſe fut retiré, la Cour arrêta, que le Roi & la Reine ſeroient très-humblement ſuppliés d'accorder la liberté à Meſſieurs les Princes, & d'éloigner le Cardinal Mazarin de leurs Conſeils, & de leurs perſonnes.

1650. Embarras de la Régente à ce ſujet.

La Reine y répugnoit d'autant plus, que ſe conduiſant ſur les principes des autres, elle appréhendoit, comme le lui faiſoit craindre le Cardinal, que l'abandon de ſon premier Miniſtre ne fût ſuivi d'une cataſtrophe preſque auſſi funeſte, que celle qui avoit mis ſur l'échaffaut Charle I. Roi d'Angleterre; dont on attribuoit le malheur à la foibleſſe qu'il avoit eu de condamner un de ſes Miniſtres. Le Cardinal Mazarin s'étoit broüillé avec le Duc d'Orléans, pour avoir rapporté ce trait dans le Conſeil; & il ne ceſſoit en effet de montrer à la Régente des Fairfaxs & des Cromwels, tout prêts à profiter du ſacrifice qu'elle feroit de ſon Miniſtre, pour tenter de la ſacrifier elle-même après.

Il fallut néanmoins céder au torrent. Trop de reſſorts pouſſoient à la fois le

Cardinal,pour qu'il ne succombat pas. Voyant que les esprits s'aliénoient de plus en plus, il demanda son congé au Roi & à la Reine, qui le lui accorderent de la même façon qu'il le demandoit, c'est-à-dire, malgré eux. Leurs Majestés, qui pensoient dès le moment de son départ aux moyens de le faire revenir bientôt, le chargerent de l'Ordre qui devoit remettre Messieurs les Princes en liberté, afin qu'il leur en annonçât lui-même l'heureuse nouvelle. Muni de cet ordre, il sortit la même nuit à onze heures du Palais Royal, déguisé en Cavalier, & n'ayant avec lui que quatre personnes pour l'accompagner; mais étant arrivé à la porte de Richelieu, il y trouva quatre cens Gentilhommes qui l'y attendoient, & qui l'escorterent jusqu'à Saint Germain en Laye, d'où il se rendit au Havre, avec une suite bien moins nombreuse. Aussi-tôt qu'il y fut arrivé, il se rendit auprès de Messieurs les Princes, & tenta de regagner leur bienveillance, par toutes les politesses dont il pût s'aviser; il leur demanda même leur amitié, mais du ton dont il auroit sollicité leur protection. Les Princes, charmés de recouvrer

Mazarin sort de Paris.

Les Princes sons mis en liberté.

leur liberté, lui répondirent en termes généraux, & l'inviterent même à dîner avec eux. Ils le quitterent ensuite assez brusquement, & reprirent le chemin de Paris.

Mazarin se retire à Cologne.

Pour lui, il continua sa route lentement, pour se déterminer, selon les avis de la Reine, sur le lieu qu'il choisiroit pour sa résidence. Les Espagnols, toujours avides de profiter de tout ce qui pouvoit troubler la France, lui firent des offres immenses, s'il vouloit se retirer chez eux; comme il étoit certain que l'autorité Royale l'emporte toujours tôt ou tard en France sur ce qui veut s'y opposer, il n'accepta aucune offre étrangere, pour ne point se fermer lui-même une porte, que le Pouvoir souverain sçauroit bien lui ouvrir tôt ou tard. Il se retira donc à Cologne, dont l'Electeur lui étoit particuliérement obligé de l'Electorat, & du haut Palatinat qu'il possedoit. Cet azile lui convenoit mieux qu'aucun autre, en ce qu'il se trouvoit auprès d'un Prince ami & voisin de la France, d'où il pouvoit commodement recevoir des nouvelles & envoyer des avis.

L'Assemblée du Clergé, qui avoit

commencé durant son Administration, continuoit de se tenir à Paris ; & comme elle avoit parû favorable à Mrs. les Princes, ils crurent pouvoir aisément intéresser ce premier Ordre de l'Etat dans le dessein qu'ils avoient de demander l'Assemblée des Etats Généraux. En effet, si-tôt que Messieurs les Princes furent arrivés à Paris, l'Assemblée du Clergé leur députa pour les féliciter du recouvrement de leur liberté, & se réjoüir avec eux d'un si heureux changement. Ils sembloient entendre autant par là l'éloignement du Cardinal, que le retour des Princes. Ce fut aussi sur cette prévention, que l'Assemblée de la Noblesse, qui se tenoit à Paris sous la protection de M. le Duc d'Orléans, députa à son tour à celle du Clergé. Les Nobles choisis à cet effet, furent le Comte de Fiesque, les Marquis de Fosseuse, d'Urfé, de Fourille, de Tais, d'Alluye, de Praslin, de la Vieuville ; les Comtes de Montignac, de Béthune, de Bueil, & de Gaucour, &c. Ayant été introduits dans l'Assemblée par un Archevêque, un Evêque & deux Ecclésiastiques du second Ordre, & s'étant placés dans des chaises

Les Princes désirent l'Assemblée des Etats.

à bras, le Comte de Fiesque chargé de porter la parole, prononça ce discours.

La Noblesse veut s'unir au Clergé.

« Messieurs, tout ce qu'il y a presque de Noblesse à présent à Paris, » s'étant assemblé sous la protection » de M. le Duc d'Orléans, oncle du » Roi, & Lieutenant Général de l'Etat. » La premiere chose qu'ils ont résoluë, » ç'a été de nous députer vers vous, » comme vers leurs aînés, pour vous » demander la jonction de votre » Corps avec le leur. Cette instance » étant si juste, & fondée sur tant d'é» xemples, ils n'ont point douté que » vous ne leur accordassiés leur Re» quête, & d'autant plus que cette » Assemblée, n'est qu'une suite de » celle qui fut faite en l'année 1649, » par permission du Roi, de la Reine » Régente, & de M. le Duc d'Or» léans, où vous fîtes avec nous cet» te même jonction, que nous vous » demandons aujourd'hui. »

Une pareille jonction étoit d'une trop grande conséquence, pour que le Clergé s'y déterminât sans d'extrêmes précautions. Ils députerent donc à la Reine, pour recevoir ses ordres à ce sujet. Elle leur défendit d'avoir au-

d'un commerce avec cette Assemblée de quelques Gentilhommes, qui se qualifioient d'Assemblée de la Noblesse, quoique les plus Grands Seigneurs du Royaume n'y eussent aucune part. Les Députés étant revenus pour chercher la réponse, & ayant débité beaucoup d'invectives contre le Cardinal Mazarin, dans un nouveau discours qu'ils firent, l'Archevêque d'Embrun, qui fut chargé de répondre, n'entama rien de ce qui concernoit cette Eminence. A l'égard de la jonction, il promit seulement de demander à la Reine la convocation des Etats généraux, qu'elle promit pour le 8 du mois de Septembre, tems où le Roi devoit être Majeur.

Il délibère à ce sujet.

En s'unissant ainsi avec la Noblesse, pour demander la convocation des Etats, le Clergé reconnoissoit leur Assemblée pour être légitime, ce qui étoit tout à fait contraire aux intentions de la Reine, qui la vouloit faire passer pour illicite. Les Princes, qui étoient à la tête de cette Noblesse, & qui la faisoient agir, ne furent pas plus satisfaits du Clergé, que la Reine en avoit été contente. Ce n'étoit point assez d'avoir adopté une partie de leurs

La Reine est mécontente du Clergé.

sentimens ; ils auroient voulu les voir tous approuvés ; & que par cette union des volontés des deux premiers Ordres de l'Etat, on eût forcé la Régente d'accorder l'Assemblée des Etats généraux, avant la Majorité du Roi ; tems auquel ce Monarque pourroit dédire sans risque la Reine sa mere de tout ce qu'elle auroit promis.

Inquiétude des Parisiens.

On étoit si convaincu que cette Princesse n'avoit pas dessein d'exécuter sa parole, ni même aucune de celles qu'elle avoit données contre le Cardinal Mazarin, que l'on jugea à propos de faire la patroüille durant plusieurs jours autour du Palais Royal, pour empêcher qu'on ne fit sortir le Roi de Paris ; mais les esprits se rassurerent, lorsqu'on vit les niéces du Cardinal se retirer de la Cour, & se rendre à Péronne, sous la conduite du Maréchal d'Hocquincourt. Le Parlement, à qui le Duc d'Orléans porta lui-même la nouvelle du départ du Cardinal Mazarin, rendit un Arrêt, par lequel il étoit enjoint à ce Ministre, à ses parens & à ses Domestiques étrangers, de sortir dans quinze jours du Royaume; permettant, en cas de désobéïssance, aux Communes de *courir sus*, comme

sur des ennemis de l'Etat. Quelques jours après une démarche si vigoureuse, les immeubles & autres effets du Cardinal furent saisis. Le plus précieux de ses biens étoit une Bibliothéque composée de plus de quarante mille Volumes choisis, qui furent, par le moyen de la saisie, en sureté contre la furie du peuple, qui cherche toujours à se venger de l'objet de sa haine, sur ce qui lui appartient, lorsqu'il ne peut se satisfaire sur l'objet même. Cette saisie, que quelques-uns prétendent avoir été seulement faite pour garantir de l'insulte ce qui appartenoit au Cardinal Mazarin, ne fut pas ce qui lui dut être le plus sensible.

On saisit les effets de Mazarin.

Le premier Arrêt où il étoit ordonné à tous les Sujets du Roi, de le regarder comme un criminel d'Etat, ne parut pas suffisant; on en décerna un second, dans une grande Assemblée du Parlement, où se trouverent, le Duc d'Orléans, les Princes de Condé & de Conti, les Ducs de Joyeuse, de Beaufort & de Brissac, les Maréchaux de la Motte & d'Estampes, & le Coadjuteur. Par cet Arrêt, on enjoignoit au Procureur Général d'informer au plûtôt contre le Cardinal

Mazarin, ses parens & ses Domestiques, sur plusieurs faits que cet Arrêt détailloit, & qui tendoient tous à faire passer l'Eminence persécutée pour un Ministre avide, qui n'avoit pensé qu'à s'enrichir lui & sa famille, en dissipant les deniers du Roi & de l'Etat. On l'accusoit aussi d'avoir donné de mauvais conseils à ce Monarque, ainsi qu'à la Régente, & d'avoir empêché la paix. Pour avoir preuve complette de toutes ces accusations, le même Arrêt en remettoit l'examen à deux Conseillers, avec ordre de se transporter dans tous les lieux, où il seroit nécessaire, & vouloit qu'en cas que le Cardinal fût trouvé sur les terres de l'obéïssance du Roi, il fut arrêté & conduit à la Conciergerie du Palais. Le Procureur Général fut chargé de saisir tous ses revenus, de quelque nature qu'ils fussent. On l'autorisa aussi, pour compulser tous les Registres des Banquiers & des personnes publiques; afin d'être certain qu'il ne sortiroit du Royaume aucuns deniers, pour le Cardinal fugitif.

On informe contre le Cardinal.

Pendant que le Parlement signaloit contre lui sa haine & son autorité, le Cardinal se vengeoit, quoique de

loin de ses principaux ennemis. Le Marquis de Château-Neuf, l'ennemi implacable de tous les Ministres, & que ses brigues contre le Cardinal de Richelieu avoient tenu treize à quatorze ans prisonnier au Château d'Amboise, s'étoit montré à la tête de ceux qui avoient fait éclater plus d'animosité contre le Cardinal. A peine ce Ministre fut-il arrivé à Cologne, qu'on ôta les Sceaux au Marquis de Château-Neuf. Il se consola aisément de cette chûte; accoutumé à tomber de cette sorte, il n'ignoroit pas les moïens de se relever. Le Duc d'Orléans qui le protégeoit, reconnoissant l'ouvrage du Cardinal, se résolut d'abord à porter des coups sensibles à la Reine, pour l'obliger à rétablir le Garde des Sceaux; mais M. le Prince les para tous avec cette vigueur, qui lui étoit naturelle. Il haïssoit le Marquis, parce qu'il avoit présidé au Procès criminel du Duc de Montmorenci son oncle, que le Cardinal de Richelieu laissa périr sur un échaffaut. Le Successeur de ce Ministre se vengeoit avec plus de douceur; & la révocation du Garde des Sceaux le satisfit d'autant plus, qu'il étoit certain que le Prince

On ôte les Sceaux à Château-Neuf pour les donner à Seguier.

intérêts, & qui l'étoit en effet à son autorité. Mais elle ne pouvoit remédier seule à cet accident. Tout l'Etat étoit ligué contre le Cardinal ; les Cours supérieures ajoutoient à son égard proscriptions sur proscriptions. Le Duc d'Orléans, pour qui l'absence étoit un remede sûr contre l'attachement & l'amitié, sentoit augmenter sa haine contre l'Eminence fugitive, à mésure qu'il en étoit plus éloigné. Il n'y avoit guere lieu d'espérer que le Prince de Condé, que le Cardinal avoit maltraité, voulut le protéger, comme il avoit fait autrefois.

1651. Ce fut pourtant de son côté que la Reine tourna ses vûës ; il étoit ami de la Princesse Palatine, femme née pour une Cour aussi remplie d'intrigues, que l'étoit alors celle de France. Rien n'approchoit de son adresse pour développer, & pour former un complot. Elle panchoit du côté des Frondeurs ; mais elle n'avoit jamais paru éloignée du parti de la Cour ; & même on l'auroit soupçonnée d'y être fort attachée, sans ses correspondances secrettes avec le Coadjuteur. Ce Prélat avoit pour elle une estime particuliere, & la regardoit avec raison, comme la femme

Portrait de la Princesse Palatine.

de la Cour qui avoit l'esprit le plus pénétrant & le plus solide. Ni les souplesses du Cardinal, ni les menées de la Reine, ni les incertitudes du Duc d'Orléans, ni les détours du Coadjuteur, rien ne la trompoit; ferme & stable au milieu de tous les mouvemens qu'on se donnoit pour s'en imposer les uns aux autres, & se duper également, ils étoient obligés d'avoir recours à elle, lorsqu'il s'agissoit de confiance. Sa sincérité étoit également reconnuë & admirée dans les deux partis.

La Régente s'adressa donc à la Palatine, pour l'engager à tenter M. le Prince sur le retour du Cardinal. Cette Princesse y trouva d'abord de grandes difficultés; M. le Prince craignoit que ce ne fut un nouvel artifice de la Reine, pour le rendre suspect au Duc d'Orléans & à tout le parti contraire au Cardinal Mazarin. Mais voyant que la Palatine insistoit, & connoissant sa bonne foi, il s'y livra, & consentit à traiter chez elle avec Servien & de Lionne, qui devoient s'y rendre de la part de la Reine. Elle les chargea de lui offrir le Gouvernement de Guyenne, de délivrer la Lieutenance Géné-

rale, pour le sujet qu'il nommeroit lui-même ; & de lui permettre de s'y retirer avec tel nombre de troupes qu'il jugeroit à propos pour sa sureté, à condition qu'il ne s'opposeroit en aucune façon au retour du Cardinal, en cas que le Roi jugeât à propos de le rappeller. On donnoit aussi au Prince de Conti le Gouvernement de Provence avec des gratifications pour tous ceux qui avoient suivi le parti des deux Princes ; ce qui étoit en effet récompenser la révolte. Outre ces avantages, tout considérables qu'ils étoient, le Prince de Condé demanda encore le Gouvernement de Blaye. Ce dernier article suspendit l'effet des autres. Servien & Lionne demanderent du tems pour y déterminer la Reine ; mais ce n'étoit que pour avoir celui d'avertir le Cardinal, qui après avoir traîné la négociation en longueur, la rompit tout à fait. Une pareille conduite irrita M. le Prince au dernier point. Il ne douta plus qu'on n'eût d'abord trompé la Palatine, pour le mieux surprendre par la confiance qu'il avoit en sa probité. Dans le même tems, il feignit d'avoir reçû, où il reçut en effet, des avis, qui l'assuroient

Elle sollicite le P. de Condé pour le Cardinal.

qu'on avoit dessein de l'arrêter une seconde fois.

La façon dont on venoit d'en agir avec lui le disposoit fort à croire, qu'on n'avoit aucun dessein de le ménager; & une de ses Créatures étant venuë tout à coup l'avertir, que plusieurs Compagnies des Gardes défiloient vers le Fauxbourg Saint Germain, il ne douta plus que ce ne fut pour environner l'Hôtel de Condé, d'où il sortit avec précipitation peu accompagné, & se rendit à S. Maur.

M. le Prince sort de Paris.

Le lendemain, M. le Prince de Conti envoya un de ses Gentilhommes au Parlement, auquel il remit une Lettre de M. le Prince, qui rendoit compte des motifs qui l'avoient obligé à sortir si précipitamment de Paris. Les principaux étoient les avis redoublés qu'il avoit reçus de toutes parts, des mauvaises intentions de la Reine à son égard, & la correspondance étroite qui étoit entre la Reine & le Cardinal à Cologne; il disoit que ce Ministre exilé & proscrit par le Parlement, étoit plus puissant que jamais à la Cour; que ses conseils suivis en tout; & qu'on alloit chercher jusque dans le lieu de sa retraite; le crédit de

ses Favoris auprès de la Reine, & l'éloignement de tous ceux qu'il n'avoit point aimés, prouvoient bien à toute la France, que loin d'être délivrée de cet ennemi public, elle en avoit plus à craindre que jamais. Le Prince ajoutoit à ces plaintes, que lorsqu'on auroit pris un arrangement sûr & fixe, pour empêcher tout commerce avec le Cardinal, & que les Princes pourroient se trouver à la Cour, il ne manqueroit pas de se rendre auprès du Roi, pour continuer de le servir avec tout le zéle possible.

Ses plaintes au Parlement.

Après la lecture de la Lettre, où ce détail étoit contenu, M. le Premier Président annonça un ordre qu'il avoit reçû de la Reine, de ne point délibérer sur cette affaire sans avoir reçû ses ordres. Elle leur en envoya un, de se rendre au Palais Royal, où Sa Majesté écouta avec beaucoup de douceur l'offre que la Compagnie lui fit, d'intervenir dans l'accommodement de M. le Prince avec la Cour. Elle assura le Parlement, que son intention n'avoit jamais été d'entreprendre sur la liberté de M. le Prince; & qu'elle lui en avoit fait donner sa parole par plusieurs personnes qualifiées. Ces

promesses ne rassurerent pas Monsieur le Prince, qui avoit fait l'expérience de leur peu de solidité, lorsque malgré mille paroles données, & appuyées d'une Déclaration autentique, il avoit essuïé une prison de treize mois. La Régente ajouta, qu'à l'égard du retour du Cardinal Mazarin, elle juroit de n'en avoir aucune pensée. Cette derniere protestation servoit à faire connoître, combien on pouvoit se fier sur la sincérité des autres. Sa Majesté nia qu'elle eût aucune part dans les voyages à Cologne, & qu'il y eût auprès de sa personne des Gens à la Cour, qui s'entremissent pour le retour du Cardinal.

Le Prince de Conti va au Parlement.

Le Prince de Conti présent à l'Assemblée du Parlement, lorsqu'on y fit la lecture du Mémoire, où étoient contenuës les réponses de la Reine, repliqua que M. son Frere ne reviendroit cependant point à la Cour, qu'on n'en eût éloigné tous les amis du Cardinal, nommés dans la Lettre qu'il avoit écrite la veille; qu'au reste il assuroit n'avoir d'autre intention que celle de servir le Roi & l'Etat avec le même zéle, que lorsqu'il avoit gagné les batailles de Rocroi, de Lens, de Fribourg, &c.

L'énumération de ces victoires si avantageuses à l'Etat, fit un merveilleux effet sur l'esprit des auditeurs. Toute la Compagnie prononça d'un voix unanime, que le Duc d'Orléans seroit supplié d'employer son crédit, pour tirer de la Reine les suretés nécessaires à M. le Prince ; & pour engager celui-ci à sacrifier ses soupçons aux efforts qu'on feroit pour les dissiper. Tout ce que l'on fit de la part du Duc d'Orléans & du Parlement dans ce dessein fut inutile, parce que la Reine avoit son projet tout formé, & cherchoit à forcer M. le Prince à prendre un parti, qui pût donner prise sur lui : elle s'en rapportoit fort là-dessus à l'extrême vivacité, qui lui étoit naturelle. Néanmoins cette Princesse faisoit de son mieux pour persuader aux entremetteurs de l'accommodement, qu'il ne tenoit pas à elle, qu'il ne fût terminé.

Remontrances du Parlem. en faveur de M. le Prince.

Le Parlement ne fut point éblouïi par les apparences de sincérité que donnoit la Régente ; & pour la mettre dans le cas, ou de manifester sa mauvaise volonté, ou de donner au Prince les assurances nécessaires, ils la supplierent de vouloir bien accorder

une Déclaration contre le Cardinal Mazarin, & ordonner l'exécution des Arrêts du Parlement à ce sujet. Le tems que prit la Reine pour répondre à cette demande, prouva que M. le Prince n'avoit rien avancé que de vrai, en disant que toutes les résolutions du Conseil venoient de Cologne & des autres lieux où se retiroit le Cardinal Mazarin. Pour cette fois, l'avis que le Conseil donna, après l'avoir longtems fait attendre, parut capable de satisfaire M. le Prince. Il consentit à éloigner de la Reine, Servien, le Tellier, & Lionne, qui se retirerent chacun dans des Provinces differentes.

Eloignement des Ministres.

Un si grand sacrifice, auquel le Cardinal n'avoit consenti qu'avec beaucoup de peine, causa le plus violent dépit à la Régente. Quoique dépositaire de l'autorité Souveraine, & naturellement fiere, elle s'étoit vû contrainte d'exiler de son Royaume son principal Ministre, & après lui tous ceux qui pouvoient la consoler de son absence, & lui promettre son retour.

Il fallut néanmoins s'y résoudre; & cette Princesse ne put s'accorder d'autre consolation, en envoyant ordre à Lionne, le Tellier & Servien,

de ſe retirer, que de permettre au Chancelier de faire un grand éloge de leurs bonnes qualités, & de reconnoître le zéle qu'ils avoient toujours témoigné pour l'intérêt de l'Etat. M. le Prince en prit occaſion de demander au Parlement, où il ſe rendit le lendemain du départ de ces trois perſonnes, qu'ils fuſſent compris dans la Déclaration, par laquelle les amis & les créatures du Cardinal Mazarin, étoient pour jamais éloignés de l'Adminiſtration des affaires; qu'après celà, il ne feroit plus de difficulté d'aller aſſurer leurs Majeſtés de ſes profonds reſpects & de ſon attachement à leur ſervice. Mais qu'il ne pouvoit s'y rêſoudre, à moins d'avoir reçû cette derniere ſatisfaction.

M. le Prince vient au Parlement.

Comme le Parlement ne lui donna aucun lieu de l'eſpérer, ce Prince, après avoir rendu viſite au Duc d'Orléans, retourna à Saint Maur, quelque choſe qu'on pût lui dire, pour l'engager à reſter à Paris, & à aller ſaluer le Roi & la Reine. La raiſon la plus forte qu'on lui alléguoit pour le retenir, étoit que la Majorité du Roi arrivant à quelques jours de-là, il ſe verroit dans la néceſſité, ou de revenir ſubitement

Il refuſe de voir le Roi.

subitement à Paris, pour rendre hommage & prêter le serment de fidélité, sans aucune préparation à une aussi importante cérémonie; où que réfusant de s'y trouver, il se déclareroit par-là ennemi du Roi, & se banniroit lui-même du Royaume. M. le Prince préfera ce dernier parti, & resta à Saint Maur, pendant que tout se préparoit pour la Déclaration de la Majorité, qui commence par l'exposition des Reliques de S. Loüis, à S. Denis en France.

Ce grand jour étant arrivé, le Roi se rendit au Parlement à cheval; & suivi de tous les Officiers de la Couronne, des Princes du Sang (à l'exception du Prince de Condé) des Ducs & Pairs, & des Maréchaux de France. Tous ayant pris séance, le Roi se leva de dessus son Trône, & dit: 1651. Le Roi est déclaré Majeur & va au Parlement.

« Messieurs, je suis venu en mon » Parlement, pour vous dire, que » suivant la Loi fondamentale du » Royaume, j'entend prendre le ma- » niement des affaires de mon Etat. » J'espére que Dieu me fera la grace, » que ce sera avec piété & avec justice. » Mon Chancelier vous dira le reste.

Ce Magiſtrat prit alors la parole, & aſſura que l'intention de Sa Majeſté, étoit d'oublier tous les ſujets de mécontentement qu'on avoit pû lui donner par le paſſé; & qu'il accordoit à ce ſujet un Adminiſtie générale.

La Régente s'adreſſant au Roi, lui dit : « Monſieur, voici la neuviéme » année, que par la volonté du feu » Roi, mon très-honoré Seigneur, » j'ai pris le ſoin de votre éducation, » & du Gouvernement de votre Etat. » Dieu, par ſa bonté, a béni mon » travail, a conſervé votre perſonne » qui m'eſt ſi chere, & qui eſt ſi pré- » cieuſe à vos Sujets. Maintenant que » la Loi du Royaume vous appelle à » la conduite de cette Monarchie, je » vous remets avec grande ſatisfaction » la puiſſance qui m'avoit été donnée » pour cela. Et j'eſpére que Dieu ne » vous déniera pas ſon eſprit de force & » de prudence, afin que vous puiſſiés » rendre votre regne heureux. »

Après ce diſcours, la Reine s'approcha du Roi, & s'inclina pour lui baiſer la main en ſigne d'hommage; mais le jeune Monarque l'ayant prévenuë, l'embraſſa avec beaucoup de tendreſſe. Il n'en agit pas avec la même politeſ-

ſe à l'égard du Duc d'Anjou ſon frere unique, il ſouffrit que ce jeune Prince ſe mit à genoux à ſes pieds, & lui baiſât la main en lui jurant fidelité; il le releva & l'embraſſa. Après le Duc d'Anjou, M. le Duc d'Orléans, le Prince de Conti, & tous les Seigneurs de l'Aſſemblée jurerent fidélité au Roi.

Le Prince de Condé refuſe de s'y trouver.

L'abſence de M. le Prince ne pouvoit qu'être beaucoup remarquée, dans une cérémonie où il auroit dû tenir une des premieres places. Le Chancelier s'en plaignit dans le diſcours; mais d'une façon avantageuſe au Prince, ſi quelque choſe peut l'être aux malheureux, durant le cours de leurs diſgraces. Le Magiſtrat ne parla que des conquêtes & des victoires du Prince, faiſant des vœux pour ſon retour; & avoüant hautement, qu'on ne pouvoit trop faire pour rendre la confiance à un Héros, dont la valeur avoit été ſi utile à la Nation.

Malgré le tour favorable que le Chancelier avoit donné à l'abſence du Prince de Condé, le grand nombre y trouva une opiniâtreté outrée, & une déſobéiſſance formelle, qui y étoit en effet. On ne douta point qu'un coup

de cette nature, ne fut le prélude d'une révolte ouverte. Il est certain que M. le Prince avoit déja envoyé au Comte de Fuensaldagne, Général Espagnol en Flandre, pour sçavoir de lui, quel secours il pouvoit espérer du Roi son Maître. Pendant qu'il en attendoit la réponse, il étoit inquiet aussi sur l'effet d'une Lettre écrite de sa part au Roi, pour se justifier sur ce qu'il ne se trouvoit point au Sacre. Il y rebattoit les mêmes raisons déja alléguées dans ses précédens Mémoires. On n'y fit pas non plus une nouvelle attention; au contraire, tandis que d'un côté, le Roi paroissoit avoir dessein d'accorder au Prince tout ce qui pourroit contribuer à sa satisfaction; de l'autre, il rappelloit le Marquis de Château-Neuf son ennemi personnel, pour lui donner la principale administration des affaires. On rendoit les Sceaux au Premier Président de Molé, avec lequel il étoit brouillé; & on accordoit la Sur-Intendance des Finances au Sieur de la Vieuville qu'il n'avoit jamais aimé.

Le Prince écrit au Roi.

Il n'y eut plus alors lieu de douter, que le dessein de la Reine, ne fût de pousser M. le Prince à bout, de le fa-

crifier au Cardinal, & de consentir à le voir chez les ennemis, pourvû que ce Ministre revînt en France. En accordant la place de premier Ministre au Marquis de Château-Neuf, on lui avoit fait promettre qu'il s'employeroit de tout son pouvoir au retour de Son Eminence ; ce qui étoit s'engager à quitter la place qu'il occupoit, & à la préparer lui-même pour son ennemi. On ne doutoit point non plus, qu'il ne tînt pas sa promesse ; & il ne devoit son rang qu'à la haine qu'avoit pour lui M. le Prince. Elle étoit à un tel point, que lorsque celui-ci eut appris l'élévation de Château-Neuf à la place de premier Ministre, il protesta en être plus faché, que si on avoit rétabli le Cardinal Mazarin. Le choix des deux autres personnes ne l'irrita pas moins. Les places qu'ils occupoient, avoient été ôtées à ses amis, dont tout le crime étoit d'avoir parlé avantageusement de lui, & de lui avoir rendu service. Il s'en plaignit aussi avec aigreur dans une Lettre qu'il écrivit au Duc d'Orléans, dont tout l'effet fut d'embarrasser ce Prince, & de lui prouver inutilement que M. le Prince avoit raison.

Son aversion pour Château-Neuf.

Cependant la Cour, pour paroître toujours dans les mêmes sentimens à son égard, accorda tant de Déclarations, qu'on voulut, pour assurer son innocence. On sçavoit qu'il seroit bientôt forcé à devenir coupable, & qu'il annulleroit par-là tout ce qu'on auroit fait d'avantageux pour lui jusqu'alors. Pour achever de l'accabler, on faisoit retentir la Capitale des avantages remportés par le Maréchal d'Aumont, créature de Mazarin sur les Espagnols en Flandre; de simples escarmouches étoient annoncées comme des batailles rangées; & deux ou trois cens hommes défaits comme une victoire signalé. Le retour du Cardinal vivement pressenti par les Courtisans, en avoit fait autant d'échos, qui repétoient tout ce qui pouvoit lui être favorable. On exaltoit hautement le zéle qu'il témoignoit pour l'Etat en toutes occasions, quoiqu'il en eut été si maltraité; & il ne se passoit rien alors d'avantageux à la France, que l'adresse de ses amis ne l'en rendit l'auteur.

Le Maréchal d'Aumont, un de ceux qui lui devoit plus particulierement sa promotion à cette dignité; & qui commandoit sur les Frontieres de la

Flandre, battit à plusieurs reprises les Espagnols sur l'Escaut. Ce qui donna beaucoup de réputation à son armée. On la sçavoit entiérement dans les intérêts du Cardinal Mazarin, à cause des obligations que lui avoient le général & les Principaux Officiers. Les Frondeurs allarmés; & ne doutant point que ces troupes victorieuses ne ramenassent Son Eminence dans le Royaume, solliciterent M. le Duc d'Orléans de faire valoir son titre de Lieutenant Général, qui lui donnoit un pouvoir absolu sur toutes les armées. Il y consentit; mais le Cardinal sçut se conduire avec tant d'adresse, que les troupes du Maréchal d'Aumont lui demeurerent attachées. Elles envoyerent même quelques-uns de leurs Officiers à la Régente, pour l'assurer de sa soumission, & s'engager à ne recevoir d'ordre que de Sa Majesté.

Mazarin s'assure d'une armée.

La Majorité du Roi arriva dans cet intervalle. La Reine mere quitta le titre de Régente, comme on la dit plus haut; mais elle en conserva toute l'autorité, avec d'autant plus d'agrément, que cette Princesse n'étoit plus obligée de se tenir si serrée dans ses dé-

marches. Le Roi son fils étant alors le seul à qui elle en dût rendre compte. L'armée de Flandre, à la sollicitation du Cardinal, renouvella alors ses protestations de services. Il en agissoit ainsi pour affermir la Reine dans le dessein qu'elle avoit de le rapeller promptement; ce qu'elle oseroit beaucoup mieux entreprendre, le voyant soutenu de l'armée.

La Reine cherche à le rapeller.

En effet, toutes les vûës de cette Princesse se tournerent sur le retour de son premier Ministre *; & elle commença à disposer toutes choses pour le succès de cette affaire. Les Frondeurs qui s'en apperçurent, crierent plus haut que jamais. Son Altesse Royale, animée par leurs clameurs, leva des troupes, & on en donna le commandement au Duc de Beaufort; avec ordre de joindre le Duc de Nemours son beau-frere, Général de l'armée d'Espagne en Flandre. Ce fut pour empêcher une jonction si contraire à ses intérêts, que le Cardinal leva le masque; & se mit lui-même à la tête d'une armée; ayant sous lui les Maréchaux d'Hocquincourt & de la Ferté-Senné-

Il rentre en France à la tête d'une armée.

* Hist. de Loüis XIV. Mémoires du Cardinal de Retz.

terre, avec les Comtes de Navailles & de Broglie. Suivi de troupes aguerries, le Cardinal parla haut; & demanda aux Eſpagnols un paſſeport pour rentrer en France; ne ſe ſouciant point de combattre, pourvû qu'on ne lui diſputât point l'entrée du Royaume. Les Eſpagnols refuſerent le paſſeport, ce qui n'empêcha pas le paſſage de l'Eminence, qui pénétra enfin ſur nos Frontieres, & s'avança dans le cœur des Provinces. Ainſi, l'on vit ce même Miniſtre qui avoit été obligé de ſortir du Royaume, où il ne pouvoit rencontrer que la priſon ou la mort, y rentrer tout à coup en Conquérant.

Le Parlem. procéde contre Mazarin, & met ſa tête à prix.

Le bruit de ſa marche retentit juſque dans la Capitale, & anima tous les eſprits. Le Parlement fulmina de nouveaux Arrêts contre lui, & ordonna des repréſentations au Roi, qui lui furent faites avec beaucoup de véhémence; & auſquelles on répondit d'une façon à faire croire, que tout étoit ſi bien concerté entre la Cour & le Cardinal, que rien ne pouvoit plus empêcher le retour de ce Prélat. C'eſt ce qui augmenta l'aigreur d'un Arrêt du Parlement décerné contre lui, par lequel il étoit ordonné à tous les Su-

jets du Roi, de lui courir sus, que sa Bibliothéque & ses meubles seroient mis à l'ençan; & que sur le produit de cette vente, on préleveroit cent cinquante mille livres, pour la récompense de celui, qui présenteroit en Justice ce Prélat vif ou mort. Si la Cour de Rome n'avoit pas été aussi indisposée contre le Cardinal qu'elle l'étoit alors, elle auroit vengé sans doute l'affront d'un pareil Arrêt, qui mettoit à l'ençan la vie d'un Cardinal; mais le Pape qui regnoit alors, étoit ennemi capital de cette Eminence, & il feignoit d'ignorer tout ce qu'on tramoit contre lui de contraire à l'honneur de la pourpre, pour ne pas être obligé d'intervenir dans sa cause. Soutenu de l'autorité du Roi, & à la tête d'une armée, le Cardinal se soucia peu des secours étrangers. Il lui étoit bien plus glorieux de ne devoir qu'à lui-même, & son rétablissement & la cassation de tous ces Arrêts injurieux.

Sa Bibliothéque est venduë.

En conséquence de celui dont je viens de parler, on procéda à la vente de la Bibliothéque, une des plus belles de l'Europe. Une Lettre de Cachet que le Roi envoya pour s'y opposer, n'empêcha point de passer outre; &

ce rare aſſemblage de Livres, qu'on avoit été chercher avec bien de la dépenſe, chez les Nations étrangeres, ſe vit malheureuſement diſperſé, ſans que les perquiſitions les plus exactes, ayent jamais pû les réünir.

De tous les effets du Cardinal, on ne regretta que celui-là; il ſçut réparer les autres avec uſure; & ce fut auſſi ce qui lui rendit ſon malheur plus ſenſible, de n'avoir pû parer ce coup.

Il eſt certain, que ſi le Roi avoit été à Paris, la Bibliothéque du Cardinal n'auroit point été venduë; mais les troubles qui s'élevoient avec plus de force que jamais, retenoient leurs Majeſtés dans les Provinces de delà la Loire. Pendant ce tems-là, le premier Miniſtre s'avançoit à la tête de ſon armée; & redoubloit ſes efforts, pour empêcher les troupes Eſpagnoles de ſe joindre aux mécontens François. Il y réuſſit durant un tems; mais enfin les deux armées ſe réunirent & vinrent ſe poſter enſemble ſur les Pays les plus voiſins de la Capitale.

Le Cardinal, à qui cette jonction importoit beaucoup, ſe hâta de ſe rendre auprès de leurs Majeſtés. On voulut s'oppoſer à la rapidité de ſa courſe; Retour de Mazarin en France.

mais ceux qui l'entreprirent, réussirent mal. Les Déclarations, ni les Arrêts ne tinrent point contre la force de ses armes ; & on apprit enfin, qu'il étoit à une journée de Poitiers, où sejournoient leurs Majestés.

1651.

Remontrance du Parlement à ce sujet.

Elles y reçurent des remontrances de la part du Parlement, qui y envoya des Députés. Ils représenterent le danger qu'il y avoit à souffrir le retour du Cardinal Mazarin, dans un Royaume dont il avoit été proscrit par tant d'Arrêts ; & dont tous les peuples le détestoient ; que sa présence si nuisible autrefois, le seroit infiniment davantage, dans un tems où toute la France armoit contre lui ; & que ses Princes réunis demandoient hautement l'exécution des Arrêts fulminés contre sa personne ; que cependant cette Eminence téméraire s'avançoit dans les Provinces suivi de troupes nombreuses, comme pour opprimer les peuples & ménacer le Souverain.

Le Roi répondit à ce sujet, que le Cardinal n'avoit levé des troupes que pour son service, & qu'il les amenoit en France par ses ordres. Il n'y eut rien à repliquer à une telle réponse. Les Députés du Parlement ne pûrent

continuer de faire un crime au Cardinal des démarches que le Monarque approuvoit ; & ils revinrent à leur Compagnie, avec le chagrin de sçavoir les premiers, que le rétablissement du Prélat étoit certain ; & qu'ils alloient avoir tout à craindre de son autorité.

Toute la Cour va au-devant du Cardinal.

Ce que la Reine mere fit faire à ce sujet au jeune Roi, passa de bien loin l'idée qu'on s'en étoit formé : Ayant appris que l'Eminence n'étoit plus qu'à quelques lieuës de Poitiers, Loüis XIV. & le Duc d'Anjou son frere, monterent à cheval pour aller au-devant de lui ; le Roi l'embrassa & le reçut avec de grandes démonstrations de joye ; il le ramena à Poitiers, & le fit entrer dans cette Ville en triomphe. L'accueïl qu'il reçut de la Reine, fut infiniment au-dessus de celui du Roi. Le retour de ce Ministre lui causoit une joye d'autant plus vive, & plus satisfaisante, que sa gloire étoit compromise en cette occasion. Elle l'emportoit dans cette journée, sur l'inclination des peuples, sur les efforts des Princes & sur les plaintes de tous les Parlemens du Royaume ; les menaces des uns, les remontrances des autres ;

les cabales, les intrigues, les mouvemens passés, la discorde, les troubles & la guerre présente ; tout cela ne lui offroit qu'une image agréable, lorsque la refléxion lui présentoit le Cardinal, en état de faire trembler tous ceux qui l'avoient fait fuir autrefois.

Le Marquis de Château-Neuf avoit alors le titre de principal Ministre ; & la Reine l'en avoit honoré exprès, pour causer du dépit au Prince de Condé, son mortel ennemi ; & pour se mettre au point de voir repasser cette dignité sur la tête du Cardinal avec moins de peine ; le Cardinal en effet, étant bien moins l'objet de sa haine, que le Marquis de Château-Neuf. Ainsi, le principal Ministere, n'étoit pour ainsi dire, qu'en dépôt entre les mains du dernier. Il avoit trop d'esprit, pour ne pas connoître sa situation, & les désagrémens qui alloient la suivre. Aussi réglant ses démarches sur les circonstances, il demanda à se retirer ; & laissa la place qu'il occupoit au Cardinal son ennemi.

Retraite de Château-Neuf.

1652. Toutes ces choses se passoient à la Cour en faveur de l'Eminence ; & il avoit tout lieu d'applaudir à sa fortu-

ne ; mais comme elle avoit toujours été à ſon égard vacillante & capricieuſe, il en redoutoit encore l'inconſtance ; & ſouhaitoit avec ardeur, qu'un accommodement ſolide avec M. le Prince, le mit en état de n'avoir plus rien à redouter. Celui-ci peu en état de faire la guerre à cauſe de la médiocrité de ſes Finances, auroit ſouhaité auſſi, pour cette ſeule raiſon, de faire la paix. Il ſçavoit qu'en France, le Souverain triomphe toujours de ſes Sujets mécontens ; que plus le ſoulevement dure, plus il eſt certain d'en tirer avantage ; que la légereté naturelle aux François, ſert autant à les ramener à la ſoumiſſion, que l'amour du devoir ; qu'enfin, il eſt naturel de remonter vers la ſource d'où coulent les graces, les bienfaits & les punitions ; & que l'habitude & le devoir, l'emporteront toujours ſur la fougue & le mécontement. Penétré de ces principes, le Grand Condé n'auroit jamais été vû à la tête des armées Eſpagnoles, s'il n'avoit ſuivi que ſon inclination. Mais preſque toujours, notre ſituation nous maîtriſe, & nous entraîne bien loin de nos ſentimens. Céder tout à coup aux propoſitions du Cardinal,

qu'il avoit tant de fois rejettées avec hauteur, lui paroissoit une foiblesse; revenir à la Cour, où cette Eminence dominoit, lui sembloit une lâcheté. Toute la France, l'Europe entiere, avoient les yeux sur lui; & il trouvoit honteux à un premier Prince du Sang, de reparoître dans des lieux, d'où il avoit fait de vains efforts pour chasser son ennemi, où il ne pourroit vivre en quelque sorte, que sous son autorité; & d'y ramener avec lui, une foule de Seigneurs considérables, comme autant d'esclaves qu'il offriroit au triomphe de son ennemi. D'un autre côté, si le Cardinal étoit fort disposé à faire la paix avec M. le Prince, la Reine mere s'y opposoit. Ce n'étoit point assez pour elle d'avoir fait triompher son Ministre; elle vouloit la ruine de ses persécuteurs. Il ne pouvoit que lui en coûter beaucoup. Un premier Prince du Sang, est une victime qu'on n'immole pas aisément; & qui souvent peut dans sa chûte entraîner le sacrificateur. Mais ce n'étoit point la crainte des suites qui touchoit la Reine; elle n'étoit animée que par le succès présent; & si quelque chose pouvoit être comparé au plaisir que lui

Embarras du Prince de Condé.

causoit le retour du Cardinal, ce ne pouvoit être que l'éloignement de M. le Prince. C'étoit pour elle un grand sujet de joye de le voir maintenant, comme son Ministre l'avoit été autrefois, l'objet des proscriptions publiques. Cette Princesse ne doutoit point que le sort du Grand Condé n'intéressât davantage, que celui d'un Ultramontain, connu seulement en France par les troubles qu'il y avoit causé. Au lieu que l'autre y étoit reveré par l'éclat de sa haute naissance, & par le brillant de ses victoires : elle ne doutoit point, dis-je, que le Prince de Condé amenant dans son propre Pays les troupes ennemies, joüiroit peut-être encore de l'admiration & de l'amour d'un grand nombre de François ; & que malgré tous ses soins, on reconnoîtroit alors en lui le Vainqueur de Rocroi, & le Sauveur de la Nation. C'est toujours être coupable que de l'être contre son Roi, même par nécessité. Cette maxime contentoit la Reine. Elle ôtoit au Grand Condé toute sorte d'excuse ; & quoique l'intérieur repugnât à le trouver coupable, il lui suffisoit que l'extérieur l'a-

voüa criminel; & qu'il se vit poursuivi en conséquence.

Il se prépare à la guerre.

Ensorte qu'ayant d'un côté un Prince fier & sensible, qui ne pouvoit être ramené que par la douceur & le ménagement; & de l'autre, une Reine qui vouloit n'employer que la hauteur & la sevérité, les affaires se broüillerent plus que jamais; & on se prépara mutuellement à une guerre cruelle: ce qui fait voir que les passions particulieres décident du sort des plus grands Etats, comme de celui des plus médiocres familles; & que ce qu'on revere sous le mistérieux nom de profonde politique, part de ces mêmes passions & n'agit que par elles.

Le Prince de Condé ayant prévenu toutes les difficultés de l'accommodement, songea à augmenter sa puissance, en liant à ses intérêts celui des Parlemens du Royaume. Tous s'étoient signalés par des Arrêts contre le Cardinal Mazarin; sa proscription étoit leur ouvrage; & le retour de ce Prélat condamné, en rendant leur autorité méprisable, ne pouvoit que leur être odieux. Le Parlement de Paris surtout, sembloit devoir opposer les plus grands efforts, au rétablissement

du Cardinal dans le Ministere ; & même à sa résidence dans le Royaume. C'étoit lui qui avoit ordonné la saisie & la vente des effets de ce Prélat ; qui avoit enjoint au Sujets du Roi de le poursuivre en ennemi, le déclarant traître à la Patrie, criminel de leze-Majesté, & mettant sa tête à prix. De telles démarches ne pouvant s'excuser, demandoient à être soutenuës ; & d'abord on crut que cette Cour en avoit formé le dessein. En effet, deux de ses Députés avoient parû sur les Frontieres à la tête de quelques troupes, pour en disputer le passage au Cardinal. L'escorte de ces Conseillers, escarmoucha même avec un parti du Maréchal d'Hocquincourt, Général de l'armée de son Eminence. Ils eurent du dessous ; & un des Députés fut fait prisonnier de guerre ; l'on crut que cette circonstance animeroit encore plus le Parlement de Paris à la vengence. Il cria beaucoup en effet, & menaça même. Il décerna des Arrêts contre le Maréchal d'Hocquincourt ; mais celui-ci soutenu de l'autorité Royale, & se voyant à la tête d'une armée, méprisa des tentatives aussi vaines, lorsque la force ne leur donne aucun pou-

voir. Depuis ce jour, le Parlement ne montra plus qu'un grand amour pour la tranquillité & la paix. Après quelques nouvelles remontrances sur le retour du Cardinal, cette Cour cessa d'en parler davantage. Tout ce qu'elle fit en faveur de M. le Prince, ce fut d'être toujours secrettement inclinée en sa faveur, & de différer l'enregistrement des Déclarations décernées contre lui.

Le Pr. de Condé écrit au Parlement, & à tous les autres Parlemens du Royaume.

Ce Prince ne laissa pas d'écrire à ce Corps illustre plusieurs Lettres, pour l'engager à se manifester davantage; elles servirent seulement à lui faire connoître qu'il ne devoit plus rien en attendre. Le Parlement de Guyenne ne montra pas la même retenuë, que les autres Parlemens du Royaume, & sur la Lettre Circulaire, que le Prince de Condé lui écrivit; il ordonna que des Députés de sa part demanderoient l'éloignement de tous ceux qui déplaisoient à ce Prince. On pouvoit parler de cette sorte à Bordeaux, Ville située dans une Province fort près de l'ennemi, & très loin de son Maître. Le Parlement de Guyenne sentoit tout l'avantage de sa situation. Le Prince de Condé le comprenoit comme lui; & ne trouvant point de lieu où il pût

s'établir plus favorablement, il se rendit à Bordeaux, pendant que les Ducs de Nemours & de Beaufort commandoient l'armée du Duc d'Orléans, & la sienne dans le voisinage de Paris. L'aproche de ces troupes intimida les Parisiens, qui craignoient de se voir exposés à toutes les horreurs de la guerre civile. Ils en avoient autrefois été les auteurs ; & leur Ville en avoit été le Théatre ; ainsi convaincus par eux-mêmes de tous les maux qui la suivent, ils faisoient au Ciel des vœux pour l'éviter. Le Premier Président, alors Garde des Sceaux, ayant à ménager l'autorité du Roi, & l'intérêt de sa Compagnie, s'animoit davantage à mesure que M. le Prince signaloit plus son mécontentement. Sans égard pour les fortunes particulieres, il ne pensoit qu'au bien général, & vouloit que l'ordre fut maintenu aux dépens mêmes du repos. C'étoit là sa façon de penser. Le Souverain, selon lui, devoit être le Maître en tout ; & ses Sujets étoient obligés de sacrifier au devoir & à la soumission, les plus justes sujets de plaintes. Il se déclara hautement contre le Prince de Condé ; & insista contre la Délibération, qui ac-

Le P. Présid. se déclare contre lui.

cordoit un mois de délai à l'enregistrement de la Déclaration du Roi contre M. le Prince & ceux de son parti.

La manutention de l'ordre public, étoit le principal motif, qui déterminoit le Premier Président; mais au reste, on n'ignoroit pas qu'il n'y eut de l'inimitié entre ce Magistrat & le Prince, à cause de M. de Champlatreux son fils, qu'il avoit exclus en quelque sorte de la Charge de Secretaire d'Etat, lors du départ de le Tellier, Servien, & de Lionne. Ce fut aussi ce qui souleva les esprits. Les émissaires du Prince de Condé répandirent, que le Premier Président, absolument attaché à la Cour par sa Charge de Garde des Sceaux, contentoit sa passion en agissant contre lui; qu'il vouloit satisfaire sa vengence, & non remplir son devoir. Le peuple émû par ces discours, se rendit d'abord au Luxembourg, où logeoit le Duc d'Orléans. Ce Prince se troubla, & dit à cette multitude, de demander raison au Premier Président, de tout ce dont il s'agissoit par rapport à M. le Prince de Condé. Elle se rendit en foule dans le Palais; & cette populace environnant la maison du Premier Pré-

Le peuple insulte ce Magistrat.

sident, poussa de grands cris ; & parut résoluë d'en venir aux dernieres extrêmités.

Les Domestiques du Magistrat s'effrayerent, & furent dire à leur Maître, que les séditieux ménaçoient d'enfoncer les portes. Loin de témoigner la moindre crainte, il les fit ouvrir lui-même ; se présenta avec un visage serein à cette multitude animée, & lui parla comme s'il avoit été leur ami, & non l'objet de leur fureur. Sa fermeté les désarma ; décontenancés de son air imposant, ils se retirerent les uns après les autres ; & se réunirent aux environs du Pont-Neuf, où ils resterent attroupés le reste de la journée. Le Premier Président fit rapport à la Compagnie de ce qui lui étoit arrivé, par la bouche du Procureur Général ; & elle ordonna sur le champ à deux Conseillers de la Cour, d'informer contre les auteurs du tumulte, avec défense de s'attrouper sous peine de la vie, sur quelque prétexte que ce fût. Il fut enjoint au Lieutenant Criminel de Robe-courte, au Chevalier du Guet & au Prevôt de l'Isle, de tenir leurs Compagnies prêtes à marcher au premier signal, ainsi que tou-

Fermeté du Pr. Présid.

tes les autres Compagnies de la Ville. Le Premier Président redit ensuite lui-même à la Cour l'attentat que l'on avoit voulu commettre contre sa personne. Il en parla avec le même sang froid, & du même air, que si cet accident fut arrivé à un autre. Il ajouta qu'il falloit mettre ordre aux entreprises des séditieux, & que M. le Duc d'Orléans les lui avoit envoyés.

Le Duc d'Orléans lui reproche de s'opposer à la paix.

Ce Prince étoit là présent. Il répondit d'un air faché, qu'une foule de peuple étant venus avec grand bruit lui demander la paix, il les avoit envoyés vers ceux qui étoient en état de la lui procurer. C'étoit accuser le Premier Président de s'y oppòser. Ce Magistrat mécontent d'un pareil préjugé, qui n'étoit que trop répandu dans sa Compagnie, quitta Paris sans prendre congé d'elle, & se rendit à la Cour.

Le Magist. se retire.

Le départ d'un Magistrat aussi attaché au Cardinal, ou plûtôt aux volontés de la Reine mere, laissa le Parlement dans une disposition aussi facheuse à l'égard du Ministre, autant qu'elle étoit favorable à M. le Prince. Il en auroit tiré de plus grands avantages, sans

ſans la diviſion qui ſurvint entre les Ducs de Beaufort & de Nemours.

Ces deux Seigneurs, quoique beaux-freres, avoient l'un pour l'autre une haine irréconciliable. Je dis de la part du Duc de Nemours; car M. de Beaufort qui ne penſoit jamais par lui-même, étoit également incapable de bien aimer & de bien haïr, mais il étoit doüé de cette valeur naturelle à la Maiſon de Vendôme; & lorſqu'on l'avoit perſuadé que quelqu'un lui avoit fait injure, il étoit capable de s'en venger avec éclat; c'eſt ce qui avoit forcé M. le Duc d'Orléans de ſéparer leurs troupes, leſquelles ainſi diviſées, n'étoient point en état de tenir la Campagne devant l'armée Royale, commandée par les Maréchaux d'Hocquincourt & de Turenne.

Le Pr. de Condé veut gagner le V. de Turenne.

Ce dernier, devenu un des plus grands Capitaines du monde, joüiſſoit déja d'une réputation brillante; & le Prince de Condé ſe ſeroit vû Vainqueur, s'il ne s'étoit point trouvé ce grand homme en tête. Il fit ſon poſſible pour le gagner, & l'engager comme autrefois à ſuivre ſon parti. C'étoit trop pour un Turenne d'avoir manqué une fois. Sa fidélité fut iné-

branlable ; il n'avoit rien à craindre dans un parti qu'il étoit sûr de faire triompher ; parvenu aux premiers honneurs de la guerre, il n'avoit plus rien à espérer du côté de la Cour ; mais ce Général avoit à remplir son devoir, & il manquoit à sa gloire de l'avoir mise en concurrence, avec celle du Vainqueur de Rocroi.

Querelle des Ducs de Nemours & de Beaufort.

Les troupes du Roi, sous sa conduite & sous celle de son Collégue, tenoient celles des Princes en échec, & profitoient de la mésintelligence de leurs Chefs. Tous les amis du Prince de Condé lui manderent alors, que sa présence étoit absolument nécessaire ; & qu'il falloit quitter la Guyenne, pour venir se mettre à la tête de sa principale armée. Le Prince prit ce parti à regret. Il abandonnoit une Province où il étoit adoré, qui lui fournissoit sans cesse de nouvelles ressources, & où il étoit plus à couvert des efforts de la Cour ; mais enfin il fallut s'y résoudre ; & s'étant déguisé, il profita d'un Passeport, qu'avoit obtenu le Marquis de Lévi. Il passa pour un de ses Domestiques, & arriva à son armée, qui étoit campée auprès de la Forêt d'Orléans. On le reçut avec une

joye excessive. Les Officiers n'avoient plus à craindre des fureurs des deux beaux-freres ; & les Soldats satisfaits, ne doutoient point que la vivacité du Prince ne les conduisit bientôt aux combats. Il avoit amené avec lui le Duc de la Rochefoucault, le Prince de Marcillac, Guitaut, Chavagnac & quelques autres. Ce renfort de personnes de qualité, donna un nouveau lustre à l'armée, & inspira plus de crainte à la Cour : elle se trouva aux abois, lorsqu'on lui apprit que le Prince de Condé, à peine arrivé dans son Camp, avoit déja battu le Maréchal d'Hocquincourt. On crût tout perdu, & tout l'étoit en effet ; si la capacité & la prudence de M. de Turenne *, n'avoient suplée au malheur de son Collégue. Il avoit donné en cette occasion de grandes preuves de courage ; mais malgré ses efforts, il fallut céder à se confesser vaincu. Le Maréchal de Turenne s'avança aussi-tôt, non pour soutenir le Maréchal qui n'étoit plus en état de recevoir du secours ; mais pour s'opposer aux progrès du Vainqueur, & l'empêcher de gagner les lieux où résidoit alors la Cour. Tout

1652.

Le Pr. de Condé bat une partie de l'armée Royalle.

* Vie du Vicomte de Turenne.

Turenne sauve le reste de l'armée & le Duc de Lorraine arrive avec ses troupes.

le monde y étoit en allarmes ; & chacun s'apprêtoit à se sauver, lorsqu'enfin on apprit que le Vicomte de Turenne, par une heureuse manœuvre, avoit arrêté l'armée victorieuse ; & que loin de pouvoir attenter sur la Cour, elle se retiroit vers Etampes, où le Maréchal l'assiégea bientôt après. Alors, pour ajouter aux malheurs de ces Pays, d'ordinaire toujours paisibles, arriverent les troupes du Duc Charle de Lorraine, qui les amenoit
1652. au secours du Duc d'Orléans son beaufrere : elles augmenterent le dégat & le désordre, & ne servirent qu'à donner à la Cour de vaines allarmes, n'ayant rien entrepris de considérable. Le Duc étant plûtôt venu pour subsister avec ses Gens aux dépens des François, que pour rien risquer de décisif. Il passoit les journées à Paris avec le Duc d'Orléans & Mademoiselle de Montpensier ; laissant au Prince de Condé tous les soins & les embarras de la guerre. Celui-ci fit quelques efforts pour débaucher le Maréchal d'Hocquincourt, & s'aboucha même avec lui. Il croyoit que sa disgrace le rendroit plus disposé à accepter ses offres ; mais le Général resta fidéle, &

ſe conſola de ſa défaite, en accuſant le Vicomte de Turenne. Celui-ci, ſur le compte duquel toute l'Europe penſoit autrement, ne ſe juſtifioit de la faute, qu'un ſeul lui imputoit, qu'en faiſant de nouveaux exploits. Il avoit contraint M. le Prince de reculer après ſon premier avantage; & la Cour attendoit tout de lui; mais le Cardinal, dont la perte auroit été décidée par la défaite de l'armée Royale, recommandoit ſans ceſſe au Vicomte de Turenne, de choiſir ſi bien ſes poſtes, qu'il ne fut expoſé à combattre qu'à coup ſûr. Ce Général agiſſoit en effet avec cet eſprit de temporiſation qu'on exigeoit de lui, en pouſſant doucement M. le Prince. Il vint enfin à bout de le ſerrer contre les murailles de Paris même; où à cauſe du dégat extraordinaire qu'avoient cauſé ſes troupes, il n'étoit plus aimé; ce qui faiſoit croire que ſes habitans ne lui donneroient aucun ſecours, & préſumer ſa défaite entiere.

Se voyant ainſi acculé avec des troupes inférieures, contre les murailles d'une Ville, qu'il pouvoit regarder alors comme ennemie. M. le Prince lui-même préſagea ſa déroute, &

l'annonça en quelque sorte aux Seigneurs de son parti : « Nous ne pou-
» vons, leur dit-il, sans un grand
» bonheur, espérer de vaincre ; mais
» au moins nous pouvons signaler no-
» tre défaite, & la vendre cher aux en-
» nemis. »

Cependant les deux armées qui venoient également du côté de Saint Cloud, s'avançoient vers la tête du
1652. Fauxbourg Saint Antoine. Celle du Prince de Condé l'occupoit tout entier ; mais le Vicomte de Turenne qui le cotoyoit, le serra de telle sorte, que M. le Prince eut à peine assez de terrain, pour mettre ses troupes en bataille. Les deux Généraux passerent cette journée ; celui du Roi à ôter de l'espace à son ennemi ; & l'autre à tirer avantage de ce qui lui restoit. La nuit survint, & tous les mouvemens cesserent ; ils recommencerent le lendemain avec le jour. Le Vicomte de Turenne étendant toujours son Camp, ne laissa au Prince de Condé que le Fauxbourg, d'où il étoit prêt à le chasser. Certain de réussir, il engagea le Cardinal à amener le Roi sur les hauteurs de Charenton, d'où il pouvoit voir le combat sans risque ; &

animer par sa présence, ceux qui alloient exposer leur vie pour lui.

Le Prince de Condé avoit fait à la hâte quelques barricades, qui le couvroient assez pour retarder sa défaite; mais non pour l'éviter. La bataille commença * dans l'après dîner, avec toute la fureur, & cependant tout l'ordre imaginable. M. le Prince avoit combattu partout ailleurs pour la gloire de vaincre, il combattoit ici pour défendre sa vie. A la tête d'un escadron nombreux, composé des plus grands Seigneurs du Royaume, & de beaucoup de Gentilhommes; ils perça à diverses reprises les troupes ennemies, & porta la mort de tous côtés; mais la vigilance du Vicomte de Turenne, reparoit en un instant tout le désordre que le Prince avoit causé; & le serroit toujours de plus en plus contre Paris, dont les portes étoient exactement fermées. Le Vicomte de Turenne qui le sçavoit, se flattoit non-seulement de battre l'armée de M. le Prince: mais de le contraindte lui-même de se rendre à discrétion. Il auroit réussi; & M. le Prince touchoit au moment de sa perte, lorsque con-

Bataille de S. Antoine.

Valeur du P. de Condé.

Habileté de Turenne.

* Le 2 Juillet.

tre toute ſorte d'apparence, on entendit tirer le canon de la Baſtille ſur les troupes du Roi; en même tems on ouvrit la porte de Saint Antoine; & les troupes vaincuës, ſe déroberent par-là à la pourſuite du Vainqueur.

Cet incident qui continuoit la guerre, en conſervant les débris de l'armée de M. le Prince, étoit l'ouvrage de Mademoiſelle de Montpenſier. Son titre de fille aînée de Son Alteſſe Royale, ſes richeſſes immenſes, & plus que cela, la grandeur de ſon courage, l'avoient renduë chere & reſpectable aux Pariſiens. De tout tems, elle avoit été pour M. le Prince, plûtôt par inclination pour ſa haute valeur, que par aucun autre motif. Il étoit d'ailleurs lié d'intérêt avec M. le Duc d'Orléans ſon pere; & cette Princeſſe avide de gloire, vouloit ajouter à celle qu'elle avoit acquiſe à la ſurpriſe d'Orléans.

Elle apprit avec douleur que le Prince de Condé, après avoir fait tout ce qu'on pouvoit attendre d'un Héros, ſe livroit au déſeſpoir; & qu'il alloit tomber entre les mains de ſes ennemis, à moins qu'on ne lui ouvrit les portes; ce qui étoit contre l'intention du Maréchal de l'Hôpital, Gouver-

neur de Paris ; du Prévôt des Marchands, & de tout le Corps, qui compose ce que l'on appelle l'Hôtel de Ville. Mademoiselle, animée par le péril pressant que couroit le Prince de Condé, monta en carrose, & arriva à la Grêve à travers une foule de peuple qui la suivoit. Quelques-uns plaignans le Prince qu'elle alloit secourir; & d'autres au contraire se réjoüissant de son malheur; & lui attribuant tous les maux que l'Etat souffroit depuis si long-tems. Cette populace étoit d'accord seulement, en ce qu'elle montroit la même ardeur à servir Mademoiselle. Cette Princesse aïant obtenu un ordre à l'Hôtel de Ville, qui mandoit aux Gardiens des portes, de lui obéïr en tout : elle s'avança dans la ruë Saint Antoine, à travers les morts & les blessés qu'on rapportoit du combat ; plusieurs personnes de qualité de sa connoissance parurent à ses yeux. Les uns expirans sur des échelles, qui leur servoient de litiere, les autres se traînans à peine & demandans du secours sans en pouvoir trouver. M. de Rohan fut chargé par Mademoiselle de signifier aux Gardiens des portes, l'ordre de laisser en-

Mademoiselle de Montpensier fait entrer les troupes du Prince dans Paris.

1652.

trer les Gens de M. le Prince, qui se défendoit toujours avec un courage merveilleux; mais qui alloit enfin céder au nombre & à la fatigue. La porte de Saint Antoine ouverte, & le canon de la Bastille foudroyant les troupes du Roi, lui parut un enchantement; mais un enchantement favorable, dont il profita en habile homme. Ayant une ressource, il cessa d'agir en désesperé; ses troupes abandonnées, pour ainsi dire à leur propre fureur, se trouverent en un instant ralliées par ses ordres. Cette foule de blessés qui embarassoient les autres, filerent dans la Ville; les bagages dont la vûë animoit les troupes ennemies, par l'amour du pillage, furent aussi mis en sureté; & les Soldats occupés à les garder, se trouverent en état de combattre. L'armée du Roi d'un autre côté, s'appercevant que l'ennemi avoit le moyen de faire retraite, en eut moins d'ardeur à poursuivre. D'ailleurs le Cardinal qui venoit de perdre un de ses neveux, n'étoit pas fâché de voir finir un combat si sanglant. Les portes de Paris avoient été ouvertes; le canon de la Bastille avoit tiré dans le tems qu'on s'y attendoit le moins. Un second mouvement, conséquent

du premier, pouvoit faire sortir une armée d'habitans sur les troupes du Roi. En sorte que le Vicomte de Turenne voyant sa proye en état de lui échaper, lui donna quelque relâche. M. le Prince en profita pour aller voir sa libératrice, Mademoiselle de Montpensier, qui étoit au bout de la ruë S. Antoine, dans la maison d'un Maître des Comptes. M. le Prince entra dans l'appartement où elle étoit, avec deux doigts de poudre sur le visage, sa chemise pleine de sang, quoiqu'il ne fut pas blessé; ses habits percés & sa cuirasse faussée des* coups qu'il avoit reçus; le fourreau de son épée s'étoit perdu dans la chaleur du combat, & il la tenoit nuë à la main. C'est ainsi qu'il parût devant Mademoiselle; & cet aspect guerrier ne pouvoit rien avoir que d'agréable pour une Princesse, qui faisoit ses délices des troubles & des combats. M. le Prince en l'abordant, ne pût s'empêcher de laisser échaper quelques larmes. Il se voyoit vaincu pour la premiere fois; & dans l'occasion où il lui importoit le plus d'être victorieux. Il n'avoüa cependant pas qu'il pleuroit son malheur, mais celui

M. le Prince rentre dans Paris.

* Mém. de Madem. de Montpensier.

de ses amis, dont la plûpart étoient ou morts, ou dangéreusement blessés.

Mademoiselle dans ses Mémoires, prend de-là occasion de refuter ceux qui reprochoient au Grand Condé d'agir comme tous les Princes, ou plûtôt comme presque tous les hommes, qui n'aiment qu'eux dans leurs amis ; refléxion qui honore en même tems Mademoiselle & son Héros. M. le Prince ne resta qu'un moment avec Mademoiselle, qui eut peine à le laisser retourner au combat ; mais lui ayant fait voir la nécessité qu'il y avoit à se remontrer à ses Soldats, & à ne quitter la partie qu'à la nuit, pour qu'on ne pût pas dire qu'il eut fui en plein midi devant ses ennemis ; la Princesse le laissa aller. Il retrouva ses Gens dans un bien meilleur ordre, que lorsqu'il les avoit quittés. Alors il ne songea plus qu'à faire une retraite glorieuse ; ce qu'il exécuta avec beaucoup de bonheur, ne lui en ayant couté de monde, que ce qu'il en falloit pour entretenir de légeres escarmouches.

Quoique les principaux Officiers de l'Hôtel-de-Ville, eussent cedé à l'autorité de Mademoiselle, & à la crainte d'une émute populaire, le reste des

habitans de Paris, ne pouvoit ſupporter qu'on eut accordé retraite dans leur Ville, à des Soldats qui en avoient ſi long-tems ravagés les environs. Ils ſe recrierent ſurtout, lorſqu'ils virent entrer les troupes Allemandes l'épée nuë, ſuivant l'uſage de leur Pays; uſage peu connu alors en France, comme ſi on avoit voulu livrer la Capitale au pillage.

Cependant cette diſpoſition ſe changea tout à coup par les ſoins de Mademoiſelle, elle raſſura les Citoyens; & comme le propre de la haute valeur, eſt toujours de faire naître l'admiration & l'eſtime, en racontant les exploits de M. le Prince qui tenoient du merveilleux, on lui gagna tous les cœurs. La pitié vint aider à ce premier ſentiment; le cœur du Pariſien ennemi du ſang, ſe laiſſa attendrir à la vûë des playes de cette foule de Soldats qu'on n'avoit pû enfermer dans des Hôpitaux, & qui étoient épars dans les ruës. Ils les ramaſſerent, eurent ſoin de les faire penſer, & diſtribuoient généreuſement à boire aux ſains & aux bleſſés, en criant à pleine tête; *Vive le Roi, point de Mazarin.* Le Cardinal de ce nom auroit reſſenti

Etat des Pariſiens après la bataille.

uns avancent même, que le Coadjuteur préſageant bien, que la fin de cette ſcene ne pouvoit être que tragique, & contraire aux intérêts des Princes, en aliénant contre eux la bonne Bourgeoiſie, répandit ce grand nombre d'émiſſaires, qui lui étoient attachés, pour animer de plus en plus la populace déja échauffée, & l'exciter à porter les choſes à la derniere violence.

Soit que Son Alteſſe Royale & M. le Prince euſſent connoiſſance ou non de ce qui devoit ſe paſſer; il ſe rendirent enſemble à l'Hôtel de Ville, où tous les gens mandés étoient déja. Le Maréchal de l'Hôpital, Gouverneur de Paris, fort attaché au parti du Roi, s'y trouva & s'oppoſa de tout ſon pouvoir à ce qui pouvoit choquer l'autorité Royale. On propoſa d'abord de déferer à Monſieur la qualité de Lieutenant Général de l'Etat; & au Prince de Condé celle de Généraliſſime des armées, pendant la détention du Roi, qu'ils diſoient priſonnier entre les mains du Cardinal Mazarin. Les autres articles, étoient d'ôter au Maréchal de l'Hôpital le Gouvernement de Paris, pour le donner au Duc de Beau-

fort, & de dépoüiller le Prévôt des Marchands de sa Charge, pour en revêtir Broussel. On alloit commencer la délibération, lorsqu'on vit entrer un Trompette du Roi, chargé d'un ordre, qui remettoit l'Assemblée à huitaine. Alors le Maréchal de l'Hôpital, qui avoit déja donné de grandes marques de zéle, demanda si l'on étoit dans l'intention d'obéïr ?

La plûpart de ceux qui composoient l'Assemblée étoient bien intentionnés & fidéles au Roi; leur silence dénota qu'ils vouloient se soumettre; & Son Altesse Royale avec M. le Prince s'en étant apperçus, se leverent & sortirent. A peine eurent-ils repris le chemin du Palais d'Orléans, que la populace attroupée, & ayant sur la tête des bouquets de paille, pousserent de tous côtés des cris effroyables, demandant qu'on leur livrât tous les Mazarins qui étoient dans l'Hôtel de Ville, pour les assommer sur le champ. Un grand nombre de Soldats épars dans la Place, tirerent des coups de mousquets dans les fenêtres. Ils monterent ensuite aux portes, & voulurent forcer les Archers qui les gardoient; mais ceux-ci se défendirent si bien, que les sédi-

Le peuple se souleve, & veut mettre le feu à l'Hôtel de Ville.

tieux, furent obligés de se retirer. Alors ils recommencerent leurs cris, & à tirer dans les fenêtres. Au bruit des coups, tous ceux qui composoient l'Assemblée, se sauverent les uns dans des cabinets cachés, les autres sur les toits. La fuite en garantit quelques-uns; mais il y en eut plusieurs de tués & un plus grand nombre de blessés. Le Gouverneur de Paris, à qui on en vouloit surtout, se retira dans un Cabinet, le Prévôt des Marchands en fit autant; & les autres tenterent de se soustraire aux coups par quelque autre voye.

Les séditieux ne pouvoient voir de la Grêve, où ils étoient placés, le désordre qu'ils causoient dans les Salles de l'Hôtel de Ville. Ils se proposerent d'y mettre le feu; & allerent pour cela chercher du bois dans les batteaux, qu'ils jetterent contre les portes & les brûlerent en effet. Alors tous ceux qui étoient enfermés se crurent perdus sans ressource. Ils se confesserent les uns les autres & se préparerent à la mort. Pendant ce tems-là, on vint avertir Son Altesse Royale, du massacre de l'Hôtel de Ville. M. le Prince étoit avec lui, & reçut ordre d'aller voir de quoi

il s'agissoit ; ce qu'il refusa de faire, alléguant qu'il n'entendoit rien aux guerres Bourgeoises, & qu'on pouvoit employer M. de Beaufort, fort expérimenté en ces sortes de cas. Ce Seigneur partit en effet ; mais au lieu de se rendre à l'Hôtel-de-Ville ; il s'amusa à boire dans un cabaret voisin de la Grêve avec le Marquis de la Boullaye.

Mademoiselle qui vouloit être à tout ; & qui depuis la surprise d'Orléans & la journée de Saint Antoine, se croyoit véritablement née pour être la libératrice du parti des Princes, demanda à Monsieur la permission de se rendre à l'Hôtel de Ville, lui promettant de faire cesser le désordre. Monsieur le lui permit, & aima mieux qu'elle y allât que M. le Prince. Son Altesse Royale, avoit refléchi, que le peuple voyant le Grand Condé dans les ruës s'exposer pour le garantir du péril qui le ménaçoit, ne manqueroit pas de s'attacher à lui. C'étoit ce que le Duc d'Orléans craignoit le plus. Il préfera pour cette raison d'y envoyer sa fille ; la reconnoissance du bien qu'elle feroit retomboit sur lui. Cette Princesse monta donc en carrosse, ayant un bouquet de paille à son éventail.

Mademoiselle de Montpensier prome d'appaiser le désordre.

Tous les Domestiques de Son Altesse Royale, une partie de ceux de M. le Prince, les gens de M. de Sully & de plusieurs Dames de qualités qui l'accompagnoient, entourerent le carrosse de Mademoiselle, ce qui formoit un cortége capable d'en imposer.

Elle réussit. Cette Princesse arrivée au bout du Pont Notre-Dame, ne voulut point aller plus loin, avant d'avoir reconnu la disposition des esprits; elle envoya donc plusieurs personnes à l'Hôtel de Ville; mais elles ne vinrent point lui rendre de réponse; ce qui l'obligea de chercher un Trompette pour le faire sonner, il auroit attiré sans doute l'attention des séditieux; mais elle n'en trouva point; & cette Princesse ayant été se reposer un moment à l'Hôtel de Nemours, se retira au Palais d'Orléans. Il étoit près de minuit; & cependant Son Altesse Royale voulut que sa Fille retourna une seconde fois pour tenter d'entrer dans la Grêve. Les ruës de Paris lui offrirent alors un autre spectacle; ce n'étoit plus des troupes de séditieux épars; & dont la plûpart n'avoient d'autres armes que des injures & des cris. On voyoit partout des Corps de Gardes & des Com-

pagnies entiéres de Bourgeois armés. Ils laisserent passer Mademoiselle avec beaucoup de respect, & lui donnerent une escorte ; elle arriva ainsi sans difficulté à la Grêve ; où le Duc de Beaufort la vint prendre pour la conduire à l'Hôtel de Ville. Cette Princesse y entra à travers les poutres encore fumantes du feu qui y avoit été. Elle parcourut les Salles sans y trouver qui que ce fut, jusqu'à ce qu'un Officier de son pere, Maître d'Hôtel de la Ville, lui eut montré le Cabinet où étoit enfermé le Prévôt des Marchands. Ce Magistrat lui en ouvrit la porte, & parût à ses yeux avec la même sérenité, que s'il n'avoit couru aucun péril. Il la remercia de la peine qu'elle avoit prise de se transporter à l'Hôtel de Ville, dans le dessein sans doute de sauver la vie aux malheureux qui y étoient enfermés, qu'il profiteroit avec joye de sa présence pour se mettre en sureté ; mais qu'avant de le faire, il vouloit lui donner la démission de sa Charge, seul objet de la haine de ses ennemis. Mademoiselle lui répondit, qu'elle ne l'accepteroit pas, & qu'il ne lui convenoit pas de rien exiger d'un homme à qui elle venoit

Courage du Prévôt des Marchands

de sauver la vie. Cette Princesse commanda en même tems à M. de Beaufort, de conduire le Prévôt des Marchands, qui se rendit aussi-tôt chez lui. Mademoiselle s'avança alors vers la porte du Cabinet, où l'on disoit le Maréchal de l'Hôpital enfermé; mais ce Seigneur ne voulant point devoir son salut à ses ennemis, s'étoit sauvé par les fenêtres. Alors Mademoiselle n'ayant plus rien à faire, se retira d'autant plus vîte, qu'on venoit de tirer un coup de fuzil; dont la bale avoit passé, entre Madame de Sully & la Comtesse de Fiesque. Le lendemain l'émeute parut vouloir recommencer; mais elle s'appaisa avec beaucoup de facilité; & le nouveau Prévôt des Marchands vint prêter serment entre les mains de Son Altesse Royale, comme on le fait en pareille occasion entre les mains du Roi.

On accuse le Pr. de Condé d'avoir excité la sédition, & il se justifie.

Le Coadjuteur de Paris, qui n'étoit plus gueres de mode même au Palais d'Orléans, où il s'étoit vû si long-tems en faveur, fit répandre partout, que le massacre de la veille étoit l'ouvrage du Prince de Condé, ce qui le rendit odieux à tous les honnêtes-gens. Il voulut se justifier; mais ses efforts ne

vinrent point à bout d'effacer les premieres impressions. Il se rendit néanmoins au Palais, où les Chambres étoient Assemblées. M. le Duc d'Orléans, & lui avec le Duc de Beaufort se disculperent de leur mieux. Ils rejetterent la faute sur le mécontentement des Soldats, & la licence du peuple; deux misérables en souffrirent la peine & furent condamnés à être pendus. Il pouvoit arriver que malgré les soins du Coadjuteur, le Parisien facile, rendit son amitié à M. le Prince, s'il le voyoit souvent & en bonne intelligence avec le Parlement; c'est ce qui fit résoudre le Cardinal Mazarin de transferer cette Cour à Pontoise. La plûpart des Présidens & des Conseillers s'y rendirent, & s'assemblerent presque en arrivant. Ils conclurent à faire de nouvelles remontrances au Roi pour l'éloignement de son premier Ministre. Les Députés ayant parlé, le Roi répondit par écrit, qu'il avoit tout sujet de se loüer de la fidélité & des services du Cardinal Mazarin, que néanmoins pour persuader ses peuples du zéle sincére qu'il avoit à leur donner la paix, il consentoit une seconde fois au départ de ce

Le Parlem. demande l'éloignement de Mazarin.

Miniſtre ; mais qu'il craignoit bien que ce remede déja vainement employé, ne réuſſit auſſi mal que par le paſſé. Cette réponſe ainſi que les remontrances du Parlement, avoient été dictées par l'Eminence elle-même. Ce Favori ſçavoit bien, que les Princes n'étoient point en état de finir la guerre, & que ſon abſence volontaire lui rendroit l'amitié des peuples, auſquels il procuroit la paix, & jetteroit tout ce qu'il y avoit d'odieux dans cette guerre ſur ſes ennemis, particuliérement ſur le Prince de Condé.

1652. Il ſort de la Cour.

Avant de partir, il obtint trois Brevêts de Ducs & Pairs, dont il gratifia un pareil nombre de Seigneurs de la Cour les plus à portée de le ſervir. Tout le monde le perſécutoit pour avoir ce titre, ſans s'embaraſſer s'il s'avilliſſoit en ſe multipliant. *J'en ferai tant*, dit-il un jour, *qu'il ſera honteux de l'être & honteux de ne l'être pas.*

Le P. Thomas de Savoye eſt fait P. Miniſtre.

Le Prince Thomas de Savoye, refugié en France, depuis qu'il avoit abandonné les Eſpagnols, fut propoſé par le Prélat, pour tenir en ſon abſence la place de premier Miniſtre ; en la confiant à un étranger de cette qualité, c'étoit la garder lui-même ; en effet

effet, le Prince Thomas n'avoit aucune connoissance de nos affaires ; & le Cardinal lui laissa des instructions, sur lesquelles cet Etranger devoit se conduire jusqu'au retour du Prélat. Le Chancelier Seguier, ouvrage du Cardinal de Richelieu, & qui joignoit à une grande capacité, toutes les qualités d'un bon Citoyen, fut aussi rappellé à la Cour par l'avis du Cardinal. Les Sceaux resterent néanmoins entre les mains du Président Molé. Le Tellier eut aussi une bonne recommandation. Ondedeï, depuis Evêque de Fréjus, fut placé auprès de la Reine pour les négociations secrettes. Enfin, après avoir rempli le conseil du Roi, & le cabinet de la Reine de toutes ses créatures, le Cardinal prit congé de leurs Majestés, & se rendit à Boüillon ; d'où elles s'approcherent en venant à Compiégne.

La Ville de Paris rentre dans le devoir.

Le gros du monde ne fit aucune attention à cette derniere démarche. On ne songea qu'à la retraite du Cardinal Mazarin, & à la complaisance que le Roi avoit témoignée en cette occasion pour ses sujets. Tous les Corps & les Communautés s'empresserent de lui députer, pour l'assurer

de leur ſoumiſſion & de leur fidélité. Les Bourgeois de Paris croyant n'avoir plus rien à déſirer après le départ du premier Miniſtre, ſoupirerent après le retour de leur Souverain. Ils s'aſſemblerent, prirent les armes, & ménacerent d'exterminer tous ceux qui donneroient la moindre marque de trouble & de ſédition. M. Brouſſel Prévôt des Marchands depuis le maſſacre de l'Hôtel de Ville, ſe démit volontairement de cette Charge, pour en laiſſer la diſpoſition à Sa Majeſté, les deux Echevins créés à la même époque, ſe démirent à ſon exemple de l'Echevinage. La Cour venoit de leur défendre, ſous peine de la vie, d'en remplir les fonctions. M. le Duc d'Orléans, voyant bien que toute la France retournoit à ſon Roi, y revint lui-même, & fit ordonner dans une Aſſemblée des Chambres, que M. Talon Avocat Général iroit à Compiégne aſſurer Sa Majeſté de la fidélité & de l'obéïſſance de la Compagnie & de tout le reſte de la Ville, & qu'il le ſupplieroit d'y revenir. On défendit en même tems de porter au chapeau, ni ailleurs, aucuns bouquets de paille, ou aucunes marques de parti.

Le Duc de Beaufort, voyant qu'il falloit céder comme les autres, déclara qu'il étoit prêt de renoncer à la qualité & aux fonctions de Gouverneur de Paris. Alors le Gouvernement & la Prévôté des Marchands restans en vacance, le pouvoir resta entre les mains des Colonels des Quartiers. Ceux-ci étant les Maîtres, députerent au Roi environ deux cens cinquante de leurs Officiers, qui furent joints hors des murs de Paris par 200 Bourgeois bien vêtus & bien montés. Ils se diviserent en huit escadrons, & se rendirent ensemble à S. Germain, où leurs Majestés étoient alors.

La Ville envoye des Députés au Roi.

Le plus ancien des Colonels des Quartiers de Paris, fit une longue harangue au Roi, qui fut écoutée avec beaucoup de patience, & qui mérita même des applaudissemens. Il pressa fort le Monarque de satisfaire l'ardeur des Parisiens, en revenant dans sa Capitale y recevoir les preuves de leur zéle & de leur fidélité. Le Roi assura qu'il reveroit dans peu sa bonne Ville de Paris, & que lorsqu'il seroit prêt à s'y rendre, le Prévôt des Marchands & les Echevins en seroient avertis.

Ce Prince trop jeune encore pour ne

pas s'amuser de tout ce qui faisoit spectacle, voulut que ce grand nombre de Députés de Paris dînât à S. Germain. Il ne pût même s'empêcher d'aller les voir manger, ce qu'il fit avec beaucoup de politesse, ayant traversé la Salle où ils étoient le chapeau à la main. Cette façon d'agir lui gagna tellement le cœur des Députés, que quelques-uns en pleurerent de joye. Ils se hâterent de retourner à Paris, pour y rendre compte de la façon dont on les avoit reçus à la Cour.

Le Duc d'Orléans les fait ménacer.

Pendant leur marche, on agitoit au Palais d'Orléans, si on troubleroit leur retour, où si on les laisseroit revenir en paix. Ils étoient partis de Paris sans l'agrément du Duc d'Orléans ; & cette démarche ne lui étoit nullement agréable. Ses Conseillers le pousserent d'abord à envoyer des troupes contre eux, pour les empêcher de rentrer dans la Ville ; mais cette voye parût trop violente ; & le dernier avis fut qu'on se contenteroit de leur faire peur. Quelques émissaires détachés, furent au-devant d'eux jusqu'au bois de Boulogne ; & leur dirent d'un air effrayé, qu'ils eussent à se sauver au plus vîte, parce que le peuple de Pa-

ris soûlevé, les attendoit pour les mettre en piéces. Les Députés sans se troubler, continuerent de s'avancer vers Paris, avec un courage qu'ils n'auroient point eu peut-être, si le Roi les avoit laissez revenir à jeun. Ils trouverent en effet un grand nombre de peuple en arrivant; mais ayant assuré que leurs Majestés reviendroient le Lundi suivant, tout retentit de cris de joye, & on les combla de bénédictions.

Le Roi remplit sa promesse, & revint en effet à Paris au jour marqué. Il n'y put entrer que sur les sept heures & demie du soir, à cause de la multitude incroyable de peuple qui se trouva sur son passage. Cette foule poussoit de grands cris de joye, & ne pouvoit se rassasier de revoir enfin son Maître. Le Maréchal de l'Hôpital remis en possession du Gouvernement de Paris, se mit à la tête du Corps de cette Ville, & le présenta à leurs Majestés à l'entrée du Cours; quoiqu'elles fussent fort fatiguées d'une marche aussi tumultueuse, le Roi tint néanmoins le lendemain son Lit de Justice à sept heures du matin au Louvre, où le Parlement se rendit. Le Duc d'Anjou, frere du Roi, les Maréchaux de l'Hô-

1652. Le Roi revient à Paris, & il y tient son Lit de Justice.

pital, du Plessis Praslin, de Villeroi, & de la Mailleraie, Grand Maître de l'Artillerie, étoient à ce Lit de Justice. Le Duc de Joyeuse Grand Chambellan de France, se tint aux pieds du Roi. Le Chancelier, suivant l'usage, fit un grand discours; & le Premier Président Garde des Sceaux un autre. Ensuite on présenta quatre Déclarations, dont l'une étoit une Administie; la seconde rétablissoit à Paris le Parlement transferé à Pontoise; la troisiéme ordonnoit aux Ducs de Beaufort & de la Rochefoucault, & à un grand nombre, tant Présidens, que Conseillers du Parlement de Paris, à plusieurs Gentilhommes, & aux Domestiques des Princes de Condé & de Conti, de sortir de Paris, avec défense d'y rentrer sans une permission du Roi par écrit. Cette troisiéme Déclaration si rigoureuse pour tant de personnes attachées au Parlement, défendoit aussi expressement à cette Cour, « de prendre à l'avenir aucune » connoissance des affaires de l'Etat & » des Finances, de rien ordonner, ni » entreprendre contre ceux à qui Sa » Majesté en avoit confié le soin, ni » même de prendre soin des affaires

» des Princes ou autres Grands du
» Royaume. » Par la quatriéme Déclaration, on manda le Sindic & les Adjoints de la Librairie, pour les reprimender sur l'impression des Libelles passés, & leur défendre sous des peines très-séveres d'en imprimer à l'avenir. Ces quatres Déclarations furent lûës, publiées & enregistrées, quelque chagrin que le Parlement en témoignât.

Les troupes des Princes s'éloignent de Paris.

Tout plia ainsi sous la volonté du Roi, qui se vit Maître absolu dans sa Capitale, le Duc de Vittemberg, & celui de Lorraine, avec leurs troupes appuyoient le Prince de Condé dans ses desseins, & portoient hautement dans Paris l'écharpe rouge; mais le peuple qui les regardoit de mauvais œil depuis que le retour du Roi étoit promis, les contraignit de sortir de la Capitale; même le Duc Charle de Lorraine y courut risque de la vie. La populace, secrettement animée, l'attaqua en pleine ruë. Il se sauva en habile homme; ayant apperçû un Prêtre qui portoit le Viatique à un malade, il se mit à sa suite; & son air dévôt édifia ceux même qui en vouloient à sa vie. Echapé de ce péril, il se hâta de sortir de Paris; & les troupes des Prin-

ces se rendirent sur les Frontieres des Pays-bas, où M. le Prince se vit bientôt après obligé de les suivre; là, il se jetta tout-à-fait entre les bras des Espagnols, dont il eut peu de têms après sujet de se repentir. Le Cardinal, son ennemi personnel, sentit un chagrin inquiet lorsqu'il sçut que le Prince de Condé, rejettant tout accommodement, s'étoit livré sans réserve aux Espagnols. Ils étoient forts sur nos Frontieres; & le même qui les avoient vaincus à Rocroi, les pouvoient rendre victorieux ailleurs. C'étoit cependant ce qu'il avoit semblé désirer; surtout la Reine, qui préferoit l'inquiétude qu'il devoit lui causer étant chez les ennemis, au désagrément de le voir à la Cour de France.

Le Pr. de Condé se donne aux Espagnols.

Les Espagnols affecterent d'abord de témoigner une grande considération pour le Prince de Condé. Ils lui accorderent la liberté du Duc de Guise, prisonnier parmi eux depuis les derniers troubles de Naples. Le Roi d'Espagne l'avoit refusé à la Reine mere, qui proposoit de l'échanger contre tous les prisonniers Espagnols, alors en France au nombre de plus de quatre mille, parmi lesquels il y en avoit

plusieurs de la premiere qualité. Ce fut aussi pour satisfaire M. le Prince, que le Roi d'Espagne fit arrêter le Duc Charle de Lorraine, de qui il avoit sujet de se plaindre, parce qu'il lui avoit retiré ses troupes dans le tems que toutes les forces de la France se réunissoient pour l'accabler. On ajoutoit à ce trait, plusieurs autres accusations, qui auroient à la vérité donné lieu de disgracier un Général Espagnol; mais non de rendre captif un Prince Souverain. On fut étonné de cette conduite du Conseil de Madrid; mais il avoit choisi une circonstance favorable; & la disgrace du Duc d'Orléans, beau-frere du Duc Charle, à qui le Roi envoya ordre de sortir de Paris, ne leur laissa rien à craindre de sa part. Les amis du Duc de Lorraine reprocherent à ses oppresseurs leur injustice & leur ingratitude. Le Souverain qu'ils tenoient captif, ne devoit compte qu'à Dieu de ses actions; & il en avoit fait souvent, qui leur avoient été avantageuses.

Après le départ du Duc d'Orléans, & celui du Marquis de Château-Neuf, le Cardinal Mazarin ne se voyoit plus en France aucun ennemi considéra-

ble que le Cardinal de Retz. Ce Prélat depuis un tems, ne s'appliquoit particuliérement qu'à broüiller le Prince de Condé avec le Duc d'Orléans. La Cour de Son Altesse Royale, étoit la seule où il pouvoit espérer de dominer, & où il dominoit en effet lorsque M. le Prince en étoit éloigné. Plus le Maître qu'il suivoit devenoit puissant, plus il se trouvoit redoutable; & voulant égaler pour un tems le Duc d'Orléans au Roi même, il lui avoit suggeré le dessein de se faire déclarer Lieutenant Général de l'Etat, par la Cour du Parlement, & dans l'Assemblée de l'Hôtel de Ville; ce qui avoit été exécuté. Par-là Son Altesse Royale se seroit trouvée Maîtresse de l'Etat; & le Cardinal de Retz auroit joüi d'un poste équivalent à celui de premier Ministre; si les serviteurs du Roi ne l'avoient enfin emporté dans Paris. Le retour de leurs Majestés dans la Capitale de l'Etat, rompit toutes les mesures du Coadjuteur. On ne pouvoit plus supposer le Souverain prisonnier entre les mains d'un Ministre alors éloigné; & cette supposition ne subsistant plus, le Royaume n'avoit plus besoin de Lieutenant Général, sous un Roi libre & Majeur.

Le Duc d'Orléans perdoit à regret une qualité si belle, & qui lui donnoit un pouvoir si étendu. Le Cardinal de Retz lui conseilloit d'en conserver le titre & les droits en présence du Souverain même. Il lui représentoit que le Cardinal Mazarin éloigné de la Cour, ne l'étoit qu'en apparence du Ministere; que du lieu de sa retraite, il tenoit toujours le Roi captif; & que sans briser ses chaînes, il les avoit seulement allongées. M. le Prince auroit mis en usage un pareil conseil; un fils de Henri IV. le pouvoit avec plus d'avantage; & le nom d'un pere si cher à tous les François, dont la mémoire précieuse sera toujours les délices & la gloire, étoit un rempart impénétrable à tous les ennemis de Gaston. D'ailleurs, outre les grands secours que ce Prince étoit en état d'espérer de l'affection des Parisiens; il avoit des troupes sur pied, la Noblesse se déclaroit en sa faveur, & le Grand Condé étoit pour lui. Dans cette situation, rien ne lui étoit plus aisé que de conserver son autorité; & même de la rendre absoluë. Dèslors le Cardinal Mazarin & les Ministres subalternes, seuls sujets de ces guerres 1652.

si longues & si funestes, seroient tombés avec leur protectrice. Mais il en arriva tout autrement. L'éclat de la Majesté Royale éblouït Gaston, quoiqu'il eut été élevé si près d'elle. Il trembla dans son Palais, & témoigna autant de foiblesse & de crainte, qu'auroit pû en montrer le particulier le plus coupable & le moins soutenu. On lui vint dire, que le Roi ne le souffriroit pas volontiers à Paris, il en sortit sur le champ & se retira à Limours. Sa prompte obéïssance ne rassura point la Reine. Le nom seul de fils de Henri IV. & d'oncle unique du Roi, effrayoit cette Princesse. Celui qui le portoit n'avoit qu'à vouloir, en quelque lieu du Royaume qu'il eût été, il s'y seroit vû le Maître. Un accès de peur l'avoit envoyé à Limours; un moment de courage pouvoit le ramener à Paris. Elle jugea donc à propos de lui envoyer un Secretaire d'Etat, pour lui parler d'accommodement. Ce Ministre représenta à Son Altesse Royale, que rien n'égaloit sa faute à l'égard du Roi, que le Prince de Condé étoit bien moins coupable, en ce qu'il n'avoit point, comme lui, prêté serment de fidélité. Que cependant

Le Duc d'Orléans sort de Paris

leurs Majestés, à cause de la proximité du sang, se contenteroient de lui défendre d'approcher de la Capitale, sans un ordre par écrit du Roi même. Le Duc d'Orléans accepta cette dure condition sans balancer; & lorsque ses amis lui reprocherent cette foiblesse, il affecta de ne se plus soucier de la Cour, & de vouloir vivre en Philosophe; personnage qui ne convient qu'à un homme libre; & non à celui qui se doit à l'Etat.

Le Cardinal de Retz resté sans appui, se cantonna dans l'Archevêché. Il auroit pû y demeurer en sureté, dans la disposition où étoient ses affaires. Tous les cantons voisins de la Cathédrale étoient à lui jusqu'aux Ponts de Notre-Dame & de S. Michel; les habitans auroient exposés leurs biens & leurs vies pour le sauver, & il pouvoit comme autrefois faire porter des armes à feu, & des grenades, non-seulement sur les tours, mais encore dans les voûtes de l'Eglise. Les Curés de Paris, du moins le plus grand nombre, prônoient continuellement en sa faveur. Le Clergé de Notre-Dame lui étoit entierement dévoüé; il le prouva par l'ardeur qu'il témoigna

pour ses intérêts, lorsque la Cour l'eut fait mettre dans la tour du Château de Vincennes.

L'affection de la Reine pour l'intérêt du Cardinal Mazarin, lui faisoit souhaiter que le Coadjuteur fut promptement enfermé ; mais on ne pouvoit, sans de grands risques, aller l'arrêter dans le Palais Archiépiscopal ; où il avoit, outre les moyens de défense que je viens de dire, un nombre considérable de Gentilhommes, qu'il entretenoit depuis long-tems, & qui l'accompagnoient toujours, ou dans l'Archevêché, ou dans les visites qu'il hazardoit de faire quelquefois. Les attaquer, c'étoit se compromettre infiniment ; & la Garde du Roi qu'on auroit pû employer à cet effet, auroit couru grand risque d'être battuë. On jugea donc à propos de l'attirer au Louvre ; ce qui ne se pouvoit, tant qu'il se croiroit mal avec la Reine. Pour juger des dispositions de cette Princesse, il vouloit la voir & la voir sans risque. Il proposa de prêcher dans une Paroisse de Paris, où la Reine mere devoit venir. Les Marguilliers de cette Eglise furent ravis de cette proposition, & en rendirent compte

par Curé. Celui-ci mieux instruit des sentimens de la Reine, répondit que si le Coadjuteur venoit prêcher dans sa Parroisse, cette Princesse n'y viendroit pas. Le Prélat prêcha néanmoins ; mais il resta persuadé qu'il n'avoit aucun quartier à espérer de la Cour. Le Cardinal Mazarin désaprouva fort cette conduite de la Reine, qui jettoit plus de défiance dans l'esprit du Coadjuteur, dans le tems qu'on avoit besoin de lui inspirer de la sécurité ; aussi-tôt elle changea de façon d'agir ; & peu à peu, elle montra autant d'envie d'entendre le Cardinal de Retz, qu'elle en avoit parû éloignée. Pour cette fois, la prudence du Prélat se trouva en défaut ; il ne se défia point d'un retour si prompt, & auquel rien de sa part n'avoit donné aucun lieu. Le Coadjuteur trompé, crût devoir aller au Louvre remercier la Reine de l'honneur qu'elle vouloit bien lui faire. C'étoit-là où l'on l'attendoit. Ses amis s'opposerent à sa visite. Il lui en représentent les inconveniens ; & le conjurerent de ne sortir de l'Archevêché, que pour se rendre à l'Eglise, où il devoit prêcher ; que là il seroit en sureté, que ses audi-

teurs mêmes feroient fes Gardes, & qu'on n'entreprendroit point de faire arrêter un Eccléfiaftique de fa qualité
1652. au fortir d'un Sermon que la Reine venoit d'entendre. Le Cardinal de Retz méprifa ces avis. Il aima mieux s'expofer, que de pouvoir être accufé de manque de courage; & conduit par fon mauvais deftin, il fe rendit au Louvre le dix-neuviéme de Décembre 1652, un peu avant midi. D'abord le Prélat demanda la Reine; on lui dit qu'elle n'étoit pas encore levée, il fe rendit chez le Roi. Ce Monarque ignoroit peut-être, l'ordre que fa mere avoit donné d'arrêter le Cardinal. Il le reçut d'un air ouvert, & lui fit même quelques carreffes; Sa Majefté le conduifit enfuite dans l'appartement de cette Princeffe, que le Prélat falua dans fon lit. Il caufa quelque tems avec elle, & fortit enfuite, ne s'attendant à rien moins, qu'à ce qui alloit lui arriver. M. de Villequier Capitaine des Gardes, lui fignifia l'ordre qu'il avoit de l'arrêter. *Ordre de m'arrêter*, dit-il, *& pourquoi?* On ne jugea point à propos de lui en expliquer alors les motifs; & comme on avoit à craindre un foulévement, M.

Le Card. de Retz est arrêté.

de Villequier retint le Cardinal de Retz au Louvre, jusqu'à ce qu'on eut préparé une escorte suffisante, pour n'avoir rien à craindre du peuple.

Le Cardinal de Retz dîna au Louvre, dans la Chambre même où il avoit été arrêté; on eut grand soin d'examiner la façon dont il supporteroit son malheur; cette Eminence témoigna beaucoup de courage; & mangea prisonnier au Louvre avec autant d'appétit, que si elle eut été libre à l'Archevêché. Après son repas, on le fit monter dans un des carrosses du Roi, qui le conduisit au Château de Vincennes. C'étoit la coutume dans ce tems d'augmenter la peine des prisonniers d'Etat, par tous les mauvais traitemens dont on pouvoit s'imaginer. L'Exempt qui gardoit le Prélat, fut choisi parmi ceux dont les prisonniers passés s'étoient plaints d'avantage. Il lui fut enjoint de saisir toutes les occasions de causer du chagrin au Cardinal; ce qu'il fit avec beaucoup de zéle; mais avec peu de succès. L'Eminence qui avoit beaucoup d'esprit, trouvoit de quoi se consoler dans ses refléxions. Tout occupé des moyens de se sauver de sa prison, il méprisoit

Il est conduit à Vincennes.

tout ce qu'on pouvoit tenter, pour sa lui rendre encore plus insupportable, & son mépris s'étendoit sur ceux qui se servoient de ces façons d'agir basses & lâches. L'Archevêque de Paris, oncle du Prélat captif, se rendit au Louvre accompagné de son Clergé, pour demander sa liberté de son neveu : on lui répondit que sa détention étoit nécessaire au repos de l'Etat ; & le bon Archevêque n'insista pas d'avantage.

Efforts du Clergé en sa faveur.

Son Clergé témoigna plus de zéle & de vivacité. Il osa faire des prieres publiques, pour demander à Dieu la liberté du Coadjuteur ; & les Curés de Paris le recommanderent hautement dans les Prônes. Le Cardinal de Retz fut le seul prisonnier, dont les amis conserverent la même ardeur & la même affection durant tout le tems de sa captivité. Peu d'entr'eux l'abandonnerent ; & ce fut dans sa conduite à leur égard, qu'on remarqua en lui plus d'habileté & de prudence. Il entretenoit avec eux une correspondance très-étroite, malgré tous les soins que la Cour se donnoit pour l'interrompre ; elle lui servoit à entretenir l'amitié du peuple de Paris ; & à faire circuler dans cette grande Ville, tout ce qu'il

jugeoit pouvoir lui être utile. Ce fut par ses soins que le Clergé de France, l'Université de Paris & le Nonce du Pape, firent des remontrances au Roi. Elles furent inutiles auprès de ce Prince; mais elles intimiderent le Cardinal Mazarin, qui à l'égard de la Cour de Rome & du Clergé de France, fut obligé de se défendre d'avoir eu aucune part à la détention d'un Prince de l'Eglise. Cette considération l'empêcha aussi de donner des Commissaires au Cardinal de Retz pour lui faire faire son Procès. Il étoit obligé de respecter les prérogatives d'une dignité, dont il étoit lui-même revêtu; & qui dans les tems facheux, l'avoit sauvé de bien des périls. Ces ménagemens qu'il étoit obligé d'avoir, le gênoient extrêmement; il voulut prendre un détour pour les éviter. Ce fut de prétendre ne devoir regarder M. de Retz, que comme Coadjuteur de Paris, & de lui disputer la qualité de Cardinal. On alléguoit à cet effet, qu'il avoit arraché de force la nomination du Roi, dans un tems où la Cour en quelque sorte opprimée, n'avoit aucune liberté d'agir selon ses mouvemens naturels. La Cour, disoit-on, étoit encore

On lui dispute la qualité de Cardinal.

dans le même état, lorſque le Coadjuteur avoit reçû le Bonnet; & par conſéquent on devoit le regarder comme un intrus, & le traiter à tous égards comme une perſonne privée.

Le public ſe mocqua des Emiſſaires du Cardinal Mazarin, lorſqu'ils s'aviſerent de diſputer de cette ſorte la pourpre ſacrée à ſon Rival. Les raiſons dont on ſe ſervoit pour cela, parurent triviales, mal digérées, & plus capables de nuire à leur auteur, qu'à celui qu'elles attaquoient. Le premier Miniſtre voyant le mauvais ſuccès qu'elles avoient eus, ne manqua pas de les déſavoüer, & parût même s'intéreſſer au ſort de ſon Confrere. Perſuadé, diſoit-il, qu'il ne pouvoit reſter dans le Royaume, ſans y exciter tôt ou tard de nouveaux troubles. Il lui fit propoſer un revenu immenſe en Bénéfices, s'il vouloit ſe retirer à Rome, & abandonner ſes prétentions ſur l'Archevéché de Paris.

Il devient Archevêq. de Paris.

Sur ces entrefaites, cet Archevêché vint à vacquer. Le Cardinal de Retz, qui en avoit été averti avant qui que ce fut, donna ſa procuration pour la priſe de poſſeſſion, qui ſe fit ſelon l'uſage, & avec toutes les cérémonies or-

dinaires. Un Secretaire d'Etat arriva quelques momens après à Notre-Dame, pour y faire opposition au nom du Roi; mais trouvant que tout étoit achevé; il se hâta d'en aller rendre compte à la Reine. Cette Princesse crût rendre la prise de possession inutile, en soutenant que le Cardinal de Retz prisonnier à Vincennes, ne pouvoit recevoir aucune nouvelle sans ses ordres; & qu'elle n'en avoit point encore donné, pour lui apprendre la mort de son oncle. En effet, elle ne la lui fit annoncer que le lendemain par le Comte de Noailles, Capitaine des Gardes du Roi. On signifia aussi une Lettre de Cachet aux Sieurs Chevalier & Lavocat; qui avoient été reconnus ses Grands Vicaires, pour qu'ils eussent à en abandonner les fonctions. Ils refuserent d'obéïr.

La Cour s'oppose à sa prise de possession.

On répandit en cette occasion, comme dans les précédentes, beaucoup de mauvaises raisons, qui tendoient à faire croire, que M. de Retz ne devoit être regardé non-seulement comme Cardinal & Archevêque de Paris; mais qu'on pouvoit encore le dépoüiller de sa Coadjutorerie; mais à l'exception de la Cour, tout le monde

reconnut M. de Retz, pour Cardinal & pour Archevêque de Paris.

Ce second titre déplaisoit plus encore à la Reine mere que le premier. Le Cardinal devenu libre, avoit droit de rester dans la Capitale, & pouvoit recommencer ses intrigues contre le premier Ministre son ennemi. Si sa détention continuoit, on devoit se résoudre à écouter tous les jours de nouvelles plaintes, de la part du Clergé de France en général, de celui de Paris en particulier, des Communautés, des peuples du Diocèse aigris par leurs Pasteurs, & de la Cour de Rome dont l'autorité se trouvoit compromise. Toutes ces dispositions étoient autant de matieres combustibles, qu'une bataille perduë en Flandres, où un mouvement violent de la Cour de Rome, pouvoient mettre toutes en feu. Les Espagnols avoient une armée sur nos Frontieres, & M. le Prince la commandoit. On le connoissoit capable de combattre & de vaincre; & il étoit sûr que sa victoire auroit été la perte du Cardinal Mazarin. De sorte que cette Eminence se voyoit alors sur un point d'élévation bien difficile à conserver. Le précipice étoit ouvert

des deux côtés ; & il falloit plus de bonheur encore que d'adresse, pour conserver l'équilibre.

On lui propose un accommodement, & il donne sa démission.

Le premier Ministre reconnoissant tout le danger d'une pareille place ; & n'étant pas trop assuré d'ailleurs du côté du Duc d'Orléans, il fit proposer un nouvel accommodement au Cardinal de Retz. On lui offrit de sa part l'Archevêché de Reims, qui donne rang de premier Pair de France, avec une longue suite de Bénéfices fort riches ; enfin il s'y prit de façon, que le Cardinal de Retz mieux instruit que l'autre Eminence, des regles de droit & des coutumes de France, donna sa démission pour l'Archevêché de Paris ; & en conséquence fut transferé à Nantes, jusqu'à ce que le Pape l'eut acceptée. Innocent X. gouvernoit alors l'Eglise. Le Cardinal Mazarin n'avoit point de plus implacable ennemi. Il joignoit le mépris à la haine, ce qui alloit jusqu'à l'horreur. Il aimoit au contraire avec passion le Cardinal de Retz ; & la premiere source de cette affection si tendre, venoit de son extrême éloignement pour le premier Ministre de France.

Lorsqu'il vit la démission de l'Emi-

Le Pape refuse de le confirmer.

nence, pour l'Archevêché de Paris, il répandit des larmes, & protesta qu'il perdroit plûtôt la vie, que d'accepter un Acte arraché par la violence dans les horreurs d'une prison. Celui qui étoit chargé à la Cour de Rome des affaires du Cardinal de Retz s'opposa aussi à la confirmation de cette démission, & pressa le Pape d'envoyer un Légat en France, pour s'informer avec exactitude de la vérité des faits, & y mettre l'ordre convenable. Le S. Pere qui craignoit d'exposer son autorité, & qui connoissoit la Cardinal Mazarin capable de lui causer un affront, lui répondit, *donnés moi une armée & je vous donnerai un Légat.*

LeCard. de Retz reçoit le Pallium.

Le Pontife se seroit en effet résolu sans peine à faire la guerre à la France par animosité contre le Cardinal Mazarin, qui eut quelque tems après le chagrin d'apprendre, que son prisonnier s'étoit sauvé de Nantes ; & qu'après bien des périls & des traverses ; il étoit enfin arrivé à Rome, ou le Pape l'avoit reçû avec toutes les démonstrations possibles de joye & de tendresse. Pour comble de mauvaise nouvelle, il sçut encore quelque tems après, que le Cardinal de Retz avoit reçû

reçû le *Pallium*, ce qui le confirmoit dans la possession de son Archevêché de Paris.

Tous ces avantages que son ennemi remportoit sur lui, ne le dégouterent point de le poursuivre. De Lionne qui avoit été à la Reine mere, & qui se voyoit alors chargé des affaires de France à la Cour de Rome, le Cardinal d'Est, protecteur de cette Couronne ; & tous les Cardinaux Partisans des François eurent ordre de ne reconnoître en aucune occasion M. de Retz, ni pour Cardinal, ni pour Archevêque de Paris. Pendant ce tems, le Procureur Général du Parlement, fit part à la Compagnie d'une Lettre de Cachet, qui lui enjoignoit de travailler aux informations nécessaires pour faire le Procès au Cardinal de Retz. Le Clergé de France fit faire à ce sujet des représentations ; mais on le renvoya à la distinction du délict commun, d'avec le cas Royal & privilégié. Il s'en contenta, & le Parlement passa outre. La mort d'Innocent X. qui arriva peu de tems après, occasionna une espéce de tréve, entre les deux Cardinaux de Retz & de Mazarin. Le premier entra dans le concla-

ve ; & l'autre profita de cet interval-le, pour se préparer mieux à l'attaquer en sortant.

Retour de Mazarin en France.

Le premier Ministre étoit alors revenu à la Cour ; le Roi lui-même, suivi des plus grands Seigneurs de l'Etat, fut plus de deux lieuës au-devant de lui, & le reçût avec beaucoup de caresses. Sa Majesté le fit ensuite monter dans son carrosse, & le ramena de cette sorte au Louvre, où il lui avoit choisi un appartement. Le Cardinal l'avoit autrefois refusé par modestie, il l'accepta alors par orgüeil, & fut bien aise de triompher. Pour achever un jour si glorieux à Son Eminence, le Roi lui donna publiquement à souper, comme il auroit pû faire à un Grand Monarque. Le Corps de Ville vint aussi le féliciter de son retour & l'assurer de ses respects. Par son ordre, on ouvrit quelques jours après son arrivée, le Bureau pour le payement des rentes de l'Hôtel de Ville ; ce qui le rendit agréable à la Bourgeoisie ; & à tous ceux qui avoient intérêt à ces rentes. Il fit aussi mander aux Gens de Lèttres, qu'il rétablissoit leur pension ; ce qui lui attira une foule d'éloges en Vers & en Prose ; & lui donna même une ré-

putation de Sçavant. On prétend que pour l'acquérir, ou la conserver, il vouloit que son Bibliotéquaire, lui fit voir tous les Livres nouveaux qu'il achetoit; ce Prélat affectoit quelquefois d'en lire quelques pages. Il auroit pû se passer de ce petit travail. Le premier Ministre d'un grand Royaume, est dispensé de cultiver les Muses, il il ne doit que les protéger. Pour ajouter encore à ce qui pouvoit lui attirer la bienveillance des peuples, le Cardinal Mazarin fit rappeller quelque tems après son arrivée, les Conseillers du Parlement exilés par ordre du Roi, lors du retour de ce Prince dans sa Capitale.

Ces marques de bonté & de clémence eurent tout le succès qu'il s'en étoit pû promettre; on changea de façon de penser à son égard. On ne se ressouvint de la haine qu'on avoit eu pour lui, que pour se demander sur quoi elle étoit fondée? On n'avoit vû aucun échaffaut ensanglanté par ses ordres. Les Grands n'avoient jamais été plus considerés. Loin de les tenir éloignés du Souverain & des graces, comme avoit fait son Prédécesseur, il les vouloit à la Cour; & les bienfaits pleu-

voient sur eux de toutes parts. Les impôts, au commencement de son Administration avoient été excessifs ; c'étoit un reste du Ministere du Cardinal de Richelieu, & une suite nécessaire de ces longues guerres, entreprises Citoyens, contre Citoyens ; où contre les Espagnols, trop voisins alors de la France pour n'en n'être pas ennemis.

Portrait du Cardinal de Retz.

Le Cardinal de Retz se voyoit cependant comme relégué dans Rome, où la persécution le suivoit encore ; mais n'avoit-t'on pas à reprocher à ce Prélat le soulevement du peuple & des Grands contre le premier Ministre, sans être animé par aucun autre motif, que celui de le renverser pour occuper sa place ? Que d'intrigues, de cabales, de complots ; que de sang répandu à son occasion, & pour ainsi dire par ses ordres ! Des troupes entieres de Gens de Guerre, avoient portés son nom durant le Siége de Paris. Il lui convenoit de l'édifier par ses actions, & non de le défendre par ses armes. On ne pouvoit lui contester d'éminentes qualités ; personne ne sçavoit mieux que lui, connoître les hommes & s'en servir à

propos : doüé d'un génie ſubtil & délié, il prévoyoit d'ordinaire tous les inconveniens d'une démarche, & remédioit ſur le champ à celles qu'il n'avoit pû prévoir. Agiſſant, hardi, téméraire méme ; mais cédant néanmoins dans les tems de décadence, & ſe résolvant de bonne grace à tomber, pour entraîner ſon ennemi dans ſa chûte ; bien certain de le laiſſer terraſſé, & de ſe relever avec gloire. Toutes ces choſes qui auroient été des vertus dans un Chef de parti ; devenoient des vices dans un Archevêque. Les gens de bien ſouffroient en voyant un conſpirateur ſous le dais du Chœur de Notre-Dame ; & les Tours de cette fameuſe Cathédrale changées en Citadelles. Refléchiſſant ſur tous ces faits, on commençoit à trouver bon que le Cardinal Mazarin tînt éloigné de Paris cet eſprit pernicieux, capable de réveiller les premiers troubles, & de tout replonger dans le déſordre. L'abſence du Vainqueur de Rocroi, de Fribourg, & de Lens, le conſervateur de nos Frontieres menacées, étoit un grief plus puiſſant contre le Cardinal Miniſtre. Un premier Prince du Sang tout couvert de gloire,

s'étoit vû enchaîné par les mêmes mains, qu'il avoit pour ainsi dire, rendûës libres. Le Cardinal lui devoit sa conservation dans le Ministere ; & son retour dans la Capital où il étoit rentré triomphant sous sa protection ; & d'où il avoit fait sortir son Libérateur captif, quelques jours après. L'ingratitude d'un pareil procédé, auroit été manifeste, si le Cardinal Mazarin avoit été Maître absolu, & que le Prince eut un peu moins voulu l'être.

La Régente quoique gouvernée par son premier Ministre, agissoit souvent sans sa participation ; elle haïssoit personnellement le Prince de Condé, toujours plus avide à mésure qu'il obtenoit davantage. D'ailleurs l'intérêt de l'Etat doit l'emporter sur toute autre considération. A l'égard du retour du Cardinal à Paris, qui étoit son ouvrage ; on le devoit plûtôt à la fidélité qu'il avoit à observer sa parole, qu'à aucun mouvement d'amitié ; puisqu'il fit tout ses efforts peu de tems après, pour le replonger dans une situation infiniment plus triste, que celle d'où il l'avoit tiré. On ne pouvoit au reste excuser le Prince sur son absence de la Cour, lors de la Majorité du Roi.

C'étoit lui refuser le serment de fidélité, & se rendre coupable de rébellion. Les suites d'un commencement si coupable, avoient été de voir ce Prince les armes à la main contre son Roi, combattre ses troupes à sa vûë, se rendre Maître de sa Capitale, & tenter de soulever avec toute la Nation, les Parlemens qui en sont les défenseurs, & qui doivent en être l'exemple.

Tels étoient les raisonnemens des amis du Cardinal Mazarin, que le peuple commençoit à adopter. La faveur donne un grand poids aux justifications; & les bienfaits achevent l'innocence. Les personnes qui auroient pû exciter la pitié, étoient éloignées. Le Prince de Condé, le Cardinal de Retz, n'étoient, si l'on peut ainsi parler, que des ombres contre un objet réel. Le premier Ministre se vit bientôt élevé sur leurs ruines; & comme si la Ville de Paris avoit voulu lui faire oublier par de nouveaux honneurs, les chagrins qu'elle lui avoit autrefois causé, le Prévôt des Marchands & les Echevins, lui donnerent un grand repas à l'Hôtel de Ville, où il se rendit accompagné de plusieurs Ducs, Maréchaux de France & Minis-

1653. Le Card. Mazarin va dîner à l'Hôtel de Ville.

tres d'Etat. Le peuple accourût en foule pour être témoin d'une cérémonie si peu ordinaire, & qu'on avoit eu soin de rendre éclatante, pour attirer mieux les regards. La basse multitude remplissoit la Place de Gréve, & les avenuës qui y conduisent; on lui jetta beaucoup de monnoye par les fenêtres, ce qui ne manqua pas d'exciter beaucoup de cris de joye, lorsque le Cardinal s'y montroit. Les Salles de l'Hôtel de Ville contenoient d'abord un grand nombre de Noblesse; & après une foule de bons Bourgeois avec leurs femmes, qui étoient venuës pour voir de près ce Ministre si célébre, autrefois persécuté avant tant d'animosité, & aujourd'hui couru avec tant d'ardeur. Le Cardinal se montra à tous, affectant de rendre encore plus agréable son maintien, qu'il avoit naturellement gracieux. Il salua les Dames, les fit regaler de confitures: il fit aussi des politesses à tous les hommes, qui se trouverent présens, parlant familiérement à tous ceux qu'il rencontroit. Enfin il se conduisit de telle sorte, que tout le monde le combla de bénédictions; & il revint au Louvre à travers le accamations & les cris de

joye, qui lui avoient à la vérité couté beaucoup d'argent.

Le Prince de Conti épouse une de ses niéces.

Depuis ce jour, tout réussit au Cardinal Mazarin. Bordeaux se soumit; le Prince de Conti abandonnant la querelle de son frere, fit sa paix avec la Cour, & épousa une des niéces du Cardinal, fille du Comte de Martinozzi. Ce mariage avec beaucoup d'argent comptant que le Prince de Conti reçut du Ministre, lui valut le recouvrement de ses Charges, dignités, Gouvernemens, Bénéfices; & de tout ce qu'il avoit possédé avant sa rébellion. Le Prince de Condé n'apprit qu'en frémissant cette alliance de son frere avec son plus cruel ennemi. Il voulut le faire enlever, où du moins lui ôter ses deux Favoris, l'Abbé de Cosnac & Sarrazin; mais sa tentative ne lui réussit pas; & la niéce de son persécuteur, devint sa belle sœur malgré tout ce qu'il pût faire pour l'empêcher.

Sacre du Roi.

Après s'être tout à fait rétabli, & ne manquant plus rien à sa satisfaction particuliere, le Cardinal Mazarin songea au Sacre du Roi. A l'égard des Princes, on ne peut faire trop de cérémonies; c'est ce qui soutient leur

Majesté ; & celle du Sacre est regardée en France comme absolument essentielle ; surtout depuis que la Pucelle d'Orléans conduisit le Roi Charle VII. à Reims, à travers mille périls, pour lui faire recevoir l'onction sacrée. Il étoit presque aussi difficile d'arriver à Reims sans danger, que du tems de Charle VII.

1654.

Siége de Sainte Menehoult.

Les Espagnols venoient de prendre Rocroi ; & le Prince de Condé possedoit Sainte Menehoult, Place bien fortifiée, & munie d'une nombreuse garnison, qui pouvoit faire des courses jusqu'à Reims, & venir tout à coup troubler la cérémonie. Il ne convenoit point à la Majesté Royale de s'exposer à un pareil affront ; c'est ce qui fit résoudre le Cardinal Mazarin à faire le Siége de Sainte Menehoult, & de s'en emparer à quelque prix que ce fut. Les Officiers qu'il consulta sur ce projet, lui remontrerent en vain, que l'entreprise étoit périlleuse, que le Prince de Condé viendroit sans doute au secours de la meilleure de ses Places ; & qu'il ne seroit pas possible de prendre une si bonne Ville, en présence d'un aussi Grand Capitaine. Le premier Minis-

tre ne se rebuta point des difficultés, & tout se prépara pour le Siége de Sainte Menehoult, qui après une vigoureuse résistance, se rendit & fit voir qu'il n'est point de Place imprénable, lorsque l'intérêt du Ministre est joint aux efforts du Général.

Après la réduction de Sainte Menehoult, tout étant préparé pour le sacre, le Roi se rendit à Reims ; où la Cour fut brillante ; mais bien moins nombreuse qu'à l'ordinaire. Les Princes de Condé & de Conti, le Duc d'Orléans, & deux Pairs Ecclésiastiques étoient absens ; ce qui faisoit une partie considérable de ceux qui devoient rendre la cérémonie plus solemnelle. Elle s'acheva néanmoins, & le Roi au sortir de Reims, fut assiéger Stenai, avec les seules troupes de sa Maison, & quelques autres détachées des Corps que commandoient les Maréchaux de Turenne & de la Ferté. Le Siége de Stenai, Ville qui appartenoit au Prince de Condé, le mit aussi-tôt en allarmes. Il vouloit la sauver à quelque prix que ce fût ; & pour faire diversion, il fut en personne investir Arras, avec des forces considérable ; l'armée de l'Archiduc Léopold,

Gouverneur des Pays-bas ; & celle du Prince Charle de Lorraine, s'étant jointes au Corps de troupes qu'il commandoit.

Siége d'Arras par les Espagnols. Battus par le Vicomte de Turenne.

Le Siége d'Arras entrepris avec tant de promptitude, & que l'on voyoit pousser avec vigueur, étonna la Cour *; mais le Roi ne voulut point absolument qu'on abandonna le Siége de Stenai ; où il se rendit en personne, & soumit la Ville. Les troupes qui avoient été occupées à la prendre, marcherent sur le champ vers Arras, sous la conduite des Maréchaux de Turenne & de la Ferté. Le premier étoit celui sur la capacité duquel on fondoit le plus. On ne pouvoit offrir au Grand Condé un plus digne concurrent ; & la bataille de Saint Antoine étoit un préjugé favorable pour lui. La suite le justifia. M. de Turenne, avec ses deux Collégues, attaqua les Lignes des ennemis, les força, & auroit taillé toutes leurs troupes en piéces, si le Grand Condé, qui avoit fait des efforts surnaturels pour obtenir la victoire, n'avoit sauvé les restes de son armée, par une retraite glorieuse, & qui augmenta la haute idée que les Es-

* Hist. de Loüis XIV.

pagnols avoient conçus de sa capacité & de sa valeur.

Le gain de la bataille d'Arras mit le comble à la fortune du Cardinal ; on prétend même, que tant de succès réïtérés, l'enorgüeillirent au point de méconnoître ceux à qui il en étoit redevable ; au moins le Comte de Grammont, le même qui nous a laissés ses mémoires, se plaint-t'il fort de la façon dont le Cardinal le reçut, lorsqu'il lui vint annoncer cette victoire. La Reine au contraire en ressentit une joye si vive, que dans le transport qui l'animoit, elle embrassa le Comte de Grammont, & sçut mauvais gré au Cardinal de la froideur qu'il avoit témoignée en cette occasion. Le Roi incité par cette Princesse, ne laissa pas de reconnoître publiquement qu'il étoit redevable des heureux succès de la Campagne, *aux conseils, aux soins & aux travaux, de son très-cher & très-amé cousin, le Cardinal Mazarini* ; & pour persuader mieux le peuple, que Sa Majesté devoit en effet la derniere victoire à ce Ministre, il jugea à propos de l'en récompenser & de le *faire Gouverneur & son Lieutenant Général dans le Pays d'Aulnis, Ville & Gouver-*

*nement de la Rochelle, & Gouverneur particulier de chacune des Places dépendantes du Gouvernement général.* Le Cardinal fit aussi enregistrer en ce tems-là les Lettres de naturalization de son pere *Pietro Mazarini*, & du reste de sa famille, voulant par là ôter à l'avenir, tout prétexte à ses ennemis de le traiter d'Etranger.

Prise de Landreci.

Après le glorieux avantage que le Vicomte de Turenne avoit remporté sur le Prince de Condé, il prit ses quartiers d'hiver sur les Frontieres de la Picardie, de l'Artois & du Hainault. Ce qui l'approchoit fort des quartiers des Espagnols. Ceux-ci n'étoient point dans le dessein d'abandonner un Pays, où ils possedoient encore, outre Gravelines, Dunkerque, &c. plusieurs autres Places de moindre conséquence, comme le Quesnoi & Landreci. Le Maréchal de Turenne commença la Campagne par la prise de cette derniere, qui n'avoit point alors ces fortifications regulieres, qui la rendent aujourd'hui une des meilleures de Flandre. Valence fut pris en même tems en Italie par le Duc de Modene, mari de l'aînée des filles du Comte Martinozzi, & niéce du Cardinal Ma-

zarin. L'alliance de ce Ministre étoit un avantage que les Souverains même recherchoient ; elle valut au Duc de Modene la protection de la France contre les Espagnols, qui vouloient le dépoüiller de ses Etats, à cause de l'ancien attachement de cette illustre Maison pour la Nation Françoise. Le Duc de Modene sçut se prévaloir de l'alliance du Cardinal Mazarin ; par ses soins, il se vit bientôt à la tête d'une armée capable de le maintenir contre ses ennemis. Il ne lui manquoit pour en triompher tout-à-fait, que d'être fort par lui-même ; & de n'avoir point à garder ces ménagemens & ces mésures qu'on est obligé d'avoir lorsqu'on se bat avec les armes d'autrui. L'Empereur, de la Maison d'Autriche comme le Roi d'Espagne, ne manqua pas d'embrasser les intérêts de ce dernier ; & de condamner le Duc de Modene, qui avoit attaqué le Duché de Milan, comme étant Vassal de l'Empire.

Efforts du Card. en faveur du Duc de Modene.

Le Cardinal Mazarin embrassa avec chaleur le parti de son neveu, & blâma même une Requête trop soumise, que M. de Vignacourt, Ministre de France auprès de l'Empereur, avoit présentée à ce Prince de la part du Duc

de Modene. Le sentiment du premier Ministre de France, étoit que les Electeurs d'Allemagne & les Princes d'Italie, étoient Souverains de la premiere Classe; qu'ils ne dépendoient ni de l'Empereur, ni du Pape; & que ce pouvoir que l'une & l'autre Cour prétendoient avoir sur eux, n'étoit qu'une injustice & une tirannie. Ce qui ne contribua pas peu à augmenter la haine qu'avoient déja pour Mazarin le Pape & l'Empereur. Ce Prince malgré toute la fierté du Cardinal & les représentations de Vignacourt, qui le ménaçoit d'une rupture, ne laissa pas d'envoyer un secours de douze mille hommes au Roi d'Espagne; ce qui le rendoit fort supérieur au Duc de Modene; mais M. de Vignacourt, suivant les instructions du Cardinal Ministre, trouva moyen de faire révolter ces troupes; elles se mutinerent avant d'arriver aux passages du Tirol & des Grisons, par où elles devoient entrer en Italie; & ayant chassé leurs Officiers, elles se mirent ensuite à ravager le Païs.

Le Roi d'Espagne lui fait la guerre.

Quoique le Roi d'Espagne se vit privé d'un renfort si considerable en Italie, il ne laissa pas d'y continuer la guerre, & de la pousser en Flandre

avec plus de vigueur encore que les Campagnes précédentes. M. le Prince y commandoit toujours ses troupes ; & la présence d'un si Grand Capitaine, leur inspiroit une nouvelle ardeur.

Le Maréchal de la Ferté-Senneterre, par ordre du Cardinal Ministre, avoit mis le Siége devant Valenciennes, Place importante ; & que l'on peut regarder comme la Capitale du Hainault. Ce n'étoit plus une Ville appartenante au Prince de Condé, & à laquelle la Maison d'Autriche ne prénoit qu'un foible intérêt ; elle étoit au Roi d'Espagne, & la plus considérable de celles qu'il avoit pû conserver en ce Pays-là. Aussi les Cours de Madrid & de Vienne, n'apprirent-elles qu'avec beaucoup de dépit le Siége de cette Place, par le Maréchal de la Ferté-Senneterre. Les Espagnols mirent toutes leurs forces en Campagne, & marcherent au secours de la Ville assiégée. Le Maréchal de la Ferté, trop foible pour leur résister, leva précipitamment le Siége. Ce qui leur fut une occasion de joye & de triomphe ; & au Cardinal Mazarin un sujet de dépit & de mortification.

Siége de Valenciennes.

En ce même tems arriva en France la

La Reine de Suéde vient en France, & arrive à Chartre.

Reine Chriſtine de Suéde, que quelques-uns ont loüée pour avoir mépriſé la Couronne ; & que d'autres plus raiſonnables, ont blâmé pour n'avoir pas tenté de ſe rendre capable de la conſerver dignement. La modeſtie de celui qui s'avoüe trop foible pour ſupporter le poids d'un fardeau pénible, ne vaut pas le mérite de quiconque le porte avec ſuccès. D'ailleurs, la néceſſité & l'inconſtance avoient plus de part que toute autre choſe à l'abdication de Chriſtine ; & la façon dont elle ſe comporta dans la ſuite, prouva bien que cette Princeſſe n'avoit rien que de biſarre & de dereglé dans l'eſprit. Elle aimoit beaucoup, dit-on, les ſciences & les Sçavans. Il auroit été plus beau & plus avantageux d'en orner ſa Cour & ſes Etats, que d'aller les chercher elle-même dans des Pays Etrangers. Quoiqu'il en ſoit, elle arriva à Chantilli, où le Cardinal Mazarin la reçut avec beaucoup de magnificence ; & lui préſenta le Roi avec M. le Duc d'Anjou ſon frere, ſous le titre *de deux Gentilhommes de très-bonne Maiſon*. Cette Reine fit un aſſez long ſéjour en France ; & elle n'en ſeroit pas ſortie ſi-tôt, ſi on ne lui avoit fait

appercevoit que sa conduite ennuyoit beaucoup tout le monde ; elle se retira en Italie ; & le Pape, Successeur d'Innocent X. qui s'attribuoit faussement la gloire de sa conversion, la reçut avec beaucoup de magnificence, & la laissa vivre au milieu de Rome en toute liberté.

Cependant la guerre continuoit entre la France & l'Espagne avec tant d'opiniâtreté de la part de cette derniere Couronne, que le Cardinal Mazarin qui vouloit la paix, fut obligé de faire une Ligue offensive & défensive avec l'Angleterre, pour obliger l'Espagne à la conclure. En vertu de cette Ligue, l'Anglois arma par mer & envoya une Flotte considérable dans les Canaries, où elle fit une descente funeste aux Espagnols. La même armée Navale s'empara aussi de la Jamaïque. Le fruit de nôtre alliance avec l'Angleterre, ne se borna pas à ce secours ; Cromwel envoya huit mille hommes de bonnes troupes, qui s'incorporerent dans nôtre armée de Flandre. Aussi-tôt elle forma le Siége de Montmidi, la Place la plus forte, non-seulement du Luxembourg où elle est située ; mais encore de toute

1654. Ligue entre la France & l'Angleterre.

Siége de Montmidi.

1657. l'Europe. Le Maréchal de la Ferté-Senneterre, malgré le malheur de l'année précédente fut encore chargé de ce fameux Siége. Le Roi lui-même se rendit à Stenai, pour être plus à portée de se montrer devant la Place, lorsqu'elle seroit prête à capituler, ce qu'elle fit après une vigoureuse résistance. Les Officiers ennemis, en remettant les clefs de la Ville au Roi, lui dirent qu'étant obligés de rendre la meilleure Place de l'Europe, ils se glorifioient au moins de ne la remettre qu'au plus grand Monarque du monde; honneur qui ne les consola pas beaucoup de l'avoir perduë.

Heureux succès des armes de France.

La prise de Montmidi fut suivie des conquêtes de Saint Venant & de Mardik. Les Espagnols au contraire, leverent le Siége de devant Ardres, Bicoque où ils bornerent tous leurs efforts pour cette Campagne. Tous ces exploits avantageux à la Cour de France, ne pouvoient qu'épuiser considérablement ses Finances. La guerre étant un monstre, qui dévore également les Vainqueurs & les vaincus. Il falloit nécessairement y pourvoir par de nouveaux Edits bursaux, ce qui chagrinoit extrêmement les peuples.

Le Roi en porta lui-même dix-sept en un jour au Parlement. Le nombre, & ce qu'ils contenoient, excita des murmurès. Le Parlement prétendit qu'on devoit lui laisser la liberté & le tems de faire des Assemblées pour l'examen de ces Edits. Ce n'étoit point l'intention du Roi, qui vint exprès au Palais à ce sujet; & après que chacun eut pris séance, il dit : Le Roi va au Parlement.

« Messieurs, chacun sçait les malheurs qu'ont produit les Assemblées
» du Parlement. Je veux les prévenir:
» Et que l'on cesse celles qui sont com-
» mencées, sur les Edits que j'ai ap-
» portés, lesquels je veux être exécu-
» tés. Monsieur le Premier Président,
» je vous défend de souffrir aucune
» Assemblée; & jettant ses regards sur
» le reste de la Compagnie, il ajouta,
» & à pas un de vous de la demander.

Après un discours si absolu, le Roi se retira; & laissa le Parlement fort étonné, & fort chagrin de se voir traité avec tant de hauteur. La Cour ordonna aussi-tôt des remontrances, pour supplier Sa Majesté de leur permettre de s'assembler pour l'examen des Edits; des Députés allerent même le trouver au Louvre, pour sçavoir sa

derniere volonté à cette occasion. Il ne fut rien répondu de positif; & de nouvelles remontrances ayant été ordonnées, elles eurent le même succès ; il fallut obéïr. Quelques Conseillers qui voulurent s'opiniâtrer, sentirent le couroux du Monarque & furent exilés.

Belliévre étoit alors Premier Président du Parlement. Il haïssoit Fouquet Sur-Intendant des Finances ; & même le Cardinal, dont ce Ministre subalterne partageoit alors la faveur ; c'est ce qui occasionnoit tant de résistance dans le Parlement sur les Edits bursaux. Le Premier Président alléguoit pour raison ; qu'il étoit honteux de voir accabler tous les jours les peuples de nouveaux impôts, pendant que le Sur-Intendant Fouquet se distinguoit par ses dépenses excessives, & que le Cardinal Mazarin, venu en France sans le moindre revenu, étoit alors reconnu possesseur de plusieurs millions, outre ceux qu'il avoit employés à marier ses niéces.

Les contestations auroient duré plus long-tems, sans la mort du Premier Président Belliévre, qui arriva tout à propos pour les terminer. M. de La-

moignon, Maître des Requêtes, Magiſtrat autant eſtimé par ſon profond ſçavoir, que par ſa rare probité, fut revêtu de la premiere Préſidence, quoique d'autres en euſſent offert au Cardinal Mazarin, dix-huit cent mille livres, & que ce dernier ne donnât rien.

Lamoignon Pr. Préſident.

Le Roi qui ſçavoit toujours augmenter le prix du bien fait par la maniere d'obliger, dit à M. de Lamoignon, lorſque ce Magiſtrat vint le remercier de la Charge de Premier Préſident, qu'il la lui avoit accordée, parce qu'il ne connoiſſoit perſonne dans ſes Etats plus capable de la poſſeder que lui.

1658.

Siége de Dunkerque.

Pendant que le Parlement conteſtoit ſur l'enregiſtrement des Edits burſaux, on ne laiſſoit pas de lever dans Paris & dans les Provinces, les droits qu'ils impoſoient. Les armées qui ſubſiſtoient par ces levées, étoient en Campagne; & comme elles ne manquoient de rien, elles promettoient de ſe ſignaler. M. de Turenne, dont la capacité & la valeur fondoient toute l'eſpérance du Cardinal Miniſtre, commandoit la principale des armées de France en Flandre. Il avoit reçû avis de la réſolution de la Cour pour le ſiége de Dun-

kerque; & ce Général préparoit secretement tout ce qui étoit nécessaire à une si grande entreprise. Elle ne pouvoit avoir de succès qu'autant qu'elle seroit secrette ; c'étoit aussi à conserver ce secret, que la Cour s'appliquoit d'avantage. Il falloit néanmoins faire avancer des troupes de ce côté-là, ce qui ne se pouvoit sans éclat & sans bruit. L'incident d'Hesdin vint à propos. Cette Ville située aux environs de Calais, vers Montreüil & Boulogne, avoit le Marquis de Bellebrune pour Gouverneur. Ce Seigneur se tenoit comme indépendant entre le Roi de France, & celui d'Espagne. Le voisinage des Frontieres & de l'une & de l'autre armée, lui laissoit le moyen de subsister ainsi ; ce qui lui auroit été impossible en toute autre situation. Le Marquis de Bellebrune panchoit néanmoins pour la France ; mais étant venu à mourir, la Riviere & de Fargus, beau-freres, Officiers de la même Place, s'en étant rendus les Maîtres, refuserent absolument toute dépendance, & se comporterent en Souverains. On prit prétexte de les résoudre ; l'armée de M. de Turenne marcha de ce côté ; le Roi & toute sa Cour

prit

prit la route de Calais, & s'approcha d'Hesdin, pour voir si sa présence n'intimideroit pas les deux beaux-freres; mais loin de témoigner la moindre disposition à se soumettre, ils firent tirer le canon sur un Camp volant, que le Monarque avoit envoyé à la découverte, & qui s'étoit approché fort près de la Ville. Malgré les plus grandes précautions, & cet événement d'Hesdin, dont on se couvrit quelque tems, les Espagnols pénétrerent nos desseins sur Dunkerque; & ils prirent leurs mésures pour se bien défendre; quoiqu'on les sçut instruits, on ne laissa pas de continuer l'entreprise, & le Maréchal de Turenne investit la Place par terre le vingt-cinquiéme du mois de Mai, pendant qu'une Flotte Angloise la bloquoit par mer. Le Roi, le Duc d'Anjou & le Cardinal Mazarin avec toute la Cour, étoient restés à Calais: ils prenoient cette guerre fort à cœur; & quoiqu'il n'y eut aucunes provisions pour un Siége de cette importance, ils ne laisserent pas de l'ordonner; travaillant avec soin à les faire venir en abondance dans le Camp, où l'on n'en manqua jamais.

Le Roi voulut rester à Calais pen-

Le Roi vient au siége.

dant le Siége de Dunkerque, & il se transportoit souvent à Mardick, Fort situé entre l'une & l'autre Ville ; mais plus près de la derniere : de-là il donnoit ses ordres, & les troupes animées par le voisinage du Roi, qui promettoit chaque jour de les venir voir dans le Camp, poussoient le Siége avec une vigueur inconcevable. Dunkerque, Ville puissante à l'extrêmité de la Flandre, située sur l'Océan, avoit été longtems rivale du commerce d'Anvers, d'Amsterdam & de l'Angleterre. La beauté, la situation favorable & la sureté de son Port, y attiroient tous les Négocians, non-seulement des mers voisines, mais encore des Pays les plus reculés. Le Roi d'Espagne après avoir perdu la Hollande, ne pouvoit se flatter de rester dans les Pays-bas, s'il ne conservoit Dunkerque ; cette Ville seule lui valoit une Province. Par le moyen de son commerce, il pouvoit tenir en jalousie, l'Angleterre & la Hollande ; en la perdant au contraire, on n'avoit plus rien à craindre de lui ; & les nombreuses armées qu'il entretenoit en Flandre, ne devenoient plus qu'à charge à l'Etat. Le Cardinal Mazarin avoit prévû toutes ces choses ; &

quelque difficulté qu'il y eut à s'emparer d'une Ville si forte & si bien défenduë, il avoit voulu commencer la laCampagne par elle, bien certain qu'après cette conquête, le reste ne résisteroit pas long-tems. Les Cours de Vienne & de Madrid, également allarmées, envoyerent ordre à leurs Généraux en Flandre, de tout sacrifier pour secourir Dunkerque.

Ces Généraux étoient Dom Jean, Archiduc d'Autriche, Gouverneur des Pays-bas, le Prince de Condé & le Marquis de Caracene. Ils rassemblerent en un seul Corps, toutes les troupes qu'ils avoient dans la Flandre, pour le rendre plus nombreux & plus formidable, ils dégarnirent mêmes quelques Places; & avec cette armée les trois Généraux s'avancerent vers le Camp des François. M. de Turenne ne voulut point les attendre dans ses tranchées; mais les ayant laissées suffisamment garnies, il marcha lui-même au-devant des ennemis, leur livra bataille; & malgré les efforts de ce qui restoit de vieilles troupes Espagnoles, il les tailla en piéces, & fit trois mille prisonniers. Le reste se sauva par la fuite. Alors les François victorieux

Bataille des Dunes gagnée par les Espanols.

redoublerent leurs efforts contre la Place ; elle se rendit enfin au Roi, qui vint lui-même avec le Cardinal Mazarin en recevoir les clefs.

Dans la Lettre de Cachet que le Monarque envoya au Parlement pour lui donner ordre de se trouver au *Te Deum*, qui se devoit chanter à Notre-Dame. Ce Prince eut soin d'exalter la valeur & la prudence du Maréchal de Turenne, à qui il en devoit en effet la réduction.

Prise de Dunkerque.

Le Roi fit son entrée dans sa nouvelle conquête avec beaucoup de magnificence ; & après avoir fait signer à Milord Lockart, Ambassadeur de la République d'Angleterre, un écrit par lequel il s'engageoit à maintenir les Ecclésiastiques dans tous leurs droits & privilèges, la garnison Angloise, selon la convention qui en avoit été faite, prit possession de la Place.

Le Roi avoit fait cette convention avec joye, mais il ne la remplissoit pas sans chagrin ; & ses peuples se voyoient privés à regret d'une Ville & d'un Port, qui pouvoient leur procurer les plus grands avantages. Les ennemis du Cardinal Mazarin, ne manquerent pas de

lui reprocher qu'il avoit sacrifié en cette occasion les intérêts de la France, en cédant à une Nation presque toujours ennemie, une Place de cette importance, que nos seules armes avoient soumise. Mais ses lumieres à ce sujet, s'étendoient bien au-delà des vûës communes. Cromwel étoit vieux, qualité rare dans un Usurpateur. Les soucis, les inquiétudes, & peut-être les remords l'assiégeoient sans cesse. Une vie aussi agitée & si avancée déja, ne pouvoit plus être de long cours; son fils Richard paroissoit d'humeur pacifique; & s'il n'avoit point assez de vertu pour remplir & corriger l'odieux d'une Place aussi éminente & aussi tiranniquement possedée que celle de son pere, il n'avoit pas du moins l'ambition de la désirer; & si-tôt qu'il s'en vit revêtu, il ne songea qu'à s'en dépoüiller. Le Cardinal Mazarin l'avoit prévû, ainsi que le retour de Charle II. sur le Trône d'Angleterre. Ce Prince dans le renouvellement d'un Regne précedé de tant d'agitations & de disette, devoit avoir un grand besoin d'argent. Le seul moyen qui lui restoit pour en avoir, étoit de vendre à la France les droits que ce Royaume lui

avoit cédés sur Dunkerque ; & cette Ville pour une somme modique, revenoit ainsi à l'Etat, qui ne l'auroit possedée qu'avec de grandes difficultés, sans l'alliance avec Cromwel & l'Angleterre. Au reste la prise de Dunkerque entraîna la réduction de Bergues, de Furnes, de Dixmude, d'Ypre, d'Oudenarde & de Gravelines. Le Cardinal qui étoit resté en Flandre pour voir achever toutes ces conquêtes, revint alors à Fontainebleau où leurs Majestés s'étoient renduës quelque tems auparavant. Le Roi avoit choisi exprès le jour de l'arrivée du Cardinal, pour faire la revûë des Gardes Suisses, afin de le recevoir avec plus d'éclat. Ce Prince alla même audevant de son premier Ministre avec le Duc d'Anjou son frere. On peut attribuer un honneur aussi singulier à la reconnoissance du Roi, pour les soins que lui avoit rendus le Cardinal durant le cours d'une maladie dangéreuse, qu'il avoit essuyée en Flandre. Cette Eminence étoit jour & nuit au chevet de son Maître, qui l'appelloit *son bon ami* ; terme qui se sentoit encore de l'enfance ; mais qui exprimoit la tendresse de cœur du jeune Monarque

pour son Ministre. Ce Prince témoigna dans cette occasion facheuse, le même courage qu'on admira depuis en lui, dans toutes les traverses qui affligerent la fin de sa vie, & dans la maladie qui la termina.

Durant que toutes ces choses se passoient en France, le Pape Innocent X. étoit mort à Rome. Il n'avoit jamais eu d'inclination pour la France, quoique ce Royaume soit en quelque sorte le protecteur né des Souverains Pontifes; mais la haine de celui-ci pour le Cardinal Mazarin s'étendoit jusque sur l'Etat qu'il gouvernoit; & il n'avoit jamais travaillé sincérement à faire la paix entre l'Espagne & à la France, étant bien aise des revers de fortune, que le Ministre de cette derniere Couronne essuyoit quelquefois; & espérant toujours que quelque nouvel accident le replongeroit dans la même situation, dont il s'étoit si heureusement délivré. D'ailleurs le Cardinal de Retz, qu'il aimoit jusqu'au point de répandre des larmes de joye lorsque ce Prélat se présentoit à ses yeux, l'occupoit uniquement. Il n'auroit accordé son intervention à la France, qu'à condition de voir ce Cardinal ré-

Mort d'Innocent X.

tabli ſur le Siége de Paris, ce que le Roi n'auroit jamais ſouffert. Ainſi le Souverain Pontife conſerva ſes premiers ſentimens d'aliénation, & mourut ſans avoir fait aucune démarche, pour donner la paix à la Chrétienneté.

Le Cardinal Mazarin avoit pris ſes méſures pour faire élire un Succeſſeur à Innocent X. qui fût dans ſes intérêts, ou du moins qui montrât moins d'éloignement pour la France. Le Cardinal Sachetty, avoit été ami du premier Miniſtre. Son grand âge étoit un puiſſant motif pour aſpirer à la Thiare; & en effet une forte brigue vouloit l'élever à cet honneur; mais l'eſcadron volant (c'eſt ainſi qu'on nommoit pluſieurs Cardinaux ligués enſemble, qui n'étoient engagés pour aucune Couronne) s'oppoſoit à ce choix. Le Cardinal de Retz avoit un grand crédit dans cet eſcadron. Il ſçavoit ſe prêter à toutes les humeurs; & cette qualité lui étoit très-utile dans ce Pays. C'étoit aſſez que le Cardinal Mazarin s'intéreſsât à Sachetty, pour que l'autre Eminence lui donnât l'excluſion. Il ne fut même plus queſtion de lui peu de tems après; & on ſongea tout de bon

au Cardinal Chigi. Il avoit été Nonce en plusieurs Royaumes ; ses voyages & le haut genre des affaires, dont les Pontifes l'avoient chargés, lui avoient acquis une profonde expérience. Toutes les voix se réunirent en sa faveur ; & il se vit enfin élevé sur la Chaire de Saint Pierre. Chigi est élu Pape.

Le Sacré Collége ne tarda pas à se repentir d'une pareille élection ; & il reconnut que lorsqu'il s'agit des hommes, les plus sages précautions ne garantissent pas d'un mauvais choix. La France seule fut contente de celui-ci. Il trembloit au seul nom du Roi ; & accordoit à ce Prince tout ce qu'il jugeoit à propos de lui demander. Pour lui plaire, le Cardinal de Retz fut en quelque sorte obligé de quitter Rome, & d'errer de contrée en contrée, jusqu'à ce que la nécessité l'eut contraint de s'accommoder avec Loüis XIV. ce qu'il fit désavantageusement. Son penchant pour la France.

Les Ultramontains frémirent de voir un Cardinal de la naissance & du mérite du Cardinal de Retz, abandonné à la colere d'un grand Roi, par un Souverain Pontife, qui devoit hautement embrasser sa protection. Le Cardinal Mazarin au contraire applaudit

au Pape; & Loüis XIV. crût lui devoir des remercimens. En effet il avoit traité la France avec tant d'avantage en toutes occasions, qu'il avoit donné sa premiere audiance au Sieur de Lionne simple résident de cette Couronne, avant de l'accorder aux Ambassadeurs de l'Empereur méme, ce qui causa un violent dépit à ce Prince.

Toutes ces condescendances du Pape pour la Cour de France, ne lui procuroient pas la paix, dont cette Couronne & celle d'Espagne avoient un égal besoin. Les deux Rois s'en étoient toujours rapportés aux Papes; & ceux-ci aimant à conserver le poste d'arbitres, ne se hâtoient pas de rien conclure. Loüis XIV. impatient, fit revenir M. de Lionne de Rome, où il ne faisoit rien, & l'envoya à Madrid, avec un plain pouvoir de terminer à quelque prix que ce fut ce fameux different.

On traite de la paix entre les deux Couronnes.

Dom Loüis de Haro occupoit alors à la Cour de Madrid, le poste important de premier Ministre, & s'en acquitoit avec gloire. Jamais homme en sa place ne s'est picqué comme lui de franchise & de droiture. Son cœur étoit aussi tendre & aussi attaché que

celui d'un ſimple particulier. Inviolable obſervateur de ſa parole, & jaloux de la réputation de ſon Maître, il auroit expoſé toute la Monarchie, plûtôt que d'abandonner par foibleſſe le moindre de ſes droits, & le dernier de ceux qu'elle protégeoit. Tous les articles du Traité étoient terminés, il ne manquoit plus que ce qui concernoit le Prince de Condé, que Dom Loüis de Haro vouloit voir rétabli en tous ſes biens, en tous ſes honneurs & en toutes ſes dignités, ce que M. de Lionne avoit défenſe d'accorder. Le Miniſtre Eſpagnol, ferme dans ce ſentiment, déclara que ſans cela, il n'y avoit rien à faire; & M. de Lionne revint en France, ayant laiſſé les choſes au même état que lorſqu'il en étoit parti, ce qui donna beaucoup d'inquiétude & de chagrin au Cardinal Mazarin, qui vouloit avec la paix, la jeune Infante d'Eſpagne, pour épouſe à Loüis XIV. Ce ſecond point ne pouvoit être amené que par le premier; & comme il y avoit de grands inconveniens pour le préſent, & de plus grands pour l'avenir à l'accorder, Dom Loüis de Haro avoit paru très-retenu lorſque M. de Lionne s'en étoit ouvert à lui.

Le Cardinal Mazarin abandonna pour un tems ce côté là, & tourna toute son attention sur l'Allemagne, par où la paix pouvoit venir en France. L'Empereur étoit mort ; & les Electeurs assemblés, songeoient à lui donner un Successeur. La France leur envoya le Duc de Grammont & de Lionne, en qualité d'Ambassadeurs plénipotentiaires. Ils remontrerent au Collége Electoral, qu'il étoit essentiel avant de faire un Empereur, de songer à réparer les griefs & les contraventions au Traité de Munster, ouvrage de la France, si favorable à l'Allemagne. Les Electeurs y pourvurent ; & arrêterent, que si l'Empereur nommé, contrevenoit dans la suite aux articles de la capitulation de l'Assemblée, on convoqueroit une nouvelle diette, pour procéder à l'élection d'un autre Empereur, ce qui fut accepté par le Roi de Suéde, comme Duc de Bremen & de Verden, les Electeurs de Mayence, de Cologne & le Palatin, du Duc de Neubourg, de l'Evêque de Munster, du Lantgrave de Hesse Cassel, des Ducs de Brunswik & de Lunebourg.

Par cette alliance de la France avec

la meilleure partie de l'Allemagne, & une des Couronnes du Nord, elle devenoit plus formidable à l'Espagne, qui sentit redoubler sa crainte, lorsqu'elle apprit avec toute l'Europe, que Loüis XIV. marchoit vers Lion, pour épouser la sœur aînée du Duc de Savoye, qui devoit se rendre dans cette Ville, avec la Princesse sa sœur. Le Roi en effet arriva à Lion, où l'on vit bientôt toute la Cour de Savoye, à la tête de laquelle étoit Madame Royale, sœur de Loüis XIII. & tante du Monarque regnant.

Le Roi se rend à Lion.

Plusieurs jours se passerent en Fêtes & en divertissemens, qui convenoient à l'humeur vive & enjoüée des deux jeunes Souverains. Le Cardinal sembloit comme les autres prendre part aux plaisirs; mais il n'en étoit que médiocrement occupé; & le reste de son attention étoit tournée vers la Cour de Madrid, qui trouvant sa ruine dans l'alliance du jeune Monarque des François avec le Duc de Savoye, dépêcha promptement Dom Antonio Pimentel à Lion; offrir au Cardinal Mazarin l'Infante d'Espagne & la paix.

Arrivée de la Duchesse de Savoye en cette Ville.

Cependant il ne paroissoit pas aisé de renvoyer tout à coup une fille de

Sa générosité.

Savoye, sortie exprès de ses Etats, pour épouser un Roi de France ; & le premier Ministre se seroit trouvé d'autant plus embarassé en cette occasion, que son Maître étoit devenu amoureux de la Princesse Marguerite, si ayant fait entendre à Madame Royale, que l'intérêt de la Monarchie, & le repos de l'Europe, dépendoient du mariage de Loüis XIV. avec l'Infante. Cette Souveraine n'en avoit elle-même sollicité la conclusion, comme prenant une part considérable au bonheur commun. Elle retourna donc dans ses Etats avec toute sa famille. La Cour de France revint à Fontainebleau ; & le Cardinal ne pensa plus qu'à se rendre à l'Isle des Faisans, située *dans la Riviere de Bidaossa, à demie lieuë du Bourg d'Andaye, en la Province de Guyenne, à distance égale de Irum, Province de Guipuscoa du Royaume d'Espagne.*

Dom Loüis de Haro devoit s'y trouver, & conclure avec le premier Ministre de France, les deux Articles de la paix & du mariage de l'Infante. L'un & l'autre s'y rendirent avec une suite magnifique ; celle du Cardinal Mazarin étoit composée des Archevêques de Lion & de Toulouse, de

quatre Evêques, de trois Maréchaux de France, du Duc du Créqui, d'un Bailly de Malte, outre quatre cens hommes qui composoient la garde; & une foule de Gentilhommes qui s'amassoient autour de sa personne à mésure qu'il traversoit leurs Provinces. Toutes les Villes qui se rencontrerent sur la route, lui rendirent de grands honneurs, & il arriva à Bayonne, fort accompagné; mais abattu par plusieurs attaques de goute, dont il avoit été incommodé sur la route.

Le Card. part pour S. Jean de Luz.

Dom Loüis de Haro déja à Saint Sébastien, lui envoya faire compliment; & les conférences commencerent quelques tems après dans l'Isle des Faisans, dans une Salle tapissée d'un côté des tapisseries du Cardinal Mazarin; & de l'autre de celles de Dom Loüis de Haro. Ce Ministre avoit une suite qui l'emportoit encore en magnificence sur celle du Cardinal. Les deux plénipotentiaires s'étant rendus dans la Salle, où ils devoient conférer, ils s'embrasserent avec de grands témoignages de joye & d'estime; & se présenterent ensuite l'un à l'autre, les gens de qualité qui les avoient accompagnés. Cette premiere entrevûë se

Ses conférences avec Loüis de Haro.

passa en cérémonie ; mais celles qui suivirent, conclurent enfin la paix & le mariage de l'Infante. Comme ce dernier Article intéressoit toute l'Europe, l'Espagne n'y consentit qu'à condition d'une renonciation. Les intérêts du Prince de Condé ne furent pas négligés par Dom Loüis de Haro, & on convint qu'il reviendroit en France y reprendre son rang, ses honneurs & ses dignités. Tout étant terminé, le Cardinal Mazarin envoya le Maréchal Duc de Grammont, en qualité d'Ambassadeur extraordinaire au Roi d'Espagne, pour lui demander l'Infante en mariage au nom de son Maître.

1659.

Ambassade du Maréchal de Grammont

Le Maréchal de Grammont, un des plus galans hommes de son tems, voulut donner aux Espagnols le plaisir d'un nouveau spectacle ; & au lieu d'arriver dans leur Capitale, avec cette lenteur & cette gravité, dont usent d'ordinaire les Ambassadeurs, il y entra suivi de huit personnes montées comme lui sur des chevaux de poste. Cette galanterie fit un effet merveilleux sur l'esprit des Espagnols ; & leurs Poëtes grands Métaphoristes, en firent long-tems le sujet de leurs Chansons. Le Roi même

en reçut l'Ambassadeur avec plus de gaieté ; & sembla oublier pour lui cette habitude de gravité que les Monarques Espagnols contractent dès l'enfance.

La paix est conclue.

Aussi-tôt qu'on eut appris à la Cour de France l'heureuse conclusion d'une paix si long-tems désirée ; & qui apportoit outre ses avantages particuliers l'Infante d'Espagne avec une dotte considérable, le Roi prit la route de Toulouse & fit chanter dans cette Ville le premier *Te Deum* pour la paix. Le Cardinal Mazarin à qui il ne restoit plus qu'à rendre compte au Roi de tout ce qu'il avoit fait, & des avantages que cette paix & ce mariage procuroient au Souverain & à l'Etat, vint aussi à Toulouse rejoindre leurs Majestés. Elles lui firent l'accueil, que méritoit l'importance des services dont le Roi & l'Etat lui étoient redevables en cette occasion. La France lui devoit la paix ; & un fils de France lui dût dans la suite un des plus grands Royaumes de la Chrétienneté. On pouvoit dire au reste, que ce Ministre étoit payé d'avance de tout ce qu'il pouvoit faire d'avantageux à la Monarchie ; indépendamment de tous ses

honneurs, il avoit amassé de grandes richesses. Il étoit Abbé, Chef supérieur général & Administrateur perpétuel de l'Abbaye & de tout l'Ordre de Cluny, des Abbayes de S. Denis en France, de S. Robert de la Chaise-Dieu, de S. Pierre de Corbie, de Notre-Dame de Cercamp, de Notre-Dame du Gard, de S. Médard de Soissons, de S. Lucien de Beauvais, de S. Martin de Laon, de S. Mansuit de Toul, de S. Clément & de S. Vincent de Metz, de S. de Bénigne de Dijon, de S. Seine, de S. Germain d'Auxerre, de S. Victor de Marseille, de S. Honorat de Lerins, de Notre-Dame de Grand-Selve, de S. Pierre de Moissac, de S. Michel en l'Herm, de S. Etienne de Caen, de S. Pierre de Préaux, &c.

Avec ses biens Ecclésiastiques, le Cardinal Ministre possedoit encore le revenu des plus belles terres du Roïaume & des Duchés de Nivernois, Bonziois & de Mayenne. On pouvoit dire qu'il possedoit les richesses & l'autorité des anciens Maires du Palais. On le louë comme d'une action, qui doit rendre sa mémoire précieuse & immortelle, d'avoir fondé le Collége qui porte son nom, plus connu néanmoins

sous celui des quatre Nations. La fondation du Collége Mazarin, ornoit la Capitale, & soulageoit les familles qui vouloient donner de l'éducation à leurs enfans. Ce point là fut le seul qu'on remarqua ; & la postérité en joüissant des priviléges attachés au Collége Mazarin, ne doit songer qu'à bénir la mémoire de ce Fondateur.

Le Roi vient à Avignon.

On attendoit de Rome la dispense du Pape, pour la célébration du mariage de Loüis XIV. avec l'Infante sa cousine germaine ; & durant l'intervalle, ce Prince résida dans plusieurs Villes de la Provence, entr'autres à Aix, où le Parlement, après lui avoir rendu ses respects, fut aussi saluer le Cardinal Mazarin : d'Aix, leurs Majestés se rendirent à Avignon, Fief dépendant de la Provence, & dont nos Rois sont Souverains. Loüis XIV. y fit en effet un Acte de Souveraineté, en donnant la liberté à tous ceux qui se trouverent dans les prisons de cette Ville. D'Avignon, le Roi prit la route de S. Jean de Luz, & le Cardinal Mazarin fut rejoindre Dom Loüis de Haro dans l'Isle des Faisans, où ils traiterent sur quelques nouveaux incidens survenus. Le Roi d'Espagne avec l'In-

ſante ſa fille, étoit auſſi à Fontarabie; & quelques jours après on y fit la premiere cérémonie du mariage. Dom Loüis de Haro y parut, chargé de la procuration du Roi de France. En ſortant de l'Egliſe, le Roi Catholique céda le pas & la main & à l'Infante ſa fille, alors qualifiée Reine de France; elle reçut le lendemain un préſent magnifique du Roi, qui voulut même aller la voir confondu parmi la foule de ſes Courtiſans; mais on le diſtingua à ſa bonne mine, & à cet air de Maître qui ne l'abandonnoit jamais.

Entrevûë des deux Rois de France & d'Eſpagne.

Ce jour étoit deſtiné à l'entrevûë publique de l'Infante d'Eſpagne & du Roi; celui d'Eſpagne & la Reine ſa fille, ſe mirent dans une Galliotte couverte, magnifiquement ornée; & accompagnés d'un grand nombre de perſonnes de qualités, ils deſcendirent à l'Iſle des Faiſans. Le Roi d'Eſpagne donna la main à la jeune Reine de France, & la conduiſit dans la Chambre de la conférence. Le Roi entra d'abord dans cette Chambre avec le Cardinal Mazarin & Madame de Navailles. On fit venir enſuite M. le Duc d'Anjou, Mademoiſelle de Montpenſier, & les Princeſſes ſes ſœurs. Le Roi

d'Espagne leur fit une petite reverence. Le Comte de Soissons avec les Ducs, Maréchaux de France; & les Principaux Officiers de la Cour saluerent le Roi d'Espagne. Ce Monarque fixa long-tems ses regards sur le Vicomte de Turenne, en disant : *cet homme-là m'a fait passer de méchantes heures.*

Les deux Rois se mirent après chacun devant leur table; M. le Cardinal Mazarin apporta l'Evangile à son Maître, avec une Croix que l'on mit dessus. Le Patriarche des Indes en fit autant du côté du Roi d'Espagne. L'un & l'autre de ces Prélats avoient leur rochet. Les deux Monarques s'étant mis à genoux, un Sécretaire d'Etat de chaque Couronne, prirent le Traité de Paix, & le lûrent tout haut, chacun dans leur langue; après quoi les deux Rois mirent la main sur l'Evangile, & jurerent qu'ils observeroient tout ce qui étoit contenu dans le Traité de paix. Alors ils se leverent tous deux & s'embrasserent. Le Roi de France jura amitié au Roi son beaupere, qui lui promit aussi la sienne. La Reine mere, sœur du Roi d'Espagne, eut une entrevûë fort tendre

1659. Ils ratifient le Traité de paix.

avec ce Monarque ; & elle ne le quitta point sans répandre bien des larmes. L'Infante devenuë Reine de France, fut remise entre les mains du Roi ; & leurs Majestés avec la nombreuse Cour qui les avoient suivis, reprirent le chemin de la Capitale.

Mariage du Roi.

Le Parlement de cette grande Ville qui avoit alors pour Chef M. de Lamoignon, eut dessein d'envoyer jusque sur les Frontieres de France, faire ses soumissions au Roi au sujet de la paix & de son mariage. Il les remercia de leur zéle, & ne les manda que lorsqu'ils fut à Vincennes. La Compagnie ayant alors égard aux grands services que le Cardinal de Mazarin venoit de rendre au Roi & à l'Etat, déciderent aussi qu'ils l'honoreroient d'une députation sous le bon plaisir de son Maître ; prenant au reste toutes les mésures nécessaires, pour que cette démarche ne tirât point à conséquence pour l'avenir. On en avoit eu si peu d'exemples, & on craignoit tant qu'il ne nuisit dans la suite, que le Président de Lamoignon, après avoir excessivement loüé le Cardinal Mazarin, comme le seul capable d'avoir entrepris les grandes choses qui venoient

de s'exécuter, ajouta : « que sa Com-
» pagnie considérant les importans
» services que le premier Ministre avoit
» rendus en cette occasion au Roi & à
» l'Etat, avoit eu la pensée de députer
» vers lui pour l'en remercier ; mais
» comme c'étoit un honnuer extraor-
» dinaire & sans exemple, elle ne le
» pouvoit faire sans sçavoir si Sa Ma-
» jesté l'auroit agréable. Je crois, lui
» répondit le Roi, que vous ne dou-
» tés point que je ne l'aye très-agréa-
» ble. »

On députa donc au premier Ministre un Président, deux Conseillers de la Grand'Chambre, & un de chaque Chambre des Enquêtes & des Requêtes. Ils le trouverent couché & malade. Ce Ministre leur fit des excuses sur l'état où il se trouvoit, les remercia de l'honneur singulier qu'il recevoit de la Compagnie, & l'assura de son respect & de sa reconnoissance. Les autres Cours supérieures qui firent la même démarche, reçurent les mêmes complimens.

Le Parlem. de Paris envoye des Députés au Cardinal.

Le Cardinal Mazarin avoit ressenti de violentes attaques de goutte durant son voyage sur les Frontieres d'Espagne. Les fatigues qu'il avoit essuyées

» colas Fouquet, Procureur Général
» de ladite Cour & Sur-Intendant des
» Finances de France, Messire Michel
» le Tellier, Secretaire d'Etat & des
» Commandemens de Sa Majesté,
» Messire Zungo Ondedeï, Evêque
» de Fréjus, Conseiller du Roi ordi-
» naire en tous ses Conseils, & Mes-
» sire Jean-Baptiste Colbert, aussi
» Conseiller ordinaire du Roi en ses
» Conseils. »

Ces cinq Exécuteurs furent chargés de donner à Marie Mancini, la somme de quinze mille livres seulement pour les frais du voyage d'Italie où elle devoit aller épouser le Connétable Colonne, ce qui se fit peu de tems après. Marie-Anne Mancini qui restoit à marier, eut six cens mille livres pour sa dot. Elle a depuis épousé le Duc de Boüillon. A l'égard du Marquis de Mancini, on lui laissa les Duchés de Nivernois & de Donziois, avec une somme considérable d'argent comptant. Les Duchesses de Modene & de Mercœur, la Princesse de Conti, la Comtesse de Soissons, & les deux niéces du Cardinal qui restoient à marier, eurent chacune une somme de quarante mille livres. Le Pape reçût pour sa

part deux cens mille écus, monnoye de France, pour être employés à la guerre contre le Turc. Le Marquis de la Meilleraye, fils du Duc & Maréchal de France du même nom, fut choisi par le Testateur, pour l'époux de Marie-Hortense de Mancini sa niéce & pour son Légataire universel. La Meilleraye par ce mariage, prit le nom & les armes de Mazarin. Son Eminence légua aussi à Dom Loüis de Haro, premier Ministre d'Espagne, la Flore du Titien, Tableau très rare. Le Comte de Fuensaldagne, eut une grosse Horloge à boëte d'or.

Le Cardinal Mazarin en reconnoissance de ce que le Roi lui avoit laissé l'entiere disposition de ses grands biens, donna à la Couronne dix-huit gros diamans, que l'on nomme les dix-huit Mazarins, la Reine mere eut le grand diamant appellé la roze d'Angleterre, un diamant brut pésant quatorze carats, & le rubis Cabochon. Il légua à la Reine femme de Loüis XIV. un bouquet de cinquante diamans; à Monsieur le Duc d'Anjou, trente-une émeraudes, & au Connétable Colonne, une épée garnie de diamans.

M. le Prince alors revenu en France,

eut aussi un présent ; les Secretaires du Cardinal reçurent chacun un diamant de quatre mille livres ; & les Exécuteurs Testamentaires, pour quarante mille livres de pierreries, à partager également entr'eux. Le reste des bijoux fut vendu. La Fabrique de Saint Eustache hérita de six mille livres, les Théatins de la Maison de Sainte Anne la Royale, chacun des Couvens auxquels Son Eminence faisoit des charités, la somme à quoi se montoit la joüissance de six années d'aumônes. Le Cardinal laissa à la Sainte Chapelle du Bois de Vincennes, aux pauvres & aux Religieux mandians de la Ville de Nevers, la somme de six mille livres ; à l'Eglise de Saint Pierre & de S. Paul de Rome, une lampe de trois mille écus ; une autre lampe de mille écus au Crucifix miraculeux de Sainte Brigitte ; à l'Eglise de S. Roch de Paris, une Chasse d'argent de cinq à six mille écus ; douze mille livres aux Incurables, pour la fondation de deux lits, dont la nomination appartiendroit toujours à l'aîné de la Maison, qui porteroit le nom & les armes de Mazarin ; à l'Hôtel-Dieu, trente mille livres pour achever l'Hôpital des

Convalefcens, dont Son Eminence étoit le premier Fondateur. Elle avoit déja donné cent mille livres à l'Hôpital Général, il lui fit encore don par fon Teftament d'une fomme de foixante mille livres. Les Domeftiques du Cardinal fe reffentirent de fes libéralités. Il noublia pas non plus fes fœurs à Rome, dont l'une Religieufe eut fix cens écus de penfion; & l'autre qui étoit Marie Martinozzi, dix huit mille livres de rente viagere. Les Gens de Lettres que le premier Miniftre avoit toujours protégés durant fa vie, reffentirent encore fes bienfaits après fa mort. Il voulut qu'ils joüiffent leur vie durant, des penfions qu'il leur avoit faite.

Cependant la maladie du Cardinal Mazarin augmenta à un tel point, qu'elle fut jugée incurable. Alors il fit venir à Vincennes M. Joly, Curé de S. Nicolas des Champ, à qui il fe confeffa. L'Eminence lui déclara qu'elle l'avoit choifi pour l'affifter à la mort, & qu'elle le prioit de lui rendre ce dernier office. Quelque jours après il manda de nouveau M. le Curé de S. Nicolas, & lui dit qu'il voudroit bien fentir une contrition plus forte que cel- 1661.

le qu'il ressentoit. *Je suis*, ajouta-t'il, *un grand criminel, je n'ai espérance qu'en la misericorde divine.* Le lendemain on lui administra l'Extrême-Onction. Le Cardinal pria M. Joly de vouloir bien lui marquer les effets de ce dernier Sacrement, & les dispositions qu'il falloit pour le bien recevoir. Il le pria en même tems de toujours lui parler de Dieu, l'interrompant de moment à autre, pour faire connoître aux Assistant à quoi se réduisoient enfin les prospérités & les grandeurs humaines. Il récita plusieurs fois le *Miserere* la tête nuë, ou les bras étendus, joignant les mains, & baisant un petit Crucifix qu'il tenoit. Ceux qui l'avoient vû dans l'Isle de la Conférence, décidant du destin des deux plus puissantes Monarchies du monde, ne pouvoient qu'être fort touchez d'une situation si differente. M. Joly exigea de lui qu'il fit amande honnorable pour les mauvais exemples & les scandales qu'il pouvoit avoir données. Il s'y soumit volontiers, & fit cette satisfaction tête nuë & un cierge à la main. Sur le soir du même jour, & étant près d'entrer en agonie, il envoya un Gentilhomme au Premier Président de Lamoignon, pour l'assu-

ver qu'il mouroit très-humble Servi-teur du Parlement. Alors se sentant fort près de sa fin, il s'écria : *je vais bientôt mourir, mon jugement se trouble, j'espére en Jesus-Christ.* Il rendit le dernier soupir peu de moment après. Mort du Cardinal.

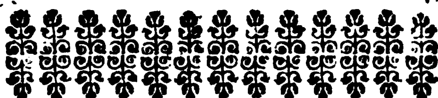
Ainsi mourut à l'âge de cinquante-huit ans, sept mois & vingt-cinq jours, celui qui avoit administré les affaires du plus puissant Royaume du monde, avec une grande autorité. Le premier peut-être qui sçut fixer si long-tems l'inconstance & les caprices d'une femme. La Reine mere ne changea jamais à son égard, depuis qu'elle lui eut accordé sa faveur. Ses immenses richesses passérent après sa mort toutes entieres à ses héritiers ; sa famille se perpétua en France ; & quelques-uns de nos Princes du Sang en sont issus. Quoiqu'étranger & detesté de la Nation, il sçut l'emporter sur les Princes & les naturels du Pays. Son esprit même régna long-tems après sa mort. La France lui doit & le Grand Colbert & le Marquis de Louvois, deux hommes incomparables, à qui Loüis XIV. est redevable d'une partie de sa gloire & de la plûpart de ses succès. 1661.

Le Tellier pere de ce dernier Minis-

Fondation du Collége Mazarin.

tre fut choisi par Mazarin pour veiller particulierement sur l'établissement du Collége des Quatre Nations. Il s'y donna tout entier; & ce grand édifice, si avantageux à la jeunesse de Paris, & aux Nations désignées par la volonté du Cardinal, se vit achevé peu de tems après sa mort. Le Tellier resté seul des cinq Exécuteurs Testamentaires, y fit transporter les os du Cardinal ainsi qu'il l'avoit ordonné. Au reste, le Parlement qui lui avoit fait une si solemnelle députation durant sa vie, assista aussi par ordre du Roi au Service qui fut célébré pour lui dans Notre-Dame de Paris. Ce Monarque, à ce qu'on prétend, le regretta peu. Il ne laissa pas néanmoins de faire rendre à sa mémoire tous les honneurs qui pouvoient témoigner combien il l'estimoit.





# JEAN-BAPTISTE COLBERT,

*Chevalier, Marquis de Seignelay, & de Château-Neuf-Sur-Cher: Baron de Seaux, de Linieres, d'Ormois, &c. Ministre & Secretaire d'Etat, Commandeur & Grand Trésorier des Ordres du Roi, Contrôleur Général des Finances, Sur-Intendant des Bâtimens, & Ordonnateur Général des Arts & Manufactures de France.*

EN disant qu'il n'a jamais parû un plus grand Ministre en France, que celui dont j'entreprens d'écrire l'Histoire, je suivrai le sentiment public. Indépendamment de ses qualités personnelles, qui ne furent balancées par nul défaut apparent, aucun de ceux qui l'ont précédé dans le Gou-

vernement de l'Etat, n'ont rendus de si importans services à la Nation ; je crois donc devoir m'étendre sur l'origine d'un homme, à qui seul elle est redevable du parfait réglement de ses Finances, de la meilleure partie de ses Arts & de ses Manufactures, du progrès des Sciences, & des avantages inestimables que procure le commerce, dont on doit dire que Colbert fut le protecteur (& si l'état où ce même commerce étoit avant lui, peut me permettre cette expression) dont Colbert fut en quelque sorte le pere & le Fondateur en France. Ce seroit manquer de reconnoissance, que de ne pas rendre à sa mémoire ce qui lui est dû ; & de ne pas rechercher avec soin après sa mort, de quoi détruire pour jamais l'obscurité, que la malignité & l'injustice de ses ennemis ont tentés de répandre sur sa naissance. Un (1) Ancien accusa d'indiscrétion & d'imprudence, celui qui offensa une Ville sçavante (parce qu'elle avoit toujours dans elle-même des armes qui atteignent dans tous les lieux, & qui blessent pour tous les tems.) On

(1) Plut. Vie de Thesée : en parlant de Minos Roi de Crete & de la Ville d'Athènes.

reprocheroit avec plus de raison encore aux Gens de Lettres de la France, un oubli coupable & une ingratitude criminelle, s'ils ne prenoient un soin particulier de ce qui peut donner un nouveau lustre à la gloire que s'est acquis, par ses grands talens & ses rares qualités, celui de tous les Ministres qui les a protégés avec le plus de grandeur & de désintéressement.

La Maison de Colbert est originaire d'Ecosse, la branche aînée y réside encore aujourd'hui; & ceux qui la composent sont mis au nombre des bons Gentilhommes du Royaume. C'est ainsi qu'en parlent de Sçavants Généalogistes, tels que du Bouchet, le Laboureur & autres. Ces aînés de la Maison de Colbert, possedent de tems immémorial la Baronie de Castelhill, dans le Comté d'Inverness.

Dès le XII^e. & XIII^e. siécle, ils comptoient plusieurs alliances avec les Maisons de Glames, de Dumbar, de Frazer & de Ross, les plus illustres qu'il y eut alors dans le Royaume d'Ecosse.

Il me reste à faire connoître, de qu'elle façon un des Colberts est

venu s'établir en France, & la liaison de ses descendans avec les Colberts d'Ecosse. Un Acte ou Bille du Parlement du Royaume datté du 29 Juillet 1681, & confirmé par Lettres Patentes du Roi de la Grande Bretagne, donnés à Edimbourg en 1687, cite Jacque I. George I. Jacque II. George II. tous Barons de Castelhill, ayeux communs des Colberts d'Ecosse & de France. *

On sçait assez d'ailleurs les alliances étroites des Ecossois avec les François durant plusieurs siécles. Nos Rois avoient soin d'entretenir une grande intelligence avec ceux d'Ecosse pour contenir les Anglois, toujours prêts à s'armer contre la France, lorsqu'ils n'étoient point retenus par la crainte des Ecossois nos alliés. A force de fréquenter les François, ils prirent plus de goût pour cette Nation. Plusieurs vinrent s'établir en France, où ils trouvoient beaucoup plus de ressources que dans leur Patrie.

* Les armes des Colberts de France & d'Ecosse, sont les mêmes. Ils portent d'*or à la guivre tortillée d'azur, posée en pal & languée de gueule*, l'écu surmonté d'un casque, & d'une main tenant une picque, avec cette dévise : *Nec minus fortiter.* Voyez le Rai, du Bur, Général d'armes d'Ecosse, le Livre de Blazon de Nisbat.

Edoüart, fils puîné de ce même George II. nommé dans l'Acte que je viens de citer, fut celui des Colberts qui vint s'établir en France. Il quitta l'Ecosse environ vers l'an 1281, avec Marie Lindsay sa femme & ses enfans pour suivre Marie de Bailleul, parente d'Aléxandre III. Roi d'Ecosse. Cette Princesse épousa Enguerrand de Guines, Sire de Couci, peu de tems après son arrivée en France. Après son mariage, Edoüart Colbert continua de rester auprès d'elle, en qualité de son Clerc, elle étoit anciennement la même que celle de Conseiller. Enguerrand dont il avoit gagné la confiance & l'amitié, lui accorda plusieurs bienfaits, ainsi qu'à Edoüard II. dit le jeune, le seul fils qui lui restât. * Celui-ci se ma-

* On croit qu'Edoüart Colbert eut trois fils. La Roque dans son Traité de l'arriere-ban, parle de *Jean Colbert, Chevalier Seigneur de Lambertincourt, trouvé parmi les Chevalier Bannerets du Comté d'Artois, que le Roi Philippe-le-Bel, employa en 1296. dans son armée de Guyenne.* Il cite un rouleau de parchemin, déposé à la Chambre des Compte de Paris. Richard Colbert que l'on croit aussi fils d'Edoüart I. mourut à Rheims, où il fut enterre comme il paroît par cette Epitaphe qu'on trouve dans le Chœur de l'Eglise des Cordeliers de cette Ville. *C'y git, l'y preux Chevalier Richard Colbert, dict l'y Escossois.* Aprés ces trois mots on en voit dont le tems à efface les caractères, & qu'on ne sçauroit lire. 1300. *Priez Dieu pour l'ame de l'y.* Au milieu de la pierre est l'Ecusson des ar-

ria avec Walburge, ou Vaubourg Canard, sœur du Vidame de Reims; & depuis ce tems, les Colberts s'établirent dans la Province de Champagne. On y vit successivement Foulques, Gilles, Edoüard III. Gerard Seigneur de Crevecœur, Hector aussi Seigneur du même lieu, Nicolas, Seigneur de Magneux, Vicomte d'Ormont, Gouverneur de Fimes, Jean Seigneur de Terron, Conseiller du Roi, à qui Henri le Grand donna la Charge de Contrôleur Général de ses Gabelles de Picardie & de Bourgogne, emploi très-considérable avant le changement qui fut fait depuis dans l'Administration des Finances; & enfin Nicolas Colbert Seigneur de Vandiere, Gouverneur de Fimes *, puis

mes de ce Chevalier, portant un serpent tortillé en pal; au-dessous on lit ces deux Vers:

En Ecosse j'eus le Berceau,
Et Rheims m'a donné le Tombeau.

Cette Epitaphe a été levée juridiquement, elle se trouve dans le Moreri.

* Il fut pourvû de ce Gouvernement le 28 Novembre 1626. Nicolas Colbert Seigneur de Vandiere, n'étoit que troisiéme fils de Jean Seigneur du Terron. Il avoit pour frere aîné, I°. Jean Colbert, Seigneur du Terron Conseiller d'Etat, ayeul de la Princesse de Carpegne & de Mesdames de Gassion & de la Courclaie, ou Caanelaie. II°. Charle Colbert

Maître d'Hôtel ordinaire du Roi Loüis XIII. * & pere du Ministre d'Etat, qui nâquit à Reims au mois d'Août 1619, ayant eu pour mere Marie Pussort, sœur de Henri Pussort Conseiller d'Etat, & auteur du Code-Loüis. Le jeune Colbert passa sa premiere enfance en Champagne, où son pere demeura jusqu'en l'année 1627, ou environ, qu'il prit la résolution de s'établir enfin à Paris, où il avoit un grand nombre de parens, d'amis & d'alliés, & où M. de Vandieres se promettoit d'être plus en état de donner à ses enfans une éducation qui répondît à sa tendresse pour eux, ainsi qu'à leurs belles dispositions.

Jean-Baptiste Colbert étoit son fils aîné, c'étoit aussi celui qui promettoit le plus. Le mérite qui devoit exciter un jour l'admiration de la France, perçoit à travers sa grande jeunesse. On

Seigneur de Saint Marc, pere de Charle Colbert President à Mortier au Parlement de Metz, d'André Colbert, Chanoine de l'Eglise de Reims, qui le mit au nombre de ses bienfaiteur, puis Evêque d'Auxerre; & de François Colbert, Chef d'Escadre, dont la branche est éteinte par la mort d'André Colbert Cornette des Cheveaux-légers de la Garde, qui n'a point laissé d'enfans de Nicole de Gouffier sa femme.

* Il n'y avoit point alors de premier Maître d'Hôtel, ce qui augmentoit de beaucoup la dignité & les prérogatives de l'autre Charge.

reconnût dèslors en lui cet amour du vrai, ce goût pour le solide, qui formerent depuis son caractere. Il aima avec passion dès son enfance, les Sciences & les Arts, qu'il devoit un jour protéger.

Colbert parvenu à un âge plus avancé, fit sa principale étude de l'utilité du commerce, & des moyens de le rendre florissant. Il songea en même tems aux Finances, qui résultent de ce premier mobile; & voulant s'instruire à fond sur ces matieres, il parcourut celles des Provinces de France, où l'on faisoit le plus grand commerce. Ce fut par les remarques que Colbert fit durant le cours de ces voyages qu'il se remplit de ces grands principes, & qu'il forma ces projets utiles, dont l'exécution procura tant davantages au Royaume, après qu'il fut parvenu au Ministere.

Si le Marquis de Louvois sçut mieux qu'aucun de ses Prédécesseurs faire valoir les forces du Royaume, on peut dire que ce fut Colbert qui le fortifia. Ce fut à son rare génie, à ses soins infatiguables, que la Nation Françoise dût principalement l'heureux succès de ses entreprises glorieuses, qui l'on

fait si long-tems triompher de ses voisins.

Colbert revint enfin de ses voyages, & se présenta à S. Pouange son proche parent, alors Intendant de Lorraine, beau-frere de le Tellier, & qui possedoit la confiance du Cardinal Mazarin. Saint Pouange présenta Colbert à cette Eminence; & le Cardinal Mazarin étant de tous les hommes celui qui se connoissoit le mieux en hommes, il eut bien-tôt démêlé le mérite & les talens de Colbert. Le Ministre voyoit s'élever contre lui les premiers nuages de cette violente tempète, qui agita depuis le Royaume, & qui le ménaçoit principalement. On lui imputoit toutes les exactions des Traitans; & si l'on doit rendre responsable des maux qui désolent un Etat, ceux qui sans les commettre eux-mémes les tolerent ou par négligence ou par défaut de capacité, le Cardinal étoit en effet très-coupable. Ce Ministre habile en plusieurs autres parties, ignoroit ce qui concernoit les Finances; ce qui est le plus important à sçavoir pour l'administration d'un Etat. Il s'en étoit rapporté d'abord à Aimeri, qui eut été reputé habile en

ce genre, si Colbert n'eut jamais paru, & ensuite au Maréchal de la Meilleraie son parent. Bien aise d'être instruit en quelque sorte par lui-même, il résolut de choisir un homme de confiance, qui travaillât avec lui, & sur qui ce Ministre pût dans le besoin se décharger du détail des affaires. Quoique Colbert n'eut alors que 28 à 29 ans, ce fut pourtant sur lui qu'il jetta les yeux pour cet emploi; & dès le mois de Novembre 1648, Colbert
1648. commença à travailler avec le Cardinal Mazarin. Ce Ministre l'ayant alors plus souvent sous les yeux, remarqua mieux son mérite, & reconnut que la discretion & la prudence, avoient de bien loin dévancé l'âge. Mazarin lui accorda toute son estime; & voulant lui en donner des marques éclattantes, il le fit honorer de la dignité de Conseiller d'Etat.

Ce bienfait augmenta le zéle de
1651. Colbert, & fut suivi de plusieurs bien-faits, Mazarin avoit à cœur de s'attacher un homme pour qui il avoit conçû tant d'estime & d'amitié. Ce fut en ce tems là que Colbert épousa Marie Charron, fille de Jacque Charron, Seigneur de Ménars, Grand

Bailli de Blois, Capitaine des Chasses de ce Comté. Les premieres années de son mariage furent troublées par l'éloignement du Cardinal, qui fut obligé de se retirer à Cologne. Ce fut en cette occasion, que Colbert fit connoître qu'il étoit également estimable par les qualités du cœur & par les talens de l'esprit. Du lieu de sa retraite le Cardinal continuoit de gouverner le Royaume : de Lionne Servient, & le Tellier ses Créatures, agissoient de concert avec la Reine, & ne décidoient rien sans l'avoir auparavant communiqué au Cardinal. On se servoit de Colbert pour entretenir cette intelligence ; & il s'en acquittoit d'autant mieux, que se cachant avec soin, on ne le soupçonnoit aucunement d'avoir des liaisons avec Mazarin. Aussi lorsque M. le Prince se plaignit si vivement de Servien, de Lionne, & de le Tellier, il ne parla point de Colbert. Celui-ci observa la même conduite, lorsque le Cardinal fuyant une seconde fois se retira à Sédan. Les dépêches de Mazarin lui étoient adressées, & il les portoit à la Reine Régente, qui lui remettoit les siennes. Il se conduisit en cette occasion avec tant de

zéle & de prudence, que le public ne pénetra jamais son secret. Le premier Ministre lui en témoigna beaucoup de reconnoissance, & lui écrivit à ce sujet des Lettres remplies de marques d'estime & d'amitié. Colbert méritoit ces distinctions, que le Cardinal accor-
1655. doit à son attachement pour sa personne; aussi le Ministre fut-il prodigue de bienfaits à son égard. Il avoit fait Nicolas de Vandiere son pere Conseiller d'Etat en 1652. Il lui fit obtenir en 1655, la Charge de Secretaire des commandemens de la Reine, future épouse de Loüis XIV.

M. Fouquet Procureur Général du Parlement de Paris, partageoit alors la Sur-Intendance des Finances avec Etienne d'Aligre, & fut revêtu seul quelques mois après de cette Charge la plus importante de l'Etat, après celle de premier Ministre. Fouquet avoit du génie, de l'esprit, des talens, & de la grandeur d'ame; mais il portoit cette derniere qualité à l'excès; & l'on peut dire, que s'il se fût montré moins libéral & moins ami de ceux qu'il aimoit, il eût été bien plus heureux. Au reste, l'emploi de Sur-Intendant étoit capable d'éblouïr celui qui le possedoit.

Toutes les Finances du Royaume passoient par ses mains; il en étoit le Chef; & les Contrôleurs Généraux tenoient de lui tout leur pouvoir. C'étoit lui qui dressoit le projet des levées, qui en rendoit compte au Conseil, & qui avoit le soin de faire publier l'Edit rendu en conséquence. Le Sur-Intendant étoit chargé de la dépense de la Maison du Roi, ce qui lui faisoit un grand nombre d'amis considérables. Il acquittoit aussi les Charges de l'Etat, & signoit toutes les Ordonnances. Son autorité étoit subordonnée à la vérité à celle du premier Ministre; mais si celui-ci le chagrinoit, le Sur-Intendant pouvoit s'en venger avec usure; surtout si le premier étoit dans le cas d'avoir besoin de faire du bien à sa famille.

Fouquet protégé de la Reine mere ainsi que le Cardinal de Mazarin, avoit d'abord rendu de grands services à cette Eminence; mais croyant s'appercevoir qu'elle en perdoit le souvenir, il se broüilla avec le Ministre; & comme il étoit naturellement fier, Fouquet ne cacha pas certains faits, dont l'éclat ne pouvoit qu'indisposer de nouveau les peuples contre Mazarin; mais la fortune de ce dernier

étoit alors trop bien établie. Les discours du Sur-Intendant n'y purent donner atteinte ; & les coups qu'il lui porta vainement, retomberent peu de tems après sur lui-même.

Le Cardinal se seroit dèslors vengé hautement de M. Fouquet ; mais la Charge de Procureur Général du Parlement, dont celui-ci étoit revêtu, le tenoit dans le respect. Il sçavoit avec qu'elle chaleur cette Cour embrassoit la défense de ceux de ses membres qu'elle croyoit opprimés ; & cette Compagnie lui étoit devenuë formidable depuis l'emprisonnement de Broussel & de Blancmenil. Le Minis-
1656. tre jugea dont qu'il étoit nécessaire pour son repos de ne rien entreprendre contre celui de Fouquet ; mais il songea à diminuer les prérogatives de sa Charge ; & de donner des bornes à son autorité, en attirant de son côté ce qu'il pourroit du maniement des Finances. Mazarin s'étoit reservé la liberté de disposer des plus grandes sommes sans rendre compte de leur emploi. Il augmenta chaque jour l'étenduë de ce droit ; c'étoit lui qui regloit la recette & la dépense, qui payoit les pensions, acquittoit les

Charges ; en sorte que Fouquet n'eut plus bientôt que les fonctions d'un Commis, pendant que Colbert exerçoit sous le Cardinal celle de Sur-Intendant des Finances du Royaume. Ce fut à l'occasion du chagrin qu'il ressentit d'un pareil traitement, que Fouquet imagina ce projet téméraire, dont la découverte le perdit dans la suite, quoiqu'il ne se fût jamais mis en état de l'exécuter.

Ce ne fut pas seulement en cette occasion que le Cardinal Mazarin, plus persuadé que jamais des talens de Colbert lui donna des marques d'une confiance intime. Dans le dessein où étoit ce Ministre de secourir l'Isle de Candie, assiégée par les Turcs, & de faire restituer au Duc de Parme le Duché de Castro, qui lui étoit retenu 1659.
par le Pape Aléxandre VII. il chargea Colbert de se rendre à Rome, & de solliciter auprès du Saint Pere, non-seulement la restitution du Duché de Castro, mais encore un secours d'hommes & d'argent, pour mettre les Vénitiens en état de repousser les Turcs, qui faisoient chaque jour de nouveaux progrès dans l'Isle de Candie. Quelque prévenu que l'on fut à la Cour du

Pape contre Mazarin, peut-être que Colbert auroit réussi dans sa négociation, s'il ne fut survenu durant son séjour à Rome, un nouveau sujet de broüillerie entre le Souverain Pontife & le Roi.

1660. Mazarin venoit de donner la paix à l'Europe, & de conclure le fameux traité des Pirennées. Ce grand événement avoit été célébré dans tout le Royaume, & particulierement dans la Capitale. Le Roi y fit chanter le *Te Deum*, & tous les Ministres Etrangers y ayant été invités, le Nonce du Pape s'y trouva avec eux; c'étoit le Nonce Picolomini; qui mal instruit des usages de la France, ou cherchant à innover, se montra dans la Cathédrale en Rochet découvert. Le Maître des Cérémonies ne balança point à l'avertir qu'il pêchoit contre la pratique observée en de pareilles occasions; & voyant que le Nonce s'obstinoit à rester dans le même état, il l'obligea de sortir de l'Eglise. *

Cette nouvelle ayant été portée à Rome, le Pape Aléxandre VII. se montra fort sensible à l'insulte qu'avoit reçû son Nonce au milieu de la Capi-

* Nani, Hist. de Venise.

tale

tale d'un grand Royaume dans une cérémonie auguste, & à la vûë des Ministres de la plûpart des Potentats de l'Europe; croyant n'avoir rien alors à redouter de la France, il ne voulut rien écouter en sa faveur; & sans faire attention que le Nonce Picolomini s'étoit attiré par sa faute le traitement dont il se plaignoit, le Pape en demanda réparation, & s'emporta vivement contre le Cardinal Mazarin, qu'il accusoit d'être l'auteur de tout ce qui se tramoit à la Cour de France, contre les droits prétendus des Souverains Pontifes.

Colbert reconnut bien alors qu'il n'avoit rien à espérer dans un tems où l'on songeoit plûtôt à se venger qu'à accorder des graces. Il sortit de Rome après quatre mois de séjour en cette Ville; & s'étant rendu d'abord à Florence, ensuite à Gênes, il s'arrêta quelque tems à la Cour de Savoye. Le Cardinal l'avoit chargé d'y solliciter, comme à Rome, un secours d'hommes & d'argent pour l'Isle de Candie; mais ces tentatives eurent d'abord aussi peu de succès en Savoye que dans le reste de l'Italie, auncuns des Princes qui y regnoient

Colbert va en Savoye.

n'ayant voulu embrasser en cette occasion la défense des Vénitiens, qui excitoient plûtôt la jalousie que la compassion de leurs voisins. Au reste, on ne sçavoit que trop dans toute l'Europe, que les Vénitiens s'attachoient moins à chasser les infidéles de l'Isle de Candie, qu'à les y retenir long-tems, pour purger par ce moyen leur Etat, des Sujets qu'ils soupçonnoient être dans la disposition d'y jetter des semences de trouble & de discorde, & pour attirer en même tems des sommes immenses, que toute la Chrétienté envoyoit à Venise. Cependant à force de soins & de remontrances, Colbert obtint mille hommes de pied du Duc de Savoye, qui furent joints au secours que la France envoya. Ils partirent ensemble & arriverent en Candie; mais ces forces n'empêcherent pas que cette grande Isle ne tombât peu de tems après au pouvoir des Turcs.

*Il demande du secours & en obtient.*

*1660.*

*Il revient en France.*

La Cour de Savoye ne laissant rien espérer de plus à Colbert, il revint en France, où il trouva le Cardinal Mazarin déja attaqué de la maladie dont ce Prélat mourut dans les commencemens de l'année suivante. Depuis la paix des Pirenées tout étoit calme en

France ; & le peuple reconnoiſſant qu'il en étoit redevable au premier Miniſtre, commençoit à lui laiſſer joüir du repos qu'il avoit procuré à tout le Royaume. Son autorité étoit conſidérablement augmentée ; & il ſe voyoit accablé d'affaires, dans un tems où, pour le bien de ſa ſanté, ce Miniſtre n'auroit dû penſer qu'à ſe procurer de la tranquillité & de la ſolitude ; mais il eſt rare que l'on abandonne autrement qu'avec la vie, les glorieuſes fonctions d'un poſte auſſi brillant que celui que Mazarin occupoit. Ce Miniſtre voulut mourir le timon de l'Etat à la main ; & quoique ſon mal empirât, il travailloit avec plus d'ardeur que jamais. Son deſſein étoit de réparer le tems que les troubles paſſés lui avoient fait perdre, & d'inſtruire Loüis XIV. du grand art de regner, dont ce Prince étoit alors aſſez peu inſtruit. Outre les conſeils reglés que le Cardinal tenoit preſque tous les jours en préſence de ce Prince, avec Fouquet, de Lionne & les Secretaires d'Etat, le premier Miniſtre avoit encore devant le Roi des conférences avec Colbert, dont Loüis connoiſſoit déja le zéle & la capacité.

Maladie du Cardinal Mazarin.

Sa confiance pour Colbert.

C'étoit en ces occasions que Colbert donnoit carriere à son génie ; il mettoit dans un beau-jour toutes ses idées sur l'administration des Finances, & exposoit avec une liberté entiere ce qu'il croyoit devoir être entrepris, pour reprimer l'insatiabilité des Gens d'affaires de son tems, qui ruinoient le peuple par leur avarice, & le Roi par leur ignorance. Il étoit clair & concis dans ces discours, dont la sécheresse naturelle auroit sans doute rebuté la patience d'un jeune Prince, qui en apparence, ne respiroit que le plaisir, si Colbert ne s'étoit attaché à lui rendre la matiere intéressante, en lui montrant que quelques soient les vertus & la puissance d'un Monarque, il ne peut jamais espérer de l'augmenter, ni même de la soutenir, s'il ne s'attache particulierement à faire regner le bon ordre dans ses Finances. C'est ce bon ordre, qui, sans trop charger les peuples, donne aux Souverains les moïens d'exécuter de grandes entreprises, la plûpart desquelles n'ont échoüé, que pour avoir négligé cette maxime. Le Roi lui-même en avoit des exemples récens. Il connoissoit le mauvais

Habileté de Colbert.

État de ses Finances, & il les voyoit si désesperées, qu'il ne pouvoit comprendre comment on viendroit à bout de les rétablir. Loüis faisoit à ce sujet differentes questions à Colbert, ausquelles celui-ci répondoit avec tant de solidité & de justesse, que le jeune Prince, qui commençoit à prendre du goût pour les affaires, ne se lassoit point de l'interroger, & l'écoutoit toujours avec un nouveau plaisir.

Cependant la maladie du Cardinal ne lui permettant plus de s'appliquer si fortement aux affaires, il se fit transporter au Château de Vincennes, où Colbert continua de lui rendre les plus importans services. On prétend que ce fut lui qui voyant le Cardinal fort agité, conseilla à ce premier Ministre de donner tout son bien au Roi, abandonnant à la générosité de ce Prince le soin d'une famille nombreuse, que le Cardinal laissoit en France. 1661. Le Cardinal Mazarin va à Vincennes.

On ajoute que Colbert voulant être utile à Mazarin jusqu'au dernier moment, présenta lui-même cette donation au Roi. Sa Majesté en usa avec la bonté que l'on avoit attenduë d'elle. Après avoir refusé la donation, ce Prince fit expédier un Brevet, où » il

» renonçoit à tout ce que cet Acte
» contenoit à son profit, & donnoit en
» pur don au Cardinal & à ses héritiers
» tout ce que cette Eminence avoit ac-
» quis pendant son Ministere. »

Le Brevet que le Cardinal attendoit avec grande impatience, arriva à propos pour rassurer sa conscience allarmée. On tint à ce sujet plusieurs discours, peu honorables au Cardinal; mais si la fidélité de l'Histoire exige que l'on rapporte également ce qui peut être avantageux ou nuisible à la mémoire de ceux dont elle assure le souvenir, l'amour de la vérité qui doit être inséparable d'un Historien, ne permet point de transmettre à la postérité, ce qui peut-être n'a été débité que par des ennemis, ou par des gens prévenus. Quoiqu'il en soit, aussi-tôt que Colbert eut apporté à Vincennes le Brévet du Roi en faveur du Cardinal, ce Ministre parut plus tranquille, & l'on travailla à faire son Testament.

Son Testament.

Par un des articles de cet Acte, le Cardinal veut que les provisions de la survivance du Gouvernement de Broüage & de la Rochelle, accordées au Marquis Mancini son neveu, avec l'ad-

ministration absoluë de tous ses biens, jusqu'à ce qu'il eût atteint l'âge de Majorité, demeurent au pouvoir de Colbert; que l'on remette aussi entre ses mains les dépêches, négociations, traités,& autres papiers concernant les affaires de l'Etat. Le Cardinal ajoutoit dans ce Testament, que s'il survenoit dans la suite quelques difficultés à cet égard, il vouloit qu'on s'adressât à Colbert pour les éclaircir; & de suite, que ne pouvant donner assez de témoignages de la fidélité avec laquelle Colbert à servi le Roi dans ses affaires les plus importantes, pendant le cours de plus de douze années, il ratifie tout ce qui a été par lui fait jusqu'à présent, & veut qu'il en soit crû sur sa simple parole. Le Cardinal déclaroit encore, que les grandes affaires qu'il avoit euës depuis quelques années, l'ayant empêché d'examiner les comptes du Sieur Picon, Intendant de sa Maison & de ses Finances, il vouloit que ceux que cet Intendant rendroit, fussent examinés par Colbert,& par lui seul signés & arrêtés. Par le même Testament, le Cardinal défendoit expressement que l'on fit inventaire de ses biens meubles, ou effets mobiliers,

papiers & lettres, & qu'aucune autre personne que Colbert en prît connoissance, suppliant même le Roi d'interposer son autorité, afin que cette derniere volonté fût exactement suivie. Le premier Ministre finit son Testament, en donnant à Colbert l'Hôtel qu'il occupoit auprès de celui de son Eminence; & le nomma Exécuteur testamentaire avec le Premier Président du Parlement, Nicolas Fouquet Procureur Général de la même Cour, & Sur-Intendant des Finances, le Tellier Secretaire d'Etat, & l'Evêque de Fréjus.

Si le Cardinal mourant cacha sa haine pour Fouquet, en le mettant à la tête de ses Exécuteurs testamentaires, il prit plus de soin encore de manifester son amitié pour Colbert. Le Roi se rendoit tous les jours auprès du premier Ministre, & restoit quelquefois deux ou trois heures dans son appartement, pour entendre ses leçons. On dit que le Cardinal profita de cette assiduité du Roi, & de la confiance que son état devoit inspirer à ce Prince, pour perdre Fouquet dans son esprit; soit qu'il eut reconnu que le Sur-Intendant, quoique rempli d'ail-

leurs de bonnes qualités, manquoit de celles dont il avoit besoin pour remplir dignement la place qu'il occupoit; soit, comme le disent ses ennemis, que le Cardinal voulût faire retomber sur Fouquet seulement toutes les malversations qui s'étoient passées dans les Finances depuis son administration, & ausquelles, si on les croit, le premier Ministre avoit eu la meilleure part; soit enfin, pour alléguer un motif plus juste & plus honorable à la mémoire du Cardinal, que ce Ministre étant persuadé de la haute capacité de Colbert pour le maniement des Finances, son zéle pour l'Etat lui fit désirer de les lui voir confiées. 1661.

Discours du Cardinal Mazarin au Roi.

Après avoir dit ce qu'il pensoit de Fouquet, le Cardinal s'étendit sur le mérite de Colbert, & sur ce que le Roi pouvoit se promettre d'un Sujet, qui joignoit à un zele parfait une fidélité éprouvée, & les connoissances les plus propres à faire regner la paix & l'abondance dans l'Etat; il lui vanta son activité, sa prudence, son amour de l'ordre, sa sagesse, sa fermeté & son exactitude à rendre la justice.

On rapporte que le Cardinal termina un si bel éloge, en disant « Je vous

» dois tout, Sire, mais je crois m'ac-
» quitter en quelque ſorte avec Votre
» Majeſté, en vous donnant M. Col-
» bert. » Ces paroles qui témoignoient combien cette Eminence prenoit de part à la fortune de Colbert, firent d'autant plus d'impreſſion ſur l'eſprit du Roi, qu'il connoiſſoit par lui-même de quoi il étoit capable ; & que ce Prince avoit été toute ſa vie au-devant de ce qui avoit pû plaire au Cardinal : Sa Majeſté l'aſſura donc qu'elle étoit d'autant plus diſpoſée à ſuivre ſes conſeils à ce ſujet, qu'elle étoit perſuadée que Colbert pouroit lui rendre de grands ſervices ; & pour prouver au premier Miniſtre que cette proteſtation étoit ſincére, le Roi offrit de lui-même de rétablir en ſa faveur une des deux Charges d'Intendant des Finances, qui avoient été ſupprimées l'un & l'autre à la mort des derniers poſſeſſeurs.

Colbert eſt fait Sur Intendant des Finances.

Le Roi ne differa point à exécuter cette réſolution ; auſſi-tôt qu'il fut de retour à Paris, il ordonna à le Tellier Sécretaire d'Etat, d'expédier ſur le champ des Lettres Patentes pour Colbert, par leſquelles Sa Majeſté déclaroit, « qu'ayant une con-

» fiance entiere en la capacité, prud'-
» hommie, fidélité & intelligence de
» Colbert, & désirant lui donner une
» marque publique de sa reconnois-
» sance, pour les services qu'il avoit en
» plusieurs occasions rendus avec zéle
» & intégrité, tant à elle-même qu'à
» son Royaume . . . . Elle avoit crû
» ne pouvoir faire un meilleur choix
» que de lui, pour remplir une des
» deux places d'Intendant des Finan-
» ces, reservées par les Arrêts de son
» Conseil. Qu'elle le commettoit pour
» en exercer les fonctions tant qu'elle
» le jugeroit à propos . . . » Ces Lettres que le Roi accorda à Colbert avec un espéce d'empressement, furent visées le lendemain par le Chancelier, & il entra deux jours après en exercice.

A peine le Cardinal eut il les yeux fermés, que le public se hâtant de prévenir le choix du Roi, avoit déja donné à plusieurs la place de premier Ministre. Les sentimens furent partagés d'abord entre le Maréchal de Villeroi, le Tellier, de Lionne & Fouquet; mais ensuite tous les regards se réunirent sur le dernier. Ce n'est pas que le Tellier n'eût peut-être les qua- 1661.

lités propres au principal Ministere. Il en avoit même en quelque sorte rempli la place, pendant le voyage du Cardinal à Saint Jean de Luz. Mais huit années d'exercice dans la Charge de Sur-Intendant des Finances; ce nombre infini de créatures de tous états que Fouquet s'étoit attachées par ses bienfaits; tant de Grands Seigneurs qui ne subsistoient en quelque sorte que de ses largesses, & qui souhaitoient également l'augmentation de sa fortune, dans l'espérance de voir croître la leur en même tems; toutes ces choses, dis je, étoient autant de présomptions favorables à Fouquet. Ce qui servit encore à augmenter à ce sujet le préjugé du public, fut le profond silence que le Roi observa. A juger de ce Monarque par le passé, à ne voir en lui qu'un jeune Prince, ami des plaisirs, sans goût, sans expérience pour les affaires, accoutumé à laisser à d'autres le soin de gouverner son Etat, on ne doutoit point qu'il ne fût obligé de se reposer encore à l'avenir sur les soins d'un premier Ministre. Le Roi qui avoit ses desseins, crut d'abord ne devoir rien entreprendre qui pût diminuer un soupçon, qu'il sem-

Politique du Roi après la mort du Cardinal.

bloit avoir intérêt au contraire d'augmenter; mais le bien de ses affaires l'exigeant ce Prince ne dissimula plus, pensant bien que les personnes intéressées ne laisseroient pas d'espérer quoiqu'il pût dire; & qu'elles continuëroient de suivre la route propre à les conduire au but qu'elles s'étoient proposées.

Le Roi déclara donc quelques jours après en son Conseil, qu'il n'entendoit pas qu'à l'avenir ses Ministres signassent aucune Ordonnance, ni Passe-port, sans son consentement exprès: leur enjoignant en même tems de remplir chacun les fonctions de leur Charge, sans entreprendre rien de plus, & de lui rendre un compte exact de toutes les affaires qui survien-droient. Ce discours du Roi fut plûtôt regardé comme l'effet des derniers conseils du Cardinal, que comme une assurance de la résolution où étoit Sa Majesté, de consacrer les plus beaux jours de sa jeunesse à un travail aussi pénible que celui de gouverner par lui-même.

Les prétendans au Ministere ne per-

dirent donc rien de leurs premieres idées ; & plus ils s'apperçurent que le Roi travailloit avec ardeur dans ces commencemens, plus ils se flatterent, que bientôt rebuté d'un genre d'application si propre à effrayer un Prince de son âge, il se verroit obligé de confier à leurs soins un fardeau trop pésant pour lui. La suite fit voir s'ils raisonnoient juste alors.

Cependant les ennemis de M. Fouquet, surtout ceux qui entroient plus particulierement dans les vûës du Cardinal Mazarin, s'efforçoient de rendre le Sur-Intendant plus suspect que jamais au Roi. Ses ennemis le haïssoient par jalousie, ce qui est la plus mauvaise sorte de haine ; ils épioient toutes ses démarches, & leur donnoient des interprétations malignes ; ils avoient des espions jusques dans sa Maison, pour être instruits de ce qui s'y passoit de plus secret, non-seulement pour ce qui regardoit les affaires de l'Etat, mais encore pour ce qui concernoit son domestique ; & il est bien difficile de ne pas donner prise à l'envie, lorsqu'on se trouve examiné de si près.

Ce qui contribuoit encore à l'exciter, c'étoit les rapports outrés de la magnificence de Fouquet ; rien n'étoit plus superbe que son train : il ressembloit, disoit-on, plûtôt à celui d'un Souverain, qu'à l'équipage d'un particulier. On racontoit des choses étonnantes de sa dépense ; personne en effet n'aimoit plus à donner ; mais ses ennemis n'ajoutoient pas, que tant de bienfaits coutoient seulement à sa propre fortune, qu'il s'épuisoit, quoi que ses présens tombassent souvent sur des gens assez ingrats, pour lui faire un crime.

Conduite du Roi à l'égard de Fouquet.

Aussi-tôt qu'on se fut apperçu que le Roi prêtoit l'oreille aux discours répandus contre Fouquet, on entreprit plus que jamais contre lui. La Reine mere, auteur & témoin de la plûpart des actions qu'on reprochoit à ce Ministre : & que ses ordres exprès, ainsi que la nécessité des tems, rendoient innocent à ses yeux, lui accordoit une protection déclarée. Le respect du Roi pour sa mere, étoit un grand obstacle à ceux qui vouloient la perte du Sur-Intendant, ils

résolurent de gagner cette Princesse, & pour réussir, ils employerent à ce dessein les supérieures de deux Convens de Religieuses, où la Reine mere alloit souvent, surtout depuis la mort du Cardinal Mazarin. Ces supérieures à qui l'on avoit fait entendre qu'elle serviroient l'état en ruinant M. Fouquet, parlerent avec force contre ce Ministre à la Reine mere; instruites par des Gens habiles, elles vinrent à bout de lui persuader, que soutenir le Sur-Intendant, étoit pécher contre sa conscience, & contre ce quelle devoit à l'Etat.

Résolution de perdre Fouquet.

Les services de M. Fouquet étoient passés, les efforts de ses ennemis étoient présens & continuels, ainsi sa perte fut arrêtée de concert avec la Reine mere, sans que ce Ministre en pût être averti par cette foule d'amis & de créatures qu'il avoit à la Cour. Il ne fut plus question que de l'obliger par quelque moyen à se défaire de sa Charge de Procureur Général du Parlement: on ne pouvoit espérer, tant que ce Ministre en seroit revêtu, que le Parlement souffrît que l'un de ses principaux membres

fût jugé par des Commissaires.

Le dessein du Roi étoit néanmoins de se réserver & à son Conseil, la connoissance de ce qui concernoit M. Fouquet. Les formalités qui sont d'usage au Parlement, auroient trop retardé le jugement de cette affaire; mais lui dire ouvertement de se défaire de sa Charge, c'étoit s'exposer à faire naître des soupçons; & d'ailleurs le Roi vouloit avoir le tems de tirer de Fouquet de grosses sommes, dont il avoit besoin. On résolut donc de se conduire avec une grande circonspection. Quelques personnes furent chargées de faire entendre à Fouquet, que le Roi avoit jetté les yeux sur lui pour en faire son premier Ministre; mais que sa Charge de Procureur Général du Parlement, étoit un obstacle à la bonne volonté de Sa Majesté; & que sans doute elle ne se déclareroit point, tant qu'il en seroit revêtu. Fouquet ajouta d'autant plus de foi à ces discours, qu'il désiroit ardemment le poste qu'on lui promettoit, & que le Roi le consultoit plus souvent que jamais sur l'état

de ses affaires, & lui donnoit plus de témoignages de sa bonté. On appelle vertu cette politique qui sçait dérober avec art la connoissance de ce qu'on veut faire. Loüis XIV. la possedoit au souverain dégré ; & sa conduite à l'égard du Sur-Intendant en est une preuve particuliere. Il eut avec lui plusieurs entretiens secrets. On dit même qu'il lui promit le Cordon-bleu, s'il vouloit se défaire de sa Charge, afin que Sa Majesté ne fut pas obligée de le donner en même tems à deux Magistrats de *robes longues*, on entendoit le Premier Président. Un jour entr'autres le Roi parût s'ouvrir plus que jamais avec M. Fouquet, & dans cet entretien particulier, il lui parla des effroyables dissipations des Finances, avec beaucoup de chaleur, le Ministre lui ayant rendu un compte exact de la meilleure partie des sommes reçûës ; le Roi lui répondit avec vivacité, *hé! qu'est devenu le reste ?* Fouquet avoüa ingénuëment, qu'ayant eu à faire pour le bien de l'Etat un grand nombre de dépenses secrettes, dont le Cardinal Mazarin & lui, avoient seulement été instruits, il se reposoit à cet égard sur

la bonté de Sa Majesté. M. Fouquet a assuré depuis, que le Roi satisfait de sa réponse, lui avoit promit d'oublier tout le passé, & qu'il ne lui parla depuis que de bienfaits & de récompenses. Ce qu'il y a de certain, c'est que le Roi affecta de ne rien décider dans lesConseils,sans avoir consulté le Sur-Intendant, & de donner à ses amis la préférance sur les autres Courtisans.Fouquet voulant répondre aux bontés de son Maître,vendit enfin sa Charge, & fit sur le champ présent d'un million au Roi, comme on le verra plus en détail dans la Vie de ce Ministre.

Ce fut dans ces facheuses circonstances, que M. Fouquet se croyant plus assuré que jamais de sa fortune, voulut donner à Sa Majesté, aux deux Reines & à toute la Cour, une Fête superbe dans sa belle Maison de Vaux. Le Ministre naturellement magnifique, n'oublia rien de ce qui pouvoit augmenter l'éclat de cette Fête; bien éloigné de croire que cette marque de zéle qu'il donnoit à son Roi, seroit la premiere époque de son malheur. Les ennemis du Sur-Intendant

Magnificence de Fouquet.

firent remarquer à Sa M. la magnificence de la Maison de Vaux ; elle ne cédoit en rien aux Maisons Royales. Leurs discours firent impression sur l'esprit de ce Prince, & on saisit cette occasion de faire entendre au Roi, que puisque le Sur-Intendant differoit si long-tems à suivre le conseil de ceux qui le pressoient de se démettre de sa Charge de Procureur Général, il falloit employer pour le déterminer, quelqu'un dont le Sur-Intendant fut persuadé de la droiture & de la franchise.

1661.

Le Roi part pour Nantes.

Le Roi se trouvant par la démission de Fouquet en état d'exécuter contre lui le projet qu'il avoit formé, partit pour Nantes le 29 d'Août. Il vouloit s'approcher de Belle-Isle, & s'en assurer avec les troupes de sa Maison, en même tems que l'on arrêteroit Fouquet ; mais il falloit un prétexte pour ce voyage. Loüis déclara que son dessein étoit d'examiner par lui-même ce que décideroient les Etats de Bretagne alors assemblés. Fouquet ayant l'esprit tout plein des belles espérances qu'on lui avoit données, & se reposant d'ailleurs sur le grand

nombre d'amis qu'il avoit auprès du Roi, ſuivit ce Prince & arriva avec lui à Nantes. Loüis y reſta quelques jours ſans rien déclarer de ſon deſſein, ſe contentant de faire obſerver de ſi près le Sur-Intendant, qu'il ne pût lui échaper. Quelques Courtiſans le pénétrerent néanmoins, il en avertirent Fouquet, & lui conſeillerent de ſe ſauver promptement ; mais ce Miniſtre étoit deſtiné à faire voir un nouvel exemple des caprices de la fortune. S'il avoit eu moins de confiance aux promeſſes qui lui avoient été faites, il auroit pû encore ſe ſauver ; il y avoit dans la maiſon, que ce Sur-Intendant habitoit à Nantes, un aqueduc *, qui rendoit à la riviere ; il pouvoit en ſortant par-là, tromper ſes ſurveillans, ſe rendre à Belle-Iſle, & de-là en Angleterre.

Le Roi lui envoïa ordre de ſe trouver le lendemain au Conſeil. Fouquet s'y rendit, quoiqu'il eut eu la fiévre toute la nuit, & qu'il eut reçû quelques momens auparavant un Billet, par

* Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de Loüis XIV.

lequel on l'avertissoit que toutes ses mésures étoient prises pour l'arrêter, & que le Roi en avoit donné l'ordre à M. d'Artagnan, Commandant de la premiere Compagnie de ses Mousquetaires. On lui conseilloit par le même billet, d'envoyer sa chaise au Château long-tems avant lui, avec les rideaux exactement fermés, parce que si on le vouloit arrêter, on iroit sans doute à la chaise, & qu'étant assuré alors du dessein formé contre lui, il prendroit ses mésures pour se sauver; au lieu que s'il voyoit qu'on n'eut rien entrepris, il pourroit se rendre au Château dans son carrosse. M. Fouquet négligea de suivre cet avis, & il alla au Conseil dans sa chaise, les rideaux ouverts, comme s'il eut été déterminé à se livrer lui-même à ses ennemis. Le Sur-Intendant ne s'apperçut de rien en entrant dans le Château; mais il se troubla, & parût émû lorsqu'il se vit dans la Salle du Conseil. Le Roi l'interrogea pendant plus de deux heures sur des affaires de Finances, dont il vouloit être instruit

avant la détention du Miniſtre. Enfin le Conſeil étant fini, Fouquet deſcendit de l'appartement du Roi par le Grand eſcalier du Château. D'Artagnan l'attendoit au bas avec quelques Mouſquetaires, qui ſe promenoient deux à deux, pour ne donner aucune défiance. Fouquet parut ſuivi d'une foule de Courtiſans, qui s'empreſſoient de l'approcher, & qui ſembloient ſolliciter l'honneur d'en être regardés; le Sur-Intendant marchoit à grand pas, ayant l'air embarraſſé; & comme tout occupé du péril qui le ménaçoit. Tout à coup d'Artagnan le perd de vûë, & il étoit déja dans la Place de la Grande Egliſe, lorſque cet Officier ſe préſenta, & lui ſignifia l'ordre qu'il avoit de l'arrêter. A ce ſeul môt, la foule de Courtiſans qui environnoit Fouquet, prit la fuite, & diſparût en un inſtant, ſans qu'il reſtât perſonne pour le conſoler ou le plaindre.

Fouquet reçut l'Arrêt de ſa diſgrace avec beaucoup de fermeté, il ne proféra aucune plainte; & ayant ap-

perçu un de ses Domestiques, il lui dit : *qu'on obéisse au Roi dans Belle-Isle* : ensuite étant monté dans une chaise que d'Artagnan lui présenta, celui ci le conduisit dans la maison d'un Ecclésiastique de la Cathédrale voisine du Château de Nantes, & de-là au Château d'Angers. Cependant on somma le Gouverneur de Belle-Isle de se rendre, & il ouvrit sur le champ les portes de sa Place. Après que le Roi eut mis garnison dans Belle-Isle. Il écrivit à la Reine mere la Lettre suivante :

Fouquet est arrêté.

*A la Reine Madame ma Mere.*

« Madame ma Mere, je vous ai » déja écrit ce matin l'exécution des » ordres que j'avois donné pour faire » arrêter le Sur-Intendant ; mais je » suis bien aise de vous mander le dé» tail de cette affaire.

» Vous sçavez qu'il y a long-tems » que je l'avois sur le cœur : mais il a » été impossible de le faire plûtôt, par» ce que je voulois qu'il fit payer au-

paravant

» paravant trente mille écus pour la
» Marine, & que d'ailleurs il falloit
» ajuster diverses choses qui ne se pou-
» voient faire en un seul jour, & vous
» ne sçauriez vous imaginer la peine
» que j'ai eu seulement à trouver le
» moyen de parler en particulier à
» Artagnan; car je suis accablé tout
» le jour par un infinité de gens fort
» alertes, & qui à la moindre appa-
» rence auroient pû pénétrer bien
» avant; néanmoins il y avoit deux
» jours que je lui avois commandé de
» se tenir prêt, & de se servir de Du-
» claveau & de Maupertuis au défaut
» des Maréchaux des Logis & Briga-
» diers de mes Mousquetaires, dont
» la plûpart sont malades, j'avois la
» plus grande impatience du monde
» que cela fut achevé, n'y ayant plus
» autre chose qui me retint en ce
» Pays.

» Enfin ce matin le Sur-Intendant
» étant venu travailler à son ordinaire
» avec moi, je l'ai entretenu tantôt
» d'une matiere, tantôt d'une autre,
» & fait semblant de chercher des pa-

» piers, jusqu'à ce que j'ai apperçû
» par la fenêtre de mon cabinet Artagnan dans la Cour du Château; &
» alors j'ai laissé aller le Sur-Intendant, qui après avoir causé un peu
» au bas du dégré avec la Feüillade,
» a disparu dans le tems qu'il saluoit
» le Sieur le Tellier; de sorte que le
» pauvre Artagnan croyoit l'avoir
» manqué, & m'a envoyé dire par
» Maupertuis qu'il soupçonnoit que
» quelqu'un lui avoit dit de se sauver; mais il le ratrapa dans la place
» de la grande Eglise; & l'a arrêté de
» ma part environ le midi, il lui a demandé les papiers qu'il avoit sur
» lui, dans lesquels on m'a dit, que je
» trouverois l'état au vrai de Belle-Isle; mais j'ai tant d'autres affaires,
» que je n'ai pû les voir encore; cependant, j'ai commandé au Sieur
» Boucherat, d'aller sceller chez le
» Sur-Intendant, & au Sieur Pellot,
» chez Pelisson, que j'ai fait arrêter
» aussi. J'avois témoigné que je voulois aller ce matin à la chasse; &
» sous ce prétexte fait préparer mes
» carrosses, & monter à cheval mes

» Mousquetaires. J'avois aussi com-
» mandé les Compagnies des Gardes
» qui sont ici pour faire l'exercice
» dans la prairie, afin de les avoir
» toutes prêtes à marcher à Belle-Isle.
» Incontinent donc l'affaire a été fai-
» te, l'on a mis le Sur-Intendant dans
» l'un de mes carrosses suivis de mes
» Mousquetaires, qui le menerent au
» Château d'Angers, & m'y atten-
» dra en relais, tandis que sa femme
» par mon ordre s'en va à Limoges.

» Fourille a marché à l'instant à
» Belle-Isle avec mes Compagnies
» des Gardes, & à ordre à leur arri-
» vée, à la rade de détacher Chavi-
» gny Capitaine, pour commander
» dans la Place avec cent François &
» soixante Suisses, qu'il lui donnera;
» & si par hazard celui que le Sur-
» Intendant y a mis, vouloit faire ré-
» sistance, je lui ai commandé de le
» forcer.

» J'avois résolu d'abord d'en atten-
» dre des nouvelles, mais tous les or-
» dres sont si bien donnés, que selon
» toutes les apparences, la chose ne

» peut manquer, & aussi je m'en re-
» tourne sans differer d'avantage, &
» celle-ci est la derniere Lettre que je
» vous écrirai de ce voyage.

» J'ai discouru ensuite sur cet acci-
» dent avec des Messieurs qui sont ici
» avec moi, je leur ai dis franchement
» qu'il y avoit quatre mois, que j'a-
» vois formé mon projet, qu'il n'y
» avoit que vous seule qui en aviez
» connoissance & que je ne l'avois
» communiqué au Sieur le Tellier,
» que depuis deux jours pour faire
» expédier les ordres. Je leur ai dé-
» claré aussi que je ne voulois plus de
» Sur-Intendant, mais travailler moi-
» même aux Finances, avec des per-
» sonnes fidéles qui agiront sous moi,
» connoissant que c'étoit le vrai
» moyen de me mettre dans l'abon-
» dance & de soulager mon peuple.
» Vous n'auriez pas de peine à croire
» qu'il y en a eu de bien pénauts,
» mais je suis bien aise qu'ils voyent
» que je ne suis pas si dupe qu'ils s'é-
» toient imaginez, & que le meil-
» leur parti, est de s'attacher à moi.

» J'oubliois de vous dire, que j'ai dé-
» pêché de mes Mousquetaires par-
» tout sur les chemins & jusqu'à Sau-
» mur, afin d'arrêter tous les Cou-
» riers qu'ils rencontreront allant à
» Paris, & d'empêcher qu'il n'y en
» arrive aucun devant celui que je
» vous ai envoyé ; ils me servent avec
» tant de zéle & de ponctualité que
» j'ai tous les jours plus de sujet de
» m'en loüer ; & en cette derniere
» occasion, quoique j'eusse donné
» plusieurs ordres, ils les ont si bien
» exécutés, que tout s'est fait en un
» même tems, sans que personne ait
» paru pénétrer ; au reste, j'ai déja
» commencé à goûter le plaisir qu'il
» y a de travailler soi-même aux Fi-
» nances ; ayant dans le peu d'appli-
» cation que j'ai donné remarqué les
» choses importantes, dans lesquelles
» je ne voyois goute, & l'on ne doit
» pas douter que je ne continuë ;
» j'aurai achevé dans demain tout ce
» qui me reste à faire ici, & à l'instant
» je partirai avec une joye extrême
» de vous aller embrasser, & vous as-
» surer moi-même de la continuation
» de mon affection & de mon amitié

» avec lesquelles je serai toujours,
Madame ma Mere,

Votre très-affectionné
Fils,
*Signé*, LOUIS.

*Ecrit à Nantes le 5 Septembre* 1667.

Peu de jours après, le Roi fit un Réglement, par lequel il supprimoit pour toujours la Commission de Sur-» Intendant de ses Finances *, & tou-» tes les fonctions qui y sont atta-» chées ... Sa Majesté connoissant » bien qu'elle ne peut donner des » marques plus grandes de son amour » pour ses peuples, que de prendre » elle-même le soin de l'administra-» tion de ses Finances ... Elle a ré-» solu d'appeller auprès d'Elle un » conseil composé de personnes de » capacité & de probité connuë, » par l'avis duquel Conseil elle agi-» ra dans ladite administration, pour » toutes les affaires qui étoient réso-» luës & exécutées par le Sur-Inten-» dant seul. Ce Conseil sera nommé, » Conseil Royal des Finances; & sera » composé d'un Chef qui présidera » sous l'autorité, & en la présence

* Déclaration du Roi.

» de Sa Majesté, lorsque M. le Chan-
» celier, Chef de tous les Conseils du
» Roi, ne pourra se trouver auxdits
» Conseils; & de trois Conseillers,
» dont l'un sera toujours Intendant
» des Finances.

» Sa Majesté se réserve à elle seule,
» la signature de toutes les Ordonnan-
» ces, concernant & les dépenses
» comptables, & les Comptans, tant
» pour dépenses secretes, que pour
» remises, intérêts & autres de toute
» nature, &c.

Après cette Déclaration, le Roi accorda à Colbert la Commission de Controlleur Général des Finances; & celui-ci se hâta de réparer par son œconomie, & par le soin particulier qu'il prit du commerce, le mauvais état des affaires du Roi. Aussi-tôt elles prirent une nouvelle face; les Traitans qui avoient abusé de la facilité du Sur-Intendant, & de l'indulgence interressée de Mazarin, furent poursuivis à toute rigueur. Colbert informé de leurs exactions & de leurs friponneries, les fit mettre en prison; on épura leurs comptes; & ils ne recouvrerent leur liberté, qu'en rendant au Roi une partie de ce qu'ils avoient pil-

Colbert est fait Controlleur Général des Finances.

lés des revenus de ce Prince & du sang du peuple, accablé d'impôts. Ceux d'entre ces traitans qui avoient dissipés leurs vols en folles dépenses, dans l'espérance de continuer leur fortune par les moyens infâmes qu'ils avoient employés pour la commencer, resterent en prison le reste de leurs jours; mais cette punition, en satisfaisant le peuple, charmé de se voir immoler ces victimes, ne le garantit point des rapines de leurs Successeurs. Par le moïen des taxes que l'on fit payer à ces sangsuës, on fut en état de satisfaire aux dettes du Roi, & les Sujets favorisés dans leur commerce, se retrouverent bientôt dans l'abondance.

Il poursuit les Traitans.

Il étoit essentiel dans ces commencemens d'une nouvelle administration, & surtout dans un tems où Colbert préparoit toutes choses pour rendre la France la maîtresse & le centre du commerce de l'Europe; d'entretenir une bonne intelligence avec les Hollandois, qui étoient dèslors les plus grands commerçans du monde. Colbert devenu Contrôleur Général des Finances, fit en sorte que le Roi signât un nouveau Traité entre la France & les Provinces unies des Pays-bas. Ce

fut ce Ministre lui-même qui donna le titre de ce Traité ; il étoit intitulé : *Traité d'amitié, de confédération, de commerce & de navigation entre le Roi très-Chrétien, & Messieurs les Etats Généraux des Provinces unies des Pays-bas.*

Traité de Commerce entre la France & les Hollandois.

Il contenoit cinquante deux articles, tous tendans à assurer le commerce & la navigation ; les deux Nations y faisoient une Ligue défensive, non-seulement pour la sureté du commerce, mais encore pour celle des Etats de ces deux Puissances, contre tous ceux qui entreprendroient de troubler le repos. On voit par ce Traité, que le dessein de Colbert étoit d'établir une paix solide, & s'il se pouvoit de la rendre éternelle, afin de pouvoir, à l'abri de sa durée, rétablir parfaitement les Finances & le commerce ; « puisque c'est le point le » plus important de tous *, le point » par lequel on fait tout, sans lequel » on ne sçauroit rien faire, & d'où » dépend le soulagement & l'accable» ment des peuples, & tous les bons » ou les mauvais succès des desseins & » des entreprises. »

Quoique Colbert ne fut revêtu que

* Péréfixe. Hist. de Henri IV.

du titre de Controlleur Général des Finances, le Roi satisfait de l'heureux changement qui se fit tout à coup dans ses affaires, lui accorda plus d'autorité, que n'en n'avoit eu jusque-là aucun Sur-Intendant ; il est vrai que ce Prince visoit lui-même toutes les Ordonnances ; mais tout se régloit dans le Conseil sur les avis de Colbert, qui présentoit chaque jour de nouveaux projets, pour enrichir à la fois le Roi & ses Peuples.

Aussi depuis le commencement de l'administration de Colbert, on voyoit regner à la Cour cette splendeur & cette magnificence, que les dérangement passés en avoient exilés. Les peuples surpris, déchargés d'une partie des impôts qui les avoient accablés, ressentirent encore l'effet des libéralités du Prince. Les Provinces ayant tout à coup manqué de bleds, il devint à un prix si excessif, que les riches seuls étoient en état d'en acheter. Les pauvres à demi mourans, erroient dans les campagnes, se nourrissant d'herbes & de racines. Le Roi touché de leur profonde misere, & se trouvant par l'œconomie du Controlleur Général, en état de les soulager, fit acheter des bleds hors du Roïaume,

Famine en France.

& donna ordre de le distribuer à son peuple, avec défense aux Marchands d'en faire des Magazins; ceux ci étoient accusés d'en avoir augmenté la chereté, en recelant les bleds dans leurs greniers, & même en les faisant sortir de la France, pour s'enrichir aux dépens de leurs Concitoyens, & élever leur fortune sur le malheur public. Cette marque que le Roi donna de la bonté de son cœur, le rendit l'amour de ses Sujets. Ils ne pensoient à lui que pour le bénir & pour former des vœux en sa faveur.

Le Roi fait distribuer du bled à ses Peuples.

Colbert avoit eu beaucoup de part à ce que le Roi venoit d'exécuter en faveur de ses Sujets. La prévoyance du Ministre avoit mis ce Prince en état de suivre en cette occasion les mouvemens de sa bonté naturelle; quoiqu'il eut acheté les bleds à un prix excessif, & que presque tout le Royaume fut dans la nécessité, Loüis ne trouva point de dérangement dans ses Finances; la guerre seul pouvoit en apporter; au contraire, on ne parloit à la Cour que de divertissemens & de Fêtes; mais ce ne fut qu'après avoir remédié à la misere public. Le Roi célébra en ce tems-là un magnifique 1662.

Divertissemens publics.

Carousel, dans la Grande Place des Thuilleries. On n'épargna rien pour rendre ce spectacle supérieur à tout ce qu'on avoit vû jusque-là dans le même genre. Le Roi s'y montra tout couvert de pierreries, plus paré encore de sa bonne mine, que de ces ornemens étrangers. La Reine & la Reine mere donnerent les prix de la course, la premiere au Marquis de Bellefons, & Anne d'Autriche au Comte de Sault, qui les emporterent sur les autres Chevaliers.

Pendant que le Roi célébroit ainsi le repos qu'il avoit rendu à ses Sujets, Sa Majesté songeoit à tout ce qui pouvoit augmenter ce bonheur, & le rendre durable. M. Colbert continuoit à l'entretenir de ses idées, pour rendre le commerce florissant ; & plein de cette maxime inviolable, qu'un peuple qui ne subsiste que par son propre fond, ne peut jamais vivre dans l'opulance, il encourageoit son Maître à entreprendre tout ce qui pouvoit augmenter le commerce des François avec les Nations voisines, lui démontrant que les échanges ne pouvoient nous être qu'avantageux, ayant plus de denrées que nos voisins ; & ceux-ci étant

alors obligés de nous payer le surplus en argent, ce qui augmentoit l'aisance des peuples & les revenus du Roi. Mais il manquoit encore à la France d'avoir des Manufactures; ses peuples, quoique laborieux, s'étoient montrés négligens sur cet article, & les Ministres des Finances avoient en quelque sorte rejetté jusque-là ce moïen d'enrichir la Nation, en mettant plus de matieres en usage, & en faisant subsister un plus grand nombre de Sujets. Sulli même * s'étoit déclaré contre ces sortes d'établissemens. Il vouloit seulement (& ce sentiment fut suivi de plusieurs) que le peuple s'occupât à labourer, à cultiver les arbres, & qu'il formât de nombreux haras de chevaux, des troupeaux de bœufs, de vaches, &c. sans faire attention que cette prodigieuse quantité de bestiaux & de denrées, devenoit souvent à charge à ses possesseurs; qu'ils étoient obligés de les donner à vil prix à leurs voisins, & d'acheter d'eux bien cher des marchandises d'un autre genre. Mais avant de rien entreprendre sur cet Article, Colbert vouloit revoir au pouvoir du Roi, la Ville de

* Oeconom. Royales.

Dunkerque, si fameuse par ses fréquens changemens; & qui seule par le moyen de son commerce, avoit donné long-tems de la jalousie aux Pays-bas Espagnols, à la République de Hollande & aux Anglois. Elle étoit alors au pouvoir de ces derniers. Ils avoient aidé aux François à la reprendre sur les Espagnols, & le Cardinal Mazarin s'étoit vû forcé par les circonstances de la céder à Cromwel. Colbert fit connoître au Roi qu'il étoit de la derniere importance, de retirer au plûtôt des mains des Anglois, une Ville dont la France pouvoit faire un usage si avantageux. Courtin qui étoit alors en Angleterre, fut chargé de cette négociation; elle dura long tems & souffrit de grandes difficultés. Les Anglois connoissant combien elle étoit favorable à leur commerce, ménaçoient hautement de se soulever, si on la rendoit à la France. Ils représentoient à leur Roi, que tant qu'il conserveroit cette Place, toute la Nation se verroit respectée des François, qui n'oseroient se porter à certaines extrêmités, contre un peuple voisin & belliqueux, qui se trouvoit le maître d'une de leurs meilleurs Places, & en état de

porter la guerre jusque dans le cœur de ses Provinces.

Charles sentoit bien la force des raisons de ses Sujets; mais il avoit ses besoins particuliers, ausquels ce Prince étoit obligé de satisfaire. Exilé de ses Etats durant plusieurs années, il avoit contracté des dettes immenses, & ses Créanciers le pressoient de s'acquitter envers eux. La plûpart s'étoient dépoüillés de tous leurs biens, pour le mettre en état de subsister. Ils l'avoient suivis en Angleterre, ils étoient à sa Cour, & se montroient tous les jours à ses yeux, pour solliciter un payement si légitime. On saisit cette circonstance favorable; Courtin & les autres que le Roi avoit employés à cette négociation, parlerent aux Créanciers de Charles. Ils leur dirent, que le seul moyen d'être payés, étoit de déterminer ce Prince à vendre la Ville de Dunkerque aux François. On lui offroit une somme immense & capable de l'acquiter de toutes ses dettes. Le Chancelier d'Angleterre qui étoit à la tête des Créanciers de Charles, & à qui l'on offrit une récompense proportionnée à un si grand service, fut celui qui pressa davantage son Maître de

se rendre aux désirs des François ; lui faisant entendre que mal affermi encore sur le Trône, il avoit plus besoin de conserver l'amitié de ses voisins, que de leur paroître formidable. Charles pressé par tant de motifs, céda enfin : le Traité fut conclu ; & moyennant cinq millions que le Roi lui paya, il recouvra une Ville qui pouvoit seule ruiner le commerce des Nations voisines, si le malheur des tems n'avoit altéré dans la suite les projets de Colbert.

La Ville de Dunkerque remise au pouvoir du Roi.

Les Hollandois ayant pénétré les vûës de cet habile Ministre, & appréhendant avec raison, qu'il n'élevât la fortune de la France sur les ruines de leur République ; ils se plaignirent hautement du Roi d'Angleterre, & travaillerent sous main pour conclure une ligue avec ce Prince, qu'ils se flattoient de regagner, & avec le Roi d'Espagne, pour mettre obstacle à l'augmentation du commerce des François, qui faisoit chaque jour de nouveaux progrès. Loüis étoit alors animé du même désir d'acquérir de la gloire, qu'il manifesta dans la suite ; mais livré à des conseils plus doux, & d'ailleurs sa réputation, ni l'intérêt de

ses peuples, ne se trouvant point compromis, ce Prince vouloit prévenir tout sujet de rupture. Le titre de pere du peuple, doit seul exciter le désir des bons Rois. Ils doivent regarder comme un malheur, la nécessité d'acquérir celui de Conquérant. Instruits des plaintes des Hollandois & de leurs intrigues pour lui donner des ennemis, il envoya pour Ambassadeur auprès des Etats Généraux, le Comte d'Estrades, si fameux depuis par l'importance & les succès heureux des négociations dont il fut chargé. De With, dont je parlerai dans la suite, étoit pensionnaire de la Républiqûe, à l'arrivée du Comte d'Estrades. Il aimoit le Roi & vouloit conserver l'honneur de sa protection; de sorte qu'il fit tous ses efforts pour apaiser ses Compatriôtes, & rompre les mesures des Espagnols, qui vouloient engager les Etats Généraux à faire la guerre à la France.

1663.

Ambassade du Comte d'Estrades auprès des Hollandois.

Suivant le conseil de Colbert, qui connoissoit parfaitement les forces, les ressources & les intérêts des peuples voisins, le Roi venoit d'accorder le droit de franchise aux Dunkerquois; c'est ce qui rendoit les Hollandois plus animés que jamais, &

ses Républicains paroissoient résolus de tout entreprendre, pour obtenir l'abolition d'un droit, *qui alloit*, disoient-ils, *ruiner leur commerce*, & faciliter à Loüis l'invasion de la Flandre; ce qui n'inquiétoit pas moins les Espagnols, que les Hollandois. Cependant le Comte d'Estrades, aidé du Pensionnaire, vint à bout de surmonter toutes les difficultés que les premiers firent naître; le Roi ratifia le Traité de confédération, & les Etats Généraux garantirent celui de l'acquisition de Dunkerque.

Peu de tems après, cette Ville devint une des plus florissantes de l'Europe, le commerce prodigieux de ses habitans répandit l'abondance dans les Provinces du Royaume, qui sont voisines de cette Ville; & ses armateurs augmentant chaque jour de nombre & de puissance, ils mirent en mer des Flottes entiéres, qui rentrerent souvent dans le Port de Dunkerque, victorieuses des ennemis de la France, & chargées de leurs dépoüilles. Aussi l'on peut dire, que ce fut à l'occasion du succès d'un si beau projet donné par Colbert, que le Roi prit dans la suite un soin si particulier de ses Ports & de ses forces

Navales. Seignelai, digne fils du Restaurateur du commerce, le fut à son tour de la Marine de France ; il suivit en cela les idées de son pere, & celles que lui suggéra dans la suite un de ces génies heureux, formés par la Providence pour le bonheur des Etats qui les ont possédés.

Académie des Inscriptions & des Médailles.

Une des raisons dont on se servit pour prouver au Public l'utilité de l'établissement de l'Académie Françoise, fut que l'on manquoit de Sujets capables de célébrer dignement les actions mémorables des Héros de la Nation. Loüis XIV. étoit alors le Héros de l'Europe; & Colbert trouvant à la fois une occasion de favoriser les Gens de Lettres, & de travailler à la gloire du Roi & pour l'avantage du Public, choisit quelques-uns des Membres qui composoient l'Académie Françoise, pour faire les Inscriptions, les Devises, les Médailles, qui pourroient avoir quelque rapport au Roi en particulier & à la Nation en général ; pour faire revivre le bon goût & la noble simplicité dans les Monumens Littéraires que l'on éléveroit dans la suite, & pour orner en même tems d'Inscriptions les principaux édifices du Royaume, & surtout

de la Capitale. Le nouvel établissement porta le nom d'Académie des Inscriptions & des Médailles. On commença à travailler dans cette Académie à l'Histoire de Loüis le Grand par Médailles; & le Public fut enrichi de tems à autres de plusieurs productions des Académiciens. Ils ont continués jusqu'à ce jour à donner des marques de leur capacité & de l'étenduë de leurs connoissances. *

1664. Colbert plus occupé que jamais du soin d'augmenter le progrès des Arts, & rendre la France supérieure à ses voisins, ayant tout disposé pour l'exécution de ses grands projets sur le commerce, il voulut empêcher que rien n'en pût troubler le cours. Les Corsaires d'Alger, de Tunis & de Tripoli, infectoient la Méditerrannée. Les Saletins moins puissans, mais plus entreprenans & plus cruels encore que les premiers, attaquoient tout ce qu'ils rencontroient de Vaisseaux Marchands dans cette partie de l'Océan voisine de leur petite République; quelquefois même ils osoient s'éloigner de leurs côtes; & l'impunité de leurs entreprises les rendant tous les jours plus har-

* Voyez l'Histoire de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres par M. de Boze.

dis & plus redoutables, les Marchands ne passoient plus qu'avec frayeur dans ces mers infestées de Corsaires, où ils couroient risque de perdre à la fois leur fortune, leur liberté & leur vie même. Sur le projet que Colbert communiqua au Roi d'un établissement, de deux Compagnies composées des plus riches Marchands du Royaume, ou d'autres personnes de différens états, l'une pour les Indes Orientales, l'autre pour les Indes Occidentales, il donna ordre au Duc de Beaufort, Sur-Intendant de la Navigation de France, de donner la chasse aux Corsaires. Ce Prince se mit en mer, suivi d'une bonne Flotte; & voulant épouvanter ces vils ennemis, il ne s'amusa point à croiser devant leurs Ports; mais après les avoir forcés de fuïr devant lui, le Duc de Beaufort alla les chercher jusque dans le Port de Gigeri en Affrique. Il brûla les Vaisseaux qui s'y trouverent, prit la Ville, * battit les Maures qui entreprirent de la secourir; & inspira tant de frayeur à ces Barbares, qu'ils furent quelque tems sans oser reparoître, respectant encore le Pavillon de Fran-

Etablissemens des Compagnies des Indes.

1664.

* Dans le mois d'Octobre.

ce, lorsqu'ils recommencerent leurs courses sur les Vaisseaux des autres Nations.

Le Cardinal de Richelieu avoit eu dessein d'établir une Compagnie des Indes sous le Regne de Loüis XIII. mais les guerres continuelles que ce Prince se vit obligé de soutenir, & la mort de son premier Ministre, interrompirent le cours de cet établissement; & la nouvelle Compagnie ne se soutint que jusqu'en l'année 1651. Alors elle vendit aux Chevaliers de Malte & à divers particuliers, les Isles qu'elle possedoit depuis l'année 1626. Colbert ayant examiné les causes de la décadence de cette premiere Compagnie, prit des mésures certaines pour assurer les progrès & la durée de celles dont ce Ministre vouloit être le Fondateur. Aussi-tôt qu'elles furent formées, le Roi se déclara leur protecteur, & leur accorda de grands priviléges. Il voulut que les Officiers de Judicature, les Marchands, &c. fussent taxés à proportion de leurs biens, pour faire un fond aux deux nouvelles Compagnies, il permit aux Gentilshommes d'entrer dans leur commerce sans déroger. Tolérance sage qui rendoient, à ceux de la Noblesse Fran-

çoise maltraités de la fortune, l'espérance de se revoir dans une situation convenable à leur naissance, & de se trouver en état de servir doublement leur Roi & leur Patrie. Le Roi préta lui-même à la Compagnie des Indes six millions, sans intérêt; ce qui fait voir en quel état étoient alors les Finances, & ce que l'on pouvoit espérer dans la suite de la même œconomie, qui les avoit rétablies si promptement.

Dès le 26 de Février, une Colonie Françoise partit de la Rochelle pour aller peupler l'Isle de Cayenne, située dans cette partie de l'Amérique Méridionale, à qui on donna le nom de terre ferme, proche l'embouchure de la Riviere des Amazônes. La Compagnie des Indes racheta peu après les Isles venduës aux Maltois par l'ancienne Compagnie, & quelques autres; les principales sont, la Guadeloupe, la Martinique, Saint Christophe, Sainte Croix, Saint Barthélemi, Sainte Lucie. En Amérique, cette même Compagnie, avec ce que j'ai déja nommé, prit possession de cette partie du Canada, que l'on nomme la nouvelle France, le long du grand Fleuve S. Laurent. On jetta sur ses bords les fon- 1664.

demens de la Ville de Québec, Capitale du Pays, & qui eſt devenuë depuis une Ville conſidérable. Les François animés par des commencemens ſi heureux; & voyant que le commerce étoit libre & protégé, ils ſortirent en foule de leur Pays, pour aller chercher dans ces nouveaux climats les richeſſes qui y abondent. Ils comprirent alors que le travail & l'induſtrie ſont les véritables ſources de l'opulence, & des avantages qui l'accompagnent.

Pendant que Colbert étendoit ainſi le commerce de la France, juſqu'aux extrêmités du monde, il ne perdoit point de vûë ce qui pouvoit le favoriſer au-dedans du Royaume & faciliter le tranſport des Marchandiſes. Ce Miniſtre entroit dans les plus petits détails, ce qui eſt eſſentiel en fait de commerce; il applaniſſoit tous les obſtacles qui ſe préſentoient d'eux-mêmes, ou que faiſoient naître les ennemis de l'Etat, même il entreprit de vaincre la nature, & d'exécuter un projet qui ſembloit au-deſſus des forces humains, dont il vint néanmoins à bout; je veux parler de la jonction des deux mers, ouvrage immenſe qui fit l'étonnement

nement de toute l'Europe, & qui ſera l'admiration de la poſtérité la plus réculée.

Riquet natif de Beziers, Ingénieur habile, voyant les Arts ſavoriſés & récompenſés en France, préſenta à Colbert, qui joignoit au Contrôle Général des Finances, & au titre de Miniſtre d'Etat, celui de Sur-Intendant des Bâtimens du Roi, un projet de cette jonction. Riquet n'en étoit pas l'inventeur; il avoit été propoſé à Loüis XIII. & les habitans du Languedoc avoient offerts de contribuer de tout leur pouvoir à la perfection d'un ouvrage ſi utile à la France; mais le Cardinal de Richelieu ayant crû la choſe impoſſible, ce Miniſtre trop occupé d'ailleurs, négligea les avis qu'on lui donna à ce ſujet. De plus les Finances de Loüis XIII. ne lui permettoient point de ſonger à un ouvrage ſi couteux. Riquet les voyant en bien meilleur état ſous le regne de Loüis XIV. revint à la charge. Cet Ingénieur apporta les plans de tous les terrains qu'il avoit viſités dans ce deſſein, il fit voir la hauteur des montagnes que l'on ſeroit obligé de couper pour conſtruire le canal projetté, & rendit compte avec tant de netteté,

des moyens par lesquels on viendroit à bout de vaincre tous ces obstacles, que Colbert ayant approuvé son projet, il ne fut plus question que de l'éxécuter.

On réunit dans le Bassin de Naurouse, les eaux de différentes Rivieres qui se déchargeoient auparavant, les unes dans l'Océan, & les autres dans la Méditerrannée. Ce bassin est de deux cens toises de longueur & de cent cinquante de largeur. Le canal qui communique d'une mer à l'autre, a soixante quatre lieuës de France de longueur, & trente pieds de largeur; ce canal cotoyant & séparant quelquefois les montagnes pendant un si long espace, reçoit l'eau des Rivieres & des ruisseaux, & les porte au Bassin de Naurouse. Cent quatre écluses placées de distance en distance, retiennent & lachent ces eaux, selon les besoins différens; en sorte que le Canal étant toujours navigable, on transporte sans peine les marchandises d'une mer à l'autre, en onze jours; ce qui évite les frais immenses des voitures, dont les Négocians étoient obligés de se servir avant l'exécution de cet ouvrage merveilleux.

Sous le Regne de François I. les

Belles Lettres avoient réfleuris en France ; mais distraites dans leurs progrès, sous les regnes de François II. & de ses Successeurs jusqu'à Henri IV. Ce Prince qui les aimoit, avoit laissé néanmoins au premier Ministre de son fils la gloire de leur rendre leur premier éclat. Richelieu se déclara le protecteur des Gens de Lettres, Colbert fut celui de tous les talens. Les victoires d'Auguste signalerent moins son regne que les grands hommes en tous genres, dont l'Univers est encore aujourd'hui redevable à l'éclattante protection, que cet Empereur leur accorda. M. de Colbert vouloit rendre le regne de son Maître, comme celui d'Auguste, le modéle des autres Regnes, & réunir sous les mêmes loix avec les Arts utiles au commerce ceux qui servent à l'ornement & au plaisir de la société. Pour réussir dans ce dessein, le Ministre attira en France des Peintres, des Architectes & des Sculpteurs célébres, il leur donna des récompenses, les unit en un même corps, avec ceux que le Cardinal Mazarin avoit assemblés dans les dernieres années de sa vie ; & pour redoubler leur émulation, il obtint du Roi des Let-

Académie de Peinture & Sculpture.

tres Patentes & de nouveaux Privilé-ges pour l'établiſſement d'un Académie, qui devoit être composée des plus habiles d'entre les Peintres & les Sculpteurs. Elle eut d'abord ſon logement dans la Gallerie du Collége Royal, & enfin dans le Vieux Louvre. Colbert eut ſoin de faire aſſigner des penſions pour un certain nombre d'Académiciens ; & l'Etat ne s'apperçut jamais de cette dépenſe, que par la gloire qu'un ſi bel établiſſement fit réjaillir ſur toute la Nation. Auſſi-tôt on vit en France, des Apelles, des Zeuxis, pour la Peinture; des Phidias & des Praxitelles pour la Sculpture. Le Cavalier Bernin, l'honneur de l'Italie, attiré par les bienfaits de Colbert, avoüa que Paris avoit auſſi bien que Rome des chef-d'œuvres en ce genre. * Il en fit un lui-même ; & le buſte du Roi que ce Grand Maître acheva, ne le céde en rien à ce que l'antiquité nous a laiſſé de plus parfait.

En attendant que Colbert fut en état de procurer aux ſciences, les mêmes avantages que le Roi venoit d'accorder aux beaux Arts, il ſongea à l'établiſſement de cette foule de Ma-

* Il admiroit ſurtout la Fontaine des SS. Innocens de la ruë S. Denis.

nufacturiers de toutes espéces, qui accouroient en France pour y travailler sous les auspices de ce Ministre. Il avoit acheté de Ratabon au commencement du mois de Janvier de l'année précédente, la Charge de Sur-Intendant des Bâtimens du Roi, la somme de deux cens mille livres. Colbert travailla aussi-tôt à réparer les Maisons Royales qui étoient toutes en désordre ; & ce Ministre songea en même tems à les orner de meubles superbes, sans être obligé d'avoir recours aux Etrangers. Il commença d'abord par établir au Fauxbourg S. Antoine une Manufacture pour les Glaces, que les François avant lui étoient obligés d'acheter des Vénitiens à un prix excessif, ce qui portoit de grandes sommes d'argent hors du Royaume. Les Ouvriers encouragés par les récompenses que Colbert accordoit à leur industrie, firent en peu de tems de grands progrès, & les Glaces travaillées au Fauxbourg Saint Antoine, l'emporterent sur celles de Venise, pour la grandeur ; & leur céderent de peu de chose pour la finesse. 1665.

Dans le même tems, & conformément au dessein d'empêcher l'argent

de sortir du Royaume, M. Colbert établit les Manufactures des laines, des toiles & des points de France. Cette derniere indépendamment des autres avantages qu'elle procuroit, faisoit subsister plus de deux cens filles, dont quelques-unes étoient de qualité ; ce qui étoit un soulagement pour la pauvre Noblesse, que M. Colbert avoit en vûë dans la plûpart de ses entreprises.

Manufacture des Gobelins.

Mais la Manufacture la plus brillante & la plus utile ; celle qui demandoit plus de goût, plus de délicatesse, & qui devoit servir le plus à l'ornement des Palais du Roi, & des magnifiques Hôtels qui s'élevoient de tous côtés, fut celle des Tapisseries. Colbert l'établit aux Gobelins, lieu déja connu par la teinture des laines en écarlatte : l'eau de la Riviere de Biévre, qui passe auprès de cette maison ayant, dit-on, une qualité particuliere pour augmenter l'éclat de cette couleur. Le Brun, ce fameux Peintre, qui égalà les plus grands Maîtres d'Italie, fut choisi pour Directeur de la nouvelle Manufacture. On ne travailla d'abord que sur ses desseins : ce qui joint à la finesse des laines, au brillant des couleurs qui su-

rent employées, & à l'habilité des Ouvriers, rendirent ces tapisseries aussi agréables aux yeux, que les tableaux les plus exquis. Les premieres que Colbert fit fabriquer, furent tenduës dans le magnifique Château de Versailles, que le Roi faisoit alors construire, & dont ce Prince avoit remis depuis long-tems le soin à Colbert.

Construction du Château de Versailles.

Ce Ministre employoit les plus habiles Maîtres de l'Europe pour achever ce superbe Palais, dont une partie des fondemens avoient été jettés sous le regne de Loüis XIII. Mais on avoit entierement changé le premier plan ; & ce qui ne devoit d'abord être qu'une Maison de plaisance, & comme un rendez-vous de chasse, surpasse, si non en grandeur, du moins en richesses, ces Palais si vantés de la Gréce & de Rome, & approcha fort de ce que l'imagination peut représenter de plus brillant & de plus parfait.

Mansard le plus habile des Architectes François, le Cavalier Bernin, le plus célébre des Sculpteurs d'Italie, qui joignoit à ce rare talent, une grande connoissance de l'Architecture ; épuiserent pour bâtir Versailles & le nouveau Louvre, tous les secrets de leur

Art, & toutes les reſſources de leur génie. Colbert conféroit ſans ceſſe avec eux, &ſon goût naturel, perfectionné par l'étude & par l'expérience, aidoit à ces grands Maîtres, & les animoit d'autant plus, qu'ils n'avoient point à craindre les déſagrémens d'une mauvaiſe critique, ce qui ſeule eſt capable de rallentir le zéle le plus ardent. Ces magnifiques piéces d'orféverie, ces guéridons, & autres meubles plus précieux encore par la façon que par la matiere (qui parerent le Château de Verſailles, juſqu'à ce que le malheur des tems obligea le Roi de les ſacrifier aux beſoins publics) toutes ces richeſſes accumulées ſous les yeux de ce Monarque, étoient dûës aux ſoins, au bon goût de Colbert; & devenoient, ſi j'oſe parler ainſi, autant de bouches, qui repétoient ſans ceſſe au Roi, l'habilité, la prudence, la probité de ſon Miniſtre, & l'avantage de la paix, que Colbert regardoit comme le plus précieux de tous les tréſors.

Dans le même tems, ou peu auparavant, Colbert avoit fait travailler au Palais des Thuilleries, le plus beau de l'Europe, avant la conſtruction de ce-

lui de Verſailles ; encore les Connoiſſeurs balancent-ils à donner le prix à ce dernier. Verſailles a plus d'éclat, & les Thuilleries plus de nobleſſe & de dignité. En parlant ainſi, on ne comprend point le Parc de Verſailles, à quoi rien n'eſt comparable.

Avant M. Colbert, le Palais des Thuilleries étoit ſeparé du Jardin par une ruë : il les fit joindre enſemble, & ordonna de travailler à ce grand parterre & aux trois jets d'eau placés en triangle, vis à-vis le Bâtiment. On abatit la voliere & pluſieurs maiſons voiſines, pour former cette ſuperbe terraſſe qui regne tout le long du Quai, depuis la porte du Jardin, juſqu'à celle de la Conférence. Enfin tous les ornemens que l'on voit aujourd'hui dans ce beau Jardin, ſont dûs aux ſoins de M. Colbert.

La Marine de France commençoit à ſe rétablir ; mais ce n'étoit encore que pour le commerce ; & le Roi s'étant ligué avec les Hollandois contre l'Angleterre, il reconnut combien ſes Prédéceſſeurs avoient eu tort de négliger une partie ſi conſidérable de ſa puiſſance. On fut obligé d'attribuer entiérement à la politique ; ce qui fut 1666.

principalement occasionné par un manque de force; & Loüis trouvant ses Vaisseaux trop inférieurs alors à ceux des Anglois & des Hollandois, il ne voulut point les méler avec la Flotte de ces derniers, qui joüirent seuls de l'honneur d'avoir vaincus les ennemis communs des deux Etats. Les reproches que les victorieux firent en cette occasion à Loüis, & le chagrin que ce Prince ressentit de n'avoir pû partager avec eux la gloire de triompher d'un peuple, qui se paroit hautement du titre fastueux de Roi de la Mer, hâterent la résolution qu'avoit fait naître les conseils de Colbert, de prétendre lui-même à cet Empire si disputé.

Etablissement de l'Académie des Sciences.

En attendant l'accomplissement de ces vastes projets, le Ministre continua le dessein qu'il avoit pris de faire revivre les Sciences, qui sont les sources pures de la vraie gloire, de la politesse, & de tous les agrémens de la société civile. Elles languissoient depuis long tems dans un oubli honteux à la Nation; & ceux qui les cultivoient encore par goût, par amour pour ces sciences, se plaignoient de ne le pouvoir rendre utiles à leur Patrie, &

vivoient confondus dans la foule nombreuse des ignorans. On prétend que Messieurs l'Abbé de Bourzais & du Clos, ayant représenté à M. Colbert l'utilité d'un établissement en faveur de ces Sciences négligées, ce Ministre rassembla ce qu'il trouva de plus sçavans hommes en Géométrie, Phisique, Méchanique, Anatomie, & en Chimie; il en forma un Corps, auquel il commit le soin de perfectionner ces Sciences, & de faire part au Public de leurs recherches & de leurs découvertes. Il donna à ce Corps composé de Sçavans du premier ordre, le nom d'*Académie des Sciences*. D'abord ils s'assemblerent dans la Bibliothéque du Roi; ensuite Sa Majesté leur accorda un appartement au Louvre. Ils y tiennent leurs Conférences deux fois la Semaine; & chacun des Membres qui la composent, travaillant avec soin à procurer le bien public, ils ont donné depuis leur établissement, un grand nombre d'ouvrages utiles & des recherches curieuses; mêmes plusieurs se sont signalés en differens genres, par des découvertes dont quelques-unes viennent à bout de procurer des avantages, que jusque-là on avoit osé espérer.

Depuis cet établissement, tout le monde se fit honneur dans le Royaume de cultiver les sciences. La Noblesse, qu'un mauvais préjugé avoit retenu jusque-là dans une ignorance crasse, fit des efforts pour se distinguer par ses progrès dans l'étude, comme elle l'étoit par la naissance. Les hommes recherchent principalement l'estime de leurs semblables. Aussi-tôt qu'on méprisa le défaut de sçavoir, tout le monde voulut être Sçavant.

L'Académie des Sciences devint bientôt célébre dans toute l'Europe; & sa réputation fut encore au-dessous des avantages qu'elle procura. Ce fut en sa faveur, que M. de Colbert fit construire l'année suivante l'Observatoire au bout du Fauxbourg S. Jacque. C'est-là que dans le silence, & dans le recueillement, ceux d'entre les Académiciens qui s'adonnent à l'Astronomie, vont travailler à se perfectionner dans cette étude; & à augmenter en même tems par leurs découvertes, les sciences qui dépendent d'elle. On trouve dans cet Observatoire, tout ce qui est nécessaire pour achever de s'instruire dans le Gé-

nie, les Fortifications & la Navigation, avec les inſtrumens propres à cette étude.

Picard, Richer, la Hire, & le fameux Caſſini, travaillerent d'abord enſemble à ces obſervations, dont les differens Recueïls ont enrichis le Public, qui les attendoient avec une impatience, excitée par l'opinion que l'on avoit conçûë du mérite de ces Académiciens. Caſſini ſe diſtingua ſur tous les autres, par l'importance de ſes découvertes. Huguens, inventeur de ce Pendule ſi admiré, & Auteur du Sçavant Ouvrage, intitulé de *Horlogio Oſcillatorio*, ſe montra long-tems l'émule de Caſſini, par rapport à l'Aſtronomie. Il decouvrit l'anneau de Saturne, & un de ſes Satellites; mais il reconnut enfin la ſupériorité de ce dernier, Caſſini découvrit deux Satellites de Saturne, que Huguens n'avoit point apperçûs, & il compoſa dans la ſuite ce ſçavant Traité ſur la Comête de 1630 & 1681. L'Académie des Sciences depuis le jour de ſon établiſſement, n'a pas ceſſé d'ajouter à ſa réputation & à ſes progrès; ſa prééminence eſt reconnuë chez les Etrangers même, qui ont ſouvent ſollicité l'honneur d'entrer

dans cette illustre Compagnie, rendant de cette sorte un hommage éclattant aux lumieres & à la capacité de ceux qui la composent.

Cet établissement qui faisoit également honneur au Ministre qui avoit pris le soin de le former, & au Roi qui lui accordoit une protection si éclattante, fut célébré jusque dans les jeux & les spectacles publics. On dansa à Saint Germain un ballet, intitulé ; *le Ballet des Muses.* * Les soins que le Roi prenoit pour faire fleurir les Arts & les Sciences, en étoient le sujet. Les neuf Muses y paroissoient, & faisoient les neuf premieres Entrées. Uranie y étoit représentée par les sept Planettes, à cause de son nom qui signifie céleste, & de son occupation à l'Astronomie. Chaque Muse étoit entourée de tous ses attributs. Enterpe parût environnée de Bergers & de Bergeres. On joüa pour Thalie une petite Piéce comique. Pour Clio Muse de l'Histoire, on représenta la bataille, qui fut donnée entre Aléxandre & Porus, &c. Jupiter terminoit le Ballet, par la punition des Piérides, qui avoient osés dis-

* Vie de Loüis XIV.

puter aux Muses la gloire de chanter les Héros.

Dans ces Fêtes superbes consacrées à la gloire du Monarque, on auroit célébré hautement les loüanges de M. Colbert, si ce Ministre, satisfait de concourir à la réputation de son Maître, & de répondre dignement à l'extrême confiance que ce Prince lui témoignoit, ne s'étoit opposé lui-même à ces témoignages de la réconnoissance publique; mais son éloge étoit dans la bouche de tous les bons François. Ils avoüoient hautement, qu'aucun Ministre avant lui ne s'étoit signalé par tant d'avantages procurés à l'Etat; & qu'un nom immortel étoit le moindre prix dont la Nation étoit redevable à ses soins & à ses heureux succès.

Suppression des rentes de l'Hôtel de Ville.

Ce qu'il y avoit de plus merveilleux, c'est que pendant que le Roi dépensoit des sommes prodigieuses en Bâtimens & en Spectacles, il entretenoit encore de grandes armées, & faisoit d'importantes conquêtes. Ce Monarque venoit de prendre Lille. Colbert mettoit chaque jour des sommes immenses dans les Coffres du Roi, pour subvenir aux dépenses des armées. Pour cette fois il conseilla à ce

Prince de ſupprimer une partie des rentes ſur l'Hôtel de Ville. Elles avoient été créées ſur un pied ſi bas, que le Roi en peu d'années avoit rembourſé le principal aux propriétaires de ces rentes. L'exécution de ce deſſein, fit un grand nombre d'ennemis à Colbert. Les Rentiers crierent de tous côtés contre un projet qui les ruinoit. Sous les regnes précédens, à force de parler haut, on avoit quelquefois fait peur aux Miniſtres, & obtenu d'eux par la crainte, ce qu'ils n'auroient jamais accordé autrement. Les Rentiers ménacerent Colbert; & ſoit qu'il entrât ou qu'il ſortît, ce Miniſtre étoit aſſiégé à toute heure par ces Gens qu'il dépoüilloit.

Colbert eſt menacé.

Un jour que Colbert ſe trouvoit chez le Chancelier Seguier, pluſieurs d'entr'eux ſe préſenterent à lui; & après les plaintes, quelques-uns oſerent en venir aux ménaces: le Miniſtre les écouta avec un grand ſens froid & beaucoup de tranquillité; il parut méme entrer dans leur peine. Enſuite il leur demanda leur nom, qu'ils eurent l'indiſcrétion de lui dire, ſe flattant de l'avoir touché. Colbert ne les oublia pas, il en rendit compte

au Roi ; & ce Prince qui vouloit être d'autant plus obéï, que malgré les cris des intéressés, il étoit persuadé de la justice de cette suppression, fit arréter les plus coupables, que l'on mit en prison. Cet exemple, loin d'effrayer les esprits, acheva de les irriter. Les Rentiers crierent si haut, que les Commis de Colbert, moins assurés que leur Maître, & craignant que l'orage ne crevât enfin sur leur téte, le presserent pour la sureté de sa personne, d'abandonner une entreprise si dangéreuse. Mais les instances de ces Commis, ni les clameurs des Rentiers, ne furent point capables de le faire changer de résolution ; ce qui mit tous ses amis & toute sa maison en allarmes. Picon, son premier Commis, homme habile dans les affaires, mais aimant le vin, s'étant couché demi yvre, & les ménaces des Rentiers dans la tête, il s'éveilla en sursaut, s'imaginant que ces gens le tenoient à la gorge. Il fit un bruit épouvantable, & réveilla toute la maison. M. Colbert se leva comme les autres, sans témoigner aucun crainte; informé de la cause de ce grand bruit il se retira, & le lendemain Picon fut renvoyé. Ce trait donne une

idée de la fermeté de Colbert, & prouve que le courage comme l'esprit, sont nécessaires dans les emplois, qui semblent exiger le moins de l'un ou de l'autre.

Code Loüis. Ce fut en ce tems-là que le Roi voulant remédier aux abus qui s'étoient glissés dans l'administration de la Justice, choisit le célébre Pussort, oncle de Colbert, pour composer un Code, par lequel ce Prince se proposoit de reformer ce que la corruption des tems avoit amené d'impure & de contraire à l'équité. Ce Prince se flattoit de ramener les loix à leur premiere simplicité, de faire ensorte que la brigue & les subterfuges, ne triomphassent plus du bon droit & de la raison. En effet, le plaideur infortuné se perdoit dans les détours de la chicane, on le fatiguoit de formalités inutiles; dans cette foule innombrable d'Officiers de Judicatures, qui ne subsistoient que de la ruine des particuliers, il y avoit sans doute de bons Juges & des Avocats habiles; mais la plûpart d'entre ces derniers, ne se rendoient point assidus au Barreau pendant des années entieres, pour apprendre à rendre la vérité victorieuse des obstacles qu'on lui oppo-

ſoit ; mais pour s'inſtruire dans l'Art de parer le menſonge de ſes ornemens, de donner au ſophiſme l'apparence du raiſonnement ſolide, ne cherchant qu'à ſéduire les Juges, à éblouïr les auditeurs, par l'élégance & l'harmonie de leurs phraſes compoſées, abuſant quelquefois de l'azile ſacré de la juſtice & de la paix, pour accabler impunément d'injures groſſieres leurs parties ; enſorte que la plûpart de leurs diſcours, reſſembloient moins à des plaidoyers, qu'à des Libelles diffamatoires. M. Colbert, quelque tems auparavant, ayant averti le Roi des abus exceſſifs qui ſe commettoient à l'occaſion de la vente des Charges de Judicature il lui avoit fait naître le deſſein, que ce Prince exécutoit alors, de reformer juſqu'à la façon dont on adminiſtroit la Juſtice. Puſſort travailla long-tems & avec beaucoup de peine. Le Roi lui-même eut les yeux conſtamment attachés ſur cet ouvrage ; & il ne dépendit ni de ce Prince, ni de Colbert, ni de Puſſort, qu'il n'eut en faveur du Public le ſuccès qu'ils s'en étoient promis.

M. Colbert mit ordre dans le même tems à un autre ſorte d'abus qui

s'étoit gliſſé dans le Royaume durant les troubles. Pour s'exempter de païer certains droits impoſés ſeulement ſur les roturiers, un grand nombre de Bourgeois ſe diſoient Gentilhommes; des fils de Marchands, ſurtout ceux qui avoient paſſés par quelques Charges honnêtes, portoient aux yeux du Public indigné les titres de Comte & de Marquis; & par ce moyen, non-ſeulement, ils en uſurpoient les honneurs, mais encore ils s'exemptoient, comme je le viens de dire, de payer la taille. Ce qui retomboit entiérement ſur le bas peuple. Colbert déſirant le ſoulager, & reprimer l'inſolence de ces uſurpateurs, fit rechercher tous ceux qui prétendoient joüir des priviléges de la Nobleſſe, ils ſe virent obligés de repréſenter leurs titres, & de les juſtifier devant les Intendans de leurs Provinces. Ceux qui avoient pris mal à propos dans des Actes publics, la qualité d'Ecuyer ou de Chevalier, furent remis à la taille, & contraints de payer une taxe proportionnée à leur fortune.

Tant d'établiſſemens utiles, de reformations néceſſaires, la conduite admirable de M. Colbert dans l'admi-

niſtration des Finances, & le Gouvernement du Commerce, que les ſoins de ce Miniſtre rendoit chaque jour plus conſidérable, avoient porté ſa réputation au plus haut point. Il joüiſſoit de l'amitié & de l'eſtime de ſon Roi; & les peuples, quoiqu'ils ſe trouvaſſent à plaindre dans la ſuite, & que l'on fût obligé de les charger d'impôts, reconnoiſſoient hautement qu'ils devoient à ſa capacité & à ſon zéle le ſoulagement qu'ils recevoient dans leur malheur. Le nombre des amis de Colbert augmentoit chaque jour; & c'étoit moins ſa fortune & ſon crédit qu'il cherchoient, que ſes rares qualités. Le déſintéreſſement de ce grand homme, égaloit ſon génie & ſes talens. Il donna de grands exemples de généroſité; & ſes ennemis les plus obſtinés furent contraints d'avoüer, que ſi ſon état l'expoſoit à mécontenter quelques perſonnes, ſon inclination le portoit à ſatisfaire tout le monde. Les 1667.
plus grands Seigneurs du Royaume s'empreſſerent de rechercher ſon alliance; & dans le mois de Février de cette année, ce Miniſtre maria ſa fille Jeanne-Marie-Thérefe, avec Charle-Honoré d'Albert, Duc de Chevreuſe,

Pair de France, Chevalier des ordres du Roi, &c. Capitaine Lieutenant des Cheveaux-légers de Sa Majeſté.

Malgré les ſoins de M. Colbert pour conſerver la paix, la guerre étoit allumée entre la France & l'Eſpagne. Il ne manquoit rien au Roi de ce qui pouvoit le rendre victorieux de ſes ennemis. Ce Prince avoit de grands Généraux, de bons Soldats, des Places bien fortifiées & bien munies, & des ſommes immenſes dans ſes coffres. Il étoit vaillant lui-même, ne reſpirant que le combat, préférant la fatigue au repos, & s'expoſant à tout, lorſqu'il étoit queſtion d'acquérir de la gloire. A peine ce Monarque eut-il ménacé les Eſpagnols, qu'ils le virent Maître de la Franche-Comté entiere, & de leurs meilleures Places dans les Pays-bas. Hors d'état de réſiſter à ce torrent, les Eſpagnols accepterent la médiation du Pape.

Paix d'Aix la Chapelle.

Le Roi ſatisfait d'avoir montré quelle étoit ſa puiſſance, convint de faire la paix, & voulut bien qu'Aix la Chapelle fut le lieu des Conférences. Je m'exprime ainſi, pour faire comprendre juſqu'à quel point le Roi étoit redouté de ſes ennemis, qui n'oſoient

rien entreprendre alors que de conforme à ses désirs.

Charle Colbert de Croissi, frere du Contrôleur Général des Finances, & que l'on a vû depuis se signaler dans ses Ambassades en Angleterre & en Allemagne, fut nommé Plénipotentiaire pour la France ; & il se rendit à Aix la Chapelle, avec un train & une suite digne du Monarque qu'il avoit l'honneur de représenter. Croissi trouva à Aix la Chapelle les plus habiles Négociateurs du monde. Le Baron de Bergeyk y étoit de la part du Roi Catholique, le Chevalier Temple pour le Roi d'Angleterre. Le Nonce Franciotti, y avoit été envoyé par le Pape, & Bevernino par les Etats Généraux ; ces trois derniers faisoient l'office de médiateurs.

Le Marquis de Croissi plénipotentiaire.

Le Marquis de Croissi se montra digne d'être opposé à ces plénipotentiaires déja célébres, par d'importantes négociations dont ils avoient été chargés ; & ce fut à Aix la Chapelle où Croissi gagna l'estime & l'amitié du Chevalier Temple, qui lui furent si utiles dans la suite, lors de son Ambassade auprès de Charle II. Le Traité fut achevé aux conditions les plus

favorables pour la France ; & M. de Croiſſi revint à la Cour y recevoir les éloges que méritoient cet heureux ſuccès.

1669. Sur ces entrefaites, le Roi ſatisfait de plus en plus de la conduite de M. Colbert, le récompenſa de la Charge de Secretaire d'Etat, que poſſedoit avant lui M. de Guenegaud : Sa Majeſté jugea à propos d'y ajouter le département de la Marine, perſuadé qu'il n'en pouvoit confier l'adminiſtration à un ſujet plus capable de la rendre en peu de tems formidable aux ennemis. La ſuite juſtifia d'une maniere éclattante, le choix que le Roi fit alors.

A meſure que l'on avance dans l'Hiſtoire de M. Colbert, on voit augmenter le zéle de ce Miniſtre, à proportion de ſes ſuccès. On le retrouve toujours occupé du bien des peuples, & prompt à ſaiſir tout ce qui s'offre pour les ſoulager. Il ſemble prévoir qu'une guerre longue & ſanglante le forcera dans peu de ſurcharger ce peuple, dont il plaint d'avance la miſere & l'infortune. Ce n'étoit pas ſeulement par des impots que le peuple étoit accablé, on a vû dans les pages précédentes

dentes, les iniquités qui se commettoient dans la façon de rendre la justice, & de percevoir les droits du Roi, tous ces maux retomboient sur les plus foibles. Ce n'étoit point assés que d'avoir mis ordre à ces abus; à mésure que Colbert en triomphoit, ils sembloient renaître comme des monstres, contre lesquels ce Ministre avoit à combattre de nouveau. La supercherie & l'imposture se déguisoient sous toutes sortes de formes, pour échaper à ses poursuites. Malgré la rigueur de la Chambre de Justice, quelques-uns d'entre les Traitans s'étoient sauvés par des subterfuges, le Ministre sçut les suivre dans leurs détours; & il les força de payer les taxes ausquelles ces ennemis publics avoient été condamnés. Colbert fit supprimer encore tous les Droits & Offices, qui étoient à charge au Roi, & en même tems onéreux au public. On avoit abusé sous le Regne précédent, & au commencement de celui-ci, de la facilité des Ministres & du besoin des Rois. Les Droits sur les Gabelles de Languedoc, & divers Offices de cette Province furent mises au nombre des Charges supprimées; ensorte que le Roi se trouva tous ces

l'Église, que leurs Ancêtres avoient abandonnée.

Dessein de Colbert en faveur des Protestans.

On dit même qu'ayant appris l'horreur invincible que les Japonnois avoient conçuë pour les Portugais, il entreprit de soulager les Protestans de France, en proposant au Roi de les charger du commerce du Japon. Pour l'intelligence de ce fait, je dois dire, que les Portugais ayant été bien reçûs dans l'empire du Japon, ils tirerent d'abord de grands avantages du commerce qu'ils établirent entre eux & ces peuples. Ils trouverent en abondance dans cette partie de l'Asie des choses dont on avoit à peine l'idée en Europe; & bien-tôt les Portugais se montrerent dans leurs Pays chargés de marchandises précieuses, qui leurs avoient été données à vil prix, & sur lesquelles ils firent un profit considérable. Les Anglois, les François, les Hollandois, & les autres peuples voisins s'empresserent pour entrer dans un commerce si lucratif. D'ailleurs on racontoit les merveilles des Japonois, de leur politesse, de leur douceur envers les Etrangers. C'étoit selon les Relations multipliées de la plûpart de ceux qui y avoient été, un Pays délicieux, & pour la richesse

& pour les mœurs de ses Habitans. De la vérité on passa à l'exagération : tout fut outré dans les récits ; mais on crût tout, & même chacun de ceux qui s'étoient promis quelque avantage d'un voyage dans le Japon, enchérirent encore sur l'imagination des premiers.

Les Portuguais voulant conserver seuls le commerce de ce florissant Empire, y donnerent de facheuses impressions de leurs voisins ; mais bientôt ils furent eux-mêmes en horreur dans le Japon, soit par les excès qu'ils y commirent, soit par la malice de leurs ennemis, lesquels publierent qu'ils avoient formés une conspiration contre l'Empereur, pour assujettir ses Etats à leur Roi. Quoiqu'il en soit, les Japonois, après avoir montré par leur patience qu'ils étoient dignes d'un meilleur traitement, chasserent les Portuguais de leur Pays, & fermerent leurs Ports à toutes les autres Nations. Le Christianisme avoit cependant fait de grands progrès dans cet Empire ; mais dès-lors on persécuta les Chrétiens avec fureur, les Japonois aveugles dans leur haine comme dans leur croyance, ne voulant rien tenir de leurs ennemis.

Ces nouvelles apportées dans l'Europe, réveillerent les prétentions des Anglois & des François; car les Hollandois depuis quelque tems croyoient être assurés de la bienveillance de l'Empereur du Japon. Ce Prince refusa d'avoir aucune liaison avec les Anglois, parce que leur Roi avoit épousé la fille du Roi de Portugal; & il montra plus d'éloignement encore pour les François, à cause de la ressemblance de Réligion. Sur cela M. Colbert, toujours attentif au bien public, proposa de faire faire le Commerce du Japon par les Protestans de France, qui étant de la même Réligion que les Hollandois, obtiendroient sans doute comme ces derniers la confiance des Japonois; mais ce projet ne fut pas suivi, quoiqu'il parût extrêmement avantageux.

1669. Fermeté de Colbert.

Si Colbert témoigna de la modération & de la douceur, lorsqu'il fut question de poursuivre des gens, dont tout le crime étoit d'être malheureusement prévenu, il témoigna une grande fermeté lorsqu'il s'agit du bien des peuples, de favoriser le Commerce & de faire respecter l'autorité du Roi. Par une suite de la réforme, qui venoit d'être faite dans l'administration

de la justice ; M. Colbert instruit de la manœuvre des Huissiers, avoit fait rendre un Edit pour le Controlle des Exploits. Le Parlement de Toulouse ayant voulu entreprendre contre l'exécution de cet Edit, Colbert écrivit au Premier Président, qu'il falloit casser l'Arrêt rendu en cette occasion, ou s'exposer à ressentir les effets de l'indignation du Roi. Il reprimanda aussi les Avocats Généraux & le Procureur Général, qui n'avoient point été assez exacts à remplir leurs fonctions, & ce Ministre força le Parlement de Toulouse à supprimer son propre ouvrage. Colbert montra la même fermeté par rapport au Lieutenant Général de Police de la Ville de Paris, Charge nouvellement créé, pour le soulagement des deux autres Lieutenans Généraux de la même Ville. Ce Magistrat chargé du détail de la Ville, de la propreté des ruës, des lanternes, de la sureté publique, & des legers differens de la basse Bourgeoisie, craignit d'offenser les Harangeres de la Halle ; & s'opposa à Colbert à l'occasion du Bail des Echoppes. Le Ministre ordonna au Lieutenant de

Police d'obéïr sur le champ, & le Bail fut exécuté.

Nouvel établissement en faveur du Commerce.

Toutes ces choses tendoient à augmenter les revenus du Roi; & à reprimer le désordre qui regnoit presque dans tous les Corps, dont l'Etat est composé. Mais quelque occupé que fut le Ministre de tant de differens Réglemens, il n'en n'étoit pas moins attentif à tout ce qui pouvoit favoriser les Marchands du Royaume, dont le nombre se multiplioit à mesure que Colbert leur procuroit de nouveaux avantages. Plusieurs d'entr'eux lui ayant représentés qu'ils avoient évités de grandes pertes, & même leur ruine entiere, en payant une somme modique à certaines gens qui assuroient leurs Vaisseaux & leurs Marchandises, ce qui les affranchissoit entiérement de tous les risques qu'ils couroient dans le Commerce ordinaire, M. Colbert saisit cette occasion de leur procurer plus de facilité & de sureté, & forma une Chambre générale d'assurance en Corps de Compagnie, fonds & signatures communes, qui loüerent un maison dans la ruë de Saint Martin, où ils tinrent leurs Assemblées, pour y traiter des affaires de la société. Les

Marchands de Roüen, de Nantes, S. Malo, & d'autres Villes célébres par leur Commerce, furent maintenues dans le privilége de le continuer de la même façon qu'ils l'avoient fait jusque-là, indépendamment de la Compagnie établie à Paris, à moins que ces Marchands, pour leur intérêt particulier, ne voulussent entretenir correspondance avec elle. Ce nouvel établissement, dont les Négocians des Villes Maritines, avoient donnés la premiere ïdée, fut d'un grand secours pour ceux d'entre les Marchands qui n'avoient point de correspondans établis dans la Capitale. Leur zéle augmenta à proportion de leur gain; & la France se trouva enfin supérieure à ses voisins par le Commerce, comme elle l'étoit par la force de ses armes.

Ce n'étoit point par des combats que M. Colbert vouloit assurer cette prééminence, il craignoit au contraire à chaque instant la rupture de la paix. Les Nations voisines de la France ne déguisoient plus leur mécontentement. Charle Colbert de Croissi, frere du Ministre, venoit d'être envoyé Ambassadeur auprès du Roi d'Angleterre Charle II. pour tâcher 1670.

de retenir ce Prince dans les intérêts de la France ; & d'exciter sa jalousie contre les Hollandois. Charles avoit reçû de la nature de belles qualités ; mais ses longs malheurs ne l'avoient pû corriger. Il étoit prodigue, & se laissoit gouverner par les femmes, deux défauts qui ne laissent jamais un homme à lui. Le Marquis de Croissi profita de tout ; & ce fut lui qui disposa les esprits à recevoir les impressions que Madame la Duchesse d'Orléans vint leur donner peu de tems après. Cette Princesse femme de Monsieur, frere unique du Roi, & sœur du Roi d'Angleterre, faisoit alors les délices de la Cour de France, & elle étoit tendrement aimée de Charles. Milord Montaigu, Ambassadeur de ce Prince auprès du Roi, étoit fort attaché à la sœur de son Maître ; & pour lui faire sa Cour, il fit entendre à Sa Majesté, que personne n'étoit plus propre que cette Princesse à déterminer Charles au renouvellement de l'alliance avec la France. On conduisit cette affaire avec beaucoup de secret à cause de Monsieur & de ses Confidens. Loüis en fit un mystère à Louvois, & ne le confia qu'au Vicomte de Turenne &

au Marquis de Croissi en Angleterre, pour que l'Ambassadeur se conduisit en conséquence de ce projet. Enfin, Madame suivie d'un cortége brillant, & accompagnée de toute la Cour jusque sur les Frontieres du Royaume, se rendit en Angleterre, où son frere la reçut avec de grands honneurs. Ce Prince ébranlé déja par les discours du Marquis de Croissi, ne pût rien refuser à une sœur si tendrement aimée; mais il lui demanda du tems pour déclarer le dessein où il étoit de joindre ses forces à celles du Roi de France, contre les Hollandois leurs communs ennemis. La Duchesse d'Orléans partit, & laissa cette négociation entre les mains du Marquis de Croissi, qui la termina plus heureusement encore, que l'on n'avoit osé l'espérer.

Cette même année dans le mois de Janvier, M. Colbert maria Henriette Colbert sa fille avec Paul de Beauvilliers, Duc de Saint Aignan, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, premier Gentilhomme de la Chambre, Gouverneur & Lieutenant Général de la Ville & Citadelle du Havre de Grace; & qui joignoit à ses grands titres, celui de posseder l'esti-

1671. Mariage d'une des filles de Colbert.

me & la faveur du Roi. Tous ceux qui avoient l'honneur de partager les bonnes graces de ce Monarque, étoient des amis de M. Colbert, parce que ce Ministre, loin d'être jaloux de leur fortune, déhiroit au contraire de la voir augmenter; mais le plus grand mérite à ses yeux, n'étoit point celui qu'on tire de la naissance, de la richesse, ni des hautes dignités; il vouloit du zéle, de la droiture, & un attachement sincere pour la personne du Roi, à qui ce Ministre étoit entierement dévoüé.

Ce grand homme voyoit alors employés avec succès au service de ce Prince, ses freres & ses gendres; les uns se distinguoient par des négociations importantes; les autres occupans des postes considérables dans les armées, se signaloient par la plus haute valeur. On les reconnoissoit à leur courage, plus encore qu'à leur nom; les Soldats, les Officiers, les Généraux, & le Roi lui-même, faisoient hautement l'éloge des Colberts. A les voir s'exposer aux plus grands dangers, on eût dit qu'ils n'y en avoit point pour eux; Soldats & Capitaines tour à tour, selon les circonstan-

ces, ils faisoient également admirer leur prudence & leur valeur; mais ce qui ajoutoit encore à l'estime que le public leur accordoit, c'étoit l'union qui regnoit dans cette famille; les freres, les sœurs, le pere & les gendres, sembloient tous dirigés par le même esprit, tous animés du même désir d'acquérir de la gloire, & d'être utiles au Roi & à leur Patrie.

Il ne manquoit plus pour mettre le comble au bonheur de Colbert, que de voir son fils aîné, le Marquis de Seignelai, en état de suivre les grands exemples qu'il recevoit de son pere & de ses oncles. Seignelai trop jeune encore pour être chargé des emplois importans qu'on lui destinoit, montroit dèslors un génie supérieur. Ce Seigneur avoit une vivacité extraordinaire, une activité surprenante, une compréhension facile, & possedoit l'art de rendre avec clarté les affaires les plus embroüillées. Colbert l'exerça lui-même, pour ainsi dire, dès son enfance; & voulant qu'il suivit la route, que lui-même avoit tenuë autrefois, il résolut de le faire voyager dans les principales Cours de l'Europe, persuadé qu'un esprit aussi vif & 1675.

dont on avoit besoin de le corriger de bonne heure. Il partit donc accompagné d'Isarn, & visita l'Italie, l'Allemagne & l'Angleterre. Seignelai fut reçu dans tous ces lieux avec de grand honneurs, & il joüit du plaisir de voir que la réputation de son pere l'avoit précédé de long-tems chez les Etrangers.

1675. Suppression des Justices particulieres.

Pendant que le Marquis de Seignelai, étoit occupé à ses voyages, M. Colbert continuoit de s'appliquer à remettre le bon ordre & la police dans l'Etat ; quelques plaintes que ce Ministre eut essuyées de la part de cette foule d'Officiers de Judicature, dont il avoit reprimé la licence, il continua de les traiter avec la même sévérité. Colbert inspira au Roi le dessein de supprimer les Justices, que divers Seigneurs, tant Ecclésiastiques que Séculiers avoient dans Paris, ce qui donnoit lieu à des conflits continuels entre leurs Juges & ceux du Châtelet, multiplioit la dépense, & suspendoit le cours des affaires & le Jugement des Procès. De plus ces Juges, peu considérables par eux-mêmes, manquoient souvent de lumieres, & presque toujours d'équité. Les

recommandations faisoient tout auprès d'eux, ils suivoient le penchant des Seigneurs à qui ils étoient redevables de la place qu'ils occupoient ; & comme ils la perdoient avec la vie de ces mêmes Seigneurs, ils n'étoient pas si scrupuleux sur les moyens d'en tirer de quoi se consoler un jour de l'avoir perduë.

L'Archevêque de Paris, dont la Jurisdiction temporelle, étoit autrefois presque aussi étenduë que celle du Roi, avoit conservé son Bailli & son Procureur du Roi au Fort-l'Evêque. L'Abbé de S.Germain avoit les mêmes Officiers dans son Abbaye, aussi bien que le Grand Prieur au Temple, l'Abbesse de Montmartre, étendoit sa Jurisdiction depuis ce Bourg, jusqu'à la Ville Neuve, ce qui divisoit la plus grande partie de Paris. Toutes ces Justices furent supprimées, & pour remplacer les Gens de Justice qu'elles occupoient, le Roi augmenta le nombre des Juges du Châtelet, & sépara en deux cette ancienne Jurisdiction. Ceux que l'on peut appeller les Juges du nouveau Châtelet, tinrent leurs premieres scéances dans l'Abbaïe de S.Germain, au même lieu où le Bailli

rendoit auparavant la justice au nom de l'Abbé. Dans la suite, ces nouveaux établissemens prirent une autre forme, ce qui n'est pas de mon sujet de rapporter.

L'Europe presque entiere, à l'exception de la Grande Bretagne, étoit armée contre le Roi. Ce Monarque triomphant d'un monde d'ennemis, après avoir mis au rang de ses conquêtes la meilleure partie des sept Provinces unies, continuoit ses progrès dans l'Empire; lorsqu'enfin les Alliés & leur Vainqueur consentirent à faire la paix. Nimegue fut choisie pour le lieu des conférences; & le Roi y envoya pour ses Plénipotentiaires, d'abord le Duc de Vitri, qui fut remplacé par le Maréchal d'Estrades, le Marquis de Croissi, & Jean-Antoine de Mesmes, Comte d'Avaux, neveu du Comte de même nom, qui avoit été Plénipotentiaire à Munster. Colbert de Croissi ne pouvoit avoir de plus dignes Collégues. Tous deux connoissoient son mérite, & il ne firent point de difficulté de lui céder les principales fonctions du glorieux emploi, dont ils étoient également chargés. L'intérêt des affaires exigeoit qu'on lui cédât la prééminence.

1675. Paix de Nimegue.

Croissi étoit parfaitement instruit des differens intérêts des Princes ligués contre la France ; & les Plénipotentiaires du Roi d'Angleterre, qui faisoient l'office de Médiateurs, avoient une estime particuliere pour sa personne. Le Chevalier Temple, le même qui s'étoit trouvé avec le Marquis de Croissi à la paix d'Aix la Chapelle, se rencontroit encore avec lui à Nimegue ; leur liaison termina bien des difficultés ; & lorsqu'en 1679, on traita tout de bon de la paix, ce fut le Chevalier Temple & le Marquis de Croissi qui en réglerent les conditions. Ils eurent à ce sujet plusieurs Conférences particulieres *, dont les Plénipotentiaires des autres Puissances, témoignerent beaucoup de jalousie. Cependant tout se termina à l'avantage de la France ; & Loüis par la paix de Nimegue, étoit devenu l'arbitre de toute l'Europe ; mais il s'en fallut bien que les guerres entreprises dans la suite, eurent le même succès. Il arriva un tems où les François regarderent une victoire comme un malheur, & où leurs conquêtes leurs devinrent à charge, parce qu'elles retardoient la con-

Le Marquis de Croissi est envoyé plénipotentiaire.

* Hist. de Loüis XIV.

clusion de la paix, qui faisoit l'objet de tous leurs désirs.

Le Marquis de Seignelai étant revenu de ses voyages, travailloit sous
1676. les yeux de son pere ; & ce Ministre ayant reconnu son habileté, se déchargea sur lui d'une partie de ses occupations, surtout pour ce qui regardoit la Marine, que le Marquis de Seignelai dirigera seul à l'avenir. L'émulation de ce Seigneur étoit excitée, par la vûë de Nicolas des Marêts, son cousin-germain, fils aîné de Marie Colbert sœur du Ministre, qui lui faisoit exercer les fonctions de son premier Commis, quoiqu'il fût Maître des Requêtes ; mais Colbert vouloit le rendre capable de remplir un jour sa place dans les Finances ; & c'étoit pour lui en donner une connoissance parfaite, qu'il le faisoit ainsi travailler dans ses Bureaux.

Colbert étoit alors principalement occupé du soin de mettre toute sa fa-
1678. mille en état de servir utilement le Roi ; non-seulement il travailloit à procurer l'avancement de ses proches, mais son attention alloit chercher ceux qui espéroient le moins de recevoir des marques de son souvenir. Ce Ministre

fut assez heureux, pour voir que les differens sujets, qui éprouverent ses bontés, étoient dignes des places qu'il leur fit occuper; mais ce qui le combla de joye, fut le succès de toutes les entreprises du Marquis de Seignelai son fils, depuis que ce Seigneur étoit chargé du département de la Marine; le nombre des Vaisseaux du Roi étoit considérablement augmenté, & le Pavillon de France peu auparavant connu à peine sur les Mers, y donnoit alors la loi aux autres Nations. Les Vaisseaux du Roi surpasserent bientôt en force & en grandeur, ceux des Anglois & des Hollandois mêmes, qui regardoient comme un miracle cette supériorité que la France avoit tout à coup acquise sur les Mers. 1679.

Le Traité de Nimegue ayant été conclu, le Roi d'Espagne envoya en France le Marquis de Loz Balbazés, en qualité d'Ambassadeur. Il demanda Mademoiselle fille de Monsieur, frere unique du Roi, en mariage pour son Maître. C'étoit une des conditions du dernier Traité, achevé entre la France & l'Espagne. Mademoiselle étoit une Princesse aimable, spirituelle, & qui s'étoit flattée de demeurer dans

Mariage de Mademoiselle avec Charles II.

une Cour, dont elle faisoit les délices; même elle espéroit d'épouser Monseigneur le Dauphin, qui paroissoit avoir beaucoup d'inclination pour cette Princesse. L'esprit tout plein de ces idées flatteuses d'un mariage prochain, & dans l'attente de partager le plus beau Trône de l'Univers, ce fut un coup de foudre pour Mademoiselle, lorsqu'on lui vint annoncer qu'elle étoit destinée au Roi d'Espagne. C'étoit Charle II. On lui avoit peint ce Monarque comme un Prince plus occupé du soin de sa santé, que de tout autre soin, & exact observateur de ces fatiguantes cérémonies, d'abord inventées par l'amour de l'ordre, mais ridiculement exagérées dans la suite des tems. La Princesse accoutumée à la liberté de la Cour de France, ne pouvoit supporter le récit qu'on lui faisoit de la vie retirée des Reines d'Espagne. Elle versoit un torrent de larmes, toutes les fois qu'elle entendoit parler de son mariage. Ce fut en vain que pour en arrêter le cours, on s'efforça de lui diminuer la tristesse du lien qu'elle alloit former; cette Princesse pleuroit jour & nuit; elle fit même supplier le Roi de ne point la sacrifier ainsi à la

politique ; mais ses prieres, ni sa douleur, ne furent point capables de suspendre la conclusion de ce mariage, dont cette Princesse infortunée sembloit prévoir les suites funestes. Le Chancelier, le Duc de Villeroi, M. de Pomponne & Colbert, furent nommés pour en regler les Articles avec l'Ambassadeur d'Espagne. Ils y travaillerent avec ardeur ; de sorte que tout fut terminé en peu de jours, au grand regret de Mademoiselle.

Le Marquis de Loz Balbazés, se rendit alors à Versailles, avec M. le Prince de Conti chargé de la procuration du Roi d'Espagne, pour épouser Mademoiselle. Tous les Ministres se trouverent à cette cérémonie ; mais Louvois, ni Colbert, quoique celui-ci eut été chargé d'examiner les Articles du Contrat, n'eurent point de place marquée. M. le Chancelier étoit derriere le fauteüil de Sa Majesté, & M. de Pomponne debout auprès d'une table. Ce Ministre commença la lecture du Contrat ; mais à peine eut-il lû la moitié des titres fastueux du Roi d'Espagne, dont le Marquis de Loz Balbazés n'avoit oublié aucuns, que le Roi interrompit Pomponne, & lui

dit : *C'est assez* : En même tems il prit une plume, de l'encre & signa le Contrat.

La cérémonie des Fiançailles & enfin du mariage, suivit de près celle-ci. Tout se fit avec une grande magnificence ; mais l'éclat de cette pompe ne fut point capable de tarir les pleurs de la nouvelle Reine d'Espagne. Elle se seroit contentée d'un titre inférieur dans une situation plus conforme à ses désirs. Mais c'étoit une victime que l'on immoloit au repos des peuples. Elle partit enfin, ne pouvant dissimuler le chagrin cruel qui la dévoroit. Les pleurs qu'elle répandit lui furent imputées à crime, lorsque cette Princesse arriva à la Cour d'Espagne. Charle II. picqué de son indifférence, lui témoigna lui-même de la froideur ; toutes les Espagnoles qui la servoient, suivirent l'exemple du Maître ; & les chagrins de cette Princesse ne finirent qu'avec sa vie.

Pendant ce tems-là, le Marquis de Croissi étoit revenu à la Cour ; il y parût tout couvert de gloire, & il prit alors possession d'une Charge de Président à Mortier au Parlement de Paris, dont M. Colbert avoit fait l'ac-

quisition

quisition pendant son séjour à Nimegne. Le Marquis de Croissi revêtu de cette Charge, n'en exerça pas longtems les fonctions ; le Roi l'employa en differentes affaires, & l'envoya peu de tems après à Munich, pour négocier le mariage de la Princesse de Baviere, avec Monseigneur le Dauphin. On avoit dessein d'engager par-là le Duc de Baviere dans les intérêts de la France, en cas que l'Empereur voulût recommencer la guerre ; ajoutez à cela, que cette Princesse étoit le parti le plus avantageux qu'il y eût alors en Europe pour le Dauphin ; & que le Roi au moyen de ce mariage ne seroit plus obligé de payer au Duc de Baviere les sommes immenses dont il achetoit la neutralité de ce Prince. Plusieurs Puissances jalouses, firent leurs efforts pour empêcher une alliance si favorable aux vûës du Roi; mais le Marquis de Croissi, accoutumé à vaincre de pareils obstacles, termina heureusement cette grande affaire, & envoya aussi-tôt au Roi la nouvelle de la conclusion de ce mariage, en avertissant en même tems que la Princesse de Baviere, étoit d'une hauteur & d'une fierté capables de

Mariage du Dauphin.

rebuter les personnes de qualité que l'on avoit destiné pour former sa Maison. C'étoit Pomponne, Sécretaire d'Etat pour les affaires Etrangeres, qui devoit recevoir cette dépêche & la donner au Roi ; mais ce Ministre étant alors occupé à sa campagne, ce fut Colbert qui en instruisit ce Prince. Sa Majesté surprise de ne pas voir M. de Pompone en une occasion si importante, parût très-mécontente de ce Ministre. Loüis exigeoit une grande exactitude ; c'étoit sa premiere vertu ; & lorsque M. de Pomponne vint se présenter devant lui, il lui fit entendre, qu'il pouvoit s'en retourner, ne voulant point qu'on préférât ses affaires particulieres aux affaires de l'Etat. La Commission de Secretaire d'Etat des affaires Etrangeres, que possedoit M. de Pomponne, fut donnée au Marquis de Croissi.

Disgrace de M. de Pomponne.

On ne manqua pas de débiter dans le monde, que Croissi avoit averti son frere, avant d'envoyer sa dépêche à M. de Pomponne. Les deux freres se justifierent aisément là-dessus. Car il étoit vrai que M. de Pomponne s'étoit trouvé à sa campagne lors de l'arrivée du Courrier de M. de Croissi ; de plus le Roi étoit généralement reconnu pour

un Prince qui détestoit toute sorte de trahison. Il n'auroit pas voulu recompenser du titre de Ministre, celle que M. de Croissi auroit faite en cette occasion.

La Princesse de Baviere arriva peu de tems après sur les Frontieres de France. Le Roi, Monseigneur le Dauphin, & toute la Cour allerent au-devant d'elle. Colbert fut de ce voyage. La Duchesse de Richelieu, à qui le Roi avoit donné une des premieres Charges de la Maison de Madame la Dauphine, manda à M. Colbert, que cette Princesse avoit reçû ses respects d'un air si froid & si dédaigneux, qu'elle se repentoit d'être entrée dans sa Maison. Le Ministre ne jugea pas à propos d'en rien dire au Roi, parce que la Princesse de Baviere avoit d'ailleurs de grandes qualités, & que toute la France étoit prévenuë en sa faveur. Cependant Colbert ayant été la saluer, elle le reçut comme elle avoit reçuë la Duchesse de Richelieu. Il ne se plaignit pas de cette hauteur; mais le fier Louvois ne pût s'empêcher de témoigner son mécontentement au sujet d'une pareille réception. Le Roi en parla indirectement à la

Dauphine, qui se corrigea à la fin de ce défaut, d'autant plus considérable aux yeux des François, qu'ils sont accoutumés à être traités avec bonté par leurs Princes. Le Marquis de Croissi étant revenu d'Allemagne, entra en exercice de sa Charge de Secretaire d'Etat des affaires Etrangeres.

Tant de bienfaits que le Roi répandoit avec profusion sur la famille de Colbert, témoignoient combien ce Monarque étoit content de tous ceux qui la composoient. Le Ministre en étoit pénétré de reconnoissance; & travaillant avec excès pour remplir avec exactitude les differens emplois dont il étoit chargé, sa santé en parût considérablement altérée; cependant le Roi aïant entrepris de se rendre dans les Pays-bas, pour y visiter ses conquêtes, & les Villes qui lui avoient été cédées par le Traité de Nimegue, Colbert voulut le suivre. Les fatigues de ce voyage, jointes à celles d'un travail continuel, lui donnerent une fiévre maligne, dont les accès duroient quinze heures. La vie de ce Ministre parût être en un danger extrême; & plusieurs désespérant de sa vie, plaignirent l'Etat de la perte qu'il al-

soit faire. On prévoyoit avec chagrin que la paix ne seroit pas de longue durée ; & Colbert étoit le seul homme en France en état de fournir dequoi faire la guerre. Le peuple étoit chargé, il est vrai ; mais les gens sensés comparant l'état présent, avec la situation où l'on se seroit trouvé sous un Ministre moins fertile en ressources, & qui n'auroit pas donné comme celui-ci le moyen de payer par les profits du commerce les droits imposés par la nécessité des guerres, avoüoient que Colbert guérissoit au moins la moitié du mal, qu'un autre auroit sans doute augmenté. Enfin un Médecin Anglois lui ayant fait prendre du Quinquina, reméde qui avoit été jusque-là peu employé, le Ministre se rétablit en peu de jours, contre toute apparance ; & depuis ce tems, le Quinquina devint le reméde à la mode.

Maladie de Colbert.

Ce n'étoit pas seulement M. Colbert qui s'efforçoit de signaler sa réconnoissance pour le Roi ; le Marquis de Croissi son frere, devenu, comme je l'ai dit plus haut, Ministre des affaires Etrangeres, acquéroit chaque jour plus de réputation. Le Marquis de Torcy son fils, qui donnoit alors

les plus grandes espérances ; & qui néanmoins surpassa dans la suite, ce que l'on s'étoit promis de lui, soutint dans ce tems-là des Théses dédiées au Roi, qu'il présenta à ce Monarque & à toute la famille Royale, dans des Cadres magnifiques. Le Marquis de Torci avoit fait à ce sujet une dépense proportionnée au puissant Roi qu'il vouloit célébrer ; rien n'étoit épargné pour le dessein & pour la gravure ; & les Ouvriers ayant à travailler pour le neveu du Protecteur de leurs Arts, s'étoient surpassés eux-mêmes. Les triomphes & les conquêtes de ce Prince, n'étoient point le sujet de ces Théses magnifiques ; en célébrant les plus éclatantes victoires, on fait revivre l'idée des plus affreux malheurs. Loüis étoit représenté dans un instant plus glorieux ; d'une main ce Prince donnoit la paix à l'Europe, de l'autre il arrêtoit la Victoire qui s'empressoit à le couronner, & qui lui montroit de nouveaux lauriers à acquérir. Il tenoit sous ses pieds la Fureur & l'Envie ; & l'on voyoit entre les mains de l'Amour & de la Paix, le Foudre dont-ils venoient de le désarmer ; ces deux Divinités étoient acompagnées de l'Abondance & de la Magnificence. La Gloire pla-

Thése dédiée au Roi.

tée au-dessus du Roi, lui mettoit une Couronne sur la tête, pendant que l'Amour de l'immortalité lui en préparoit une autre; derriere le Monarque étoient la Piété & la Douceur, elles s'empressoient pour fermer le Temple de Janus. Un peu plus loin, la Renommée déployoit l'espéce d'étandart que tenoit la Victoire, pour faire voir que les actions de Loüis repondoient à ce qu'elle en avoit publié.

On voyoit aussi la Philosophie, à qui la Nature faisoit part de tous ses secrets, l'une & l'autre avoient autour d'elles differentes figures, qui toutes exprimoient que la Paix seule est la mere des vrais biens & de la véritable gloire. Un peu plus loin, l'Amour & la Sagesse tenant un flambeau dans leurs mains, faisoient remarquer au Roi les beautés de la Philosophie, dont l'Amour déployoit le manteau, pour en découvrir les plis ils formoient comme autant de dégrés qu'il falloit monter pour arriver à la Sagesse. Le Génie de cette Thése étoit d'inspirer l'amour de la paix. M. Colbert de son côté 1681.
cherchoit à la prolonger, il inventoit dans ce loüable dessein de nouveaux amusemens, capables de retenir le Roi,

& de ralentir l'ardeur de ce Prince pour la guerre & les combats. Il lui montroit la différence qui se trouvoit dans ses affaires, depuis l'acquisition de plusieurs Provinces & d'un si grand nombre de Villes ; ce Prince possedoit une bien plus grande étenduë de Pays ; mais ses Sujets & lui-même se trouvoient bien moins heureux. Cependant le commerce n'avoit jamais été si florissant, & il étoit démontré que la France se seroit vûë ruinée sans ressource, si elle eut manqué de ce moyen pour se soutenir. Du Port de S. Malo seulement, on vit partir en un mois soixante & cinq Navires pour la pêche des Moruës, dont le moindre étoit de cent cinquante tonneaux. On peut juger par cet exemple, des sommes prodigieuses que le commerce de Mer rapportoit alors au Roi, vû le nombre des Ports qui lui appartiennent sur la Méditerrannée & sur l'Océan. Et ce qu'il y avoit de plus favorable pour les Négocians, c'est que Colbert ayant considérablement augmenté le nombre des Galeres & des Vaisseaux du Roi, ils étoient respectés dans toutes les Mers, jusque-là que les Corsaires de Tripoli & d'Al-

ger, foudroyés par le Marquis du Quesne, Chef d'Escadre, ne voyoient plus les Pavillons François qu'avec frayeur.

Le Roi reconnu par tout le monde pour le plus puissant Roi de l'Europe, étoit continuellement sollicité par M. Colbert, de joüir des douceurs d'une paix qui l'avoit couvert de gloire. Ce Ministre l'engagea à visiter ses Palais ; & les differentes sortes de Trésors qu'il avoit amassés avec tant de soin & tant de peines. Le Roi se rendit à Paris, & commença par voir la pépiniere des Maisons Royales, qui est au Roule ; ensuite ce Monarque se rendit au Louvre où étoit son cabinet de Tableaux, composé de ce qu'il y avoit de plus rare & de plus beau dans toute l'Europe. De-là le Roi fut à sa Bibliothéque ruë Vivienne. Colbert avoit rassemblé dans ce lieu avec des frais immenses tout ce que la Littérature ancienne & moderne a de plus précieux. L'Abbé Colbert un des fils du Ministre, & Coadjuteur de Roüen, montra au Roi les Livres les plus curieux de la Bibliothéque ; il fit voir en même tems à Sa Majesté le Cabinet des Médailles antiques & modernes ; & les Agathes gravées. Le Roi entra

ensuite à l'Académie des Sciences, au Laboratoire de Chimie, & à l'Imprimerie des tailles douces. Tout y étoit dans un grand ordre; & entretenu avec beaucoup de soin. Le Roi donna de grands éloges à Colbert, & l'on fut surpris qu'un Ministre accablé des affaires de l'Etat, pût donner une si grande attention à tous ces détails.

Ce Ministre succomba enfin sous un
1682. si grand fardeau; sa santé atténuée
Maladie de Colbert. par un travail continuel, diminuoit à vûë d'œil; & cependant il n'en parût pas moins infatiguable. Ses amis lui représenterent en vain, que la France avoit plus besoin que jamais de son secours. On lui remontra aussi inutilement, que sa famille demandoit qu'il se conservât pour elle. Le chagrin saisit Colbert. Quelque soin que ce Ministre se fût donné pour enrichir la France, il voyoit que le peuple alloit être plongé dans une misére plus insupportable encore, que celle dont il l'avoit délivré en entrant dans le Ministere, & que les établissement les plus utiles, alloient peut-être tomber en ruine pendant le désordre des guerres. Colbert se sentit attaqué tout à coup d'une dangéreuse maladie,

& ressentit des douleurs cruelles d'une pierre qui s'étoit formée dans les reins.

Le Roi ayant appris la maladie de Colbert, voulut donner en cette occasion une marque signalée de son estime & de son amitié pour ce Ministre. Sa Majesté lui fit l'honneur de l'aller voir en son Hôtel. Le Monarque partit de Versailles & arriva à l'Hôtel de Colbert avec un cortége nombreux ; mais il ne voulut pas permettre qu'aucun Courtisan, ni que ses Gardes l'accompagnassent dans les appartemens, de peur d'incommoder Colbert. De sorte que le Roi seul & sans suite, traversa la Cour de l'Hôtel ; & jamais le Lecteur n'a dû le voir si grand, que dans cet instant, où par un principe de bonté il se dépoüille ainsi de toute sa grandeur. L'Abbé Gallois qui n'abandonnoit point Colbert, fut le premier qui rencontra le Roi tout prêt à entrer dans l'appartement de ce Ministre ; étonné à cet aspect, que la circonstance lui rend plus respectacle encore, cet Abbé est à peine en état de rendre compte à Sa Majesté de la situation de Colbert, & ce Ministre même fut

Le Roi va le voir.

touché jusqu'au fond du cœur de la bonté de son Roi ; il s'attendrit surtout lorsqu'il entendit ce Prince lui répeter plusieurs fois qu'il le prioit de se conserver, & qu'il avoit plus besoin que jamais de ses services. Colbert se trouvoit par là trop récompensé de tous ceux qu'il avoit rendus ; il n'avoit jamais senti si vivement sa maladie, que dans cet instant, où il ne pouvoit répondre aux besoins pressans d'un Roi, dont la démarche le pénétroit de réconnoissance. Enfin Sa Majesté se retira, & laissa à Colbert la liberté de s'occuper uniquement du soin de son salut. Il donna dans ces derniers momens des marques de la piété, qui l'avoit animé durant tout le cours de sa vie ; car on remarqua que dans les tems les plus difficiles de son Ministere, il n'interrompit jamais ses exercices de Réligion. Le Pere Bour-
1683. daloüe Jésuite, le plus célébre Prédicateur de France, & Cornouaille Vicaire de S. Eustache, se rendirent en son Hôtel ; ils eurent peu de peine à résoudre à la mort, un homme qui s'y étoit préparé lui-même toute sa vie par la pratique de toutes sortes de vertus ; après les avoir édifiés par sa résignation, &

par le peu d'attachement qu'il leur montra pour les grandeurs, la gloire, les richesses & les autres avantages qui l'environnoient, il expira le 6 de Septembre 1683, âgé de soixante trois ans. Son corps fut porté à Saint Eustache sa Paroisse; & ses enfans lui firent élever en ce même lieu un superbe Mausolée. Son buste en marbre blanc, du célébre Girardon, passe pour un chef-d'œuvre en ce genre. Mais ce grand homme avoit laissé des monumens plus capables de rendre son nom immortel. A peine eut-il les yeux fermés, que ses ennemis mêmes le regretterent; & le tems qui d'ordinaire est l'écuëil de ces réputations, que le rang & la fortune ont donnés plus que le mérite, augmente celle de Colbert. On sent mieux aujourd'hui que de son tems, ce que valoit un tel Ministre, la justesse & la solidité de ses projets & de ses avis; quelques-uns ont dit que Colbert & Louvois, chacun dans leur genre, étoient les deux plus grands Ministres qui eussent encore parû. Le dernier avoit de grande qualités, je l'avoüe; mais on ne peut s'empêcher d'avoüer aussi, qu'elles ne furent pas de la mê-

Mort de Colbert.

Son portrait.

Et pour oppoſer les difficultés vaincuës par Louvois, avec celles que ſurmonta Colbert: lorſque ce Miniſtre voulut entreprendre de rétablir le Commerce en France, il eut à combatre à la fois, contre la ſituation préſente des affaires, la vanité des Roturiers aiſés, qui tous vouloient entrer dans les Charges, la ridicule hauteur de la Nobleſſe pauvre, & le préjugé de toute la Nation en général, qui regarde le Commerce avec une ſorte de mépris, & qui depuis plus de treize cens ans, fait conſiſter la véritable gloire, à ruiner des Villes, & à ſe couvrir de ſang dans les combats. Cependant Colbert vint à bout d'applanir tant d'obſtacles, & de remplir heureuſement tous ſes projets. S'ils ſe trouverent dérangés dans la ſuite par divers accidens qui ſurvinrent, ce grand homme les avoit prévus; mais il n'étoit pas en ſon pouvoir de les éviter. Colbert mourut au moins avec la conſolation d'avoir fait tout ce qu'il étoit poſſible de faire pour le bonheur de la France, & d'avoir montré comment on pouvoit rendre un Royaume heureux.

On ne peut trop le répéter, ce Mi-

niſtre, en ſatisfaiſant ſes goûts particuliers, fit le bien public; aſſez heureux pour ne penſer rien qui n'allât à ce bût, & pour avoir au dedans de lui-même le principe du bonheur commun. Il aima les Lettres & les talens de tous les genres: quel avantage cette inclination ne procura-t'elle point à la France en général, & à un grand nombre de Sujets en particulier? Colbert n'attendit point que le mérite vînt ſolliciter ſes bienfaits, il le chercha lui-même, & le récompenſa ſi-tôt qu'il l'eut trouvé, ſans égard pour les conditions, ni les Pays. L'éloignement ne fut point capable de fatiguer ſa générosité, il en donna des marques éclatantes juſque dans le fond du Nord. L'ami particulier d'un Confident de ce Miniſtre, m'a aſſuré comme un fait certain, qu'un Sçavant Suédois ayant donné au Public un Ouvrage qui fit du bruit en France, M. Colbert s'informa de ſon nom; & l'ayant appris, ce Miniſtre obtint pour lui une penſion de mille écus. Le Roi fit donner ordre en même tems à ſon Ambaſſadeur en Suéde, d'avertir le Sçavant de la penſion que Sa Majeſté lui accordoit à la priere de M. Colbert. L'Am-

bassadeur le chercha d'abord à Stokolm, on n'y connoissoit pas son nom. Cependant les ordres du Roi étant précis là-dessus, l'Ambassadeur continua sa recherche; & trouva enfin ce Sçavant dans une petite Ville de Suéde, presqu'ignoré de ses Concitoyens. Il étoit mal accommodé des biens de la fortune, & il ne s'attendoit guere qu'elle accourut pour le favoriser d'un climat aussi éloigné du sien. On lui vint annoncer un Gentilhomme de la part de l'Ambassadeur de France; & celui-ci ne se fit connoître qu'en lui remettant la moitié de sa pension, échuë pendant le tems qu'on s'étoit occupé à le chercher. Ce fait, attesté par une personne digne de foi, sera crû d'autant plus aisément, si l'on veut se souvenir de ce que M. Colbert fit pour Pélisson, pour Perrault, Balluze, & surtout pour l'Abbé Galois.* Ce Ministre prit chez lui ce dernier; & après avoir éprouvé que ses mœurs étoient aussi simples & aussi pures que son esprit étoit sociable & cultivé, il lui donna une place honorable à sa table & dans son carrosse, faisant triompher

* Voyez M. de Fontenelle, éloge de M. l'Abbé Galois, pag. 150 & 151.

ainsi le mérite & le sçavoir, à côté de la grandeur & de la puissance.

Et pour revenir à cet amour du bien général, dont Colbert fut toujours animé, ses amis assurerent après sa mort, & même durant le cours de sa vie, que c'étoit-là sur quoi rouloient la plûpart de leurs entretiens. Un d'entr'eux, & le même qui a rendu compte du fait que j'ai cité plus haut, à dit qu'ayant un jour accompagné ce Ministre dans sa belle maison de Sceaux, il le surprit à sa fenêtre dans une profonde rêverie, & considérant attentivement les Campagnes qui l'environnoient. Lorsque Colbert se rendit à son ami, celui-ci prit la liberté de lui demander, quel étoit l'objet de cette profonde méditation, d'où il venoit de sortir. « En contemplant, lui » répondit Colbert, ces Campagnes » fertiles, qui sont devant nos yeux, » je me rappellois le souvenir de cel» les que j'ai vû ailleurs: Quel riche » Pays que la France! Si les ennemis » du Roi le laissoient joüir de la paix, » on pourroit en peu d'années procu» rer à ses peuples cette aisance que » leur promettoit le Grand Henri son

» ayeul. * Je voudrois, dit-il, en une
» autre occaſion, que mes projets euſ-
» ſent une fin heureuſe, que l'abon-
» dance regnât dans le Royaume, que
» tout le monde y fût content, & que
» ſans emploi, ſans dignité, éloigné
» de la Cour & des affaires, *l'herbe*
» *crût dans ma Cour.* » Ces ſentimens étoient communs à tous ceux de ſa Maiſon : Madame Colbert même, quoiqu'on accuſe ſon ſexe de plus d'attachement aux grandeurs, témoigna en pluſieurs rencontres, qu'elle étoit toujours diſpoſée, à l'exemple de ſon mari, à tout ſacrifier au bien public; ce Miniſtre eut occaſion de l'éprouver.

La guerre de 1672, avoit non-ſeulement épuiſé l'épargne; mais elle avoit encore tari les ſources des Finances de l'Etat. Cependant elle continuoit avec fureur; & l'on ne parloit que d'aſſembler chaque jour de nouvelles forces pour réſiſter à cette foule d'ennemis qui s'étoient déclarés contre la France. Monſieur Colbert char-

* Henri IV. vouloit, diſoit-il, que chacun des Payſans de ſon Royaume eût dequoi mettre une poule tous les Dimanches à ſon pot.

gé de tout le poids de cette guerre, ne se laissoit point éblouïr par l'éclat de quelques victoires, dont le nombre étoit moins utile à la France, qu'un seul jour de paix & de repos. Ce Ministre déploroit dans son cœur le malheur des peuples, & regrettoit d'être plus long-tems l'instrument fatal, dont on se servoit pour les accabler d'impôts. D'un autre côté Colbert voyoit qu'il dépendoit du Roi, de faire la paix la plus glorieuse ; il craignoit qu'on ne perdit cet instant favorable, & que la fortune ne se rangeât du parti des ennemis du Roi. Ces refléxions causoient un violent chagrin à Colbert. Il aimoit son Maître & sa Patrie ; & son malheur étoit d'autant plus grand, qu'il étoit à portée de voir le mal dans toute son étenduë. L'état de son ame étoit peint sur son visage, qu'il avoit naturellement austere ; on s'en appercevoit aisément ; & c'étoit-là que le Roi lisoit chaque jour, que ses triomphes & ses conquêtes, n'éblouïssoient que les insensés, & que la prospérité de ses armes alloit être suivie de la ruine de son peuple. Louïs étoit instruit du mauvais état de ses Finances. Mais entraîné par ses

heureux ſuccès, ce Prince laiſſoit couler un tems précieux; & Maître de donner la paix à l'Europe, il la ſacrifioit au plaiſir de ſe venger & de vaincre des ennemis opiniâtres. Enfin Colbert ſe voyant au bout de toutes ſes reſſources, réſolut d'abandonner ſon Miniſtere, ſi l'on continuoit d'éloigner Sa Majeſté de la concluſion de la paix. Ayant jugé à propos d'en parler fortement au Roi; il lui repréſenta que depuis ſon entrée dans le Gouvernement des Finances, on avoit payé des ſommes prodigieuſes, & que les coffres de l'épargne s'étoient vûs remplis par ſes ſoins, que le Roi s'étoit trouvé en état de conſtruire de ſuperbes édifices, & d'étaler aux yeux des Nations étrangeres, une magnificence dont à peine on pouvoit concevoir l'idée, que le peuple déchargé d'un partie des impôts, occaſionnés par l'ancienne façon d'adminiſtrer les Finances, faiſoient retentir juſqu'au Ciel les loüanges d'un Monarque, pere de ſes Sujets; que tant que la paix avoit regné, on avoit vû regner avec elle l'abondance & les plaiſirs, que tout brilloit de Fêtes & de ſpectacles; & que le reſte de l'Europe

avoüoit que la Nation Françoise étoit, par ce bonheur même dont elle joüissoit, la plus redoutable de toutes les Nations. Colbert ajouta que la durée de la guerre avoit entiérement changé la face d'un Pays si heureux ; qu'à la vérité les Frontieres de la France se trouvoient réculées jusqu'au sein des Etats de ses ennemis, mais que le reste des Habitans de ce Royaume agrandi, aux dépens de la vie de tant de milliers de Citoyens, désiroient dans leur profonde misere le sort de ceux qui étoient péris dans les combats, que leur peine & leur travail ne pouvoient payer les impôts exhorbitans dont on étoit obligé de les accabler ; & qu'après avoir perdu une partie de la Nation dans les siéges & les batailles, on étoitexposé à voir périr le reste de peine & de misére.

La Cour est le lieu du monde, où l'on ressent le plus tard les maux, qui désolent un Etat ; c'est-là d'où ils partent ; ils ne remontent de long-tems vers leur source. Tout retentissoit dans celle de Loüis du bruit de ses conquêtes. Les Courtisans ne lui parloient que de triomphes, que de gloire. Ils lui promettoient la conquête de l'Eu-

pe entiere, ils lui peignoient ses ennemis humiliés, fuyant par tout ses armes victorieuses, & hors d'état de lui résister désormais. La peinture que Colbert venoit de faire au Roi de la situation de ses peuples, étoit bien différente de ce premier Tableau, aussi fit-elle une grande révolution dans l'esprit de ce Monarque. Ces idées si contraires de triomphe & de misere, se combattirent dans son esprit, Sa Majesté prit tout à coup un air sombre & chagrin, garda le silence; & lorsque Colbert achevant son recit, lui demanda la permission de se retirer des affaires, pour n'être pas témoin de la ruine de l'Etat, le Roi ne lui répondit rien.

Il fut aisé à un homme aussi pénétrant que Colbert, de s'appercevoir du trouble où son discours avoit jetté Loüis. Il quitta Sa Majesté comme un homme qui auroit reçû son Congé, & reprit le chemin de Paris. Ce Ministre aimoit trop le Roi & le Royaume, pour n'être pas sensiblement touché des maux qui les ménaçoient. Je l'ai déja dit, ces victoires, ces conquêtes, étoient autant de fleurs qui déroboient aux yeux du vulgaire, le précipice dont

dont lui ſeul voyoit avec effroi toute la profondeur. Colbert rentra dans ſon Hôtel la douleur & l'inquiétude peintes ſur le viſage. Sa coutume étoit en arrivant chez lui, de paſſer par ſa Bibliothéque. On avoit ſoin d'y mander quelques Gens de Lettres, avec leſquels ce Miniſtre s'entretenoit un peu de tems & ſe retiroit enſuite. Ce jour-là Colbert ne voulut pas les voir, & s'enferma. On s'étoit apperçu du trouble de ſon ame. Ses Domeſtiques inquiets, coururent avertir Madame Colbert de l'état de leur Maître, elle ſe hâta de ſe rendre auprès de lui, & s'informa du ſujet de ſon chagrin. Le Miniſtre lui répondit, que voyant les affaires dans un état déplorable, touché de pitié pour ce pauvre peuple qu'il chargeoit à regret, il avoit demandé au Roi la permiſſion de ſe retirer, & qu'il croyoit que Sa Majeſté y conſentoit. L'idée de perdre tout à coup le crédit & les prérogatives, que donne le titre de femme de Miniſtre, étoit capable d'accabler toute autre que Madame Colbert; mais montrant un courage égal à celui de ſon mari, elle parût n'être touchée comme lui que des maux de la Patrie, ajoutant

que quitter le Miniſtere par un motif auſſi noble, que celui qui l'animoit, étoit quelque choſe de plus glorieux que l'avantage de joüir du plus haut rang.

Le Roi avoit reflechi ſur ce que Colbert venoit de lui dire, Sa Majeſté étoit bien éloignée de ſouhaiter ſa retraite, il lui fit même meilleur viſage que jamais ; & ce Miniſtre eſpérant que la paix ſuivroit de près le retour des bonnes graces du Roi, il continua de travailler, & à chercher de nouveaux fonds pour la ſubſiſtance des armées. Mais s'appercevant qu'à méſure qu'il trouvoit plus de reſſources, les ennemis de la paix cherchoient à en éloigner la concluſion, il fit encore à ce ſujet des rémontrances au Roi : Sa Majeſté avoit fait de profondes refléxions ſur les premieres, elles lui revinrent à l'eſprit ; & pour cette fois il écouta Colbert ſans chagrin ; même entrant avec bonté dans les raiſons que lui alléguoit ce Miniſtre pour le ſoulagement de ſon peuple, le Roi lui dit, qu'il convenoit que la paix étoit néceſſaire ; & que pour lui prouver que rien ne le détourneroit du deſſein qu'il avoit formé de la rendre à l'Europe, il vouloit bien lui laiſſer le choix d'un des Plénipotentiaires. Colbert té-

moigna toute la réconnoiſſance poſſible d'un honneur auſſi rare, & qui marquoit ſi bien la confiance que le Roi avoit en lui, il nomma Charles Colbert de Croiſſi ſon frere ; & Sa M. eut lieu de ſe loüer d'un choix, dont elle retira dans la ſuite de ſi grands avantages.

La paix ſe traita à Nimegue, & jamais la France n'en fit une ſi glorieuſe ; le Roi devint par ce Traité l'arbitre de toute l'Europe ; & les Nations qui s'étoient le plus ſignalées contre ce Monarque, s'empreſſerent pour célébrer les grands événemens de ſon regne. Colbert étoit au comble de ſes ſouhaits, lui qui ne reſpiroit que la gloire du Roi & l'avantage des peuples ; mais des motifs ſi généreux, ne diminuoient point l'ardeur de ſes ennemis, pour lui ſuſciter chaque jour de nouveaux embarras ; & pendant que ce Miniſtre travailloit jour & nuit à mettre le bon ordre dans les Finances, ils ne penſoient qu'à diſſiper en dépenſes inutiles les fruits de ſon travail & de ſon génie. Les ennemis de Colbert, je dirois avec autant de juſtice les ennemis de l'Etat, connoiſſant le goût du Roi pour l'éclat & la magnificence, & n'oſant alors

lui parler de recommencer la guerre, vinrent à bout de persuader à ce Prince de donner une Féte superbe; ils disoient que cette dépense donneroit une haute opinion aux Etrangers des ressources de la France, & serviroit à augmenter l'idée que l'on avoit déja de la puissance du Roi. Ils firent en même tems un espéce de plan de cette Fête.

Sa Majesté saisit d'abord ce projet, & elle en désira l'exécution; mais comment parler à Colbert d'un divertissement aussi couteux, dans le tems qu'il se plaignoit plus que jamais de l'épuisement des Finances? Ses ennemis ne l'avoient aussi proposé que pour l'embarrasser; & ils se flattoient déja que ce Ministre manquant des fonds nécessaires, se verroit obligé ou de faire crier le peuple, ou de mécontenter le Roi, en s'opposant au Carousel projetté. Le Roi qui sentoit les inconveniens de cette entreprise, n'osoit en parler à Colbert. Sa Majesté auroit voulu que son Ministre eut été instruit de ce dessein par quelque autre, & qu'il lui eut évité l'embarras de parler le premier. Colbert bien informé de tout, feignoit pourtant de ne rien sçavoir; mais il prenoit secretement ses mesures pour satisfaire le Roi au-delà

même de ses désirs. Ses ennemis interprétoient désavantageusement son silence. Ils triomphoient & attendoient avec une joye maligne, qu'il ouvrit la bouche pour avoüer son impuissance.

Colbert les laissoit joüir à l'aise d'un plaisir qu'il se promettoit de leur ravir bien-tôt; bien éloigné d'éprouver la moindre inquiétude, il trouvoit que ses ennemis le servoient suivant ses idées, qui étoient de faire faire beaucoup de dépense au Roi, persuadé que c'étoit un des moyens les plus surs pour l'enrichir; mais ils ne portoient point leurs vûës aussi loin que ce grand homme. Enfin Sa Majesté voyant que le Ministre s'obstinoit à se taire, il s'ouvrit lui-même sur son dessein; mais d'une maniere détournée, avec des restrictions; en un mot, comme quelqu'un épris d'une idée agréable, mais qui étoit prét à la sacrifier au moindre inconvenient.

Colbert soutint à merveille le rôle d'homme surpris. Il fronça le sourcil au seul mot de dépense; & donnant une nuance de plus à son air, naturellement froid & severe, le Roi se trouva lui-même dans une espéce d'embarras. On s'en apperçut à la façon dont

Sa Majesté parla à Colbert, il prévint de lui-même toutes les objections de ce Ministre, il dit que son dessein n'étoit pas de s'engager à une grande dépense, qu'il vouloit au contraire ménager, & choisir de tous les plans qu'on lui avoit présenté à ce sujet, celui qui pourroit être rempli à moins de frais. Toutes ces paroles étoient une sorte d'excuse du Roi à Colbert, S. M. sembloit vouloir se justifier d'avoir accepté trop légérement un projet aussi couteux. Mais le Monarque fut bien étonné lorsque Colbert, sans entrer dans ses vûës d'épargne, après lui avoir représenté que ses affaires étoient fort dérangées, lui dit, que puisqu'il étoit question de donner une Fête, il falloit la rendre digne du plus Grand Roi du monde, & ne rien oublier de ce qui pouvoit en augmenter la magnificence. Il prit en même tems les plans qu'on avoit donné à Sa Majesté pour le Carousel, & s'en retourna. Arrivé chez lui, Colbert qui avoit déja formé tous ses arrangemens, fit venir les Fermiers Généraux: il leur dit que l'intention du Roi étoit de compter avec eux de Clerc à Maître; & que pour les dédommager de la perte que ce dérangement leur causeroit, S. M. leur

accordoit un million de gratification.

On étoit fort attentif à la Cour ſur toutes les démarches de Colbert ; & les plus appliqués ne pouvoient en deviner la fin : le Roi n'étoit pas moins impatient que les autres ; & il déſiroit de ſçavoir au plûtôt la réponſe de Colbert : elle fut que la dépenſe du Carouſel monteroit juſqu'à dix-huit cens mille francs. Sa Majeſté ſe récria : & quel moyen en effet de trouver cette ſomme prodigieuſe, dans un Royaume épuiſé par des guerres, & encore de la conſacrer à de frivoles amuſemens ? Le Roi un peu chagrin, répondit qu'il ne donneroit donc point de Fête ; & que ſon intention n'étoit pas de ruiner ſon peuple pour divertir les Courtiſans. S'il y eut eu des témoins de cet entretien deColbert avec ſon Maître, ils ſe ſeroient imaginés ſans doute, que le Miniſtre en faiſant monter ſi haut la dépenſe du Carouſel, cherchoit à ſe tirer du mauvais pas où ſes ennemis l'avoient engagés ; peut-être le Roi eut-il un inſtant cette idée ? Mais Colbert l'en déperſuada bientôt, en inſiſtant ſur l'exécution de la Fête, il repréſenta à Sa Majeſté, que l'ayant annoncée elle-

même à toute sa Cour, son honneur étoit engagé à la donner, & d'enchérir encore sur cette magnificence qui lui étoit naturelle; que les Etrangers s'y attendoient, & que rien ne seroit plus capable de faire connoître la mauvaise situation des Finances, que de laisser sans exécution un projet répandu partout. Enfin Colbert promit au Roi de rassembler les fonds nécessaires, & il se retira.

Aussi tôt ce Ministre fit mettre dans toutes les Nouvelles publiques, que le Roi étoit dans l'intention de donner à sa Cour un Carousel, qui surpasseroit en magnificence tout ce qu'on avoit vû jusque là dans le même genre. On travailla en même tems aux préparatifs. Ces nouvelles circulerent dans toute l'Europe; & la paix étant générale dans cette partie du monde, on vit accourir de tous côtés une multitude d'Etrangers à Paris. Ils s'attacherent à faire honneur à leurs Nations par une grande dépense; & leur nombre augmentant chaque jour, il se fit dans la Capitale & dans les environs une consommation prodigieuse. Colbert avoit exprès indiqué la Fête à quelques mois de-là; les Ouvriers arrivant en foule des Provinces & des

Pays voisins, étoient aussi-tôt employés, & leur nombre ainsi que leur travail étoit d'avance un beau spectacle.

La Noblesse du Royaume, qui d'ordinaire paroissoit le moins à la Cour, quitta cette fois ses retraites & ne crût pouvoir mieux employer les fruits de son œconomie, que dans une circonstance si favorable pour se faire remarquer. A peine cette foule innombrable de Marchands, d'Ouvriers & d'Artisans de toutes espéces purent-ils suffir aux differens besoins des Citoyens & des Etrangers, qui tous vouloient paroître avec éclat, suivant leur condition. Les préparatifs s'avançoient; & le jour indiqué pour la Fête, alloit arriver. Colbert fut alors trouver le Roi, & lui dit d'un air mécontent, que les Ouvriers n'avoient pû achever leur Ouvrage; & qu'il falloit absolument reculer la Fête de quinze jours. Le Roi montra d'abord quelque dépit, & demanda à Colbert comment on feroit donc pour satisfaire cette multitude d'Etrangers, qui attendoient avec impatience le jour où ils pourroient s'en retourner chez eux. Le Ministre proposa de donner un bal aux Thuileries, ce qui fut du goût du Roi, mais

il craignoit de multiplier la dépense, & il étoit déja fort inquiet sur celle du Carousel ; enfin croyant que ce que Colbert proposoit par politique, étoit une nécessité, il y consentit par ce même principe, qui fait vouloir tout ce qui flatte, au mépris des repentirs qui nous attendent. Le Bal fut donné ; les Courtisans & les Etrangers y parurent avec les habits superbes qu'ils avoient fait faire pour le Carousel ; il en fallut d'autres alors, & par ce moyen Colbert augmenta la dépense, & donna un mouvement plus rapide à la circulation de l'argent.

Enfin le Carousel s'exécuta, jamais on n'avoit vû de spectacle si brillant & si bien ordonné. Les Etrangers ne pouvoient concevoir comment le Roi & sa Cour avoient pû rassembler toutes ces richesses étalées avec profusion. Tout le monde se récria sur la beauté de la Fête ; & comme ce qui passe une certaine valeur, est toujours estimé bien au-delà de son prix, on faisoit monter la dépense à des sommes exorbitantes. Le Roi après avoir loüé hautement la beauté de la Fête, ressentit cette inquiétude qui suit communément l'exécution des projets téméraires. Il étoit en peine du compte que Colbert alloit lui ren-

dre des frais du Carousel; & lorsque ce Ministre se présenta à Sa Majesté pour ce sujet; elle voulut prévenir les détails du compte, en demandant avec empressement le total. Quel fut son étonnement & sa joye, lorsque Colbert lui montra que tous les frais se bornoient à douze cens mille francs, & que le produit des Fermes avoit augmenté de plus de deux millions; en sorte que tout payé, il en restoit un dans les coffres du Roi. Ce fut de cette sorte que Colbert servit les desseins de son Maître, & il ne songea point à se venger autrement de ses ennemis.

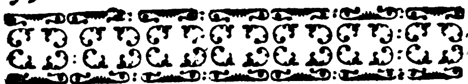
Ce trait d'un génie supérieur à tout ce que l'on avoit vû jusque-là dans l'administration des Finances, montre en même tems une probité bien rare.

Ce Ministre ne joignit au bien qu'il avoit hérité de ses peres, que le produit de son œconomie & des bienfaits du Roi, il envoya à Sa Majesté avant de mourir un Mémoire exact de ce qu'il possedoit. Colbert fit voir clairement que les appointemens de ses Charges, joints aux gratifications extraordinaires qui lui avoient été accordées durant vingt-deux années, formoient juste ce qu'il laissoit à ses héri-

tiers. Pendant tout le tems que Colbert administra les Finances, il suivit une route contraire à celle de ses Prédécesseurs. Les Sur-Intendans prenant sans compter, & ne rendant point de compte. Colbert présentoit au Roi au commencement de l'année un Agenda, où les revenus de l'Etat étoient marqués en détail; & toutes les fois que le Roi signoit des Ordonnances, ce Ministre le prioit de les marquer sur son Agenda; de sorte que le Roi se trouvoit à portée de voir en quel état étoient ses affaires, & en même tems celles de son Ministre.

Colbert usoit de cette sage précaution, à cause de la multitude d'affaires lucratives qui lui passoient par les mains, & dans le détail desquelles le Roi ne pouvant le suivre, il auroit été aisé de lui inspirer des soupçons; mais si ce Ministre fut quelquefois prodigue des sommes amassées par ses soins, ce ne fut que pour l'avantage de la Patrie & l'honneur du Roi. Il établit les jettons dans les Académies, pour engager les Membres qui les composent, à s'y rendre assidus. Par ses conseils on répara entiérement le pavé des ruës de la Capitale; avant lui les Habitans étoient chargé de cet entretien, & s'en

acquitoient mal; en sorte que les gens de pieds & les voituriers, se trouvoient également incommodés de l'épargne des particuliers. M. Colbert en chargea l'Etat; & la réparation du pavé de Paris couta au Roi près de deux millions: on peut juger parla combien elle étoit nécessaire. Le Public doit encore à ce Ministre le rétablissement des lanternes, qui avoient aussi été abandonnées à la discrétion des Bourgeois. Il songea en même tems à faire regner la sureté dans la Ville. On s'assembla à ce sujet par ordre du Roi, chez le Chancelier Seguier le 24 Nov. 1666; & il fut résolu de l'avis de M. Colbert, de poser au *premier jour* de Décembre prochain, 24 Corps de Gardes, de Gens de pied & de Cavalerie. Colbert fut chargé de ce soin; & il prit de si bonnes mésures, que l'on vit cesser enfin tous ces bruits de brigandages & de meurtres qui effrayoient la Capitale. J'ajoute à ces faits la Liste des établissemens des Manufactures, dont je n'ai point parlé dans le cours de l'Histoire. Comme celle de Draps à Abbeville, par Vanrobaiz, en 1665, d'Elbœuf & de Lonviers, en 1669, celle de Fer-blanc en Nivernois, en 1665., & de Bas au métier environ dans le même tems.



# NICOLAS FOUQUET,

*Procureur Général du Parlement, Sur-Intendant des Finances & Ministre d'Etat sous Loüis XIV.*

POur ne pas interrompre le fil de l'Histoire, & éviter de confondre les faits dans l'esprit du Lecteur, je me suis contenté de parler de Fouquet dans la vie de Colbert seulement, à l'occasion de son emprisonnement, & des intrigues qui le précéderent, lesquelles sont absolument liées avec les circonstances de la vie de ce dernier. J'aurois dû pour la Chronologie, placer Fouquet avant Colbert; mais on a vû dans tout le reste de l'Ouvrage, que j'ai peu parlé des Ministres subalternes, lorsqu'il y en avoit un principal. De plus, les événemens de la vie du Cardinal Mazarin, & ceux de la vie de Colbert, sont si étroitement liés, que je n'aurois pû mettre Fouquet en-

tre ces deux Ministres, sans broüiller l'ordre des choses, & me répéter souvent. En me soumettant à prévenir le Lecteur sur cette espéce d'infidélité Chronologique, j'ai évité plusieurs inconvéniens; le moindre d'entr'eux auroit été de bien plus grande conséquence que ce défaut dont on l'avertit.

Nicolas Fouquet, Vicomte de Melun & de Vaux, Marquis de Belle-Isle, nâquit en 1615 de François Fouquet Maître des Requêtes, & dans la suite, Conseiller d'État ordinaire, & de Marie de Maupou, fille de Gille de Maupou, Intendant & Controlleur Général des Finances. M. Fouquet étoit issu d'une ancienne race de Chevaliers, qui avoient suivi le métier des armes, jusqu'au regne d'Henri III, que ce Prince engagea son bisayeul à entrer dans le Parlement de Paris, & plaça en même tems son frere dans celui de Rennes. A l'âge de vingt ans, Nicolas Fouquet fut fait Maître des Requêtes; il n'en avoit que trente-cinq, lorsqu'on lui donna la Charge de Procureur Général du Parlement de Paris. Tant que Fouquet l'exerça, il vécut dans un profond repos; mais si-tôt qu'on l'eut chargé de l'administration des Finan-

ces, il entendit souffler contre lui ces vents funestes, qui le renverserent enfin avec toute sa fortune. L'état où se trouvoit alors la France & le reste du Royaume, lui annonçoit le triste sort dont il fut depuis la victime,

Tout étoit dans un désordre extrême, & ceux qui auroient dû employer leur autorité pour arrêter le cours du mal, l'augmentoient au contraire par leur avidité. Ce fut en 1652 que M. Fouquet commença à administrer les Finances avec M. Servien : tous deux joüissoient pour cette partie d'un pouvoir égal ; mais la Char-
1652. ge de Procureur Général que M. Fouquet conserva, lui donnoit plus de crédit ; & son caractere généreux le lui faisant employer en toute occasion, tantôt pour l'Etat en général, souvent pour le Cardinal Mazarin en particulier, à qui il rendit personnellement les services les plus essentiels, comme on le voit par plusieurs Lettres de la main de ce Ministre. Il joüissoit de sa confiance excitée par le besoin ; de sorte qu'avec un Collegue d'un grand mérite, il étoit regardé comme seul Sur-Intendant des Finances.

Cette Place étoit alors plus pénible

qu'honorable. Depuis plusieurs années on avoit tiré des sommes immenses des Sujets du Roi, & non-seulement il ne restoit rien dans l'Epargne; mais l'Etat étoit encore considérablement endetté. Il ne faut pour le croire que penser aux dépenses excessives des guerres que le Roi avoit été obligé de soutenir, & contre les mécontens du Royaume, & contre ses propres Sujets, aux dégats des armées ennemies, & à la dissipation des deniers de l'Etat dans les Provinces occupées & parcouruës par les rébelles; la Capitale révoltée, la Cour errante, le premier Ministre deux fois fugitif, sans compter que la Régente & le Cardinal avoient été obligés d'acheter la paix au prix que l'avoient voulu vendre le Prince de Condé, le Duc de Beaufort, le Coadjuteur, & les autres Grands qui s'étoient trouvés en état de faire la guerre. Il falloit charger les Provinces fidéles des sommes que les autres auroient dûs payer, & faire des affaires extraordinaires, qui demeuroient sans effet, par des considérations que le Cardinal Mazarin se croyoit obligé d'avoir pour certaines personnes. On peut mettre encore au nombre de ces

dépenses prodigieuses les sommes immenses que la Régente avoit prodiguées au Cardinal Mazarin, & celles que ce Ministre s'étoit trouvé obligé de répandre pour se maintenir. Et d'ailleurs ayant senti combien il s'étoit trouvé mal dans le tems de ses sorties hors du Royaume, de n'avoir que des Pensions & des Bénéfices, ce Ministre étoit résolu de faire de grands fonds d'argent comptant.

Pour répondre à la multitude des besoins de l'Etat & à ceux du Cardinal, M. Fouquet emprunta des sommes immenses sur son crédit, vendit une partie de son bien & celui de sa femme; & se trouva par ces moyens ruineux en état de fournir aux frais de la Cour & des armées. On le ménagea avec un soin extrême pendant les négociations qui terminerent la paix des Pirénées, dont le Sur-Intendant avançoit la conclusion, par sa promptitude à trouver l'argent nécessaire au Cardinal Mazarin. Mais il se broüilla avec ce Ministre peu de tems après le mariage de Loüis XIV, & le ressentiment qu'il en conçut fut l'occasion de sa perte. On a vû dans la vie de M. Colbert comment M. Fouquet fut arrêté à Nantes. La nouvelle en

en fut auſſi-tôt portée de toutes parts à ſa famille ; un valet de chambre fut chargé de l'annoncer à ſa mere. Cette Dame d'une piété exemplaire aimoit ſon fils avec tendreſſe, on craignoit de lui porter le coup mortel ; mais ayant écouté le diſcours du domeſtique, elle ſe jetta à genoux. C'eſt à preſent, mon Dieu, dit-elle, que j'eſpere du ſalut de mon fils.

Auſſi-tôt après la détention du Sur-Intendant, on avoit fait mettre le ſcellé dans toutes ſes Maiſons des environs de Paris, & ailleurs. Le Roi nomma des Commiſſaires pour examiner les papiers qui s'y trouveroient ; malheureuſement pour Fouquet, il s'y rencontra un Mémoire écrit de ſa propre main, qui contenoit les moyens de former un nouveau parti en France, & de ſe ſoulever contre le Cardinal Mazarin, en cas qu'il voulût attenter à la liberté ou à la fortune de M. Fouquet. Mais pour mettre le Lecteur au fait de cette affaire importante ; je rapporterai tout de ſuite les principaux Chefs d'accuſation intentée contre le Sur-Intendant, & ſur leſquels roula toute la procédure.

On l'accusa donc 1°. d'avoir écrit un commencement de projet de ce qui seroit à faire par ses parens & amis, en cas seulement qu'on voulût le perdre & l'opprimer. 2°. D'avoir fortifié Belle-Isle & mis du canon dedans. 3°. D'avoir eu le Gouvernement de Conquarneau. 4°. D'avoir pris des écrits de diverses personnes, portans engagemens dans ses intérêts.

M. Fouquet avoit exercé long-tems la Charge de Procureur Général, il connoissoit tous les moyens de se défendre, & d'aller au-devant des subtilités de ses ennemis. Il se plaignit beaucoup de leurs efforts, & de ce que l'on lui déroboit chaque jour les Piéces qui pouvoient le plus servir à sa défense, pendant que l'on en substituoit de fausses, capables de le perdre, & dans lesquelles il s'en trouva, disoit-il, de 1662, quoique les scellés eussent été apposés en 1661. Le Public instruit de certains faits qui s'étoient passés entre le Sur-Intendant & le Cardinal Mazarin, & dont il devoit y avoir un grand nombre d'indices dans les papiers de M. Fouquet, sachant qu'on n'en faisoit nulle mention, ajouta foi à ses plaintes.

Il dit d'abord au sujet du Mémoire, qui contenoit le projet d'un souleve-

ment, qu'il ne regardoit que le Cardinal Mazarin. Quoique j'aye tout lieu de me plaindre de ce Prélat, dit-il, *je prends Dieu à témoin* *, » qu'une » de mes plus grandes douleurs, c'est » de ne pouvoir me défendre sans par» ler de M. le Cardinal Mazarin, au» quel plusieurs de ceux qui croyent » que je devois tout, n'ont pas sçû ce » qu'il devoit à mes services. « Il est vrai que quelque penchant que le monde ait pour l'ingratitude, on n'admet pas aisément les compensations en fait de services & de reconnoissance.

» Je n'aurois peut-être pas été Sur» Intendant sans le Cardinal, conti» nue Fouquet; je voudrois ne l'avoir » pas été. Mais sans tout ce que j'ai fait » à sa sortie (*de France*) qui est beau» coup au-delà de ce qu'on peut sça» voir, & que j'ai tû tant par modestie, » que pour ne pas attirer sa haine; » sans les autres choses que j'ai faites » encore depuis son retour, il eut eu » peut-être assez de peine à demeurer » Ministre. «

C'est ainsi que M. Fouquet commence à justifier le projet qu'il avoit formé contre le Cardinal Mazarin,

* Recüeil de M. Fouquet, Tom. II. pag. 9.

lequel reconnoissoit si mal tous ses services, & qui ne songeoit qu'à le perdre dans l'esprit du Roi.

« Ce commencement de projet, » dit-il, * qui fait le seul crime dont il » y ait preuve contre moi, porte en » substance, que l'esprit de M. le Car» dinal étant naturellement suscepti» ble de toutes défiances & jalousies, » particulierement contre ceux qui » étoient dans l'emploi, & qui avoient » acquis des amis & de la réputation; » les avis qui m'avoient été donnés » de la mauvaise volonté qu'il avoit » contre moi, & de l'accès qui étoit » libre à tous ceux qui vouloient me » calomnier, & lui porter des Mémoi» res à mon préjudice; les soins qu'il » prenoit de me désunir d'avec les Mi» nistres; & les personnes considéra» bles, faisant naître des inimitiés en» tre nous, & les cultivant avec appli» cation, même dans ma famille, en» tre mes freres & moi; les mauvais » rapport qu'il faisoit au Roi, de ma » conduite, lui dissimulant la vérité » des services que je rendois; les mé» chantes affaires où il nous enga» geoit mon frere & moi, pour nous

* Mém. de M. Fouquet, Tome II pag. 11.

attirer

» attirer des ennemis, & puis nous
» abandonner ſans protection, me
» faiſoient connoître qu'il avoit deſ-
» ſein de me perdre.

» Je connoiſſois d'ailleurs par plu-
» ſieurs expériences, & pour l'avoir
» ſçû de ſa propre bouche, que la
» timidité ſeule l'avoit retenu de pouſ-
» ſer les perſonnes qu'il ne croyoit
» pas pouvoir accabler tout à fait,
» dans l'appréhenſion que s'ils écha-
» poient, ils n'en euſſent un jour du
» reſſentiment.

» Je ſçavois que me voyant appuyé
» d'une grande Charge dans le Parle-
» ment, de pluſieurs parens & amis,
» d'un gendre fort établi, & de deux
» freres en des poſtes conſidérables
» dans l'Egliſe, avec de l'eſprit & du
» courage; & qu'ayant reconnu en
» moi aſſez de fermeté en diverſes ren-
» contres, il n'entreprendroit jamais
» de me choquer, qu'il n'eut pris des
» méſures de m'opprimer entiére-
» ment; & ne ſe contenteroit pas par
» une ſimple diſgrace de m'ôter mon
» emploi, ſans m'ôter en même tems
» la liberté, & me faire périr.

« J'expliquois donc, que ſi on me
» faiſoit arrêter priſonnier; après que

» ma mere, ma femme, & mes pro-
» ches, auroient fait quelques diligen-
» ces pour obtenir un Valet de Cham-
» bre un Cuisinier & un Médecin près
» de moi; si Monsieur le Cardinal en
» demeuroit-là, qu'il ne falloit rien
» davantage; même si le Parlement
» vouloit faire quelque instance en
» ma faveur, comme ayant l'honneur
» d'être du Corps, on pouvoit le lais-
» ser agir une fois seulement, pour ne
» paroître pas tout à fait abandonné;
» mais il falloit empêcher qu'il n'insis-
» tât avec chaleur, de peur d'aigrir
» M. le Cardinal & l'exciter à me fai-
» re pís.

» Je priois ma femme de se retirer
» dans une Réligion, & donner ordre
» aux affaire de sa famille; se servir
» pour Conseil dans ses affaires, de
» Messieurs de Meaupeou, de Har-
» lai, Miron, Jannart, Chanu, que
» j'estimois de mes amis, & fort ca-
» pables de l'assister.

» Que ma fille devoit aller à Calais
» avec son mari, & M. le Comte de
» Charôt être prié de s'y tenir, ne
» rien faire, & mettre sa place en
» bonne état.

» Je désirois que l'on tînt Conquar-

» naux & Belle-Isle en bonne état, » que l'on mît des hommes dedans.

» J'expliquois encore que je pou- » rois disposer de l'Isle-Dieu, du » Mont Saint Michel & de Tombe- » laine; que je disois pouvoir être un » lieu de grande utilité, pour les rai- » sons & pour l'usage que je devois » expliquer plus bas.

» Je disois que j'estimois Deslandes, » Commandant audit Conquarnau, » fort fidéle, capable & affectionné; » que mes amis particuliers pouroient » mettre quelques hommes dans Bel- » le-Isle; & qu'il falloit être sur ses » gardes à l'égard de M. le Maréchal » de la Milleraye; quoiqu'il m'eut » donné des paroles positives d'ami- » tié. Je disois que Gourville & Lan- » glade étoient agissans, & très-capa- » bles de servir, m'ayant beaucoup » d'obligation.

» Toutes ces choses demeurans en » cet état, je prétendois qu'il ne fut » rien fait, si on ne me vouloit point » opprimer, & si on se contentoit de » me tenir en prison, & m'ôter mes » emplois.

» Mais si on passoit plus avant, & » que l'on commençât à faire des pro-

» cédures contre moi; en ce cas, je
» priois ces Messieurs de s'employer
» pour moi : que Madame du Plessis
» Belliere, qui étoit de mes amies in-
» times, en qui j'avois toutes confian-
» ces, & à qui la plûpart des person-
» nes susdites avoient fait connoître
» les intentions qu'elles avoient de me
» servir, les convieroit de me le té-
» moigner en cette occasion, & les en-
» gageroit, s'il se pouvoit, d'écrire &
» parler en ma faveur à M. le Cardi-
» nal, de lui répondre pour moi de
» toutes choses; & que se joignans
» tous ensemble, il étoit impossible
» que cela ne fît une grande impres-
» sion dans son esprit, & ne le rendît
» moins hardi, à entreprendre une
» violence.

« Que si nonobstant toutes ces prie-
» res, il passoit outre, il falloit faire
» naître des affaires de tous côtés pour
» l'embarrasser, & lui faire appréhen-
» der les suites; que pour cet effet,
» on pouvoit écrire quelque Manifes-
» te & le débiter; exciter les Parle-
» mens sur diverses occasions, qui ne
» se présentent que trop. Que mes
» freres chercheroient des raisons
» d'Assemblées, de Sinodes & autres.

» affaires du Clergé, parce que si on
» avoit plusieurs affaires, on ne seroit
» pas si hardi à pousser une telle vio-
» lence.

» C'est à peu près la teneur de cet
» Ecrit, sur lequel il faut observer di-
» vers circonstances.

» Qu'il paroît de deux encres, &
» écrit à deux fois ; sçavoir, environ
» la moitié, dans laquelle il n'y avoit
» rien de mal, en un tems, & le reste
» en l'autre.

» Que dans cette premier moitié,
» il avoit le nom de Ham, qui est effa-
» cé, & qu'au-dessus est rétabli de ma
» main Belle-Isle, qui fut acquise de-
» puis.

» Que dans la premiere page il y
» avoit en chifre 1032, qui est ratu-
» ré, & au-dessus écrit, *Monsieur le*
» *Cardinal*, & dans la seconde 1000
» *&* 1500 effacés ; au-dessus rétabli
» le Roi & la Reine.

» La premiere feüille a été suppri-
» mée pour ce qui étoit condition-
» né, en cas d'oppression. Cela pa-
» roît par le projet suivant, qui est en
» cas de disgrace sans oppression.

» Que la premiere feüille de cet
» Ecrit, ne m'a point été représentée,
» pour y reconnoître les mots qui y

» étoient de ma main, *en cas d'oppres- » sion seulement*, que le Procès-Ver- » bal, ni l'inventaire de Saint Mandé » ne portent point en quel lieu du » grand Cabinet il a été trouvé. Mes- » sieurs Poncet & Foucaut, m'ayant » dit verbalement que c'étoit sur une » table en vûë (ce qui m'étonna fort, » croyant l'avoir brûlé, &c.) »

M. Fouquet ne pouvoit nier tous les faits de cet écrit, aussi l'avoüoit-il de bonne-foi; & c'est de lui-même que je tire cet exposé de son projet; on lui reprochoit l'achât de Belle-Isle. Fouquet se justifioit ainsi de cette acquisition. « Le Mar- » quisat de Belle-Isle, dit-il *, » est une terre en France qui a pû être » venduë & achetée par toutes sortes » de personnes, sans autorité du Roi, » sans autre formalité que les conven- » tions respectivement consenties & » accordées entre le vendeur & l'ache- » teur. »

Mais on faisoit un crime à ce Sur-Intendant, d'avoir ajouté plusieurs nouveaux Ouvrages aux anciennes Fortifications de la Place, d'y avoir fait transporter avec un grand amas

* Productions de M. Fouquet, Tom. I.

de munitions de toutes eſpéces, plusieurs piéces de canon au-deſſus du nombre qui avoit ſuffi juſque-là.

M. Fouquet répondoit, « que les » Propriétaires de Belle-Iſle, de tems » immémorial, étoient fondés en pou- » voir & en poſſeſſion de travailler à » la garde, ſureté & fortifications de » la Place... Ils y ont travaillé conti- » nuellement ; ils ont fait des foſſés, » des ramparts... afin que la place » ne pût être occupée par les ennemis » de la France : cela s'eſt fait à vû & » ſçû du Roi, à la face des Parlemens, » de la connoiſſance des Juges des » lieux & des peuples. On l'a trouvé » bon, jamais on n'en n'a fait de » plaintes... Toutes ces choſes, » ajoute M. Fouquet, ont pû être » faites légitimement, & ſans autre » précaution que la liberté ordinaire, » l'uſage & les exemples des Seigneurs » & Propriétaires précédens » Mais ce Miniſtre ſe diſoit plus autoriſé encore, il citoit des permiſſions de tout, des ordres en bonne forme, des pouvoirs, des commandemens .... Il eſt néceſſaire de le rapporter ici mot pour mot, afin que le Public, ni aucun de ceux qui s'intéreſſent à ſa

justification, ne puissent m'accuser d'avoir en aucune façon diminué la force de ses défenses.

« Je n'exagererai point, dit-il, les » termes du Brevet du Roi, qui m'en » fut expédié, ni des Lettres Paten- » tes qui ont été signées, scellées & » vérifiées en la Chambre des Comp- » tes de Bretagne, pour ce que la seu- » le lecture suffit pour voir le droit & » l'ordre, que j'ai eu de traiter de » cette terre, & de faire travailler » aux fortifications, à l'exemple des » précédens Seigneurs, même que » j'ai crû rendre un service au Roi de « ne pas faire moins que ceux qui » m'ont précedés, pour assurer à Sa » Majesté un poste important à son » service; & où je prétendois faire » tout l'établissement de mes biens & » de ma famille. »

On répondoit à M. Fouquet, qu'à la vérité les anciens Seigneurs de Belle-Isle avoient songé de tous tems à la sureté de cette Place; mais qu'aucuns d'eux n'avoient entrepris comme lui de la rendre imprénable; qu'il avoit fait travailler à ses fortifications, jusqu'à deux ou trois mille Ouvriers à la fois; empresse-

ment, qui après la découverte d'un projet comme le sien, ne pouvoit qu'être interprêté à son désavantage; surtout voyant que M. Fouquet ne se confiant point assez sur la force des murailles de Belle-Isle, s'assuroit autant qu'il lui étoit possible des Villes voisines; & avoit sous ses ordres un si grand nombre de Vaisseaux de toutes espéces, qu'il pouvoit en former une flotte. Que n'avoit-t'on point à craindre, ajoutoient ses accusateurs, d'un Sur-Intendant des Finances, Maître d'une Isle bien fortifiée, de plusieurs Vaisseaux & de tout l'argent du Roïaume? Et que n'étoit-t'on pas en droit de croire d'un Ministre mécontent, dont presque toutes les démarches s'accordoient avec son ancien projet de se maintenir par la force?

Il est vrai que M. Fouquet n'avoit eu en vûë que le Cardinal Mazarin; & que ce Prélat étant mort, tous ses désirs de vengeance avoient dû expirer avec lui, que l'on avoit trouvé le papier où ce projet téméraire étoit écrit, jetté au rebut & tout chiffoné dans une cheminée prêt à être mis en cendre, avec une quantité d'autres papiers; ces circonstances parloient

en sa faveur, & jettoient une grande obscurité sur sa cause. Ses amis, qui à cela près de son ressentiment contre le Cardinal Mazarin, lui avoient toujours reconnu des intentions droites, un attachement sincere pour la personne du Roi, & du zéle pour le bien de l'Etat, espéroient beaucoup en voyant ses défenses, & l'effet qu'elles faisoient sur le Public; mais ils témoignerent craindre infiniment pour lui, lorsqu'ils virent qu'on lui donnoit pour Commissaire le Baron de la Maule, & à celui-ci pour Substitut, un nommé Peyron, l'un & l'autre ennemis déclarés de M. Fouquet.

Ce fut alors qu'il reconnut que la place la plus brillante & la plus élevée, ne doit pas dispenser de certains ménagemens à l'égard des inférieurs de quelques états qu'ils soient. Les Administrateurs de ses biens en Bretagne avoient eu autrefois des differens avec le Baron de la Maule, le Lieutenant Criminel d'Aurai & Peyron. Il est aisé de soupçonner de quelle façon les principaux Domestiques d'une Ministre en place, se conduisirent avec des gens si fort inférieurs à leur Maître. Ces trois hommes outrés des mortifications qu'ils avoient

eu à essuyer, ayant appris la chute de M. Fouquet, mirent tout en usage pour lui ôter les moyens de se relever jamais ; ils se liguerent tous trois & intriguerent de telle sorte, (c'est M. Fouquet qui parle) qu'ayant surpris la réligion des Supérieurs, on nomma, comme je l'ai déja dit, le Baron de la Maule pour Commissaire, & Peyron pour Subsistut de la Commission. Le Lieutenant Criminel d'Aurai, ne pouvant faire pis, se remua, chercha de tous côtés de nouveaux faits contre le Sur-Intendant : la haine est ingénieuse & perçante ; il pénétra par tout ; & fit de longs Mémoires de toutes ses découvertes. M. Fouquet lui reprocha plus d'une fois dans ses Ecrits, de n'écouter que son ressentiment, & d'employer pour la satisfaire, le mensonge & la calomnie.

Les clameurs du Public ayant fait appercevoir à la Cour que le Baron de la Maule, & ceux que je peux nommer ses Collégues, à cause du même sentiment de la haine qui les animoit, ne cherchoient point à éclaircir la procédure, mais à la tourner à quelque prix que ce fut au désavantage de M. Fouquet : on révoqua leur

Commiſſion, & ils ne furent plus employés en cette affaire.

M. Fouquet n'étoit point encore ſatisfait par la révocation du Baron de la Maule. Il prétendoit que l'on continuoit d'employer contre lui cet homme injuſte ; & il perſiſtoit à réclamer ſon droit, de ne pouvoir, comme Procureur Général du Parlement, être jugé que par cette Cour. On lui diſputoit fortement cette prérogative ; en lui alleguant que le Roi étoit abſolument le maître de donner à un accuſé tels Juges qu'il plaiſoit à Sa Majeſté. On leur répondoit, que de cette ſorte le Souverain ſurpris par des Miniſtres prévenus, remettroit le jugement d'un homme à ſes ennemis les plus implacables ; mais il étoit auſſi à craindre, diſoit-on, que choiſiſſant des Juges pour un accuſé, dans un Corps où il auroit tenu un rang conſidérable, ils ne le favoriſaſſent ſouvent aux dépens de la Juſtice, par amitié pour ſa perſonne, ou pour l'honneur de leur Compagnie.

M. Fouquet ne put obtenir d'autres Juges, que ceux que le Roi avoit nommés d'abord ; même on regarda comme nul tout ce qu'il allegua con-

tre M. Talon, Procureur Général de la Chambre, & contre M. le Chancelier son ennemi déclaré, qui voulut présider à son jugement, malgré les instances du Sur-Intendant & les murmures de toute la France, persuadée de son droit de récusation. Ce fut donc en vain qu'il renouvella ses protestations, il se vit forcé de répondre devant les Commissaires qui avoient été tirés par ordre du Roi de tous les Parlemens du Royaume. On dit que quoique M. Fouquet dût être assez occupé de son malheur, il n'oublia point ses amis, du moins ceux qui parurent sensibles à sa disgrace. Un homme de Lettres ayant vû supprimer une pension qu'il tenoit de la libéralité de M. Fouquet, ne laissa pas de le défendre avec zele, & de témoigner hautement sa reconnoissance : événement rare, surtout lorsqu'il semble que l'on n'a plus rien à espérer.

Générosité de M. Fouquet.

M. Fouquet instruit de la conduite de l'homme de Lettres, se retrancha quelque chose du peu qui lui restoit, pour récompenser la bonté de son cœur. Il entretenoit une liaison étroite avec Mademoiselle de Scuderi, la Sapho de son siécle, bien plus digne que la premiere de sa réputation, &

de qui les Ouvrages servent encore aujourd'hui, sinon de modéles à nos bons Ecrivains, au moins de sujets à quelques-unes de leurs plus brillantes productions. M. Fouquet, dis-je, continuoit d'avoir relation avec cette célébre personne, il la fit prier de remettre une somme considérable à l'homme de Lettres dont je viens de parler. Elle avoit une trop belle ame pour ne pas saisir avec joye cette occasion de gratifier en même tems le mérite du cœur & celui de l'esprit. Mademoiselle de Scuderi se conduisit à cet égard avec autant de générosité que de politesse. Une personne étant allée de sa part chez l'homme de Lettres, trouva le moyen, après avoir causé quelque tems avec lui, de lui laisser, sans qu'il s'en apperçut, un sac où étoit enfermé une somme proportionnée à la pension que M. Fouquet lui avoit accordée durant le cours de son Ministere. C'est ainsi que cet infortuné signaloit encore sa générosité, pendant que des ordres séveres releguoient sa femme & ses freres, & dispersoient toute sa Maison dans des Provinces éloignées; comme si après les avoir privés de leur principal appui, on eut voulu redoubler encore

le fardeau de leur malheur commun, en les privant de la consolation de le supporter ensemble.

Enfin après trois années entieres de discussions & d'écrits, M. Fouquet accusé de peculat & de rébellion, deux crimes dont un seul mérite la mort, après la dispersion des papiers qui pouvoient, disoit-il, prouver son innocence, & la plûpart des Juges étant prévenus contre lui, fut condamné au bannissement : mais son exil ne s'accordant point avec les vûës de la Cour, le Roi commua cette peine en celle d'une prison perpétuelle. Il fut envoyé dans la Citadelle de Pignerol. Il supporta ce malheur avec une grande constance; & ses ennemis lui rendirent cette justice, qu'on ne pouvoit tomber d'un lieu si éminent, sans paroître se ressentir moins de sa chute.

Jugement de M. Fouquet.

1664.

Il est envoyé à Pignerol.

Durant le cours de sa prison M. Fouquet avoit tenté plusieurs fois de fléchir le Roi; & il montra toujours une grande douleur de lui avoir déplu; mais ces douleurs éloignées de nos yeux, quelques sincéres qu'elles soient, sont d'ordinaire sans effet à cet égard, on n'est touché que de ce que l'on voit, & même ce n'est pas pour

long-tems, rien ne se lasse si aisément que la pitié. M. Fouquet ayant vû que toutes ses tentatives étoient inutiles cessa de supplier, & ne chercha de soulagement à son malheur, que dans les moyens de le supporter avec courage; oubliant les grandeurs dont l'éclat séduisant l'avoit si long-tems ébloüi; il se résigna aux décrets d'une Providence, dont la sagesse impénétrable regle notre destinée pour notre vrai bonheur, dans le tems même qu'on l'accuse en quelque sorte de cruauté, lorqu'elle nous enleve aux fausses idées d'un bonheur chimérique.

Quelques-uns disent * que le Comte de Lauzun ayant été envoyé à la Citadelle de Pignerol, après la rupture de son mariage avec Mademoiselle; ce Seigneur encore tout plein de son avanture, en raconta toutes les circonstances à M. Fouquet. Celui-ci avoit connu le Comte de Lauzun à la Cour, sous le nom de Péguilhain; & par rapport à la fortune, dans une situation si éloignée de l'état où la faveur de son Maître l'avoit élevé depuis, que reflèchissant en même tems sur la distance qui se trouvoit entre la

* Mem. du Marquis de la Fare.

premiere

premiere Princeſſe du Sang, & M. le Comte de Lauzun. M. Fouquet trouva tout ce qu'il lui diſoit incroyable; & ce dernier inſiſtant, l'autre toucha deux ou trois fois ſa tête de la main, pour témoigner à ceux qui les entendoient, que ce pauvre Seigneur avoit perdu l'eſprit. Ce fut à cette ſcene que ſe bornerent à peu près les récréations de M. Fouquet dans ſa priſon, ſi l'on ne met au nombre des plaiſirs, & des plaiſirs les plus parfaits, l'avantage de ne s'occuper que de ſon devoir, & de le remplir dignement. M. Fouquet ſorti d'une mere qui fut une vive image de la charité, par ſon amour pour les pauvres, & par ſa compaſſion pour tous les malheureux, ſentit les mêmes diſpoſitions dans ſon ame.

Il compoſa dans ſa priſon divers Ouvrages de piété, dont quelques-uns ont été depuis donnez au Public. Mort de M. Fouquet. Enfin M. Fouquet mourut après avoir ſupporté ſa captivité durant vingt années ou environ, avec tout le courage poſſible, le 23 de Mars 1680, âgé de ſoixante-cinq ans. Son corps eſt enterré aux Filles de Sainte Marie, ruë S. Antoine.



# FRANÇOIS SUBLET,

## *Chevalier, Seigneur des Noyers, Baron de d'Angu.*

IL naquit vers l'an 1588, de Jean Sublet, Seigneur des Noyers & de Nainville, Maître des Comptes, & Intendant de la Maison de Joyeuse, & de Madelaine Bochart. Son pere qui le destinoit à remplir un jour sa place, lui acheta d'abord une Charge de Trésorier de France à Roüen, mais peu de tems après, M. de Champigny son oncle, ayant été fait Sur-Intendant des Finances, avec M. de Marillac, il songea dans ce haut rang à avancer le jeune des Noyers, qui passoit pour avoir beaucoup d'intelligence dans les affaires, & qui étoit un grand travailleur. Champigny le manda à Paris, & lui obtint d'exercer par Commission les fonctions de Con-

trolleur Général des Finances. Ce poste étoit inférieur à celui d'Intendant des Finances. Des Noyers en remplit les devoirs, conformément aux volontés de ses Supérieurs. Dans les places semblables à celle qu'il occupoit, c'est eux qu'il faut consulter plûtôt que son devoir. Cependant on ne dit pas que Sublet ait manqué au sien. Sur ces entrefaites il arriva de grands changemens, Marillac obtint les Sceaux, & M. de Champigny qui partageoit avec lui la Sur-Intendance des Finances, fut fait Premier Président du Parlement de Paris. Des Noyers gagna à ce mouvement, quoiqu'il ne fut point aimé du Maréchal d'Effiat qui occupoit seule la place de Sur-Intendant des Finances, exercée auparavant par les deux que je viens de nommer; des Noyers fut conservé, & même M. de Castille Intendant des Finances étant mort en ce temslà, on lui donna sa place. Il se distingua par une probité & un désintéressement, qui furent d'autant mieux remarquées, qu'elles n'avoient point été les vertus favorites d'un grand nombre de ses Prédécesseurs. Le Roi témoigna beaucoup de satisfaction de sa

conduite ; & il eut le bonheur de plaire en même tems au Cardinal de Richelieu, l'arbitre des fortunes & le dispensateur des graces.

Des Noyers étoit un de ces hommes, qui avec de grands talens, conservent néanmoins dans les plus hauts emplois, une sorte de timidité qui les expose à être aisément asservis par quiconque sçait faire le maître. L'air majestueux du Cardinal de Richelieu, le mystere profond de la plûpart des action de ce politique, ce silence affecté qu'il observoit, ce respect qu'il sçavoit se faire rendre, en récompensant la soumission, & en punissant l'audace, le succès heureux de toutes ses entreprises, qui toujours tenoient du merveilleux. Toutes ces choses rassemblées avoient fait une impression si vive sur l'esprit de des Noyers, qu'il étoit devenu l'admirateur du Cardinal de Richelieu. Il souffroit tout de cet impérieux Ministre, quoique souvent celui-ci le traitât avec une hauteur insupportable ; & ce n'étoit ni par complaisance, ni par intérêt, mais seulement par le prodigieux ascendant des qualités brillantes du premier Ministre sur l'esprit d'un homme simple,

quoiqu'habile, prévenu pour les autres, se défiant de lui, & qui admiroit dans eux ce qu'il dédaignoit dans lui-méme.

L'opinion avantageuse que des Noyers donna de ses talens, lui valut l'Intendance de l'armée du Maréchal d'Estrées. Il eut la même qualité dans celle du Maréchal d'Effiat en Allemagne. Quoique les armées de ces deux Généraux n'ayent rien entrepris de considérable, ce fut cependant là que des Noyers, attentif à remplir ses devoirs, apprit les détails de la guerre; quels étoient les besoins differens d'une armée & d'une place, & les moyens d'y subvenir. Il s'attacha surtout aux fortifications des Villes; & le Roi le chargea de faire travailler à celles du Havre-de-Grace, de Nanci, Metz, Verdun, Calais, Boulogne, Ardres, Montreüil, Abbeville, Amiens, Dourlens, Corbie, Péronne, Han, Saint Quentin, Guise, Mézieres & le Mont-Olimpe. Il s'acquitta de cette honorable Commission, avec ce même désintéressement qui le distinguoit partout; & l'on fut surpris à la Cour, quand on compara la dépense aux travaux qu'il avoit achevé.

Le Cardinal de Richelieu instruit de l'affection & du respect que des
1636. Noyers avoit pour sa personne, le fit revenir pour occuper la Charge de Sécretaire d'Etat, vacante par la disgrace de M. Servien. Il en exerça d'abord les fonctions avec beaucoup d'agrément, Loüis XIII. estimant son mérite & sa capacité; mais ce Monarque s'étant apperçû que le nouveau Sécretaire d'Etat étoit entiérement attaché au premier Ministre, il se réfroidit pour lui. Le Roi ne laissa pas de lui
1637. accorder l'année suivante, le titre de Capitaine & de Concierge du Château de Fontainebleau, que des Noyers fit réparer avec un soin qui lui valut peu de tems après, à la mort du Président de Fourcy, la place de Sur-Intendant des Bâtimens de France. Des Noyers
1638. fit travailler au Louvre; & comme il étoit ami des Lettres, il établit dans les Galleries de ce Château l'Imprimerie Royale, d'où sortent aujourd'hui nos meilleurs Ouvrages.

Dans le tems même que des Noyers paroissoit si occupé des affaires de son Ministere, & que son zéle en redoubloit le fardeau, il s'occupoit plus que jamais des devoirs de piété. Il fonda l'Eglise

l'Eglise du Noviciat des Jésuites dans la ruë Pot de Fer, au Fauxbourg S. Germain; & cette Eglise quoique petite, est si exacte dans ses proportions, qu'elle passe pour un chef-d'œuvre. Des Noyers donna beaucoup aux Jésuites. Il estimoit en ces Peres les soins qu'ils se donnent pour l'éducation de la jeunesse; & quoique ce fut la mode de son tems d'en dire du mal, il s'en rapportoit aux effets, & se déclaroit hautement leur ami. Ce fut à cette fondation que se bornerent tous les dépenses de des Noyers; content de l'héritage de ses peres, il ne voulut point augmenter aux dépens du Public, celui de ses enfans. Il ne retira de toutes ses Charges, que la terre d'Angu, dont le Roi lui fit présent.

A mesure que des Noyers avançoit en âge; on voyoit croitre en lui l'esprit de piété. On lui reprochoit même de négliger le bien public, pour satisfaire à sa dévotion: de-là elle paroissoit condamnable; & les Courtisans malins l'accusant d'hypocrisie, commencerent à le mépriser. Des Noyers, quelque prévenu qu'il fut sur l'injustice des hommes, conçut un vio-

lent dépit contre ceux qui blâmoient ſa conduite; dès ce moment il ſe laiſſa aller, dit-on, au panchant naturel, des gens dont les démarches ſont aſſervies à des regles auſteres, qui eſt de blâmer avec aigreur celles des autres. La nature & la piété ſe combattans dans ſon cœur, quelquefois il ſe montroit parfaitement réſigné, & dans d'autres momens il paroiſſoit extrêmement ſenſible; mais ſans vouloir jamais ſe venger de ces chagrins qu'on lui cauſoit. Sa modération ne toucha perſonne. Il eſt des critiques impitoyables, à qui la crainte ſeule peut impoſer le ſilence. L'honnêteté, la douceur, ſont des attraits méconnus de leur cœur endurci; ils n'épargnent que qui ſçait les faire trembler. Des Noyers ne ſe vengea point. On imputa à impuiſſance cet effet de ſa modération; & le Cardinal de Richelieu étant mort, il s'éleva contre lui une puiſſante cabale.

Elle étoit compoſée de perſonnes
1642. entierement dévoüées au Cardinal Mazarin, & qui réuniſſoient leurs efforts, pour l'élever au poſte de premier Miniſtre. Ils craignoient que des Noyers eſtimé du Roi, à cauſe de ſon intelli-

gence dans les affaires, & par sa piété, ne l'emportât enfin dans son esprit, & ne devint le Successeur du Cardinal de Richelieu. Ils soupçonnoient des Noyers, de penser à se revêtir à son tour de la poupre Romaine, pour s'attirer plus de respect. Chavigny jaloux de son élévation, se joignit au Cardinal Mazarin; & leurs amis s'étant assemblés avec eux, le premier dit aux autres qu'il ne seroit jamais en repos, qu'après avoir fait chasser le petit bon homme de bigot; c'est ainsi qu'ils traitoient des Noyers. Un Commis de celui-ci entendit le discours de Chavigny, & courut rendre compte à son Maître d'un complot qui se tramoit contre lui. Soit que des Noyers s'appuyât sur l'estime que le Roi avoit pour sa personne, & qu'il voulût laisser à ce Prince l'honneur d'avoir sçû protéger sans instance un serviteur fidéle, soit qu'il se défiât de la sincérité de son Commis, ou qu'il regardât la fortune avec indifférence, il répondit que Dieu étoit le Maître des événemens, & qu'il se soumettoit à sa volonté. En effet il ne prit aucune mésure pour rompre les intrigues de ses adversaires, qui se fortifierent encore dans le dessein d'a-

Cabale contre des Noyers.

vancer sa ruine. J'ai dit que le dépit saisissoit quelquefois des Noyers ; il se rencontra dans un de ces instans fâcheux avec le Roi, qui ayant aussi des chagrins dans la tête, lui parla assez rudement. Le Sécretaire d'Etat auroit souffert docilement cette aigreur de son Maître ; mais l'imputant aux mauvais offices de ses ennemis, elle lui causa des mouvemens d'impatiance, dont le Roi s'apperçut.

Des Noyers outré de cette Scene, alla chez le Cardinal Mazarin, & le pria de demander son congé au Roi. Instruit des dispositions de ce Prélat, il croyoit lui annoncer une agréable nouvelle ; cependant Mazarin refusa long-tems de se charger de cette commission. Ce n'étoit point par égard pour des Noyers ; mais seulement par crainte pour Chavigny. Celui-ci marquoit tant d'empressement pour la retraite du premier, que le Cardinal appréhendoit, en obtenant le congé de des Noyers, de travailler à l'avancement de Chavigny. Pressé par des Noyers, Mazarin parla enfin au Roi, & lui annonça le désir de celui-ci, pour aller passer le reste de ses jours dans sa maison de d'Angu. Le Roi ne

pût s'empêcher de marquer quelque émotion, & se douta du sujet pour lequel des Noyers sollicitoit son congé : « Quoi donc, dit-il, ce petit bon » homme étoit tous les jours gourmandé par le Cardinal de Richelieu, » & il ne peut souffrir une reprimande » de son Roi ! ô bien, ô bien, nous » y penserons. »

Si des Noïers eut alors voulu faire agir ses amis auprès du Roi, il auroit renversé sans doute, tous les projets de la cabale qui lui étoit contraire ; & même de nouvelles graces suivant toujours de près les réconciliations, on croît qu'il auroit obtenu la place de premier Ministre ; mais tous ceux qui s'intéressoient à sa fortune, le solliciterent vainement de profiter de l'instant favorable. Des Noyers pressa plus fortement encore, pour obtenir la permission de se retirer à d'Angu. Il l'obtint enfin ; & se hâtant de sortir de la Cour, comme d'un lieu funeste à son repos : on l'entendit repéter plusieurs fois dans un espéce de transport de joye : *Dirupisti Domine vincula mea, tibi sacrificabo hostiam laudis.* Aussi-tôt il se transporta dans sa maison d'Angu, seul bien que ses grands emplois lui

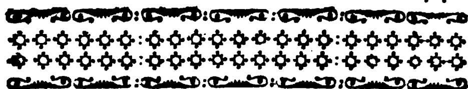
avoient procurés, & qui faisoit l'éloge de sa probité.

On admira dans sa retraite, ce même homme, qui depuis un tems, étoit en quelque sorte méprisé à la Cour; abandonner de soi-même une grande place, & l'espérance d'une autre bien plus élevée, pour vivre dans la sollitude, sembloit quelque chose de s'y extraordinaire à ces ambitieux, dont la Cour étoit composée, qu'ils regardoient cette démarche comme un prodige. Tous les amis de des Noyers, coururent le voir dans sa solitude pour l'admirer. Ce fut alors qu'il reconnut combien il en couté davantage pour soutenir une belle action, que pour la faire; on ne lui parla que de l'éclat avantageux qu'avoit fait sa sortie de la Cour, & du regret que l'on y avoit de sa perte. Un peu après on changea de langage; ceux qui prenoient plus de part à sa fortune qu'à sa réputation, lui dirent qu'en se reléguant comme il avoit fait dans le fond d'une campagne, il avoit privé les honnêtes gens d'un appui solide à la Cour; que tout y étoit en proye à la cabale & à l'intrigue; & qu'il auroit empéché une partie de ces maux en conservant son em-

ploi. Plusieurs personnes lui repéterent le même discours, les autres l'abandonnerent pour suivre le torrent de la fortune ; & il resta seul exposé aux séductions de ceux qui vouloient le ramener à la Cour. Des Noyers donna en cette occasion une preuve de foiblesse, qui pour avoir eu plusieurs exemples, ne peut néanmoins se justifier. Il céda aux persuasions de ses faux amis : on le vît sortir de cette retraite, après laquelle il avoit si longtems soupiré, il revint à la Cour, & on s'y mocqua de lui. Ce fut un beau sujet de triomphe pour ceux qui l'avoient accusé de manége & d'hypocrisie, de le voir dans les Antichambres du Cardinal Mazarin, attendre parmi la foule des Courtisans & des Domestiques, l'heure favorable pour lui parler. Ce Ministre fut le premier à faire des railleries ameres sur cette conduite ; des Noyers se trouva bientôt l'objet de la risée publique, & tout le monde se ligua pour le mortifier : enfin après avoir souffert quelque tems la peine que meritoit sa légéreté & son inconstance, il se retira une seconde fois à d'Angu couvert de honte & dévoré de chagrin. Pour cet-

te fois, des Noyers ouvrit les yeux. Il avoüa le premier toute l'indécence de sa démarche, & l'imputa à sa vanité, qui lui avoit inspiré le dessein de reparoître à la Cour pour en réformer les abus. Il ne s'occupa plus que du soin de sa propre correction; & le public lui auroit sans doute rendu sa premiere estime, si on l'eut instruit de ce que des Noyers faisoit pour réparer sa faute. Il n'eut garde d'en laisser rien transpirer. Enfin après avoir vêcu durant plusieurs années dans des exercices continuels de piété, des Noyers mourut
1645. le vingt d'Octobre 1645, âgé de cinquante sept ans. Son corps fut enterré dans le Novitiat des Jésuites. Il eut d'Isabeau le Sueur, Guillaume Sublet & Madelaine Sublet, Religieuse Carmelite à Pontoise.





# MICHEL LE TELLIER,

## *Chancelier de France, Ministre d'Etat sous Loüis XIII.*

CE Ministre nâquit le dix-neuf Avril 1603, de Michel le Tellier, Seigneur de Chaville, Conseiller à la Cour des Aydes, & de Claude Chauvelin. On remarqua de bonne heure en lui une grande intelligence pour les affaires. C'est un éloge commun à presque tous ceux dont j'écris sa vie; mais on se souviendra qu'ils ont aussi à peu près suivit la même route, & rempli les mêmes places, avec plus ou moins d'éclat; mais toujours d'une maniere distinguée. Non que je veüille dire par-là que dans ce grand nombre de Ministres, il ne s'en trouve pas quelques-uns, dont la célébrité n'ait couté quelque chose à la vertu; mais ce sont de ces sortes de crimes de politique, sur lesquelles après tout, on 1603.

n'ose trop prononcer. Les faits publics sont précédés & suivis de tant de faits secrets, qu'ils ont souvent une cause & une forme tout à fait différentes de celles qu'on leur suppose; & quand même on viendroit à bout de démêler les motifs, & de connoître à fond toutes les intrigues de ces Ministres; ils seroient alors prouvés coupables; mais je n'ai prétendu peindre que des hommes.

Le père de M. le Tellier reconnoissant en lui de belles dispositions pour
1631. la judicature, lui acheta une Charge de Conseiller au Grand Conseil; mais ces fonctions n'occupant point assez l'esprit tout de feu de le Tellier, il la quitta, pour celle de Procureur du Roi au Châtelet de Paris, qui donne un crédit considérable dans cette grande Ville, & qui méne à tout.

Quoique la place de Procureur du Roi attire le plus souvent à celui qui la posséde, un plus grand nombre d'ennemis, à mésure qu'il aime davantage la justice, le Tellier sans s'en écarter, trouva moyen d'exercer sa Charge environ sept années, avec une estime générale. Enfin il devint Maître des Requêtes; & quelques Pay-

ſans de Normandie s'étant ſoulevés, il fut nommé avec le Chancelier Seguier, & M. Talon Conſeiller d'Etat, pour faire le Procès à ces ſéditieux. Il ſe conduiſit en cette occaſion avec beaucoup d'habileté & de prudence, & fit enſorte que ſans offenſer le Parlement de Roüen, que les ennemis de cette Compagnie accuſoient de négligence envers les rebelles ; il vint à bout d'étouffer la rébellion & de contenter la Cour.

La droiture & l'habileté que M. le Tellier montra en cette occaſion, 1640.
le firent nommer à l'Intendance du Piémont, ou le Roi entretenoit alors un grand nombre de troupes. Le Tellier s'attacha ſurtout à conſerver parmi elles une exacte diſcipline, & à y faire regner en même tems l'abondance. Le Cardinal Mazarin qui ſe trouvoit alors chargé des plus importantes négociations, eut occaſion de traiter ſouvent avec le Tellier, en qui le Cardinal de Richelieu avoit une grande confiance ; Mazarin voulut ſe faire un ami d'un homme, dont le bon eſprit lui laiſſoit aiſément prévoir la fortune, dans un tems où l'eſprit ſervoit à la faire. Il rendit au Cardinal de Ri-

chelieu un compte avantageux de la conduite de le Tellier ; & ce témoignage d'un Prélat déja fort considéré à la Cour de France, ne servit pas peu à augmenter la bonne volonté de Richelieu en faveur de l'Intendant du Piémont.

Ce premier Ministre vouloit dans ceux qui se présentoient pour remplir les grandes places, non-seulement de l'esprit & du génie ; mais encore de l'expérience dans les affaires, sans laquelle on risque de tomber souvent dans des fautes, que l'esprit seul ne peut prévoir, & qui ne se réparent quelquefois qu'aux dépens de la réputation des Ministres, & même au désavantage de l'Etat. Pour éviter ces inconveniens, il falloit avoir été longtems subalterne, pour être jugé digne de devenir supérieur. M. le Tellier resta plusieurs années en Piémont, travaillant à se rendre capable du Ministere, auquel on le destinoit. Le Cardinal de Richelieu étant mort, & de toutes ses créatures ; le Cardinal Mazarin étant celui qui tenoit le premier rang auprès de Loüis XIII. Il se souvint de le Tellier, & souhaita de l'avoir à la Cour, pour l'aider à se

démêler des piéges qu'on lui tendoit de tous côtés.

M. des Noyers occuppoit alors une Charge de Sécretaire d'Etat, qu'il tenoit du Cardinal de Richelieu. Son Successeur songea à la lui faire perdre. Mazarin comme on a pû le remarquer dans l'Histoire de sa vie, n'étoit pas moins jaloux de la faveur du Roi, que le Cardinal de Richelieu. Il craignit que la modestie, la piété de M. des Noyers, ne l'emportassent sur ses intrigues, auprès d'un Monarque pénétré des devoirs de sa Réligion. Enfin on cabala contre des Noyers, & le Secretaire d'Etat ne voulant point lutter sur la fin de ses jours contre ses ennemis, il sacrifia sa grandeur à son repos, & se retira à sa maison d'Angu, seul bien qui lui restoit, après avoir administré durant plusieurs années toutes les Finances de l'Etat. La medocrité de sa fortune étoit un sur garand de sa probité, heureux s'il eut persisté dans une si belle résolution; & si dans la suite, paroissant se répentir de cette action généreuse, le Public ne s'étoit répenti à son tour des éloges qu'il lui avoit accordés. Aussitôt qu'il eut remis sa Charge de Secre-

taire d'Etat, le Tellier fut rappellé d'Italie, pour remplir cette place importante ; & bientôt par ses manieres affables & douces, il gagna la confiance de toute la Cour. Il eut le département de la guerre ; & quoique cette multitude d'Officiers, qui dans le commencement de la Régence d'Anne d'Autriche, vouloient vendre leur fidélité & leurs services, eussent des vûës & des intérêts différens, le Tellier qui avoit appris durant son Intendance en Piémont à manier ces sortes d'esprits, se comporta de telle façon avec eux, que, sans les mécontenter, il ne leur accorda rien, que ce qu'il étoit de la prudence de leur accorder.

L'humeur austere de des Noyers, avoit long-tems rebuté les Gens de guerre, ils furent charmés de trouver dans son Successeur des manieres toutes opposées, & qui convenoient bien mieux à la liberté de leur état. Ceux-mêmes que ce Ministre étoit contraint de refuser, se loüoient de sa politesse, il entroit dans leur peine ; écoutoit leurs raisons ; leur expliquoit les siennes, & ils le quittoient pénétrés de reconnoissance ; car elle est aussi souvent excitée par les façons d'agir,

que par les dons mêmes. Il faut néceſſairement qu'un Miniſtre accorde des récompenſes & des emplois, on les doit à ſon état & à ſes ſervices ; mais on ne peut être redevable qu'à lui-même de ces manieres polies, franches & ouvertes, avec leſquelles il s'efforçe de conſoler de la néceſſité de ſes refus. C'eſt ainſi que ſe conduiſit le Tellier dans ſon Miniſtere, durant le cours de pluſieurs années, Mazarin qui l'étudioit, reconnoiſſant en lui autant de droiture que de zéle ; & avec ces qualités qui caractériſent l'honnête-homme, toutes celles qui forment un parfait Courtiſan, ce Prélat le déſigna dès-lors à la Reine, comme le ſeul homme à qui elle devoit donner ſa confiance, en cas, comme le Cardinal le prévoyoit, qu'il fût obligé de quitter le Royaume.

Je me ſuis aſſez étendu dans la vie du Cardinal Mazarin, ſur les troubles qui agiterent les premieres années de ſon Miniſtere : je me contenterai d'y renvoyer le Lecteur, pour y voir quelle part eut le Tellier dans les differens Traités qui ſe conclurent ; poſſedant également la confiance de la Reine Régente & du Cardinal Mazarin,

le Tellier fut entiérement chargé de toutes les affaires pendant l'absence de ce dernier ; c'est-à-dire, que secondé de Colbert, il entretint une étroite correspondance avec le premier Ministre fugitif, & que le Cardinal dût principalement son retour à leur habileté & à leur zéle.

1650. Lorsque la Reine se vît obligée de mener le Roi dans la Guyenne, pour appaiser par la présence de Sa Majesté les troubles de cette Province, elle laissa le Tellier auprès de Monsieur le Duc d'Orléans, oncle du Roi, qui devoit commander dans la Capitale ; pendant l'absence du Souverain, & que son titre de Lieutenant Général du Royaume, dans un tems ou tous les esprits étoient mal disposés, rendoit extrêmement redoutable à la Régence.

Le Tellier sçut manier avec tant d'art l'esprit difficile du Duc d'Orléans, que malgré les intrigues du Cardinal de Retz, ce Prince n'entreprit rien de contraire aux vûës de la Cour; même accordant à le Tellier une confiance intime, le Duc d'Orléans se reposa entiérement sur ce Ministre, non-seulement des affaires de

l'Etat qui le concernoient, mais encore de ses affaires particulieres, lui en laissant la disposition entiere ; cette faveur si grande & si bien méritée, ne fut pas de long cours. Les ennemis de le Tellier s'étant réünis, firent un dernier effort, & vinrent à bout d'engager le Duc d'Orléans, à se transporter au Parlement, pour y demander l'éloignement de le Tellier, de Servien & de Lionne. Il fut aisé de remarquer à la vérité, que le Duc d'Orléans agissoit en cette occasion contre son inclination naturelle, & dans le tems qu'il sembloit que ce Prince vouloit le plus absolument la perte de le Tellier, il ne pouvoit s'empêcher de lui donner des marques de sa bienveillance. Celui-ci satisfait de voir que le Duc d'Orléans demandoit son éloignement à regret, & seulement pour satisfaire le ressentiment de M. le Prince & du Coadjuteur, qui vouloient éloigner de la Cour toutes les créatures du Cardinal, voulut donner l'exemple d'une générosité peu commune ; & demanda lui-même à se retirer. La Régente ferma long-tems l'oreille à ses prieres ; cette Princesse qui peut-être citée pour un modéle de héroïsme,

1651.

On demande son éloignement.

retint le Tellier malgré lui ; & elle ne consentit à le laisser sortir de la Cour, que lorsque ce Ministre se fut montré plus ardent que ses ennemis mêmes à solliciter son éloignement. Enfin voyant que son départ étoit nécessaire, la Reine lui permit de s'y préparer ; mais avant cette Princesse lui donna publiquement d'éclattans témoignages de sa bienveillance & de son estime. Le Duc d'Orléans n'ignorant pas combien la retraite de le Tellier chagrinoit la Reine, se répentit de l'avoir demandée ; mais ce Prince étoit observé de si près, qu'il n'étoit pas, pour ainsi dire, en son pouvoir de réparer les fautes qu'il reconnoissoit le mieux ; cependant il manda le Tellier, le fit venir dans son Palais *, *& l'y reçut de la même maniere, & avec les mêmes honneurs qu'il faisoit aux Ambassadeurs qui le visitoient.*

Il se retire de la Cour.

Il arriva comme le Tellier l'avoit prévû ; que le sacrifice de tous les Ministres, loin de ramener les mécontens dans leur devoir, ne servit qu'à les rendre plus obstinés dans leur révolte. Les mécontens d'un Etat, semblent d'abord avoir les plus grandes

* Hist. des Secretaires d'Etat.

vûës; tout ce qu'ils entreprennent, ſelon eux, doit tourner à l'avantage public, c'eſt le ſeul bût qu'ils ſe propoſent; mais à méſure qu'ils marchent, ils s'en éloignent: la mauvaiſe humeur, le caprice, l'ambition, leur met les armes à la main: la force ſeule peut les ſoumettre. La Régente reſtée preſque ſeule au milieu d'une Cour toute venduë aux ennemis de l'Etat, ſe tournoit en vain de tous côtés pour demander du ſecours: Quoique cette Reine continuât d'entretenir un commerce reglé avec le Cardinal Mazarin, ce Prélat étoit trop éloigné pour pouvoir mettre ordre aſſez-tôt aux affaires, dont le fardeau augmentoit chaque jour. Elle rappella le Tellier: d'abord ce Miniſtre fit naître des difficultés pour ſon retour; les mêmes ennemis qui l'avoient forcés de s'éloigner, pouvoient lui donner dans la ſuite de plus grands déſagrémens; & il ne vouloit point ſe mettre dans le cas d'une retraite forcée; mais malgré ſa répugnance, il fallut obéïr aux ordres réïtérés de la Reine, & il ſe rendit à Poitiers, où la Cour étoit alors, reprennant auſſi-tôt les fonctions de ſa

Il eſt rappellé.

Charge, qui avoit été exercée en son absence par le Comte de Brienne. Le Cardinal Mazarin revint lui-même peu de tems après à la Cour, & les affaires se broüillerent plus que jamais. On se plaignit de nouveau contre le Tellier; & ses ennemis demanderent encore une fois son éloignement; mais leurs clameurs furent vaines; ce Ministre ne quitta plus la Cour que pour négocier avec les mécontens; il suivit le Roi partout où les désordres du Royaume l'obligerent d'aller; & l'esprit de modération de le Tellier, fut ce qui servit d'avantage à les appaiser. La Capitale qui avoit en cette occasion donné l'exemple de la révolte, suivit celui des Provinces en se soumettant à son tour. Les Parisiens firent supplier Sa Majesté de leur pardonner le passé, & de revenir habiter une Ville qui lui promettoit autant de fidélité, qu'elle avoit montré jusque-là de désobéïssance. Le Roi se rendit à leurs prieres; mais avant d'entrer dans Paris, il voulut sonder les dispositions du Duc d'Orléans, toujours en proye aux séductions des Mécontens. Ce Prince re-

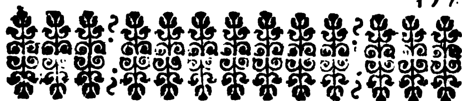
jetta les offres avantageuſes que le Roi lui fit faire, & ſe retira à Limours, où le Tellier alla le trouver de la part de Sa Majeſté. La façon dont ce Miniſtre traita avec le Duc d'Orléans, fit connoître à Son Alteſſe Royale, juſqu'à quel point le Tellier portoit ſa fidélité pour le Roi, & en même tems ſon reſpect & ſon attachement pour ſa perſonne, quoiqu'il eut peu de ſujet d'en être ſatisfait. Le Miniſtre oublia tous les ſujets qu'il avoit de ſe plaindre, & ne ſe ſouvint que du titre de celui avec lequel il étoit chargé de traiter. Dans cette ſituation contrainte, ayant à la fois à ménager la Cour, & l'oncle unique du Roi, le Tellier eut beſoin de joindre l'expérience à l'adreſſe, pour les contenter également. Il réuſſit; & le Duc d'Orléans ſe retira à Blois, dans le deſſein d'y vivre tranquille & éloigné de toute intrigue, pendant que le Tellier revint à la Cour y recevoir la recompenſe de cet heureux ſuccès. Le Roi lui accorda la Charge de Tréſorier de ſes ordres, vacante par la mort de M. de Chavigny, & l'envoya en Picar-

Le Tellier traite avec Monſieur.

de vigueur d'eſprit. Auſſi le Tellier, dit au Roi, en le remerciant de cette grace, qu'il honoroit ſa famille & couronnoit ſon Tombeau. On ne s'apperçut du grand âge de le Tellier, que par l'uſage avantageux qu'il fit de ſon expérience durant le cours de pluſieurs années, qu'il remplit les fonctions de ſa Charge de Chancelier. Ce Miniſtre mourut le 28 Octobre 1681, âgé de quatre-vingt-trois ans.



HUGUES



# HUGUES
# DE LIONNE,

*Marquis de Berny, Ministre d'Etat sous Loüis XIV.*

LA Maison de Lionne est ancienne dans le Dauphiné ; elle étoit déja connuë du tems des anciens Dauphins, Souverains de cette Province, où il ne reste plus rien de leur grandeur que des tombeaux, si l'on ne compte pour un grand avantage, l'honneur d'avoir transmis leur nom aux fils aînés des Rois de France, héritiers présomptifs de la plus puissante Monarchie de la Chrétienneté. Les Seigneurs de la Maison de Lionne se signalerent tous en des places différentes par un grand zéle pour le Roi & leur Patrie. Celui dont j'entreprend d'écrire l'Histoire fut un des fils d'Artus de Lionne & d'Isabelle de Servien, fille d'Antoine Sieur de Biviere, Sin-

dic de la Nobleſſe, & Procureur des trois Etats de Dauphiné. Cette Dame mourut peu de tems après la naiſſance de Hugues de Lionne : & ſon pere Artus fut ſi touché de cette perte, que prenant tout à coup la réſolution de quitter le monde, pour n'avoir plus d'accidens ſemblables à eſſuyer, il ſe fit Prêtre & devint Evêque de Gap. Dans cet état de tranquillité, il ſe donna tout entier à l'éducation de ſon fils, & l'éleva avec des ſoins extraordinaires. Bientôt il récueïllit les fruits de ſes peines; & Hugues de Lionne ayant atteint l'âge de dix-huit ans, ſe trouva capable d'exercer les fonctions de premier Commis de ſon oncle Abel de Servien, Sécretaire d'Etat, & depuis Sur-Intendant des Finances. Le Cardinal de Richelieu avoit beaucoup d'inclination pour les jeunes gens, qui ſe trouvoient en état de travailler de bonne heure; il fut charmé de l'application & de l'aſſiduité de M. de Lionne, & voulut le mettre au nombre de ſes créatures. C'étoit une faveur trop grande pour que celui-ci la négligeât, il tacha donc par le conſeil de ſon oncle, de ſe rendre plus agréable encore au premier Miniſtre,

en lui faisant exactement sa Cour. Mais malheureusement pour de Lionne, Servien se vit disgracié, & obligé de se retirer. Le Cardinal de Richelieu voulut faire rester de Lionne & l'employer comme par le passé dans les affaires; mais celui-ci pénétré de l'infortune de son oncle, ne voulut point faire de séjour dans un lieu d'où on l'avoit exilé. Il se retira & alla voyager en Italie. Il vit Rome; & ce fut dans cette Capitale du monde Chrétien, qu'il fit connoissance 1636.
avec M. de Mazarin. Lorsque cet Italien fut devenu premier Ministre, il se souvint de ses anciennes liaisons avec de Lionne, à qui il accorda toujours sa confiance; mais avant de parvenir a ce poste éminent, Mazarin lui rendit de grands services auprès du Cardinal de Richelieu qui l'occupoit encore. Le séjour qu'il avoit fait en Italie, & les instructions de Mazarin, 1642.
l'avoient mis au fait des affaires de ce Pays, & des intérêts différens de cette multitude de Princes qui le gouvernent. Il y fut envoyé par ordre de la Cour, pour terminer le différend du Duc de Parme avec le Pape pour le Duché de Castro. Cette querelle du-

roit depuis long-tems ; & les deux parties intéressées , sembloient plus animées que jamais. Le Duc de Parme étoit fier & ardent, assez bon Capitaine; mais excellent Soldat, qualité plus commune que la premiere. Le Pape de son côté, sollicité par ses neveux, & croyant sa gloire compromise en cette affaire, ne vouloit rien relacher de ses prétentions , elles étoient exorbitantes ; & le Duc de Parme ayant trouvé des amis dans les Souverains voisins de ses Etats, la plus grande partie de l'Italie étoit en feu, lorsque de Lionne y vînt proposer la paix. Quoique le Duc de Parme fut extrêmement animé, & que le Pape, fier de sa supériorité, ne ménaçât de rien moins que de dépoüiller entierement de ses Etats, celui qu'il traitoit de Prince rébelle, M. de Lionne vint à bout de les appaiser & de pacifier l'Italie, plusieurs de ses Princes, comme je le viens de dire, ayant embrassé les intérêts du Duc de Parme.

De Lionne revint en France. Loüis XIII. & le Cardinal de Richelieu étoient mort pendant son absence, il obtint néanmoins une récompense digne de ses services ; & la Reine

à la sollicitation du Cardinal Mazarin, le fit son Secretaire. Il fit chaque jour de nouveaux progrès auprès du premier Ministre ; quoique celui-ci eut souvent des querelles très-vives avec lui ; mais heureusement pour de Lionne, la raison étoit toujours de son côté ; & ce qui lui servoit beaucoup plus, on ne pouvoit se passer de lui. Quelque tems après de Lionne se vit en bût comme les autres Ministres à la haine des mécontens ; ils demanderent son éloignement & l'obtinrent. L'absence de Lionne servit à justifier sa conduite passée, le désordre des affaires augmenta, & la Reine sacrifiant à la nécessité de le rappeller tous les chagrins que lui préparoient les ennemis de l'Etat, elle lui donna ordre de revenir auprès d'elle. Cette Princesse le consola de son espéce d'exil, en lui accordant la Charge de Prevôt & de Grand-Maître des cérémonies des ordres du Roi ; de Lionne en fit les fonctions au sacre du jeune Roi.

L'orage qui s'étoit élevé contre lui à la Cour, s'étant enfin appaisé, de Lionne espéroit d'y joüir en repos des faveur, dont la fortune l'avoit comblé, lorsqu'on l'envoya Ambassadeur

Extraordinaire vers les Princes d'Italie, dans la Cour desquels il étoit si avantageusement connu. Peu de tems
1655. après il assista au nom du Roi au Conclave, où fut élû le Cardinal Chigi, sous le nom d'Aléxandre VII. La grande affaire de la Cour de France à celle de Rome, étoit alors de mettre le Cardinal de Retz qui s'y étoit réfugié hors d'état de rentrer jamais dans le Roïaume, surtout d'y revenir comme Archevêque de Paris ; on vouloit aussi que de Lionne s'opposât sous main aux intrigues du Cardinal de Retz dans le Conclave, dans la crainte qu'il ne fit élire Souverain Pontife, celui des Cardinaux qu'il croyoit le plus dans ses intérêts, où le moins dans ceux de la France. Le Cardinal de Retz instruit des desseins de Lionne, fit tout ce qu'il pût pour en triompher ; mais il eut le chagrin de voir que le nouveau Pape, sur l'amitié duquel cette Eminence avoit compté, se déclaroit ouvertement pour le Roi.

Le Cardinal Mazarin qui regardoit avec raison le Cardinal de Retz comme le plus redoutable de ses ennemis, fut extrêmement content de la négociation de Marquis de Lionne ; on le

rappella de Rome pour aller à Madrid traiter de la paix entre les deux Couronnes. Le premier Ministre en avoit la conclusion fort cœur ; c'étoit selon lui le seul moyen de réduire ce qui restoit de mécontens dans le Royaume, & peut-être d'obliger le Prince de Condé à recourir à la clémence du Roi. Ce Prince de son côté mettoit tout en usage pour détruire à la Cour d'Espagne, tout ce que les amis de Mazarin entreprenoient en faveur de la paix. Il ne falloit pas un homme moins habile que de Lionne pour rompre les mesures du Prince de Condé, & de cette foule d'amis puissans qu'il s'étoit fait à la Cour d'Espagne. Le Cardinal Mazarin qui sentoit mieux qu'un autre la conséquence de cette négociation, ne voulut s'en rapporter qu'au Marquis de Lionne, & lui fit expédier un pouvoir, qui marquoit la confiance qu'il avoit en lui. Il étoit conçû en ces termes :

« Je donne pouvoir au Sieur de 1656.
» Lionne, Conseiller en mon Conseil
» d'Etat, d'ajuster, conclure & signer
» les Articles du Traité de paix entre
» moi & mon frere, & oncle le Roi
» d'Espagne ; & promets en foi & pa-

» role de Roi, d'approuver, ratifier, » exécuter tout ce que ledit Sieur de » Lionne aura accordé en mon nom, » en vertu du présent pouvoir. Fait à » Compiegne le premier jour de Juin » 1656, signé LOUIS. »

Quoique de Lionne offrît aux Espagnols les conditions les plus favorables, prévenus par le Prince de Condé & par les Emissaires qu'il entretenoit à Madrid, ils ne voulurent point entendre à la paix, & moins encore au mariage de l'Infante, que de Lionne demandoit pour Loüis XIV. Enfin voyant que tous ses efforts étoient inutiles, il demanda lui-méme son rappel, & quitta Madrid. Mais ce fut pour se rendre à Francfort, où tous les Princes de l'Empire s'étoient assemblés pour l'élection de l'Empereur. Il y arriva en qualité d'Ambassadeur & de Plénipotentiaire.

Le Marquis de Lionne qui ne perdoit point de vûë son projet de conclure la paix entre les deux Couronnes, s'aboucha avec l'Ambassadeur que l'Espagne avoit envoyé à Francfort; mais voyant que ces nouvelles tentatives ne réussissoient pas mieux que les premieres, il s'appliqua à for-

mer une alliance entre les Princes du Rhin & la France : il réussit ; & les Espagnols qui ne se défioient point de ce coup, eurent tout lieu dans la suite de se repentir de leur opiniâtreté.

Depuis ce moment le Marquis de Lionne marqua moins d'empressement pour la paix, & pour le mariage de l'Infante ; il parut ne songer qu'à chercher pour la France de nouveaux amis dans l'Empire. Il s'étoit assuré comme on le vient de voir de la plûpart de ses Princes, & l'on ne douta point que cette union des puissances du Rhin avec les ennemis de l'Epagne, ne forçassent cette Couronne à conclure au plûtôt une paix désavantageuse pour elle.

Les Bourguemestres de la Ville de Francfort, ont un Registre dans lequel ils prient les gens de qualité qui passent par leur Ville de signer, ce qui doit faire un gros Recueïl de noms distingués, de Lionne ajouta au sien ces Vers, qu'il fit dit-on sur le champ :

*Quod Nulli forsan mortalium Contigit*
*(Vana absit gloria) ob fidem enim, non sapientiam,*
*Intra triennij terminum ;*
*A Domino Domino meo Clementissimo*
*Christianissimo Rege Præfectus.*

Romæ. Madriti. Francofurti.

*Creationi Summi Pontificis. Unicus Pacis arbiter. Electioni Imperatoris.*

*Primo in bonum Orbis Christiani feliciter perfecto.*

*Secundo in ejus perniciem ab Hispanis dilato.*

*Tertium quod Deus bene vertat expecto.*

*Francofurti Junii 1658.*

Le Cardinal Mazarin agissant en conséquence de la conduite que le Marquis de Lionne avoit tenuë à la diette de Francfort, parut aussi ne plus penser à la paix, & même songer à marier le Roi avec la Princesse de Savoye. Les Espagnols venoient d'être battus dans les Pays-bas, il profita de la consternation où les avoit jettés cette défaite. Le Roi prit la route de Lion, & la Duchesse de Savoye s'y rendit avec la Princesse que l'on croyoit destinée à être Reine de France. Les Espagnols furent les premiers à le croire ; & Pimentel accourut *incognito* à Lion, offrir l'Infante, que l'on avoit refusée avec tant de hauteur quelques mois auparavant. Il fut question alors de retirer la parole donnée à la Duchesse de Savoye, & de lui diminuer, s'il se pouvoit, le désagrément d'un refus aussi offensant. De Lionne se trouva chargé malgré lui

de cette facheuse commission, il calma la Duchesse, en lui parlant du bien public, & vint à bout de la renvoyer contente en apparence, quoiqu'elle en voulut beaucoup au Cardinal Mazarin.

Ce Ministre satisfait de voir sa fortune assurée par la paix & par un mariage si long-tems désiré, s'inquiéta peu du ressentiment de la Duchesse de Savoye, & ne songea qu'à finir promptement avec l'Espagne. Le Marquis de Lionne fut encore chargé de la négociation; il eut la gloire de terminer toutes les difficultés, de prescrire les conditions; & lorsque le Cardinal arriva sur la Frontiere du Royaume, pour s'aboucher avec Dom Loüis de Haro, il n'eut plus qu'à traiter publiquement des Articles dont on étoit convenu en secret, & à terminer ce qui concernoit le Prince de Condé. On étoit convenu de l'Isle des Faisans pour le lieu des conférences. Le Cardinal s'y rendit; mais avant, il reç.t » une visite de la part de Dom Loüis, » & il lui envoya de son côté le Mar» quis de Lionne *, qui fut reçu des » Espagnols avec de grands honneurs,

* Gualdo Priorato.

» plusieurs personnes de qualités alle-
» rent au-devant de lui, on le logea
» dans une maison magnifique qui lui
» fut préparée. Et quoique de Lion-
» ne témoignât qu'il ne venoit là que
» comme envoyé du Cardinal, tous
» les Grands, & Dom Loüis même,
» le traiterent d'excellence, & lui
» donnerent la main droite (sans dou-
te à cause de son titre d'Ambassadeur
Extraordinaire qu'il avoit porté à la
Diete de Francfort.) « Le premier Mi-
» nistre d'Espagne vint au-devant de
» lui, jusqu'à la moitié de la Salle de ses
» Gardes, lui donnant la premiere
» place à sa table. Il reçut visite en
« particulier de toutes les personnes
» considérables qui étoient à Fonta-
» rabie; & les Espagnols publierent
» que le Marquis de Lionne, par le
» seul mérite de sa personne, sans au-
» tre titre, ni qualité, devoit être trai-
» té avec tous ces honneurs »

Le Cardinal Mazarin avoit chargé de Lionne de la commission, d'aller saluer de sa part le premier Ministre, non qu'il ne sentit bien qu'elle ne fut au-dessous de lui, d'autant plus qu'il avoit été fait Ministre d'Etat l'année précédente; mais il y avoit de

nouvelles difficultés à résoudre, & de Lionne seul étoit en état de les terminer; & de plus est-il de petits emplois lorsqu'il s'agit de servir sa Patrie? La paix se conclut entre la France & l'Espagne. Le Cardinal revint à Paris, & mourut peu de tems après à Vincennes; mais avant d'expirer, il recommanda de Lionne au Roi, comme le seul de ses Ministres qui fut instruit des affaires Etrangeres. Sa Majesté le chargea de les administrer, & peu de tems après il eut occasion de mettre en usage & sa fermeté & l'expérience qu'il avoit acquise dans le cours de ses négociations.

Le Baron de Vatteville, Ambassadeur du Roi Catholique à la Cour d'Angleterre, voulut entreprendre de conserver aux Ambassadeurs Espagnols la préscéance que les François leur avoit accordée sous le regne de Charle V. parce qu'ils étoient en même tems Ambassadeurs de l'Empereur. Pour cela, il fit venir quelques Soldats d'Ostenac, gagna des Anglois, fit doubler de fer les traits de ses chevaux; & en cet état il se rendit au lieu de la cérémonie. Le Comte d'Estrades Ambassadeur de France,

Dispute sur la prescéance.

en fit autant & voulut prendre le pas; ce Seigneur avoit été instruit des desseins de Vatteville ; mais il ignoroit que ce Ministre en vouloit venir à une violence ouverte ; & il s'étoit contenté d'augmenter le nombre des gens de sa suite. Aussi-tôt que le carosse du Comte d'Estrades fut apperçu, les gens de l'Ambassadeur d'Espagne s'avancerent & couperent les traits de ses chevaux. Les François qui l'environnoient se mirent en devoir de repousser cette insulte ; une partie se batit, pendant que l'autre alla au carosse de Vatteville, pour couper aussi les traits de ses chevaux ; ils ne purent y réussir, ces traits étant de fer ; & les gens des deux Ambassadeurs se mêlant alors, ils se battirent avec fureur. Les Espagnols avoient l'avantage du nombre ; mais les François plus vifs & plus formés à ces sortes de combats particuliers, les auroient accablés sans peine, sans le secours que les Anglois prêterent aux premiers : il fallut céder. Le Comte d'Estrades eut deux ou trois de ses gens tués, & le carosse du Baron de Vatteville prit alors sans difficulté la premiere place.

Violence faite à l'Ambassadeur de France.

Le Roi demanda hautement répa-

ration de cette insulte, & dans le premier feu de son juste ressentiment, il vouloit déclarer la guerre au Roi d'Espagne. On lui promit satisfaction; & le Marquis de Lionne Ministre des affaires Etrangeres, fut chargé de cette affaire. Le Roi d'Espagne consentit d'abord à rappeller Vatteville, & même à le punir; mais on ne se contenta point en France de cette réparation; & après bien des contestations, il fut enfin décidé que l'on enverroit au Roi le Marquis de la Fuente, en qualité d'Ambassadeur extraordinaire, pour dire à Loüis que le Roi son Maître l'avoit envoyé pour * désavoüer » de sa part l'insulte que le Baron de » Vatteville avoit faite au Comte » d'Estrades: que le Roi d'Espagne » son Maître en étoit faché... & que » le Roi Catholique avoit envoyé ses » ordres à tous les Ambassadeurs & » Ministres, tant en Angleterre » qu'en toutes les Cours & autres » lieux où ils résident, & où de » pareilles difficultés se pourroient » présenter pour raison de la presséan- » ce, de s'abstenir de s'y trouver, & de » ne point entrer en concurrence avec

Réparation de la Cour d'Espagne.

* Hist. de Loüis XIV.

» les Ambassadeurs & Ministres de Sa » Majesté dans toutes les fonctions & » cérémonies publiques. »

Tous les Ministres Etrangers furent témoins de cette réparation de la Cour d'Espagne ; & les quatre Secretaires d'Etat en prirent Acte. Le Marquis de Lionne eut la joye de voir cette affaire importante, & dont on lui avoit confié la conduite, terminée à la gloire de son Maître & de la France. Il sortit avec plus d'avantage encore d'une autre querelle qui survint entre la Cour de Rome & le Roi, au sujet de l'insulte faite par les Corses au Duc de Créqui son Ambassadeur. De Lionne négocia aussi à ce sujet ; & suivant les vûës de son Maître, il obtint la réparation la plus éclatante, & en même tems la plus humiliante pour le Pape & ses neveux. Le Marquis de Lionne connoissoit le génie de la Cour de Rome ; il ne borna point ses demandes, & le Pape fut obligé de les lui accorder. Ces deux événemens rendirent le nom des François respectable à toutes les Nations de l'Europe, & fit plus d'effet que deux victoires.

Le Marquis de Lionne rendit dans la suite les plus importans services ; ce

fut lui qui ménagea la donation de la Lorraine, que Charle IV. fit au Roi, s'en réservant la joüissance pendant sa vie. L'Avocat Général Talon donnant ses conclusions, dit que la Lorraine ayant toujours été dépendante de la Couronne de France, il étoit juste qu'elle y fut réunie.

C'étoit de quoi les Lorrains ne convenoient pas. Ils prétendoient être en état de prouver l'indépendance de leur Souveraineté; & le Prince Nicolas François, frere du Duc Charle, écrivit au Roi à ce sujet. Il lui représenta que si les Duchés de Lorraine & » de Bar, étoient considerés comme » des Etats, où l'on suivoit la Loi Sa» lique, ils étoient inaliénables; & » que si on suivoit la disposition Testa» mentaire de René, Roi de Sicile, » Duc de Lorraine, par laquelle ses » Etats avoient été substitués de mâ» les en mâles, le possesseur n'en avoit » que l'usufruit. »

On ne manqua pas de répondre en France à ces objections. On opposa Testament à Testament, & celui de Charles d'Anjou, qui nommoit pour ses héritiers Loüis XI. & Charle VIII. parut aux François plus autentique,

que la substitution du Roi de Sicile. Pendant la dispute, Charle IV. qui l'avoit occasionné, se repentit d'avoir ainsi dépoüillé sa maison ; il quitta les intérêts de la France & se vendit à l'Empereur.

Le Marquis de Lionne s'étoit donné de grands mouvemens pour cette cession, qu'il jugeoit si avantageuse à la France ; mais la réunion de cette Province à la Couronne étoit destinée à un regne pacifique, & devoit s'achever par les voyes de la douceur & de la justice.

Cependant le Marquis de Lionne portoit avec peine le fardeau de cette quantité d'affaires, dont la Cour de France étoit accablée. Depuis que le Roi s'étoit déclaré pour les Hollandois ; d'abord contre l'Evêque de Munster, & ensuite contre le Roi d'Angleterre ; c'étoit chaque jour de nouvelles plaintes de la part des Etats Généraux, qui se plaignoient de ne recevoir aucun secours des François. Ceux-ci n'avoient point en effet de Vaisseaux capables de résister à ceux des Anglois, alors les meilleurs Marins de l'Univers ; & le Roi qui d'ailleurs avoit ses desseins, ne vouloit

point mêler sa flotte, avec celle des Hollandois. Ceux-ci ayant été battus, ils crierent plus haut que jamais ; & le Comte d'Estrades, Ambassadeur de France auprès des Etats Généraux, en écrivit au Roi. Le Marquis de Lionne répondit, par ordre de ce Prince, que les plaintes des Hollandois étoient injustes *& leurs demandes ridicules*.

« Quoi, mandoit-il au Comte d'Estrades, Messieurs les Etats qui se défendoient si mal contre un seul Prince de l'Empire, & que la protection du Roi a sauvé d'une ruine qu'ils ne pouvoient presque éviter, si la Suéde & d'autres Princes d'Allemagne se fussent joints à l'Evêque de Munster ? les Etats pour lesquels Sa Majesté, contre tous ses intérêts, a déclaré la guerre à un Roi son proche parent, se plaindront qu'ils sont abandonnés, & comme assassinés par la France, quand on leur refuse deux bagatelles, qu'il a passé dans l'esprit de M. de With, de faire demander au Roi ? »

Ce que le Marquis de Lionne traitoit de bagatelles, étoient quelques munitions, & un brûlot que les Hollandois sollicitoient, sans pouvoir rien

obtenir. Ils en avoient d'abord demandé douze, que le Roi n'étoit pas en pouvoir de leur accorder. On devoit supposer qu'ils pouvoient s'en passer aisément, puisqu'ils ne pressoient plus que pour un seul. Il est aisé de juger par ce trait, en quel état étoit alors la Marine de France.

En récompense des services important qu'il avoit rendu, M. de Lionne fut revêtu quelque tems après de la dignité de Sécretaire d'Etat, que possedoit auparavant M. de Brienne. Il y avoit long-tems que le Roi souhaitoit de ce dernier la démission de sa Charge pour en revêtir de Lionne ; & lorsque ce Ministre lui préta le serment ordinaire, Sa Majesté eut la bonté de lui dire, *qu'il n'avoit encore rien fait avec tant de satisfaction.* Ces paroles étoient une récompense plus précieuse aux yeux de M. de Lionne, que la Charge importante qui les occasionnoit. Ce lui fut un nouvel attrait qui le soutint contre la fatigue de cette multitudes d'affaires, qui l'accabloient. Il étoit chargé de donner les instructions nécessaires aux Ambassadeurs destinés pour les Cours Etrangeres, & il eut le plaisir de re-

marquer que les plus heureux succès suivoient de près ses dispositions. Enfin le Marquis de Lionne mourut à Paris en 1671, âgé de soixante ans. Il laissa plusieurs enfans, qui n'ont point eu de postérité. 1671.

MOnsieur de Brienne, à qui de Lionne a succédé dans la Charge de Secretaire d'Etat, a rendu de grands services, & mérite sans doute de tenir une place honorable dans cette Histoire; mais les événemens de sa vie ont été trop bornés pour en faire un article particulier. Il suffira de dire, qu'il voyagea beaucoup dans sa jeunesse, pour s'instruire des mœurs, & des intérêts differens des peuples voisins, & des Nations les plus éloignées, qui avoient des rélations avec la France.

Il parcourut l'Allemagne, la Pologne, la Suéde, le Dannemarck, & pénétra jusqu'en Laponie, & passa ensuite en Italie, & fut apprendre ainsi chez les Etrangers la maniere dont il devoit gouverner en France. Il a laissé une Rélation Latine de son voyage. Lorsque de Brienne revint en France, il trouva la Cour si avantageusement

prévenuë sur son compte, que le Cardinal Mazarin lui dit: *Que jamais personne n'avoit eu tant de réputation à son âge, & qu'elle étoit si extraordinaire, qui c'étoit assez pourvû qu'il la sçut conserver.*

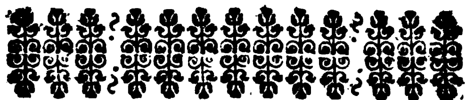
M. de Brienne dèvoit à la prudence de sa conduite chez les Etrangers, les rapports favorables qu'ils avoient faits de lui à la Cour de France. Ils lui valurent encore la permission d'exercer la Charge de Secretaire d'Etat, en l'absence de son pere, & en cas de maladie, quoiqu'il n'eut que vingt-trois ans. Il s'acquitta dignement de cette emploi; & il fut un des Ministres qui signa ce fameux Traité d'alliance de 1662, entre la France & la Hollande, & dont Colbert avoit dressé le projet pour l'avantage du Commerce.

Il auroit continué sans doute à travailler avec le même zéle & le même
1663. succès, si la mort de sa femme qu'il aimoit tendrement, ne l'eut dégoûté tout à coup de la Cour & des affaires. Il traita de sa Charge avec M. de Lionne, & se retira dans le dessein d'embrasser l'état Ecclésiastique, & de passer le reste de ses jours dans la tranquillité & le repos.

Il avoit épousé Henriette Bouthillier, fille de Léon Bouthillier, Comte de Chavigny, Miniſtre & Secretaire d'Etat & d'une Phélippeaux, dont il a eu Loüis-Henri de Lomenie, Comte de Brienne, Anne-Marie-Thérese de Lomenie, Loüiſe-Madelaine de Lomenie.

*Fin du Tome V.*

De l'Imprimerie de JOSEPH BULLOT.



# TABLE DES MATIERES.

*Contenuës dans le cinquiéme Volume.*

## A

D



E

F

O

P



Il

S

*Fin de la Table du cinquiéme Volume.*

De l'Imprimerie de JOSEPH BULLON.



